LES PYRÉNÉES CENTRALES AU XVIIe SIÈCLE

LETTRES

ÉCRITES PAR M. DE FROIDOUR

GRAND MAITRE ENQUÊTEUR ET GÉNÉRAL RÉFORMATEUR
DES EAUX ET FORÊTS
AU DÉPARTEMENT DE LA GRANDE MAITRISE DE LANGUEDOC

A M. DE HERICOURT

SON PROCUREUR GÉNÉRAL A TOULOUSE

ET A M. DE MEDON

CONSEILLER AU PRÉSIDIAL DE TOULOUSE

PUBLIÉES AVEC DES NOTES

PAR

M. Paul de CASTERAN
Membre de la Société Archéologique du Midi de la France

AUCH
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE G. FOIX, RUE BALGUERIE

M DCCC XCIX

Extrait de la REVUE DE GASCOGNE

LES PYRÉNÉES CENTRALES AU XVIIe SIÈCLE

LETTRES

ÉCRITES PAR M. DE FROIDOUR

GRAND MAITRE ENQUÊTEUR ET GÉNÉRAL RÉFORMATEUR
DES EAUX ET FORÊTS
AU DÉPARTEMENT DE LA GRANDE MAITRISE DE LANGUEDOC

A M. DE HERICOURT

SON PROCUREUR GÉNÉRAL A TOULOUSE

ET A M. DE MEDON

CONSEILLER AU PRÉSIDIAL DE TOULOUSE

PUBLIÉES AVEC DES NOTES

PAR

M. Paul de CASTERAN
Membre de la Société Archéologique du Midi de la France

AUCH
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE G. FOIX, RUE BALGUERIE

M DCCC XCIX

Bruel

Sous le titre de « Grand-Maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts au département de la grande maîtrise de Languedoc », M. de Froidour fut chargé par Colbert de faire cesser les abus et les usurpations qui menaçaient d'une *ruine prochaine* les forêts de la région du sud-ouest.

Sa mission dura sept ans (1666-1673), pendant lesquels il se consacra sans relâche à la visite des lieux, aux soins de l'administration courante et à l'examen des titres de tous les détenteurs des forêts. Ces diverses opérations l'obligèrent à rédiger ou à réunir de très nombreux documents encore conservés dans les différentes archives publiques de Toulouse. Le plus intéressant est, sans contredit, le manuscrit d'une correspondance qu'il adressa à M. de Héricourt, son procureur général, pour l'instruire plus en détail et confidentiellement des difficultés suscitées à la Réformation par les mœurs des habitants des Pyrénées Centrales et par la configuration particulière de ces régions.

Tout ce que vit M. de Froidour *en chevauchant* pendant les mois d'août et de septembre 1667 dans les hautes vallées comprises entre le diocèse de Rieux et le Lave-

dan a fait l'objet de ~~quatre~~ cinq lettres[1] si curieuses à tous les points de vue que notre ami, M. l'abbé Couture, a bien voulu leur donner une place dans la *Revue de Gascogne* où elles ont paru dans le courant des années 1897. 1898, 1899

PAUL DE CASTERAN.

(1) M. J. de Lahondès dans le *Bulletin de la Société Ariégeoise* (année 1884, pages 251-287), M. Fornier de Saint-Lary dans la *Revue de Comminges* (année 1891, pages 57 et 90) et M. P. de Casteran dans *Luchon Thermal* (juillet et septembre 1896), ont publié des passages de cette correspondance, dont la plus grande partie est encore inédite.

LETTRES DE M. DE FROIDOUR

I

A Saint-Helyx (1), ce XXII aoust 1667.

A Monsieur de Medon (2), *conseiller du roi en la sénéchaussée et siege presidial de Tholose*

Monsieur,

J'aurois eü autant de déplaisir que vous nous eüssiez accompagnés le 17 du courant comme j'aurois eü de satisfaction que vous nous eussiez tenu parolle et que vous fussiez venu icy l'un ou l'autre des jours suivants, ainsy que vous nous l'aviez promis. Il est vrai que nous partismes de Tholose par le plus agréable temps du monde et il ne se peut rien voir de plus beau que les bords de vostre rivière que nous avons suivys jusques à Muret. Ceux qui ont marqué ce chemin pour l'entrée de Mgr le duc de Verneuil (3) à Tholose ne pouvoient asseurement luy en donner un plus beau. J'en puis dorénavant en parler comme sçavant; car comme j'ay couru partout aux environs de cette ville, j'y suis entré par touttes ses portes et je n'ay pas trouvé de plus

(1) Forme commingeoise de Saint-Félix; on écrit maintenant Saint-Elix. Patron, saint Félix de Girone.

(2) Savant helléniste, correspondant d'Heinsius. Il fut un des vingt membres de l'Académie des Lanternistes (1640-1704), ainsi nommés parce qu'ils se rendaient une lanterne à la main à leur réunion du soir, qui se tint successivement chez M. de Malapeire, rue du Canard, chez le président de Douneville, place Perchepeinte, et à l'hôtel de Nolet en face de l'auberge du *Grand Soleil* (rue des Arts). Bernard Médon a été oublié par tous les Dictionnaires historiques, excepté la *Biographie toulousaine*.

(3) Fils d'Henri IV et de la marquise d'Entragues, récemment pourvu du gouvernement du Languedoc. Il fit sa première entrée à Toulouse au mois de février 1667. « Le prince, qui venait de présider les Etats de la province à Carcassonne, arriva par Auterive, en compagnie du marquis de Grignan, lieutenant du Roi, et de M. de Bezons, passa la Garonne à Pinsaguel et coucha près du village de Roques. d'où il partit le lendemain en grand équipage. A Braqueville, non loin des fermes du Chapitre métropolitain, il rencontra un bataillon de huit compagnies bourgeoises, fort d'environ 6,000 hommes, qui le salua d'une mousquetade générale, tandis que 18 canons placés en batterie entre les deux portes de la ville ajoutaient leur solennité à la solennelle harangue de Germain Lafaille. » (E. Roschach, *Journal de Toulouse*, juin 1866.)

belle avenüe que celle-cy. L'abord de votre pont neuf (1) est une des plus agréables choses que l'on puisse voir en aucune ville de France. Et les capitouls qui se sont advisez de lui donner l'ornement des allées du cours qui est au bout (2) n'étoient point des gens trop mal habiles, mais vous comptez tout cela pour peu de chose parce que vous le voyez tous les jours. Nous avons aussy veu en passant la maison de Michaelis (3), où ce seigneur s'arrêta pour se disposer à son entrée; mais elle n'a rien qui ne soit très commun et sa plus grande recommandation vient de ce qu'elle a eü l'advantage de l'avoir reçu et logé. La riviere de l'Arriege qui après avoir arrosé tout le pays de Foix vient mesler ses eaux dans la Garonne à la pointe de Pinsaguel (4) l'augmente considérablement; mais c'est ce que vous voyez à Tholoze, et j'ay remarqué qu'au dessus ce fleuve si renommé est beaucoup moindre. Vous auriez veü encore comme nous la ville de Muret, qu'on dit estre la capitale du comté de Commenge (5). Vous auriez trouvé une miserable ville bastye de boüe et de crachats; vous auriez remarqué les ruynes d'un ancien chasteau (6) qui marque qu'il estoit fort chétif.

(1) « Ce pont est du dessin de Souffron, architecte, qui en fit le plan sous le règne de François Ier; la première pierre en fut posée le 5 janvier 1543 par M. de Mancencal, premier président du Parlement; en 1615 une seule arche était bâtie. Le pont fut achevé en 1632. Mansard a donné le dessin de l'arc de Triomphe et le bas-relief est de Guépin. » (Légende du plan exposé aux Archives de la ville de Toulouse.)

(2) Dit le Quai des Ormes. Plus tard il prit le nom de l'archevêque Dillon, qu'il porte encore, après s'être appelé un moment, pendant la Révolution, « Cours de la Victoire ».

(3) Elle appartient aujourd'hui à M. Le Blanc; on voit encore à l'extrémité du parc l'obélisque élevé autrefois sur les confins de la Guyenne et du Languedoc.

(4) Le château de Pinsaguel est situé à cet endroit près du confluent de l'Ariège et de la Garonne. En 1340 Philippe VI le donna aux Ysalguier, qui le vendirent en 1494 aux Bertier, dont la maison est une des plus anciennes et des plus illustres du Languedoc.

(5) Les comtes de Comminges n'avaient pas de capitale. Leurs actes sont datés des divers châteaux où ils résidaient temporairement. Les Etats siégaient alternativement aux chefs-lieux de toutes leurs châtellenies. Leurs archives importantes sont encore à Muret, où fut établie en 1603 l'élection de Comminges et où furent convoqués en 1789 les Etats particuliers de l'ancien comté de Comminges pour nommer des députés aux Etats généraux.

(6) Il fut construit au commencement du XIIe siècle par Pierre, fils de Raymond de Murel, au confluent de la Louge et de la Garonne, sur une élévation aujourd'hui disparue. A ses trois angles s'élevaient trois tours, celles : 1° de Lissac du côté de la Garonne; 2° de Prime regardant la Louge; 3° de Louge à la jonction des deux rivières. Leurs dimensions sont indiquées dans un rapport dressé en 1623 par M. de Cassan, commissaire, chargé de présider à la démolition du château avec l'assistance de l'architecte Souffron, en exécution d'un arrêt rendu par le Conseil du roi le 23 mai de la même année et à la demande du Parlement de Toulouse et des Capitouls qui voulaient faire cesser le paiement des droits de leude perçus soi-disant à leur préjudice par leur gouverneur

Et si de cette capitale vous aviez voullu juger du reste vous auriez fait un jugement fort desaventageux d'un pays et d'un peuple qui autres fois a fait beaucoup de bruit.

Pendant que nos chevaux prenoient un peu de rafraichissement, nous noūs sommes bien échauffez à courir dans cette bicoque pour la considérer. Nous avons veü la paroisse qui est une eglise bastye de briques, assez grande, mais haulte d'un costé et basse de l'autre, mal ornée, mal entretenue et fort maussade. Elle est dédiée à saint Jacques (1), et tout ce que nous y avons reconnu de plus considérable est une chapelle que les habitants ont vouée à la Vierge en l'année 1213 au jour qu'ils furent délivrés de l'hérésie des Albigeois (2); cela se voit écrit en lettres d'or autour du frontispice que forme la chapelle et la date du jour y est aussy remarquée, mais je ne vous la dis pas parce que je l'ay oubliée. Quelques habitants nous ayant dit que l'église des Cordeliers estoit une fort belle pièce, la curiosité nous y fit aller, mais nous nous en retournasmes peu satisfaits et l'unique chose qui nous ayt plü est un pont de bois qu'on a fait depuis peu sur quelques piles restantes d'un ancien pont de pierre qui a esté rompu et emporté (3). L'invention de ce pont est la pièce de charpenterie la plus hardie que j'aye veüe de ma vie et que l'on puisse s'imaginer. Je ne sçaurois vous en bien faire la description, mais il semble estre en l'air. Il n'y a pas d'ingénieur et d'officier d'artillerie qui ne deust sçavoir ce trait de géométrie, tant il est curieux et utile, et je vous asseure que jamais je n'iray à Muret que je ne tire un pourfil de ce pont. Vous auriez enfin fort heureusement traversé, aussy bien que nous, la rivière de Louge à la Vernause; mais après tout cela vous auriez essuyé une tempeste furieuse qui nous prist une demye lieüe avant.

L'orage commença par des éclairs effroiables qui furent suivis d'un

sur les bois et autres marchandises provenant des Pyrénées. Ils obtinrent en même temps la suppression de la châtellenie, dont l'extinction fut prononcée à la mort de son dernier titulaire, le marquis de Montpezat dont la veuve fut indemnisée.

Le 12 octobre de la même année le Parlement de Toulouse rendait un arrêt enjoignant aux habitants de Muret et à ceux des communautés voisines de fournir la corvée et la main-d'œuvre nécessaires pour cette démolition. (*Notice historique sur l'arrondissement de Muret*, par V. Fons.)

(1) Cette église possède aujourd'hui la croix de Bomarsund donnée par le maréchal Niel, né à Muret.

(2) Bataille du 12 septembre, où fut tué le roi Pierre d'Aragon. V. *Hist. de Languedoc*, t. XII, ch. LVI.

(3) Bernard, comte de Comminges, en ordonna la construction et l'exempta de tout péage dans sa charte du 2 juin 1203. Détruit vers le milieu du XVIIe siècle il venait d'être reconstruit; il a disparu probablement pendant la grande inondation de septembre 1727. (V. Fons, *L'ancien Pont de Muret sur la Garonne.*)

vent si impétueux qu'à peine pouvoit-on se tenir debout; peu s'en fallut qu'il ne renversast notre carrosse, et il ne s'appaisa qu'après que le ciel eust jetté toutte sa colère et tous ses foudres et inondé toutte la campagne d'une pluye extraordinaire. La nuit en avança une heure plus tôt qu'elle ne devoit; et par bonheur nous nous estions advisez de prendre deux flambeaux que nous allumasmes à la première chaumière que nous rencontrasmes, sans l'assistance desquels je croy que nous nous fussions perdus. Ils n'empêcherent pas que nostre carrosse ne versat, mais ils nous donnerent par leur clarté le moyen d'éviter un précipice et de nous tirer d'affaire. Nous n'avions avec nous qu'un homme qui sçavoit le chemin, que nous envoyasmes à Saint-Hélix au pauvre Agède (1) pour lui donner advis que nous allions chez luy afin qu'à nostre arrivée nous trouvassions du feu et à soupper, mesme afin qu'il envoyast quelqu'un au-devant de nous; mais nostre guide se perdit luy-mesme parmy les eaux et arriva peu avant nous, environ les neuf ou dix heures du soir, comme Agède, desesperant de nostre arrivée, commençoit à se deshabiller pour s'aller coucher.

Quoyque le proverbe dise qu'il y a plaisir d'avoir des compagnons de sa mauvaise fortune, j'aurois esté très marry que vous eüssiez eu quelque part à la nostre. Mais quand le lendemain, après avoir dormy la grosse matinée, j'ay trouvé un jour beau et serain et un hoste qui nous regalloit de bon visage et de bonne chere; quand j'ay veü qu'après avoir mangé jusques à crever pendant deux jours les meilleures truittes du monde, on nous regalloit de la mesme manière en pigeonnaux, en cailles et perdreaux et en poules de grains; quand j'ay veü qu'après le divertissement de la promenade, on prenoit celuy du jeu et de l'agréable et douce conversation, et qu'entre autres personnes on avoit la compagnie de la charmante Mademoiselle de Termes (2), en vérité, Monsieur, je vous ay fort regretté et j'aurois bien souhaitté que vous eussiez pu prendre vostre part de tous nos plaisirs, que je m'imaginois estre imparfaits parce que M. le juge Mage (3) et vous y manquiez. A vous dire vray je ne m'attendois pas trop fort à la parolle qu'il nous

(1) Marchand de bois, expert de la Réformation, Agède fut l'homme de confiance et le fidèle compagnon de M. de Froidour pendant tout son voyage.

(2) Comme la plupart des autres invités d'Agède, elle devait habiter le château de Saint-Elix, bâti par un Potier, seigneur de la Terrasse, au commencement du XVIe siècle; il appartint successivement aux Labarthe de Termes-Bellegarde, aux Pardeilhan-Gondrin-Montespan, aux Jacob, aux Ledesmé, aux Carrère et aux Suarez d'Almeyda, possesseurs actuels. En 1722, il avait été affermé à Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne, qui en fit sa principale résidence et y transporta sa très belle bibliothèque.

(3) Etienne d'Ambes.

avoit donnée et je m'estois bien imaginé qu'après nous avoir perdu de veüe, la première beauté qu'il trouveroit nous effaceroit de sa mémoire et luy feroit perdre le souvenir de ce qu'il nous avoit promis. Mais sçachant comme vous estes effectif, je comptois sur vous et je m'attendois que n'ayant jusqu'à présent fait aucun voyage que dans vostre cabinet, parcourant un livre ou une carte de géographie vous voudriez bien commencer à voyager en effet avec un voyageur et un coureur de pays comme moy et avec une compagnie aussy charmante qu'estoit la nostre. Dieu veuille que vous vous soyez réservé à commencer vos voyages pour une meilleure occasion.

Pour moy je pars demain pour aller visiter les montz pirenées et je ne l'ay point voullu faire qu'auparavant je ne vous eusse dit le bon et le mauvais d'une partye dont vous deviez estre et sans vous prier aussy d'estre plus religieux observateur de votre parolle sur le sujet de l'amitié que vous m'avez promise, que vous ne l'avez esté sur le sujet du petit voyage que vous deviez faire, car pour moy je vous asseure que je seray toutte ma vie inviolablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

II

A Castillon (1), le 1er septembre 1667.

A Monsieur de Héricourt, conseiller du Roy au siege presidial de Soïssons et procureur pour Sa Majesté en la Reformation generale des eaux et forests au département de Toulouse.

Mon cher Compère,

Je veux vous faire paroitre par le soin que j'auray de vous rendre compte de temps en temps de tout ce que verray pendant mon voyage que je suis plus exact que vous ne pensez et que je suis devenu curieux au-delà de ce que vous pouvez vous l'imaginer. Vous le connoitrez assez par le détail que je vous feray de touttes choses avec tant de particularitez que vous demeurerez d'accord, qu'à moins d'estre tout à fait soigneux et appliqué à les remarquer on ne pourroit pas vous les descrire de la manière dont je me prometz de le faire.

Pour donc commencer, je vous feray souvenir, mon cher amy, que vous me laissastes à Saint-Hélix le XXIIe jour du mois passé. Vous creustes en partant que je partirois aussy tost que vous pour me mettre en chemin du costé des montagnes pendant que de l'autre costé vous preniez celuy de Tholose. Mais je fus bien ayse de vous faire partir tant parce que j'avois quelque confusion de voir plus longtemps chez notre amy cette multitude excessive de monde que nous y étions que parce que je desirois estre tout a fait en retraite pour avant m'engager dans mon voyage escrire les vingt-cinq lettres que je vous ay adressées. Je passay cette journée dans cet exercisse, à la sortie duquel me trouvant la teste un peu pesante, je fus sur le soir me promener en la compagnie de Panebeuf (2) et d'Agède (3) jusqu'au bout des vignes d'où le froid que j'y pris me fit retourner en diligence au logis. Et

(1) Castillon, en Comminges, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Ariège.

(2) Capitaine forestier de Bouconne faisant fonctions de substitut de procureur général de la Réformation.

(3) On a déjà vu (ci-dessus, p. 42) ce marchand de bois, expert de la Réformation.

comme je méditois de partir le lendemain le plus matin que je pourrois je me mis au lit incontinent.

Le XXIII[e] je me trouvay en me levant la teste fort pesante et attribuant cela au serain que j'avais pris le jour precedent, je creüs que le plaisir que j'aurois à la campagne dissiperoit cette indisposition.

Je partis donc avec mes gens. Le premier lieu que nous trouvasmes est une villette des plus petites que vous ayez jamais veües et des plus mal bastyes, appellée Saint-Julien (1). Elle est assise sur le bord de la rivière de Garonne à une petite lieue au-dessus de Rieux du costé de Guyenne; elle est du dioceze de cette ville et l'une de plusieurs chastellenies dont la judicature ou juridiction de Rieux est composée. Il y a aussi quelques restes d'un vieux chasteau basty de briques fort petit et fort estroit; il y a une petite tour quarrée du costé de la campagne et une autre avec quelques petits bastiments du costé de la ville. Le sieur de la Rivière, aisné de celuy qui est enseigne des mousquetaires, en est capitaine. Il y a sept villages qui dépendent de cette chastellenie qui sont du consulat de cette ville, à l'exception de deux que l'on appelle le Plan et Saint-Cristophe ou Saint-Cristaux pour parler aux termes du pays, qui sont un peu plus hault et de l'autre costé de la rivière et neantmoins du département de Guyenne. Il y avoit autrefois un pont à ce que l'on m'a dit; mais comme la rivière l'a plusieurs fois emporté, les habitants se lassant des dépenses qu'il leur causoit ou pour le réparer ou pour le rebastir y ont estably un bacq dans lequel nous passasmes la rivière.

Estant montez sur la rive qui est du costé du Languedoc et assez haulte en cet endroit, nous tournasmes le visage du costé d'où nous venions pour admirer la beauté de la plaine qui accompagne la rivière de Garonne, et en vérité il ne se peut guère rien voir de plus beau. L'ydée que je m'en estois formée fist une impression d'autant plus forte sur moy, qu'ayant pris le fil de nostre chemin nous traversasmes un pays fort mauvais et fort ingrat appellé Goutevernisse, laissant à nostre gauche la ville de Rieux et celle de Montesquyeu de Volvestre qui sont assises sur la rivière de la Rise et à ce que je püs juger un beau et bon pays. Et nous montasmes insensiblement jusqu'à un village appellé Lafitère qui est dans une situation assez élevée. J'y remarquay devant la porte de l'église une espine blanche fort belle taillée et accom-

(1) Elle était, au XVIII[e] siècle, le chef-lieu de l'une des huit châtellenies du Comminges et comprenait les treize communautés de Saint-Julien, Saint-Cizy, Gensac, Saint-Julien, Saint-Christaud, Le Plan, Tersac, Montberaud, Lahitaire, Monbrun, Merigon, Gouzens, Goutevernisse.

modée en forme de pavillon; et quelque peu plus loing, je vis venir au devant de nous un habitant de Montbrun (1) nommé Rives qu'Agède avoit mandé pour nous servir de guide; et derrière luy le seigneur du lieu avec trois jeunes hommes bien faits dont l'un étoit son fils, un autre son gendre et un autre son nepveu, qui vinrent me saluer avec luy. Il me pressa fort de mettre pied à terre pour me raffraischir chez luy, mais je passay outre et par un chemin fort bossu et fort pierreux j'arrivay au village de Sainte-Croix (2) m'éloignant des bords de Garonne de deux lieües. Ce petit village est à une demye lieüe du précédent situé dans un grand fonds de vallée fort estroit et fort serré sur une petite rivière appellée Bolpe; et il est tellement enfoncé, qu'à moins d'estre dedans, on ne peut pas le descouvrir. Il y a un couvent de filles de l'ordre de Fontevraux que les huguenots avoient détruit il y a assez longtemps et depuis quarante ans seullement ces filles qui y sont s'y sont restablies ayant reparé l'église sans magnificence mais assez proprement. Pour ce qui est des lieux claustraux je ne les crois pas ny superbes ny commodes. La prieure est sœur du marquis de Rabat, qui jusqu'alors avoit cru que par son crédit et celuy de son frère elle pourroit soustraire les bois qui dépendent de ce couvent à la réformation. Et comme le jour précédent j'y avois envoyé des arpenteurs avec exprès commandement de les mesurer parce qu'elle avoit empeché le premier d'y rien faire, elle avoit toutte la nuit envoyé au marquis son frère pour le prier de venir jusqu'au couvent pour la secourir dans cette occasion. Et le marquis au lieu d'y venir avoit envoyé le juge de ses terres pour luy rendre sa réponse. Je ne scais point quelle elle pouvoit estre, mais visitant les religieuses je les trouvay fort adoucies et fort soumises. Elles me demandèrent seullement delay d'un mois pour produire leurs titres, ce que je leur accorday de tout mon cœur.

Cependant comme je vous ay marqué cy devant qu'à mon lever je m'estois trouvé la teste fort pesante, aussy tost que je fus descendu de cheval je me trouvay fort abbattu et fort eschauffé et ressentis quelque petite émotion de fievre. Et la mauvaise contenance que je tenois dans

(1) Cette localité faisait partie du fief de Lescure, créé par une branche de la maison de Comminges.

(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton. Cette communauté, comprise dans le diocèse de Rieux, a fait partie du Languedoc jusqu'à la Révolution; elle était le siège d'un prieuré de religieuses fondé au XIII[e] siècle et dépendant de l'abbaye de Fontevrault, en Anjou.

Les coutumes du 3 juin 1649 furent confirmées le 2 janvier 1785. (Félix Pasquier, *Nomenclature des chartes et coutumes de l'Ariège.*)

un malheureux et infâme cabaret ou nous fusmes réduits, mit tous mes gens en alarme et dans la consternation.

Je repris courage pour manger une misérable souppe que l'on m'avoit faite avec du beurre que les religieuses m'envoyerent; je mangeay aussy quelques confitures dont elles m'avoient fait présent. Et après un repas très léger je remontay à cheval. J'avois oublié de vous dire que ces religieuses sont dames de ce lieu; qu'outre leur église il y a une paroisse dédiée à saint Fiacre bastye comme les autres églises de villages de ce pays. Elles ont une forest ainsy que je vous ay dit cy dessus, laquelle je visitay et c'est la premiere que j'ay veüe plantée de sapins (1). J'ay eu grand plaisir à voir cette sorte d'arbres qui sont hauts de soixante, quatre vingts et cent piedz, droits comme des flèches et sans branches qu'au houppié. Ces arbres ne viennent que dans des lieux froidz et humides et que de semence. A l'aage de quarante ans ils commencent à estre beaux pour des sollives et à cent pour les poultres. On peut les coupper pendant toutes les saisons de l'année pourvu que ce soit auparavant la pleine lune. Les meilleurs sont ceux dont on n'a point tiré la sève, je crois que vous scavez bien que leur sève est ce que nous appellons térébentine (2) que l'on tire à la mesme saison en laquelle tous les autres arbres sont en sève, qui est à dire en avril et may.

Je passay de cette forest à une autre qui en est voisine appellée forest de Tortose ou de la Serre parce qu'elle est assise dans la juridiction des lieux de Tortoze et de la Serre qui ne font qu'un même consulat. Elle appartient à l'évesque de Couserans qui est seigneur de ces deux lieux dont les habitants y ont droit d'usage pour le bois et pour le pasturage. Il y a deux verreries tout proche que l'on y a establyes. Dans le lieu de Tortoze il y a une maison champestre bastye (3) par un évesque de Couserans qui a précédé le dernier mort;

(1) S'il avait mieux connu l'habitat du sapin, M. de Froidour aurait été plus surpris encore de rencontrer à 400 mètres d'altitude cette essence qui ne descend guère, sous notre climat, au-dessous de 800.

La petite sapinière de Sainte-Croix existe encore. Elle appartient aujourd'hui en grande partie à la commune de Sainte-Croix, qui en est devenue propriétaire par voie de cantonnement.

(2) M. de Froidour commet ici une confusion. On n'a jamais résiné le bois de sapin, qui ne renferme d'ailleurs que très peu de résine.

On se contentait, autrefois, de recueillir les gouttelettes de térébenthine disséminées dans les ampoules résinifères de l'écorce, ce qui ne pouvait altérer la qualité du bois.

Cette coutume est d'ailleurs abandonnée depuis longtemps.

(3) Il ne fit que restaurer cette résidence épiscopale.

cet évesque (1) ayant esté un chartreux fort intrigant et fort du monde pendant qu'il estoit dans sa cellule, à tel point que par ses intrigues il s'est fait évesque, s'est rendu chartreux dans son Episcopat et s'est retiré en ce lieu dans une maison fort sombre qu'il y a fait bastir. C'est ce que j'ay à vous remarquer sur le sujet de Tortoze.

Pour ce qui est de la Serre, j'ay à vous en dire quelque chose de plus remarquable, qui est que dans cette extrémité du Languedoc il y a 250 à 300 ans que quelques gens du pays de Xaintonge (2) sont venus s'y reffugier et y ont fait une petite colonie dans laquelle ils conservent encore leur langage françois et ne parlent celuy du pays en maniere quelconque. Vous remarquerez encore en passant que ce lieu est appellé terre de promission ou permission et que le commun proverbe du pays est que les larrons y croissent sans semer.

De ce lieu nous sommes passez, retournant sur nostre gauche, à Montbrun par un chemin fort bossu, fort pierreux et fort difficile à tenir, où il n'est point question de charrois. Et je vous diray en passant que toutte cette contrée est extremement montagneuse et j'ay remarqué que ces montagnes sont les premiers degrez pour monter les montagnes du Couserans et de Foix qui sont au dessus pour ensuite aller par degré aux Pyrénées. Chemin faisant nous avons veü au dessus d'un petit village nommé Montardy sur un petit tertre qui regarde dans un fondz de vallée un reste de tour quarrée qu'on appellait le chasteau de Merigon qui est dans la dépendance de Montbrun.

(1) Bruno de Ruade, chartreux, évêque de Conserans en 1624, résigna en 1642 et mourut en 1645. Il fut enseveli aux Chartreux de Toulouse. La sacristie de la cathédrale de Saint-Lizier possède un remarquable portrait de cet évêque. (Voir sur son testament une étude de M. l'abbé Auriol, tome XXXVIII de la *Revue de Gascogne*.)

(2) Dans le tome XVI de la *Revue de Gascogne* (année 1875), M. l'abbé Couture cite le passage suivant d'un commentaire de Pierre Duclos sur le traité *De resignatione beneficiorum*, par Flaminius Parisius :

« Je ne dois pas passer sous silence que dans le diocèse de Couserans, qui fait » partie de la Gascogne, on trouve cinq villages dont les habitants parlent dès » l'enfance l'idiome saintongeais comme leur langue maternelle et naturelle. » Ces cinq villages sont : Lasserre, Barjac, Contrazi, Maubesi et Merigon. Vous » prendriez ces gens-là, non pour des Gascons qu'ils sont, mais pour des » Saintongeois. »

M. Roschach suppose qu'on peut attribuer ces émigrations, soit aux ravages exercés dans l'ouest par les bandes d'aventuriers Anglo-Saxons pendant la dernière lutte avec l'Angleterre, soit au soulèvement provoqué en Saintonge dans la première moitié du XVIe siècle par les rigoureuses mesures fiscales de François Ier.

Vers 1538, Henri II d'Albret attira dans ses domaines des laboureurs saintongeais, dont les habitants de ces villages sont peut-être des descendants.

Nous avons aussy veü en passant la forest de Montbrun plantée la plus grande partye de hestres parmy lesquels il y a quelques chesnes. Et enfin nous sommes arrivés sur la brume à Montbrun; c'est une petite ville fermée de murs de la grandeur de Saint-Julien, mais mieux bastye et mieux remplye. Je me persuade que ce nom lui a esté donné quoique elle soit tout à fait dans un fondz et de touttes parts environnée de montagnes, parce que ces mesmes montagnes parroissent noires, ne portant que des bruyeres, quelques meschants bois et des rochers tout noirs (1). Il y a une petite halle et une église qui me parut assez propre pour l'église d'un tel lieu. Les chappes, chasubles et tuniques dont on se sert pour le service divin sont étallées en parade le long de l'église en forme de tapisserie; et il y a une galerie en haut semblable à celle de toutes les églises que vous avez veües dans cette province. Elle est dédiée à saint Jean-Baptiste et à saint Rocq. Hors de la ville passant un petit ruysseau qui coulle tout le long du vallon et proche de ses murailles, il y a un petit tertre sur lequel est basty un ancien chasteau fort serré comme tous les autres de la province et fort mal pris, où tout est en ruynes. Je n'y pus trouver un misérable trou que les planchers n'y fussent brisés. Il a esté basty à deux fois, à ce qu'on m'a dit; l'ancien chasteau est à main droitte qui consiste en une tour quarrée et en un meschant corps de logis qui la joint. On y monte par un perron qui est tout brisé; et comme autrefois il n'y avoit point d'autres fermetures que les murs mesmes du corps de logis il y avoit des canonières et des meurtrières au dessus de la porte et la tour servoit d'escallier et de deffenses; mais par la construction du nouveau chasteau qui n'est qu'un corps de logis fait à l'opposite de l'ancien du costé de la ville, on a fait une petite cour fort étroite, mais il n'y a rien de flanqué et la meilleure deffense consiste en la hauteur du tertre sur lequel ce chasteau est basty. Cette terre de Montbrun est une ancienne chastellenie qui appartient à la maison de Bellegarde dont Souscarrière qui en est bastard porte le nom.

Mon mal de teste s'estant augmenté, je me trouvay accablé de mon rume ordinaire et je passay toutte la nuit du 23 au 24 à jetter par la bouche, par le nez et par les yeux une quantité d'eau si prodigieuse que je n'eus autre occupation toutte la nuit; elle me continua aussy le

(1) Au-dessus du village de Montbrun se trouve encore aujourd'hui une petite sapinière, isolée dans une station anormale, qui attire les regards à grande distance, étant située sur le haut d'une colline élevée. M. de Froidour, arrivant « sur la brume », l'aurait-il prise pour des rochers noirs? C'est évidemment à ce bois noir unique dans cette section du bassin de l'Arize que cette localité doit son nom.

lendemain, de sorte que je fus obligé de garder le lict. Dès le matin le marquis de Rabat qui dans le voisinage a une forest en un lieu appellé Mauvaisin (2) ayant appris par le message de sa sœur, la prieure de Sainte-Croix, que j'allois en ce quartier là et que j'avois dessein de visiter sa forest. envoya un page de grand matin sçavoir l'estat de ma santé et si je demeurerois ce jour là à Montbrun parce qu'il avoit apris par la voye de sa sœur que j'estois indisposé, ou si j'en partois pour aller en quelqu'autre lieu, que son dessein estoit de me venir voir à Montbrun ou de me rencontrer au lieu où je pourrois aller. Je dis au page que j'avois beaucoup d'obligations à son maistre, que j'aurois fort desiré d'estre en estat de le prévenir, mais qu'à voir l'estat auquel je me trouvois il pouvoit juger que je ne le pouvois pas et que s'il se donnoit cette peine je m'en estimerois fort honoré et fort obligé.

Environ une heure après midy le marquis arriva et monta en ma chambre avec trois gentilshommes de belle taille et bien faits, qui estoient le baron de Clermont d'Oriville son nepveu, le chevalier de Lavedan connu sous le nom de Begaule et un nommé Coste de la Palüe qui a esté au comte de Guiche.

Pour vous dire qui est ce marquis, c'est un homme qui peut estre aagé de 45 a 50 ans qui commence à grisonner; il est de bonne taille, gros mais sans excès, assez bien fait de visage, mais fort desbauché et grand ivrongne, se piquant entr'autres choses d'estre fourny d'un long et gros membre et d'autre costé d'avoir les meilleurs vins qui se boivent dans le pays. J'aurois une grande histoire à vous dire si j'entreprenois de vous faire le récit de toute nostre conversation, mais j'abregeray le plus qu'il me sera possible et vous diray que non seullement il me parut estre ce que je vous ay dit cy dessus, mais aussy des plus francs gascons que nous ayons jamais connus. Il me parla fort du nom de sa maison et il est bon que vous sçachiez qu'il porte le nom et les armes de Foix. Il voulloit que je creusse qu'il estoit le véritable héritier de cette maison et que ce que le roy possedoit en ce pays n'estoit que par

(2) Sous Louis XIII, la maison de Foix-Rabat possédait les châteaux de : 1° Rabat (canton de Tarascon), qui n'existait dejà plus en 1741; 2° de La Tour du Loup, commune de La Bastide du Sérou, où il y avait aussi un château royal démoli par ordre de ce roi en 1637; 3° de Canté (canton de Saverdun), dont l'emplacement élevé subsiste encore près de l'église; 4° de Loubens (canton de Varilhes); 5° de Mauvaisin (canton de Sainte-Croix); 6° de Montfa (canton du Mas-d'Azil); 7° de Fornex (canton du Mas-d'Azil).

Excepté Fornex, décrit plus bas, tous ces châteaux étaient inhabités en 1631, date de l'inventaire dressé après la mort de leur propriétaire Georges de Foix-Rabat. La date de leur construction peut être fixée entre 1461 et 1557. (*Quelques châteaux du pays de Foix sous Louis XIII*, par M. Doublet. *Bulletin de la Société Ariégeoise*, 5e volume, n° 5, p. 193.)

usurpation. Il voullut mesme me faire croire et me dit que le lieu de Mauvaisin où la forest en question est assise, qui n'est qu'un meschant hameau ou tout au plus qu'un très chétif village où il y a quelques restes d'un petit chasteau qui ne sert plus qu'à nicher les hiboux, estoit une principauté qu'il tenoit indépendemment de qui que ce fust ne devant aucune taille ny reconnaissance au roy, en laquelle il avoit droit de faire battre monnoye, qu'il y avoit un juge qui sous son nom exerçoit la justice, des jugements duquel il y avoit appel par devant luy seul, et que le cas estant arrivé qu'un juge de cette terre condamna un criminel à estre pendu, feu son père devant lequel le condamné appella, confirma le jugement et le fit exécuter, ce qui fit beaucoup de bruit mais sans aucune suitte parce qu'on reconnut le droit de son père. Il voullut que je creusse aussy que la maison de Foix estoit souveraine et m'insinuer que cette souveraineté et principauté qu'il avoit estoit un reste du débris de sa maison, dont il ne se vantoit point pour ne point donner de jalousie, et qu'une marque singulière qu'il avoit encore dans sa maison qui justifioit le partage qui avoit esté fait entre ses prédécesseurs et ceux aux droits desquels le roy est parvenu, est qu'en plusieurs terres il avoit la justice en partage avec le roy. Je ne fis pas de contestations sur touttes ces choses comme vous pouvez croire, mais je vous en diray ma pensée après que je vous auray achevé la suitte de nostre conversation dont le sujet principal fut la forest en question. Vous en avez déjà ouy parler plusieurs fois, mais vous ne savez pas touttes les particularitez de tout ce qui se passa au sujet de cette forest, et je suis bien ayse de vous les apprendre.

Le sieur de Seuil, fils d'une sœur de M. Colbert de Teron, intendant de la marine, ayant esté envoyé pour visiter tous les pays qui sont le long au-delà et au deça de la rivière de Garonne et connoitre s'il y avoit des bois propres pour la marine, visita entr'autres choses cette forest de Mauvaisin tant par occasion que parce qu'on luy avoit dit qu'il y avait quantité de beaux arbres. Et le marquis de Rabat s'estant imaginé que cette rencontre favorable luy apporteroit des trésors fut bien ayse par cette considération et aussy parce que le sieur de Seuil estait nepveu de M. Colbert de le festoyer tout autant qu'il pourroit. Pour cela il prit un soin particulier de sçavoir le temps auquel le sieur de Seuil se rendroit à Mauvaisin et il s'y rendit aussy avec un grand cortege de noblesse, l'accompagna à la visite du bois et ensuite le conduisit à son chasteau de Fournex. D'abord qu'ils furent à la veüe du chasteau l'on en tira touttes les arquebuses à croix qui y sont en assez bon nombre; lorsqu'ils furent advancés sur une plate forme

plantée d'arbres disposez en allée qui font une assez belle advenue, cinquante mousquetaires qui y estoient en haye firent une salve à leur entrée au chasteau, les arquebuses à crois en firent encore une autre et cela fut suivy d'un très magnifique repas où d'un article il y avoit dans un bassin cinquante perdreaux. On y parla de la vente des arbres dont le marquis faisoit monter le prix à cent mil escus. Seuil qui n'en voulloit que mil des plus beaux et quatre cents de la 2e qualité en offrit vingt cinq mil livres. On demeura d'accord de la vente de douze cents à choisir et il n'y eut contestation que du prix dont on offrit sur le raport d'Agède jusqu'à dix mil escus.

Cette offre n'ayant point esté acceptée, le marquis et Seuil se trouvèrent à Tholoze et M. l'évesque de Rieux (1) se rendit l'entremetteur de leur marché, de sorte qu'après plusieurs allées et veneües de part et d'autre les offres furent portées à quarante et enfin à cinquante mil livres, ce que le marquis ne voullut pas encore escoutter. Je ne scay par quel malheur Seuil eut habitude avec un nommé Lacroix. C'est un secrétaire du parlement de Tholoze dont le père s'est meslé du commerce du bois et luy mesme croit y entendre beaucoup. Il est un de nos premiers donneurs d'avis et c'est celuy là qui devoit trois mois après mon arrivée à Tholoze faire passer cent matz. Vous savez comme il s'en est acquitté. Cet homme sans jugement, sans cervelle, voyant que Seuil se faschoit de ce qu'il ne pouvoit point mettre le marquis à la raison, au lieu de porter les choses à un accommodement, l'aigrit d'autant plus, luy dit que le marquis avoit grand tort, que son bois ne valoit pas ce qui luy en avoit esté offert, qu'il ne falloit pas en demeurer aux termes des offres de M. l'Evesque de Rieux, et qu'enfin il falloit luy faire un acte pour parler aux termes du pays, à ce qu'il eust à faire la délivrance de cette quantité d'arbres convertie à la somme de xxv^{m} ll. Seuil qui estoit un jeune homme de xx ans, qui n'avoit pas encore toutte la prudence nécessaire pour se tirer d'affaire en semblable occasion suivant le penchant du chagrin qu'il avait pris contre le marquis et le mauvais conseil de ce fol, sans délibérer davantage envoya quérir sur le champ un notaire et luy fait expédier une sommation qu'il fit porter à l'instant mesme au marquis. Je vous laisse à penser s'il fut surpris de ce procédé. Il fit sa réponse sur l'heure qu'il n'estimoit pas que le roi voullust de force luy prendre son bien, n'ayant jamais usé de pareille injustice envers ses sujets et particulièrement envers ceux de sa qualité et qui estoient demeurez inébranlables dans

(1) Mgr de Bertier (Antoine-François) 1657-1705; il établit les Oratoriens dans son Séminaire.

son service. Que si Sa Majesté pour la construction de ses vaisseaux ou pour quelqu'autre occasion que ce put estre avoit besoin de son bois, il iroit luy mesme le luy offrir sans autre condition que celle qu'il plairoit à Sa Majesté de luy faire; mais qu'il avoit lieu de trouver fort estrange qu'après une offre de cinquante mil livres portée par un homme de la qualité et du mérite de Mgr l'évesque de Rieux, Seuil tout d'un coup retranchast cette offre de la moitié. Cette réponse signée, il s'en fit délivrer par le notaire une coppie au bas de celle de la sommation qu'on luy avoit faite. Seuil, par l'avis de Lacroix, fit encore une nouvelle sommation; le marquis y répondit suivant les premiers termes dont il s'estoit servy et après s'en estre fait délivrer coppie renvoya le notaire à Seuil qui commença d'ouvrir les yeux et de connoître la faute qu'il avoit faite. Il fut chez M. l'évesque de Rieux auquel il fit récit de ce qui s'estoit passé et qui ne manqua point de luy dire combien il avoit failly; mais le jeune homme ne le sachant que trop venoit prier Mgr de Rieux de s'employer avec adresse à raccommoder les choses et à faire en sorte que les actes fussent bruslés et qu'il n'en fust plus parlé. Le marquis après quelques allées et veneües consentit bien au raccommodement, mais il ne voullut jamais se dessaisir des actes en question; et ce qu'on obtint de luy fut qu'il ne les envoyeroit pas à M. Colbert. De sorte qu'il se fit une entrevüe en laquelle Seuil demanda pardon au marquis de ce qui s'estoit passé et le pria de l'oublier. Le marquis ne manqua pas de le promettre, mais il luy en est resté un tel ressentiment que quand il parle de Seuil il ne le traite que de manant, de coquin et de fripon. Il ne manqua pas d'en user de mesme lorsqu'il me parla de luy et de tout ce qui s'estoit passé au sujet de son bois dont il relevoit le prix au dela des montz.

J'empéchois le torrent d'injures luy disant que je ne prétendois pas justiffier l'action de Seuil, mais qu'estant nepveu de M. Colbert auquel j'avois les dernières obligations,. j'estois obligé de luy dire que sa considération devoit l'empescher de parler de la sorte d'un homme qui luy appartenoit. Il reçut cela fort honnestement et me dit qu'il ne voulloit pas me desobliger, qu'il s'abstiendroit de parler de Seuil puisque je ne le voulois point, mais en revanche il me dit quantité d'autres sottises. Il s'estoit figuré à ce que je puis juger que je voullois voir son bois malgré lui et sans sa participation; que j'avais dessein de le faire prendre et de le remettre aux calendes grecques pour le payement ou de le réduire aux termes que Seuil y avoit mis. Il me fit entendre qu'il ne voulloit point vendre ses bois, qu'il en tiroit un grand revenu tous les ans, dans la crainte que s'il y faisoit coupper quelque chose on

ne pust luy reprocher de les avoir degradez depuis que le roy avoit tesmoigné en avoir quelque envye. Mais qu'une fois il désireroit sçavoir ce qu'on voulloit en faire. Il me dit que rien ne le pressoit de vendre, qu'il tiroit ordinairement de cette forest sept à hult mil livres de rente et qu'il aymoit mieux jouir de ce proffit annuel que de voir en peu de temps la ruyne de la forest. Qu'au reste si je prétendois la prendre et en user comme Seuil avoit fait, qu'il voulloit aller droit au roy, qu'il se moquoit des ordres des intendants, que tout cela n'estoient que de petits ordres auxquels il n'avoit point d'égard, et qu'il ne reconnoissoit que ceux du roy vers lequel il se retireroit directement. Je lui fis réponse que lorsque les roys étoient jeunes et mineurs, la licence qu'on se donnoit faisoit dire quelques fois que les ordres des commissaires que leurs Majestez départoient dans les provinces n'estoient que de petits ordres et qu'on ne les considéroit pas fort. Mais que les ordres de ceux qui estoient commis par un roy majeur, grand et puissant comme le nostre ne pouvoient estre appellez petitz, que ceux qui les portoient estoient asseurés d'avoir un bon second pour les soutenir, mais que je n'avois rien à dire sur ce chapitre et que cela ne me regardoit point parce que je n'avois rien à desmeler avec luy; que je n'avois eü quelque curiosité de voir son bois que parce que Madame de Secousse m'en avoit prié et m'avoit fait connoitre que je l'obligerois si je pouvois renoüer le marché en question; que d'ailleurs M. Colbert m'avoit envoyé le procès verbal de Seuil et recommandé de l'examiner et de repasser dessus ce qu'il avoit veü; que cela m'avoit aussy donné occasion d'aller visiter sa forest, mais que si cela luy faisoit mal au cœur je m'en dispenserois volontiers; que je croyois bien qu'on se pourroit passer de sa marchandise et que quand je ne la verrois pas ce ne seroit pas un grand inconvénient.

Ainsi vous voyez, mon cher compère, que nostre entretien fut fort froid, mais la chose passa encore plus avant et il y eut un peu de picque ou du moins peu s'en fallut, parce que j'adjoustay que si néantmoins sa forest estoit voisine et contiguë à celle du Roy, il seroit obligé de représenter les titres de la propriété qu'il en prétendoit, auquel cas je ne pourrois pas absolument faire autrement que de le voir. A quoy il me repondit assez aygrement qu'il ne falloit donc point parler de marché, mais qu'il falloit auparavant savoir et décider si la chose luy appartenoit; qu'il en avoit de bons titres, mais qu'il ne les représenteroit que devant le Roy et réitéra ce qu'il avoit dit touchant les petits ordres. Je luy répartis que je n'en reconnoissois plus de petits; que ceux que je portois venoient immédiatement du roy; que je ne faisois

point de querelle d'Allemand à personne; que si ayant esté sur les lieux je trouvois l'affaire sans difficulté je le laisserois en repos et luy épargnerois du meilleur de mon cœur la peine qu'il voulloit se donner d'aller au Roy. Mais que sy je ne trouvois pas son droit bien estably j'en userois à son égard comme j'avois coustume d'en user envers tous les autres, et luy ferois donner une assignation sur laquelle il se gouverneroit ainsy que bon luy sembleroit. Après tous ces discours nostre conversation se radoucit un peu; je ne saurois vous dire comment, mais nous entrasmes en discussion et parlasmes du prix de ses bois. Et comme nous ne dismes rien quy mérite de vous estre escrit, je passeray tout cela sous silence pour vous dire seullement que nous nous séparasmes assez bien.

Incontinent après qu'il fut sorty de ma chambre il entra dans une autre où mon hoste, qui estoit un marchand de la ville, luy présenta du vin. Je me levay cependant et je le vis partir un quart d'heure après avec sa compagnie, tous bien montez sur des chevaux d'Espagne, et le sien depuis dix jours luy avoit cousté quatre cents escus. Je passay le reste de la journée à jetter ma pituitte.

Le xxv[e] du mesme mois qui estoit le lendemain, ayant passé la nuit un peu mieux que la précédente, je me levay sur les huit heures du matin. J'entendis la messe et passant par la ville, je remarquay qu'à touttes les portes il y avoit des croix de fleurs. J'appris que la coustume de ce lieu estoit qu'au jour de la saint Jean-Baptiste tout le monde mettoit au-dessus de sa porte cette croix (1). Estant retourné au logis, je trouvay Agède fort en peine d'un advis qu'on luy avoit donné que le marquis de Rabat estoit allé en sa forest avec grand monde et que de tous costés les gentilshommes y couroient avec des valetz armés. Et comme il avoit remarqué dans nostre conversation du jour precedent quelque froideur, et que d'ailleurs il le connoissoit et le tenoit pour un homme capable de faire une meschante action, il craignoit que le marquis n'eust dessein de me faire quelque insulte. Il ne m'eust pas sitost descouvert cela qu'on vint nous confirmer de deux ou trois endroits la mesme chose. Le capitaine Panebeuf, accoustumé aux actions de bravoure, conclut que nonobstant tout cela il falloit aller droit à la forest, que de cette première démarche que j'allois faire dépendoit tout le succès de mon voyage; que les affaires du roy devoient se faire avec hauteur, et que si j'y manquois dans cette occasion je ne devois point esperer que dans les lieux où j'allois je peusse entreprendre de visiter aucune forest ny d'y faire aucun acte de justice.

(1) Cet usage est encore en vigueur.

Le pauvre Agede au contraire, qui a pour moy une affection tout à fait sincère et tout à fait tendre, estoit au désespoir que Panebeuf m'eust fait ouverture de cet advis et voulloit absolument que je prisse une autre routte. Après avoir ouy tous leurs discours et raisonnements, je pris un avis qui fut approuvé de tous deux et que j'executay. Je leur dis que j'avois à me loüer du traittement que m'avoit fait le marquis de Rabat et que la prieure de Sainte-Croix sa sœur luy ayant fait savoir que je venois à Montbrun, il ne s'estoit pas contenté de m'y envoyer un page pour s'informer de l'estat de ma santé, mais qu'ensuitte il y estoit venu luy mesme; que cette civilité qu'un homme de sa condition m'avoit rendue méritoit bien que je lui en rendisse une autre; que s'il n'avoit aucun mauvais dessein contre moy il se sentiroit obligé de ma visite, et que sy ce qu'on disoit estoit vray, c'estoit un moyen infaillible pour le désarmer; que quoique il ne fust pas chez luy cela ne devoit pas m'empecher d'y aller parce que j'ignorois ou du moins je pouvois ignorer qu'il en fust party. Que de chez luy on iroit luy donner advis de mon arrivée où il pourroit estre, et que par cette conduitte, l'obligeant à en bien user en mon endroit, je facilitois le voyage que j'avois entrepris.

Nous partismes donc de Montbrun, et après avoir fait trois quartz de lieüe ou environ de pays ingrat et desagréable, nous nous trouvasmes sur une petite éminence d'où nous découvrismes une plaine fort belle qui accompagne le cours de la rivière de la Rise sur laquelle sont situées les villes de Rieux et de Montesquyeu de Volvestre. Nous descouvrismes aussy le chasteau de Fournex (1), c'est la maison où j'allois trouver le marquis. Elle est assise sur une petite éminence qui règne le long de la pleine, de sorte néantmoins que des collines qui sont aux environs il y descent une quantité d'eau suffisante pour beigner le fossé dont elle est environnée. On prétend qu'elle a esté bastye par les anciens comtes de Foix et qu'elle est eschüe en partage à la branche de cette maison qui a pris le nom de Rabat. Elle est toute bastye de briques, à quatre corps de logis et quatre tours rondes couvertes en pavillons aux quatre coings, mais si mal placée que toute la devanture du chasteau n'est ny flanquée, ny deffendue, le mur du corps de logis qui fait face estant advancé de façon que les deux tours qui sont sur le devant qui devroient s'entredeffendre sont cachées l'une à l'autre. Pour y arriver nous traversames plusieurs allées qui sont aux advenues et trouvasmes devant la porte une platte forme toute

(1) Le mobilier qui existait dans ce château en 1631 a été décrit dans l'inventaire cité ci-dessus, p. 123, note.

garnye d'arbres ayant son aspect sur la pleine, bornée d'autre costé par des jardinages. Ce qu'on trouve d'abord pour entrer au chasteau est un petit pavillon quarré couvert d'ardoise sous lequel on passe pour gagner le pont. Il n'y a autre ornement à ce pavillon que les armes de la maison, écartelées au premier et troisième quartier de Foix et aux deux et quatriesme de Duras avec la couronne de comte et les deux colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. L'on trouve ensuitte un pont levis qui estoit abbaissé et ensuitte une porte de bois toute couverte de fer au dehors et l'on passe sous une voute dont les deux costés sont garnis d'armes. Il y a un capitaine dans la maison et nous aprismes qu'on le gardoit fort soigneusement à cause des desmeslez que vous sçavez qui sont entre les deux frères, le marquis et le vicomte, pour raison de la légitime que le cadet demande à l'aisné. Estant entrez nous trouvasmes une cour plus longue que large et fort estroitte, telle que pourroit estre celle d'une maison bourgeoise dans une bonne ville. On va autour du logis par des galeries dont trois sont de briques avec de la pierre de taille comme le reste du logis et une autre de bois. Il y a par bas deux cuisines, quelques offices et une escurie qui occupe toute l'estendue d'un des corps de logis. Il y a au dessus une grande salle et quelques chambres mal prises, mal en ordre et mal meublées. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est une table ronde environnée de sieges où l'on peut tenir douze à quatorze personnes, laquelle on fait tourner comme on veut pour mettre du costé du feu ceux qui en ont besoin. Le capitaine fit ce qu'il püt pour me bien recevoir, nous présenta du vin et de l'eau à la glace pour nous raffraischir; nous fit voir une galerie fort estroite où sont peintes quelques métamorphoses d'Ovide, mais de peinture fort grossière et en un mot tolozaine. Tous les seigneurs de Rabat y sont aussy despeintz et font commencer leur généalogie en un Gaston de Foix dont le fils Mathieu ou Loup de Foix, je ne vous sçaurois plus dire lequel des deux, prend qualité de première branche de Rabat, et il y en a jusques à dix ou douze. Le penultiesme commence de porter ses armes écartelées de Foix et de Duras; le dernier est le père du marquis d'à présent qui n'a jamais pris que la qualité de vicomte; celuy-ci, qui de son vivant a pris celle de marquis, se l'est toujours fait appeler et son cadet a pris celle de vicomte. Il y en a plusieurs qui ont l'ordre de Saint-Michel, nul celuy de Saint-Esprit. Je crains, mon cher compère, qu'un si long discours touchant une mesme personne ne vous soit ennuyeux; mais c'est l'homme le plus important duquel peut estre dans la suitte j'auray à vous parler. Et je ne puis pas m'empescher de vous en dire encore quelque chose, puisque j'ay entre

pris de vous rendre un compte fort exact de tout mon voyage.

Vous scaurez donc qu'estant arrivé à Fournex je fis connoitre au capitaine le sujet qui m'y avoit amené. Et à la réponse et au bon accueil qu'il me fit je reconnus bien d'abord qu'on nous avoit donné de fort meschants advis. Il me dist que le marquis seroit au désespoir de ne s'estre pas trouvé chez luy pour m'y recevoir; qu'il y avoit deux heures qu'il estoit party pour aller à Massat, qui est une terre très considérable qu'il a à l'extrémité du Couserans. Je luy dis que j'en avois un extrême déplaisir et que sy je croyois le pouvoir joindre je le suivrois. Et enfin après plusieurs compliments et après avoir veu cinq parfaittement beaux chevaux d'Espagne qui estoient dans l'escurie, je repris le chemin de Montbrun où je demeuray au giste. Pendant le temps que nous avions esté à Fournex, Panebeuf avoit entretenu le capitaine et luy avait dit qu'il estait marry au dernier point que le marquis ne se fust pas trouvé chez luy; qu'il avoit perdu une occasion laquelle il auroit de la peine à recouvrer parce que je m'esloignois dans les monts Pirénées et ne pourrois de longtemps estre en commodité de voir la forest du marquis ny conférer avec luy du prix de ses bois. Et qu'encore que je n'eusse pas tesmoigné avoir aucun ordre d'examiner cette affaire, il scavoit néantmoins fort asseurement, que je l'avois. Que si le marquis s'estoit trouvé chez luy j'aurois mis l'affaire sur le tapis et que sans doute je l'aurois conclue à sa satisfaction. Qu'il ne pouvoit rendre un meilleur service à son maistre que de luy en donner advis en diligence, et qu'il pouvoit luy mander qu'un homme qui luy avoit parlé du marquis de Fimarcon (1) qui estoit auprès de moy lui avoit donné ce conseil. Le capitaine receut cela le plus agréablement du monde et se détermina d'abord à envoyer toutte la nuit un vallet à son maistre par lequel il lui fit sçavoir que j'avois esté chez luy et l'entretien qu'il avoit eu avec Panebeuf. Et cela nous vallut deux flacons de vin et une pagnerée de glace que m'apporta à Montbrun le messager qu'il envoya, par lequel j'écrivis trois lignes de compliments au marquis pour luy faire sçavoir que j'avois esté chez luy. Mais il me souvient, mon cher compère, que je vous ay promis de vous dire ma pensée touchant l'entretien que j'eus avec le marquis et sur touttes les choses qu'il me dit de sa maison.

Premièrement il comptoit la maison de Foix pour une maison souveraine, et cependant il se trompoit fort lourdement. Il est bien vray que l'esloignement de la Cour avoit donné oocasion aux comtes de Foix, aussy bien qu'aux comtes de Comminge et d'Armagnac et mesme au vicomte de Couserans, de prendre la qualité de comte ou vicomte par la grâce de Dieu comme s'ils ne tenoient leurs seigneuries que de

(1) De la maison de Lomagne.

Dieu et de leur épée; mais les comtez de Foix et de Commenge estoient des fiefs mouvans du roy à cause du comté de Tholose. Et cela est si vray que de tout temps ces seigneuries ont esté comprises dans la sénéchaussée de Tholose, tellement que les appellations de leurs juges ressortissoient devant le seneschal de Tholose. Ainsy vous pouvez voir que la souveraineté de Mauvaisin n'est pas trop bien établie.

En second lieu il comptoit le paréage de la justice pour une marque qui justiffioit le partage dont je vous ay parlé. Mais dans ces provinces il n'y a rien de si commun que ces paréages, parce que comme tous ces petits seigneurs estoient autant de tirans il falloit absolument pour se rédimer de leurs vexations partager son bien avec eux et les appeler en paréage pour en retirer quelque protection. Et si cette prétention avoit quelque fondement, il est certain que les seigneurs de Rabat auroient pu prendre la qualité de comtes de Foix, la justice estant l'effet le plus noble de la seigneurie et qui donne la qualité au seigneur. Mais au fondz la justice du lieu de Foix ne reçoit pas de partage, elle est toutte entière au roy et le paréage ne se trouve qu'en quelques petites seigneuries pour lesquelles mesme le seigneur de Rabat doit l'hommage au roy, à l'exception de Mauvaisin, pour lequel lieu il prétend ne debvoir aucun hommage, ce que je crois fort apocryfe. Il est vray seulement que ce lieu estant entièrement noble ne paye aucunes tailles au roy.

En troisième lieu il se comptoit pour estre de la maison de Foix, et je veux croire qu'il en est; mais feu M. de Marca prétendoit justiffier et mesme a escrit que c'est du costé gauche seulement, c'est à dire que les vicomtes de Rabat sont descendus d'un bastard de Loup de Foix; ce qui a fort envenimé le marquis contre cet archevesque. Mais je trouve tousjours que cette origine n'est pas mauvaise et qu'après onze ou douze générations on peut s'en vanter sans confusion. Je vous diray en quatriesme lieu que supposé la généalogie des comtes bien establye, j'ay trouvé étrange que les vicomtes de Rabat prissent dans leurs armes deux quartiers de Duras. La maison de Duras quoyqu'illustre l'estoit à mon advis beaucoup moins. Et enfin j'ay esté étonné que les prédécesseurs du marquis n'ayant jamais pris que la qualité de vicomte, il se soit ainsy emmarquisé; et que n'y ayant jamais eu dans cette famille aucuns chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, ils se soient advisez d'en mettre autour de leurs armes, le collier et les autres marques. Tout cela me paroist fort gascon. J'ay creu que vous ne desapprouveriez pas ces remarques.

Le XXVIe je partis le matin de Montbrun et fus par un pays de traverse et le plus bossu que j'aye rencontré de ma vie à une forest appellée

Moner, située dans le territoire de la ville de Camarade (1) dont les habitants y prétendent droit d'usage. Camarade est à présent un meschant lieu et estoit autrefois une petite villette du comté de Foix, laquelle estant remplie d'hérétiques rebelles attira pendant les dernières guerres des huguenots les armes du roy; elle fut siégée, prise, pillée et rasée. Elle a dans l'enceinte de son consulat une fontaine à sel à laquelle les habitants alternativement travaillent en nombre de XVIII qui égallement partagent le proffit qui en revient. Pour ce qui est de la forest, elle est assise sur une montagne fort aspre et presque un précipice sur trois cotteaux environnez de ruisseaux et n'est plantée que de meschants hestres. Elle est contiguë de la forest de Mauvaisin qui est celle du marquis de Rabat et qui est plantée d'une belle fustaye de hestres parmy lesquels il y a quelques chesnes de bonne qualité.

A trois cents pas de cette forest nous entrasmes dans une autre appelée la forest de Commenge au consulat de Montesquieu Avantes dont une moitié appartient aux habitants qui est fort dégradée et l'autre appartient au roy et n'est guère mieux conservée. Et l'une et l'autre de ces deux forest sont inutiles parce qu'il n'y a point de débit.

Au sortir de cette forest nous montasmes une petite montagne de laquelle nous descouvrismes celles du Couserans qui sont trois fois plus haultes que les plus haultes de celles que vous avez veües à l'exception seullement de celles du pays de Castres. Mais comme je réserve à vous parler de ces montagnes dans la suitte de cette relation, je vous diray que nous traversasmes tout le consulat de Montesquieu. C'est un village qui consiste en quelques maisons et quelques hameaux fort éloignez les uns des autres, au milieu desquels il y avoit cy devant un chasteau sur un tertre assez élevé qui est à présent ruyné et je puis vous dire que nous passasmes dans le plus meschant pays qu'on puisse voir; et tous autant que nous estions nous fusmes estonnez de voir le soin qu'on se donnoit de labourer parmy des rochers que de distance en distance il y avoit seullement une verge, là une demye verge et d'un autre costé une toise de terre ou environ. Mais nous fus-

(1) « Il y a au lieu de Camarade un salin appartenant à la communauté, avec deux bois taillis affectés à faire cuire le sel. Les habitants en ont joui de temps immémorial, sans autre titre que les devoirs et rentes annuelles qu'ils payoient au capitaine chatelain, savoir : 8 setiers de sel et 36 livres d'argent plus 16 setiers au seigneur abbé de Combelongue, 8 setiers au seigneur abbé du Mas-d'Azil. » (*Dénombrement du 29 novembre 1672*, publié par M. Barrière-Flavy, qui ajoute que la source salée de Camarade a été concédée en 1848 et est affermée à la Société anonyme de *Recherches de gisements salifères*, 1889.)

Les sources salées de Salies de Béarn sont aussi la propriété collective des habitants de cette communauté, qui les exploitent directement.

mes encore surpris d'avantage de voir aux endroitz où la moisson n'estoit point faite, les plus beaux millets, les plus belles avoines et les plus beaux sarrasins qu'il fust possible de voir. Nous apprismes mesmes des gens du pays qu'il y venoit de fort bons bleds et je reconnus la vérité de ce commun proverbe latin : *Labor improbus omnia vincit.*

De ce lieu je passay dans une autre forest appelée Bignoüède assise en assez bon fondz en un pays bossu mais aysé neantmoins, dont la moitié est fort bien planté en bois de chesnes de l'aage de xx, xxx, xxxv et xl ans mais desgradez; et l'autre moitié est tout à fait réduite en pasturages par les délits et abroutissements des bestiaux d'une petite ville appelée Monjoy et de plusieurs hameaux qui en dépendent dont les habitants prétendent avoir une inféodation. Si en cette forest aussy bien que dans les deux précédentes il y avoit quelques arbres de considération on trouveroit bien moyen d'en voiturer les marchandises jusqu'au port de Roquelaure sur la rivière du Sallat qui n'en est qu'à deux lieues, mais il n'y a rien qui vaille et qui puisse apporter la moindre utilité au roy.

Après la visitation de cette forest je poursuivis mon chemin par des routes d'autant plus fascheuses que je m'approchois d'avantage du Couserans et j'arrivay bien mouillé à Saint-Pierre.

Après la visitation de cette forest je poursuivis mon chemin par des routes d'autant plus fascheuses que je m'approchois d'avantage du Couserans (1) et j'arrivay bien mouillé à Saint-Pierre (2).

Cette ville est bastye sur un cotteau de montagne exposé à peu près au midy et qui règne le long de la riviere du Sallat. Elle est pleine de rochers et quoy qu'elle soit très petite il y a neantmoins cité, ville et faubourg. Et c'est le lieu où est le siege Episcopal de Couserans, quoy qu'elle ne soit pas dans le pays que l'on appelle le Couserans, mais seullement sur les confins. La cité est au lieu le plus eminent qui est de fort petite estendue. Le logis de l'evesque (3), quoy qu'assez estroit, en occupe la plus grande partye. On descent ensuitte dans la ville et de descente en descente on va jusqu'au faubourg à l'extrémité duquel il y a un pont de pierre fort estroit par lequel on passe du costé du Castillonès et de la baronnie d'Aspet. La riviere qui passe dessous estant resserée par une infinité de rochers y fait avec mil cascades un

(1) Ce qui concerne le Couserans et le Castillonnés a déjà paru dans le *Bulletin de la Société Ariégeoise* (année 1884, pp. 251-287). Les notes suivies des initiales J. de L. sont de M. Jules de Lahondès.

(2) Il semble qu'il faut lire Saint-Lizier. Cette ville fut toujours la capitale du Couserans.

(3) Converti en asile départemental d'aliénés.

si grand bruit qu'on ne s'y entend point parler. Il y a deux eglises fort anciennes; l'une dediée à Nostre-Dame (1) qui est celle de la cité et qui n'est qu'un miserable trou, l'autre qui est celle de la ville est assez bien bastye, mais fort obscure. Elle est dediée à Saint-Lisier l'un des anciens evesques dont le corps y est tout entier et l'on prétend qu'il fait quantité de miracles. Je ne doutte pas et ne veux pas doutter qu'il n'en puisse faire, mais m'estant informé de ceux qu'on pretendoit y avoir esté faits il m'en souvient qu'on ne peut m'en dire aucun. Il y a joignant cette eglise un petit cloistre au milieu duquel est une ancienne chapelle qui demeure à present inutile. On me mena voir près de ce cloistre une chapelle qu'on me dist estre une merveille et cependant je n'y vis qu'une representation mal faite de Nostre-Dame de Pitié. Cy devant le chapitre estoit partagé et il y avoit en chacune des deux eglises six chanoines et douze prebendiers; mais l'evesque d'à present (2) qui est frere du President Marmiesse de Tholose, voyant qu'en l'une et en l'autre de ces deux eglises le service se faisoit fort mal a réuni tout le corps du chapitre pour faire le service en l'eglise Nostre-Dame. Et il y a seulement en l'eglise de la ville aussy bien qu'en celle de la cité un vicaire perpetuel pour l'administration des sacrements, ce chapitre ayant la cure.

Le jour que j'arrivai (3) estoit la veille de Saint-Lisier feste du lieu auquel l'evesque se preparoit pour prescher et à recevoir grande compagnie pour surcroist de celle qu'il avoit déjà. Je descendis chez lui où il me reçust le plus honestement du monde. Il fist tout ce qu'il put pour m'y arrester, mais je m'en excusay. Il m'invita aussy d'estre à la feste du lendemain et je m'en dispensay lui disant que ce jour là il seroit à tout le monde et que je voullois le voir un jour qu'il seroit à luy (4).

Je remontay incontinent à cheval et descendis à Saint-Girons qui

(1) Comme celle de Tarbes, cette ancienne cathédrale était connue sous le nom de N.-D. de la Sède ou du Siège.

(2) Bernard de Marmiesse, évêque de Saint-Lizier, du 28 mai 1653 au 12 janvier 1680 (J. de L.). — Le diocèse de Couserans a eu 70 évêques depuis saint Vallier (IIIe siècle) jusqu'à Dominique de Lastic.

(3) 25 août 1667.

(4) Délivrés de la peste au xe siècle par l'intercession de N.-D. du Marsan, les habitants du Couserans, du Comminges, de la Bigorre, de l'Aran et de l'Aragon firent le vœu d'envoyer chaque année, le lundi de la Pentecôte, des délégués en pèlerinage à son oratoire.

Ils étaient hébergés par la ville de Saint-Lizier dans une sorte d'hôpital aujourd'hui en ruines et connu sous le nom d'*Hôtel des Ambassadeurs*, dont les murs étaient couverts de peintures commémoratives disparues à l'époque de la Révolution. (*Excursion à Saint-Lizier en Couserans*, par M. S. Guénot.)

n'en est qu'à un bon quart de lieue, remontant la riviere du Sallat.

Il me semble, mon cher compère, que je ne satisfferois pas plainement vostre curiosité si je ne vous disois quelque chose de plus particulier de ces contrées que j'ay veües. Depuis qu'une fois nous avons passé la riviere de Garonne et monté la montagne qui luy sert de bord et de rive, nous avons pendant deux lieues ou environ traversé un pays fort ingrat sans vins, sans fruits et sans bleds jusqu'à Sainte-Croix où commancent les montagnes, apres quoy jusqu'a Saint-Girons nous avons trouvé le pays tellement bossu que l'on ne fait autre chose que monter et descendre et là les bonnes terres commencent à finir. Le pays est fort couvert et abonde en bois de particuliers et en paturages.

Les habitants se ménageant par tous les endroits qu'ils peuvent des preries pour la nourriture de leurs bestiaux, en quoy consiste leur principale richesse, on ne voit plus de vignes à l'ordinaire, mais beaucoup de vignes en hautains (1). Je ne scay pas si vous connoissez cette sorte de vignes, mais pour vous la depeindre, il fault que je vous dise que dans touttes ces contrées où le pays est froid à cause de la proximité des haultes montagnes et que les neiges y demeurent fort longtemps pour se fondre, le raisin des vignes ordinaires qui sont basses ne pouvant pas y venir en maturité, on plante des sauvageons d'espine blanche, d'érables et autres telles especes de bois aux piedz desquels on met un sep de vigne lequel s'elevant embrasse l'arbre et respand ses rameaux sur ses branches. Ces sortes de vignes sont tardives et rendent du vin en abondance, mais fort vert parce que le froid revient dans ces contrées aussy tost qu'il y est demeuré tard. Au reste il y a des villages où ces sortes de vignes font le plus agreable pays du monde, les arbres y estant plantez en allées et la plus grande partye des chemins qui sont entre deux hayes estant de cette sorte, c'est l'unique beauté et l'unique agrément de ces contrées.

Pour revenir à Saint-Girons, c'est une petite ville qui passe pourtant pour grande en ce pays; assise dans une plaine fort agréable au pied des haultes montagnes du Couserans et du Castillonès sur la riviere du Salat qui passe au milieu. Et il y a communication d'une partye de la ville à l'autre par un pont de pierre. Dans la partye de la ville qui est en deça de la riviere et qui est beaucoup plus considerable que l'autre sont les deux paroisses de Saint-Girons et de Saint-Vallier,

(1) Le procédé ordinaire favorise davantage la maturité du raisin, mais celui-ci préserve autant que possible la vigne des gelées printanières et laisse une portion du sol disponible pour d'autres cultures.

un couvent de dominicains (1) et un de capucins (2). Et tous ces lieux aussy bien que les deux salles et les autres bastiments de la ville sont fort chétifs. Comme les pierres y sont à bon marché l'on cesse d'y voir des torchis, de même qu'à Saint-Lizier, les bastiments estant de pierre du moins les deux pignons et les murs jusques au premier estage et ce qui est au dessus est de bois.

Dans l'autre partye de la ville qui est la moindre est le chasteau (3) du seigneur de Saint-Girons. C'est un seul corps de logis assez large aux quatre pavillons quarrez bastys de pierre du pays sans aucun ornement; il est couvert de thuile comme les autres bastiments du pays et fort mal en ordre, même sans vitres, ce qui m'a paru fort etrange, veu que la dame du lieu fait fort la grande dame et se fait porter la queue jusques dans sa maison. Il y a proche de la ville de beaux moulins et nottamment un à papier (4). Je ne sçai pas si vous savez comment se fait le papier; pour moi qui n'en avois jamais veu faire et qui n'en savois pas la façon, j'ay eu grand plaisir à voir la maniere dont il se fait. Et c'est un secret qui m'a paru admirable duquel neantmoins je ne vous diray rien icy parce qu'il est trop vulgaire. Il y avoit auprès de cette partie de ville une maison de religieux de l'ordre de St-Antoine (5), mais leur revenu estant trop faible, ils ont abandonné le lieu.

Le XXVII[e] du mois, je passay la journée en cette ville pour y dresser des procès verbaux des visitations que j'avois faites des forests dont je vous ay parlé cy dessus; mais comme cela n'estoit pas suffisant pour m'occuper toute la journée, je proffitai de l'occasion d'une visite que me rendit un nommé Lafage procureur du roy au Comté de Commenge, qui fait sa residence ordinaire en cette ville, pour m'instruire de tout ce qui estoit du pays de Couserans; et j'appris que c'est un petit pays qui porte le tiltre de vicomté, scitué à l'extrémité du royaume,

(1) Fondé en 1310 à la demande d'Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans. Actes du Chapitre provincial tenu à Pamiers, publiés par M. l'abbé Douais dans *les Frères Prêcheurs à Pamiers*, p. 75, in-8°. Picard, Paris, 1884.

(2) Fondé pendant les fêtes de la Pentecôte sur un terrain donné par la ville en présence du vicomte de Saint-Girons.

(3) Affecté aujourd'hui au palais de justice et aux prisons.

(4) Cette industrie y est encore très florissante.

(5) Saint-Antoine de Saint-Girons ou de Cazalères, de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, fondé en 1093 en Dauphiné pour le soulagement des malades atteints du *feu sacré ou feu de saint Antoine*.

Cette commanderie, unie déjà à celles de Montpellier et de Nimes, fut incorporée à la manse de celle de Saint-Antoine du Pré Montardi ou Saint-Antoine du T de Toulouse, en vertu des bulles de réformation fulminées le 12 décembre 1625.

Les religieux de Saint-Antoine étaient vêtus de noir et portaient sur le côté gauche de leur habit un T bleu.

limitrophe d'Espagne du costé de la Catalogne, de laquelle il est séparé par les monts Pirénées, ayant d'un costé le pays de Foix, de l'autre de Castillonnès et au bout, du costé de France, la chastellenie de Sallies l'une des dépendances du Comté de Commenge. Ce pays est fort estroit et de tres difficile traverse à cause des haultes montagnes dont il est plain et environné de touttes parts, de sorte qu'au moment où on y est entré on monte incessamment de montagne en montagne comme de degré en degré pour aller à l'extremité des Pirénées. Il estoit autrefois possédé par un seul seigneur (2) qui pretendoit faire le souverain et qui dans tous les actes et contrats qu'il passoit prenoit la qualité de vicomte de Couserans par la grace de Dieu, ainsy que faisoient les comtes de Commenge et d'Armagnac comme je vous ay remarqué cy dessus. Mais à present cette contrée est partagée entre divers particuliers; ils prenoient tous, m'a-t-on dit, la qualité de vicomte de Couserans. Mais celuy que vous connoissez les ayant mis en procès au parlement de Tholose pour raison de cette qualité, il a esté dit que chacun des seigneurs particuliers qui ont des seigneuries dans l'estendue de ce pays prendroient la qualité de vicomte des lieux qui leur appartiendroient et que celui que vous connoissez porteroit seul la qualité de vicomte de Couserans (3) comme estant seigneur du lieu de la Cour ainsy appelé parce que les anciens vicontes avoient acoustumé d'y tenir leur cour.

J'appris de plus que ce vicomté consistoit en une ville et en dix-

(1) Divers privilèges furent accordés à Saint-Girons par :

1° Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans, le 21 octobre 1262;

2° Roger de Comminges, vicomte de Couserans, le samedi après la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul de l'année 1323;

3° Raymond-Roger de Comminges, vicomte de Couserans, le .... 1345.

Voir aux Archives de la Haute-Garonne série B. Comminges, Sac. s. l., et Recueil imprimé au XVIIIe siècle d'actes relatifs à Saint-Girons et dont M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, prépare une nouvelle édition.

(2) Le comte de Comminges Bernard VII, mort en 1150, donna le Couserans en apanage à son petit-fils Roger, comte de Paillas. Possédée par neuf de ses descendants, cette terre passa successivement, à partir du XVIe siècle, dans les maisons de Lomagne, de Foix-Rabat, de Narbonne et de Mauléon, mais diminuée par des aliénations diverses. Ainsi la vallée de Massat, vendue aux enchères aux dépens de Jacques de Narbonne, débiteur d'amendes et de frais de justice, fut acquise de l'adjudicataire par Roger de Foix dont les Rabat héritèrent.

(3) Jean-Roger de Foix-Rabat, fils de Roger de Foix, vicomte de Rabat, baron de la Gardiolle, seigneur de Canté, et de Thérèse de Bertrand. Il fut capitaine des Cent Suisses du duc d'Orléans et gouverneur du pays de Foix; il prit le titre de marquis de Rabat. Son caractère violent et ses prétentions envahissantes lui attirèrent plusieurs difficultés avec ses voisins, particulièrement avec l'évêque de Pamiers et avec Froidour lui-même. (Voir Besoigne, p. 176; Arch. du Parlement de Toulouse, Maîtrises de Pamiers, G. 2. *Annales de Pamiers*, t. II, pp. 212 à 228.) — J. de L.

neuf tant villages que hameaux. La ville est celle de Saint-Girons qui appartient au vicomte de Saint-Girons. Il y a deux villages considerables, dont l'un est Massat, qui appartient au marquis de Rabat, et l'autre Hust qui appartient au vicomte de Couserans qui y possede aussy les lieux d'Encourtiech, Escheil, La Cour, Vic, Rougale, Sentenac, Seneich et Saint-Sernin, qui sont de petits hameaux ou villages. Le sieur de Clermont d'Orville y en possede quatre petits, Herpe, Arraux, Ragule (1) et Soulan. Le vicomte d'Hercé deux, Aulus et Hercé. Le vicomte de Bourniquel deux, Riverenert et Boussenac. Le sieur de Poentis un appelé Huston et le sieur d'Allas un autre qui est Allas.

Mais j'ai sçu depuis que par l'arrest en question non seullement il estoit deffendu à tous ces seigneurs particuliers de prendre la qualité de vicomte de Couserans, mais mesme celle de vicomte des lieux qu'ils possedent sous peine de dix mil livres d'amende et que cette qualité est attribuée au seul vicomte de Couserans pour deux raisons. La premiere parce que luy seul y possede autant de terres que tous les autres ensemble, et la seconde parce qu'il a justiffié qu'il avoit succedé à l'heritiere de Couserans et que les autres ne possedoient leurs terres qu'à cause des demembrements qui ont été faits du vicomté par succession de temps.

J'appris enfin qu'il y avoit qnantité de forests (2) dans le Couserans mais qu'elles appartenoient touttes aux seigneurs de chacun lieu, lesquels dans l'estendue de leurs seigneuries ont touttes justices haulte, moyenne et basse sans que le roy y ayt autre droit que celui de souveraineté; et que les habitants de chacun lieu y ont droit d'usage y ayant esté maintenu par arrest du Parlement de Tholose contradictoirement rendu le 9 febvrier 1621. Et ainsy que tout ce que j'avois à y faire estoit de visiter les bois du lieu de Seich qui est un village considerable du gouvernement du Languedoc et de la judicature de Rieux, assis à l'extremité du Couserans dont le roy estoit seigneur conjointement avec le vicomte de Couserans (3).

Après que je me fus instruit de touttes ces choses, je fus bien ayse de savoir aussy quelque chose des mœurs des gens de ce pays et tout ce que je vis de monde me dit unanimement que jusqu'apresent les

(1) Arraux et Regule sont deux hameaux de la commune d'Erp. — J. de L.

(2) D'après Lafage leur contenance excédait alors 30,000 arpenst.

(3) Par suite de divers démembrements féodaux, le Languedoc et le diocèse administratif de Rieux avaient conservé trois enclaves dans le diocèse de Couserans : celle des trois paroisses de Larboust, Nescus et Alsen; celle de Montjoie et de Lara aux portes mêmes de Saint-Lizier et celle de Seix sur la frontière. — J. de L.

gentilshommes et le peuple non seullement de cette contrée mais aussy de touttes les montagnes avoient été fort difficiles à gouverner, qu'ils n'avoient reconnu ny l'autorité de la justice et du parlement, ny celle des intendants ny celle des gouverneurs de la province et que celle du roy y avoit esté la plus meprisée. Que les tailles ne s'y payoient point ny touttes autres sortes de deniers que le roy a accoustumé d'imposer dans les autres contrées de la province; que lorsqu'il s'estoit trouvé quelqu'un assez hardy pour entreprendre d'en faire le recouvrement l'on n'avoit fait aucune difficulté de l'assassiner; qu'il n'y avoit rien de plus commun que le meurtre; que les gentilshommes particulierement qui par leurs assemblées journallieres s'estoient mis en credit exerçoient touttes sortes de cruauttez et de tiranies de maniere que les personnes des prestres et des evesques mesmes n'y étoient point en asseurance. J'ay sçu de la bouche de M. l'evesque de Couserans qu'ayant à differentes fois reçu chez luy quelques personnes de la part du roy ou quelques commissaires deputez du parlement qui venoient pour informer de quelques assassinats, les gentilhommes du pays ont eu l'insolence d'aller jusques dans sa maison episcopalle luy dire qu'il les obligeast à se retirer ou qu'on leur feroit insulte chez luy-mesme. J'ay sceu d'ailleurs deux ou trois particularitez qu'il est bon que je vous dise pour la rareté du fait. La premiere est que les habitans du lieu de Massat, qui est un village fort considerable, ayant reçu quelque mécontentement du feu vicomte de Rabat (1), leur seigneur, qui passoit pour un des plus meschants et des plus autorisez du pays, raserent sa maison seigneuriale de fond en comble et pendant dix ans jouirent de tout son bien sans que jamais personne de sa part ayt paru pour en faire quelque recepte qu'il n'ayt esté assassiné ou contraint à fuir après avoir esté bien battu. Et ce different ne s'est terminé qu'après la mort de ce vicomte à l'instante priere du marquis son fils dont je vous ay tant parlé, qui a porté les choses à un accommodement auquel il a esté obligé de se soumettre pour rentrer en jouissance de son bien. Une autre est que le roy ayant disposé d'une chanoinie de Saint-Lisier en faveur d'un nepveu de feu M. de Marca (2) et un gentilhomme du pays y pretendant quelque droit, sur le differend qu'il y eut entre les deux parties, l'affaire fut portée au parlement de Tholose et au conseil d'Estat et jugée en faveur de celuy qui avoit la nomination du roy; mais il luy

(1) Roger de Foix, vicomte de Rabat, baron de la Gardiolle, fils de Georges de Foix, baron de Rabat, et de Jeanne de Durfort-Duras. — J. de L.

(2) Pierre de Marca, évêque de Saint-Lisier de 1643 à 1652, puis archevêque de Toulouse et de Paris; il mourut en 1662. — J. de L.

a esté absolument impossible de pouvoir se mettre en possession de son benefice. Et le parlement ayant à deux differentes fois deputé des commissaires de la Cour pour se transporter sur les lieux à cet effet, un frere de celuy qui avoit esté debouté eut l'insolence d'aller à chaque fois arracher des mains du con^{er} la commission qu'il avoit, et creut luy faire grande grace de ne le point assassiner. Et par ce moyen il a maintenu son frere dans le benefice, le veritable titulaire ayant après la mort de son oncle abandonné la poursuitte de cette affaire. Mais en voicy une troisiesme qui n'est pas moins gaillarde. Un gentilhomme du Castillonnez ayant frappé le juge de Castillon dans un different qu'il eut avec luy au sujet de quelque deputation, et le juge ayant obtenu quelque condamnation contre luy par contumace, la Cour deputa le sieur de Junius que vous connoissez pour aller remettre le juge en possession de son office que ce gentilhomme l'avoit obligé d'abandonner. Mais ce gentilhomme en ayant eu advis fit une assemblée de vingt huit autres gentilhommes et de leurs valletz et en nombre de 54 à 55 personnes attendirent Junius et sa troupe au passage; en sa presence massacrerent le juge de cent coups de pistolets et d'espées et renvoyerent ensuitte Junius luy disant que ce n'estoit point à luy qu'on en vouloit. Voilà, mon cher compere, comme on se gouvernoit en ce pays. Mais M. Pellot (1) depuis trois ou quatre ans a mis les choses sur un autre pied, et à present tout y est en ordre et tout le monde y est aussy soupple que dans les lieux les mieux policez de la plaine. Ce qni a donné lieu à cela est que ces gens ne pouvant s'accoustumer à payer leurs tailles, M. Pellot fut obligé d'y envoyer un porteur de contrainte qu'ils assassinerent au pas des Rives haultes; c'est un passage du Couserans duquel je vous parlerai dans la suitte. Ce meurtre le fit venir à Saint-Girons avec une trouppe de gens d'armes assez forte pour pouvoir en tirer raison et il n'y fut pas plustot arrivé qu'il y manda les consuls des lieux dont les habitans estoient soupçonnez d'avoir fait le crime, mais pas un n'ayant osé y venir, il leur fit courir sus, fit prendre sept ou huit paysans qu'il envoya aux galeres, fit raser les maisons des consuls, arresta prisonniers trois ou quatre gentilhommes et establit une garnison au chasteau de la Cour. Depuis ce temps là tout y est calme et tout ce peuple et la noblesse particulierement qui estoit la plus indocile, la plus turbulente et la plus audacieuse du royaume, est dans une soumission à laquelle il n'y a rien à desirer. Je puis vous en dire des nouvelles ayant vu à ma suitte quelques uns de ces gentil-

(1) Pellot fut intendant de Guienne d'août 1664 à 1669; il administrait en même temps le Béarn et la Navarre.

hommes qui sont presentement doux comme des agneaux. Ce jour même un nommé Pira qui commande la garnison de la Cour me rendit visite et m'ayant fait un grand destail de touttes les choses que je viens de vous remarquer, il me dit que dans le Couserans je n'avois que le bois de Seich à visitter et qu'il voulloit m'y accompagner, si bien que le XXVIIIe (1) je partis de Saint-Girons avec luy et ma compagnie ordinaire et fus à Seich. Mais il faut que je vous raconte ce que je vis en mon chemin.

La premiere chose qui s'offrit à nostre vue fut une petite chapelle qui est à deux cents pas de la ville auprès de laquelle il y a un grand trou pratiqué naturellement dans le roc. L'ouverture en est fort grande telle qu'un homme à cheval y peut entrer, mais il se retressit petit à petit jusqu'à la rondeur de la forme d'un chappeau et il en sort une fort belle source dont l'eau tombe dans la rivière du Sallat à dix pas de la grande ouverture. Environ cinq cents pas plus hault remontant le Sallat nous trouvasmes au travers des roches sur lesquelles nous marchions un petit filet d'eau qu'on nous fit remarquer nous disant que cela s'appeloit la fontaine de Saint-Jean qui estoit miraculeuse; qu'ordinairement elle n'estoit pas plus grande ni plus abondante que nous la voyons, mais que deux fois l'an, aux veilles des festes de saint Jean elle croissoit considerablement jusqu'à onze heures ou midy, et revenoit insensiblement à son premier estat avant la fin du jour; que dans le temps qu'elle étoit abondante les personnes affligées de maux corporels y alloient se baigner et que par l'intercession de ce grand saint qui est le patron de la parroisse d'Escheil, où les malades alloient faire leurs devotions, ils obtenoient guerison de leurs maux. Cela est vulgaire et creu comme un article de foy dans le pays et personne n'a pu me dire l'avoir veu. Je vous diray de plus qu'on m'avoit asseuré que le lendemain qui estoit la veille d'une feste de saint Jean (2) qu'on celebroit en cette parroisse j'en feray l'espreuve moi-même, mais en verité je n'en ay rien veu, ny personne de ma compagnie et nous n'en avons aussy rien voullu croire.

A un demy quart de lieue au-dessus à main droitte du Sallat est le village d'Escheil, et c'est en cet endroit où la plaine se retressit si fort que remontant le long de cette riviere jusqu'à sa source à peine y a-t-il place pour faire un chemin pour le passage d'un homme à cheval; et dans les lieux où il y a quelque petit élargissement ou quelque vallon c'est en ces endroits où les villages qui composent le vicomté sont

(1) 28 août 1667.
(2) 29 août, jour de la décollation de saint Jean-Baptiste.

assis. Suivant donc le chemin de Saint-Girons, laissant la riviere du Sallat à main droitte, on trouve celle de Nert qui descend d'une vallée fort serrée; et sur le cotteau de la montagne est assis le village de Riverenert d'où ce ruisseau prend son nom (1). Rapprochant du Sallat l'on voit sur une eminence un reste de chasteau appelé la tour de Marmande et au dessous est le village de la Cour divisé en deux parties par cette riviere sur laquelle il y a un pont de bois servant de communication, la paroisse et presque tout le village estant d'un costé et le chasteau avec quelques chaumieres de l'autre. Le chasteau est un meschant corps de logis (2) fort mal pris, mal basty et en mauvais ordre, assis sur un tertre assez elevé ou à present pour la reduction du pays on a estably la garnison dont je vous ay parlé. Au dessus du village il y a une petite vallée d'où descent un petit ruisseau qui fait tourner quelques moulins.

A ce lieu il y a deux chemins dont l'un est sur la gauche le long de la riviere, lequel conduit à Soullan et à Massat. Ce n'est qu'un petit sentier qui monte fort hault sur le costé de la montagne où à peine il y a de quoi passer un homme à pied; et quoyque il soit très difficile et très perilleux, c'est neantmoins l'unique chemin par lequel on entre dans la vallée de Massat et par lequel se distribuent touttes les denrées qu'on y porte et le fer qui s'y vend. L'autre chemin est à droitte et conduit dane la vallée d'Hust et de Seich et ensuitte aux portes d'Espagne. Ce chemin n'est pas à beaucoup près si difficile ny si perilleux que celui de Massat. Il y a neantmoins quelques mauvais endroitz nottamment celuy appelé le pas des Rispes haultes dont je vous parleray cy après.

Nous avons pris ce chemin comme celuy qui nous conduisait à Seich où nous avions projetté d'aller; et à quatre ou cinq cents pas au-dessus de la Cour, nous avons trouvé un petit ruisseau descendant d'une vallée fort etroitte en laquelle est assis le village d'Alas qui ne se voit point parce qu'il est enfoncé derriere la montagne.

A pareille distance au-dessus nous avons trouvé le pas des Rispes Haultes qui est un petit sentier fort roide, taillé dans le roc où l'on a peine à monter et à descendre et où il y a quelques dangers de passer à cause d'un precipice fort hault et plein de roches au fondz duquel est la riviere. Et de plus il est dangereux parce comme ce passage est

(1) C'est au contraire le village qui a pris son nom du vieux nom indigène de la rivière. — J. de L.

(2) Actuellement il ne reste plus du château de Lacourt que des ruines sans caractère. — J. de L.

unique et très mauvais lorsqu'il y a quelque meschant coup à faire dans le pays on choisit ordinairement cet endroit, d'autant plus que ceux qu'on veut y attaquer sont eloignez de tous secours et qu'on peut se cascher sous un grand rocher qui est à deux ou trois cents pas au-dessous appelé Quercabanac (1).

Au reste je puis vous dire que bien nous a pris que le bruit du passage de ma calesche (2) ayt esté répandu jusques dans ce pays, car on y avoit partout estably des chemins et ce malheureux passage mesme avoit esté accommodé de maniere que nous le passasmes facilement.

C'est à l'endroit de ce rocher de Quercabanac que la riviere de Massat se jette dans le Sallat. Elle vient d'une vallée fort étroitte qui s'ouvre seullement à l'endroit où est assis le village de Soullan. Et plus hault où est celuy de Massat qui est un lieu considerable où il y a cinq ou six mil communians. Et entre cette vallée et celle de Riviere sont assis trois hameaux appelés Herp, Araux et Ragale.

Poursuivant le chemin environ deux ou trois cents pas toujours sur la droitte du Salat, la vallée commence à s'eslargir et d'abord on trouve le village de Soueich où il y a un pont sur la riviere et joignant ce village est le hameau de Saint-Serin.

A la portée du mousquet, au-dessus de Saint-Serin, il y a dans une isle qui s'est formée au milieu du Sallat un petit chasteau appelé Roquemaurel (3) basty à la maniere ordinaire des chasteaux de ce pays ci. A la portée du pistolet au dessus, est le petit village de Vicq.

Et plus hault, la vallée s'eslargissant d'avantage, est assis le village de Hust (4), le plus considerable du comté après celui de Massat. Il y a un chasteau qui est un corps de logis à quatre tours attachées aux quatre coings, le tout assis sur la droitte du Sallat à 50 ou 60 pas au-dessus de la rivière d'Erce (5) qui sort d'une vallée en laquelle sont situés les villages d'Ercé et Aulus. Estant sur ce chemin à l'endroit du

(1) Le pas de Rispes Hautes dont il est ici question n'est autre que le défilé de Kercabanac, au confluent de l'Arac, qui vient de Massat, et du Salat. Aujourd'hui on écrit Kercabanac et non Quercabanac, qui devait être la véritable orthographe. — J. de L.

(2) Il ne faut pas entendre le mot calèche dans le sens qu'il a de nos jours il signifie ici équipage, suite; en effet, un peu plus haut, en parlant de l'état des chemins, M. de Froidour déclare qu'il y a parfois à peine place pour un homme à cheval; il ne peut donc être question de voiture. — J. de L.

(3) Un sire de Roquemaurel, issu d'une famille originaire d'Auvergne, aurait bâti ce château au retour d'une expédition d'Espagne.

(4) Les vicomtes de Couserans lui octroyèrent des libertés et des privilèges en 1405 et 1415.

(5) Anciennes coutumes dont la première confirmation remonte au 21 octobre 1445. (*Nomenclature des coutumes de l'Ariège*, par M. F. Pasquier, archiviste de ce département.)

lieu de Vicq nous avons descouvert, à droitte et à gauche, des montagnes extraordinairement haultes que nous n'avions pu descouvrir jusqu'alors parce que les vallées trop serrées dans lesquelles nous avions marché nous en avoient empeschez. Nous vismes aussy une montagne au dessus d'Hust appelée Pic de Jane, et au-dessus de Seich (1) un reste de ruynes d'un chasteau appelé Mirabat. Dans le vallon de cette riviere d'Ercé sont assis les villages d'Ercé et Aulus.

Passant plus avant et cotoyant toujours la riviere du Sallat, nous arrivasmes à Seich qui est un assez bon village deppendant du Languedoc et de la judicature de Rieux, tout à fait enclavé dans le Couserans à l'extremité du royaume. Il est assis à la jonction du ruisseau de la vallée de Sentenac au Sallat et il y a deux pontz de pierre, l'un sur le ruysseau pour communiquer d'une partye du village à l'autre, et l'autre sur le Sallat qui donne communication du costé d'Hust et conduit au chemin par lequel on gaigne le port de Sallant. La seigneurie de ce lieu appartient moitié au roy et moitié au vicomte de Couserans entre lesquels elle est en pareage. Il y a une tour quarrée sans autre bastiment que l'on appelle le chasteau du roy et il y a aussy un meschant bastiment appellé le chasteau du vicomte. C'est l'unique lieu du Couserans où le roy ayt des forests dans lesquelles les habitants de ce lieu ont droit d'usage. Et comme pour les visiter je fus obligé de passer plus avant parce que les forets et paturages qui en deppendent s'estendent jusqu'au Port d'Espagne, je remontay le Sallat jusqu'à l'endroit où il commence de prendre le nom de Sallat qui est à un grand quart de lieue au-dessus de Seich, où se joignent trois ruisseaux dont l'un est appelé la riviere d'Hustou parce qu'il descent de la vallée où le lieu d'Hustou est assis. Le second qui est au milieu est la riviere de Soland ainsy appelé parce qu'il coule dans la vallée où Solland est assis et ce lieu est un hameau deppendant d'Huston. Le troisiesme est la riviere de Betmajou qui descent des Pirenées entre deux grandes montagnes sur lesquelles sont les bois du roy. Laissant ces deux premiers

(1) Le dernier lieu du diocèse de Rieux s'appelle Seix. Il est limitrophe d'Espagne, au port d'Aula; c'est au port de Seix qu'aboutissent les ports de Salau et de Martéla qui sont de Guyenne. Il paraît que le poste a été jugé important, par les marques d'un château qu'on dit avoir été bâti par Charlemagne; il y a apparence que les comtes de Toulouse voulurent conserver ce passage en propriété pour la communication avec l'Aragon. La nature défend ce lieu par des défilés de cinq heures de chemin. (Extrait des Mémoires de Baville publiés par M. J. de Lahondès dans le *Bulletin de la Société Ariégeoise*, vol. 2, n° 4, mars 1887. — Les Coutumes octroyées à Seix le 3 mars 1243 ont été publiées par M. Pasquier, aujourd'hui archiviste de la Haute-Garonne, dans le tome v du *Bulletin de la Société Ariégeoise*.)

ruysseaux à main gauche et le chasteau de Lagarde qui est sur une pointe de montagne à la portée du canon de celuy de Mirabat, j'ay suivi ce grand vallon jusques à deux metayries appelées Lastours, qui sont les dernieres maisons de cette contrée sur la frontiere de Catalogne.

A propos de ce chasteau de Lagarde et de celuy de Mirabat vous seriez estonné de voir les hauteurs sur lesquelles ils estoient bastis. Je vous dis ils estoient parce que à present il n'y a plus que quelques restes de murs où à peine il y a de quoi nicher les hiboux; mais ils estoient autresfois de grande consideration. Et comme il y en a plusieurs autres dans ce pays et dans touttes les autres frontieres d'Espagne qui estoient bastis aux lieux les plus eminents, on m'a dit que par tradition l'on scavoit que quand il arrivoit quelque chose d'extraordinaire dans la contrée ou si les ennemis y paroissoient tout le pays en estoit adverty au moyen des feux qu'on allumoit en ces chasteaux pendant la nuit et de la fumée qu'on y faisoit pendant le jour, qui estoit le signal de ce qui se passoit afin que chacun eust à se tenir sur ses gardes et c'est cela que vous avez veu admirablement descrit dans l'*Argenis* de Barclay (1).

Mais pour continuer mon discours, je vous diray que le chemin qu'il y a pour monter ces montagnes estant très difficile pour les gens qui n'ont accoustumé que de marcher dans les plaines, je laissay une partye de mes gens à la jonction de ces trois ruisseaux et passay outre jusqu'à un petit pont au-delà duquel les chevaux ne pouvant aller qu'avec difficulté et qu'avec peril, je mis pied à terre et marchay toujours montant accompagné seullement d'Agede, de Morvan (2) et d'un nommé Rives que nous avions pris à Montbrun. Le pauvre Agede s'estant lassé, j'avançay avec les deux autres, mais comme à cause de l'extresme chaud qu'il faisoit j'avois quitté le justaucorps et les chausses pour marcher avec plus de facilité n'ayant retenu qu'un petit pourpoint de toile et une mariniere (3) fort legere, je me trouvay dans un pays si froid que pour ne point tomber dans quelque pleuresie je fus obligé de descendre au plus viste pour regagner le vallon.

Dans ce temps mesme je vis descendre de la montagne quantité de bestiaux de toutte sorte et j'appris des paysans et des pastres et bergers qui les conduisoient que toutte cette quantité de bestiaux appartenoit partye aux habitants de Seich, et partie aux habitants de plusieurs autres

(1) Roman écrit en latin et dont la scène se passe en Sicile, publié en 1621 à Paris, chez Buon, par Barclay. Le passage cité dit que le roi transmettait ses ordres par des feux placés sur des corbeilles de fer élevées au sommet de mâts plantés en terre. (Note de M. E. Roschach.)

(2) Gardes forestiers.

(3) Culotte froncée à la ceinture.

lieux du Couserans, lesquels ils avoient coustume huit jours avant la saint Jean-Baptiste d'envoyer pasturer sur les montagnes les plus hautes; que ceux du lieu de Seich qui avoient des montagnes très considerables et de grande etendue y retenoient leurs bestiaux; mais que les habitants des autres lieux faisoient passer les leurs jusqu'en Espagne où ils prenoient des montagnes à ferme et les retenoient ordinairement jusques au quinziesme septembre; que dans ces montagnes les pastres et bergers y demeuroient pendant cet espace de temps sans retourner; qu'ils avoient de petites cabanes dans lesquelles ils se retiroient pendant la nuit et durant le mauvais temps et où ils faisoient leurs fromages. Et que ceux à qui les bestiaux appartenoient avoient soin de leur envoyer tous les huit jours quelque peu de pain fait de bled, de segle, de millet, de sarrazin et mesme d'avoine. Je m'informay s'ils ne faisoient point de beurre et ils me répondirent que non, mais qu'ils avoient coustume de confondre et mesler ensemble tout le lait de leurs bestiaux, tant vaches que chevres et brebis, et en faisoient seulement des fromages qu'ils partageoient ensuite entr'eux à proportion du nombre de bestiaux qu'ils avoient (1). Je leur demanday pour quel sujet ils retournoient si tost. Ils me dirent que c'estoit la publication qui avoit esté faite de la guerre que les Espagnols avoient déclarée aux François (2) qui en estoit cause; et que les frontaliers (3) d'Espagne les avoient advertys de se retirer de crainte qu'on ne leur courrust sus. J'appris mesmes qu'à vingt pas de l'endroit où quelques-uns de ces bergers m'avoient rencontré ils avoient trouvé neuf micletz (4).

(1) Les bergers de ces montagnes conservent encore absolument les mêmes usages. — J. de L.

(2) Cette guerre éclata à la mort du roi Philippe IV d'Espagne, dura jusqu'en 1668 et se termina par le traité d'Aix-la-Chapelle — J. de L.

(3) Habitants des frontières.

(4) Le maréchal de Noailles, qui commandait en 1689 l'armée française de Catalogne, eut l'idée d'opposer aux miquelets espagnols des soldats exercés à leur manière. Il leva en Roussillon un régiment de miquelets français devenu célèbre. Cette innovation fut bientôt goûtée. Toutes nos armées eurent sur les frontières des corps de troupes légères organisées sur le modèle des miquelets qui portèrent le nom de montagnes. Les miquelets du Roussillon furent employés avec succès par le maréchal de Montrevel contre les camisards en 1703.

Ces volontaires portaient une veste rouge passée dans un haut de chausses à la façon des mariniers, un justaucorps couleur gris de fer avec parements bleus. Leurs jambes nues étaient chaussées d'espadrilles. L'armement se composait de de deux pistolets placés à la ceinture, d'une dague et d'une escopette dont ils se servaient si habilement qu'ils ne manquaient guère leur coup. Ils faisaient à merveille la petite guerre, mais ne valaient rien en plaine. (Guignard, *Ecole de Mars.)*

En 1705, Bonaventure d'Ortaffa de Villaplana créa quatre bataillons de fusiliers de montagne tirés des milices du Roussillon. Ils avaient pour uniforme une

C'est ainsi qu'ils appellent les montagnars espagnols qui sont ordinairement des coquins et des volleurs armez d'espées et de dagues, de mousquetons et de trois ou quatre pistoletz. Je ne fus pas malheureux de ne pas tomber entre les mains de ces sortes de gens. Je m'enquis d'où venoit cette bonne foy des Espagnols de les avoir advertis de se retirer. Ils me repondirent que telle guerre qu'il y ayt eü entre la France et l'Espagne, comme ces deux frontieres sont en des pays fort ingrats qui ne peuvent pas fournir à leurs habitants les choses necessaires à la vie, de sorte qu'il leur seroit impossible d'y subsister sans le commerce il y a eü de tout temps des traittez appelez les passeries, fort estroitement gardez et observez, au moyen desquels les François ont la liberté d'aller franchement et librement commercer de touttes sortes de marchandises excepté seullement de celles de contrebande, sur la frontiere d'Espagne jusqu'à certains lieux designez par les traittez et accords faits entre les deux nations. Et les Espagnols sont responsables par communautez de tous les dommages que les marchands françois pourroient recevoir en leurs personnes, bestiaux et autres biens et marchandises. Et reciproquement les Espagnols ont la mesme liberté aux frontieres de France jusqu'en certains endroits. Et c'est par ce commerce qu'une infinité de peuple dont ces pays les plus mauvais du monde sont habités, trouve moyen de subsister (1). Ils me dirent aussy que

casaque bleu de roi avec parements, collet, veste écarlate, une culotte de toile, un chapeau bordé d'argent, deux pistolets, une escopette de cinq pieds et une bayonnette. Ce corps, réformé en 1715, fut rétabli le 1er février 1719 sous le nom d'arquebusiers du Roussillon par le colonel d'Ortaffa, nommé plus tard inspecteur général de ces troupes légères. (Suzanne, *Histoire de l'infanterie française*, t. VIII, p. 315.)

[Notes empruntées à la remarquable étude de M. le baron de Lassus sur les guerres du XVIIIe siècle sur les frontières du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées. (*Revue de Comminges*, t. VIII, p. 227, année 1893.)]

(1) Toutes les hautes vallées des Pyrénées centrales mises en communication par des ports ou passages participaient à diverses confédérations régies par les traités de Lies et de Passeries (d'alliance et de paix).

Celle de Vic-Dessos traitait avec les Espagnols de Ferrera-Alins-Tor.

Le Couserans, le Castillonés, le Haut Comminges, la châtellenie de Sauveterre en Nebouzan, l'Aure, la Barousse et la Neste étaient confédérés avec les comtés de Paillias et de Ribogorsa, y compris la fraction orientale de la principauté de Sobrarbe limitée par le val de Tena.

La vallée d'Aure était alliée à celles de Gistain, Bielsa et Puertolas, qui traitaient aussi avec le Louron, l'Aure et Barèges isolément ou conjointement.

Barèges traitait isolément avec Bielsa et avec Brotho.

La rivière de Saint-Savin avec le Quinon de Penticosa.

La vallée d'Auzun avec le val de Tena.

Les vallées de Baretous, d'Aspe et d'Ossau, d'une part, et celles de Tena, Canfranc, Villanua, Boran, Aysa, Araguez, Echo et Anso de l'autre.

Enfin, la vallée de Barestous et celle de Roncal étaient également liées par des

pour la communication du Couserans avec l'Espagne il y avoit trois ports; celui d'Aulan qui est au-dessus du lieu jusques auquel j'avois esté. Un autre qui est celuy de Salaux qui est le plus considerable. Et le troisiesme celuy de Martellat au-dessus d'Hustou. Et que le lieu de Saint-Girons est le grand marché du pays où se fait le commerce et la communication. Je m'informay encore de quelles sortes de marchandises on avoit coustume de commercer. Ils me repondirent qu'on vendoit aux Espagnols toutes sortes de grains, du vin, des mulles, des bestiaux, des draps, des rubans et toutte sorte de quinquaillerie, et que les Espagnols debitoient quantité de layne et de sel, peu de safran et d'huile dont le transport ne se fait qu'à charge de chevaux ou de mulletz, mais avec beaucoup de difficulté, ces ports estant pendant neuf mois de l'année couvers de neige comme ils estoient desjà pour lors. Et de fait on me fit voir le port de Sallaux qui en estoit desjà tout blanchy. Je ne laissay pas de voir un homme du pays qui dans un panier qu'il avoit sur son dos portoit des prunes qu'il alloit vendre en Espagne. Je m'enquis enfin s'il n'y avoit pas beaucoup de bestes farouches dans ces montagnes, comment ils faisoient pour preserver leurs bestiaux et comment ils les nourrissoient lorsqu'ils les avoient hors de la montagne. Et ils me dirent qu'il y avoit quantité de loups, de sangliers et d'ours et mesme ils me firent voir quantité de millets et de bleds sarrazins crus sur les terres defrichées de ces montagnes qui estoient entierement mangez et gastez et me dirent que cela avoit esté fait par les ours; et que ces trois sortes de bestes faisoient ordinairement la guerre à leurs biens et à leurs bestiaux contre lesquels ils se deffendoient avec des chiens beaucoup plus grands et plus forts que ceux que vous avez pû voir jusqu'ici. Et afin que ces chiens puissent avec plus de seureté attaquer ou se deffendre de ces bestes, ils leur mettent au col un collier garny de grandz clous.

L'un de ces paysans à qui je parlois avoit trois jours auparavant

traités de paix.

A propos de Saint-Béat et de la vallée d'Aran, M. de Froidour a transcrit plus loin un de ces documents; il figurera aux Preuves avec tous les autres. (Voir dans la *Revue des Pyrénées*, trimestre de juillet 1897, une étude sur les Lies et Passeries par M. P. de Casteran.)

(1) « Et auront la faculté de prendre et acheter toutes manières de sel de quel- » ques contrées et pays que ce soit et d'en faire marchandise sans que nos offi- » ciers sur les faits de nos gabelles à sel ni autres y aient à voir ni connaitre, » disent les privilèges royaux.

Pellot, intendant de Guyenne (1664-1669), proposait de ruiner la fontaine de Salies qui fournissait du sel à tout le Béarn et aux provinces voisines pour établir en toute sécurité la gabelle et forcer les habitants à acheter le sel du roi. (Arch. des Basses-Pyrénées.)

fait une action fort hardye contre un ours. L'ayant trouvé par hasard qu'il mangeoit son millet, prist le baston dont il se sert pour la conduite de ses bœufs et fut droit à l'ours, faisant grand bruit. Cet ours effrayé fuit à l'arbre le plus prochain et monta dessus. Le paysan le poursuivit appelant ses voisins au secours. L'ours voullant descendre, le paysan le pique de la pointe de fer que vous sçavez qui est au bout de ces sortes de bastons et par ce moyen l'obligea à remonter au bout de l'arbre et l'empescha de descendre jusqu'à ce que ses voisins armez de fusils vinrent à son secours et tuerent l'ours sur l'arbre.

Ces paysans me dirent encore qu'outre ces sortes d'animaux, il y avoit des chevreuils et des izards. Je ne vous dis rien des chevreuils parce que vous savez ce que c'est; mais il faut que je vous dise que les izars sont ce que nous appellons en France chamois. Ce sont des animaux qui tiennent de la biche, de la chevre et du chevreuil. Ils ont le poil de la biche, la grandeur des plus grands chevreuils et la corne à peu près de la chevre. Je vous en reporteray une que j'ay arrachée moi-mesme à la teste d'un de ces animaux qu'un paysan de Seich avoit tué. Au reste c'est le plus viste et le plus dispost de tous les animaux. Il n'est rien de si rare que d'en avoir de vifs parce qu'ils sont ordinairement dans les lieux les plus aspres et qu'il n'y a point de chasseur ny de chien qui puissent les suivre ni les atteindre. L'on m'a fait voir une fenestre en laquelle un petit isard qui n'avoit point encore la corne avoit sauté. C'estoit un petit animal privé qui avoit esté pris à la tanniere sous la mere, lequel j'ay veu moi-mesme, et en verité la fenestre estoit à 15 à 16 piedz de hauteur du rez-de-chaussée. Lorsqu'on en attrappe, il faut les surprendre et les tuer à coup de fusils; et quelque fois ils se tuent aussy eux-mesmes en deux manieres scavoir: lorsqu'ils ont mal pris leur mesure pour sauter, estant un peu vigoureusement poursuivis et lorsqu'ils se veullent gratter avec le pied de derriere, lequel en ce faisant ils engagent assez souvent dans leurs cornes et se laissent ainsy tomber. Et comme les lieux ou ils se trouvent sont pleins de precipices, on en trouve quelquefois qui se tuent de cette maniere. Ils me dirent encore qu'on voyoit dans ces montagnes, mais fort rarement, des perdrix blanches, des merles blancs et des corneilles à becs et à pieds rouges. Pour ce qui est de leurs bestiaux, je vous ay dit la maniere dont ils les tenoient dans les montagnes pendant l'esté. Et ils me dirent que pendant l'hiver, lorsque toute la terre estoit couverte de neige, ils les tenoient dans des granges et leur faisoient manger l'herbe qu'ils avoient recueillie pendant l'esté dans les forests et dans leurs prez. Pour ce qui est du printemps et de l'autonne, aus-

sitost que la neige commençoit un peu à fondre ou jusqu'à ce qu'elle eust tout à fait couvert la terre, ils les mettoient en pature dans les bois et dans les prairies dont ils leur font manger les feuilles et l'herbe. Et comme la pluspart du temps ces bestiaux avalloient autant de terre, de neige que d'herbe, ils les reschauffoient et les purgeoient en leur baillant du sel à manger; et en raison de cela le sel est la marchandise dont les Espagnols font un plus grand debit chez eux. Et le bon marché auquel on leur vend, l'extresme necessité qu'ils en ont et la franchise et la liberté qu'ils ont eüe de tout temps de commercer de ce sel font que dans ce pays et generallement par toutes les montagnes il n'y a rien de plus odieux que le nom de gabelle. Et si soupples et si soumis que les peuples de ces contrées puissent estre depuis que M. Pellot les a reduits, je n'estime pas que jamais on puisse l'y establir qu'il n'y ayt une rebellion generalle de tous les habitants. Mais que penseriez-vous, mon cher compere, que soient les belles prairies et les granges de ces pays-là ? Je vous ay dit quelle sorte de pays estoit le Couserans et que tant que nous y avons marché nous ne pouvions rien voir à droitte ny à gauche que des montagnes si serrées que le long des rivieres à peine y avoit-il un sentier pour le passage d'un homme ou d'un cheval; et qu'aux endroitz où les vallons s'eslargissoient un peu, c'estoit là où les villages estoient situez, mais si pressez que tout le terrain estoit occupé par les maisons. Cela est très vray et c'est une espece de merveille de voir une quantité si considerable de monde en un si petit pays, dans lequel on ne fait aucune despouille de vin, et où on ne recueille pas la douze ou quinziesme partye du bled qu'il faut pour la nourriture des habitans. Et que cependant l'on y vive ainsy que dans les meilleures contrées. Le peu de terres qui sont en labour sont sur des montagnes que les habitans ne peuvent point humecter avec les ruisseaux et les eaux des fontaines; et je ne pourrois jamais croire sy je ne l'avois veu qu'il fust possible à des hommes de grimper en des lieux et sur des rochers où il y avoit quelque peu de terre que j'ay veu bien labourer et porter les plus beaux milletz et les plus beaux bleds sarrazins que l'on puisse voir. Les preries sont de mesme sur des penchants de montagnes et sur des precipices où vous ne pourriez jamais vous imaginer que des hommes puissent aller. Et pour cela ils font un menagement admirable de toutes les eaux qui sont sur les montagnes les plus hautes et qu'ils conduisent tout le long de ces precipices, les tournent et les détournent ainsy que bon leur semble par des petits canaux qu'ils font au moyen desquels arrosant incessammsnt ces lieux qui naturellement seroient secs et arides, ils font de très agreables preries. Et comme les bois

dont ces montagnes estoient cy-devant couvertes sont de peu de valleur et de peu de consideration, lorsqu'un paysan a descouvert quelque endroit dans lequel il peut commodement faire aller de l'eau, il ne se donne pas la peine de coupper, mais d'abord il met le feu et brusle tout le bois du lieu dont il veut se servir, laboure ensuitte cette terre eschauffée et y fait deux ou trois despouilles de gravier, après quoy il en fait un prez en la maniere que je viens de vous dire, parce que la richesse de ce pays consistant en bestiaux, il n'y a rien qui soit plus precieux et plus recherché que les prairies.

Et je vous laisse à juger sur cela du bel estat auquel j'ay trouvé les forests de ce pays.

Pour ce qui est des granges, ce sont de miserables chaumieres bastyes à demye coste ou sur la hauteur des montagnes qui ne sont point les plus hautes; car rarement on tient les bestiaux en bas, par la raison qu'il ne faudroit faire autre chose que de les faire monter et descendre; de plus parce qu'il faudroit y voiturer les foins, ce qui ne se pourroit sans frais et sans perte; et pour cela on les tient dans ces chaumieres qui sont divisées en deux espaces, dont l'une est la bergerie mais fort étroitte, et l'autre est la demeure des paysans qui la pluspart du temps sont pesle mesle avec les bestiaux. Le grenier sert à resserrer les foins. La paille y est très rare et pour peu qu'il y en ayt, elle sert de lict aux habitans. Les animaux n'ont d'autre lictiere que la fougere sesche qu'on leur donne aussy à manger dans la necessité. Il n'y a en ces maisons et mesme dans la plus grande partye de celles qui sont dans les vallons ny cheminées ny fenestres et à la plupart il y a double porte. Et cela pour se deffendre des neiges qui les accableroient s'ils leur donnoient la moindre ouverture. Ces paysans sont quelquefois deux et trois mois sans sortir, demeurant enfermez dans ces tannieres comme des renards; et vous serez bien estonné quand je vous diray qu'ils sont quelquesfois quatre ou cinq mois sans manger du pain ne vivant que de layt qu'ils font bouillir avec un peu de farine de millet et de bled sarrazin sans mesme en oster le son et quelquefois avec des feves.

J'ay eu la curiosité de voir quelques unes de ces granges et j'ay admiré comme ces pauvres gens y pouvoient subsister. On y sent la fumée d'une maniere surprenante, et la fumée aussy y fait un tel effet que les murs et les planchers sont noirs et luisans beaucoup plus que l'ebene; il n'y a point de verny fait à plaisir qui puisse égaler celuy là. Et pour vous le bien figurer il faut que vous vous imaginiez du bois et des pierres sur lesquelles on auroit pris plaisir de couler de la poix fondue.

Enfin, mon cher compere, après le bel entretien de ces paysans et

après avoir veu leurs palais enchantez, je repris le chemin de Seich et repassay à un petit hameau que j'avois desjà veu et je m'y arrestay pour voir un moulin à seye, c'est le premier que j'avois veu jusqu'alors et l'invention en est très belle; mais comme cela est commun, la chose ne merite pas que je vous en fasse une descriptiou. Passant plus outre j'apperçus de loing plusieurs de ces paysans avec lesquels je m'estois entretenu, qui n'ayant que de gros sabotz couroient sur ces montagnes avec la mesme facilité que nous faisons dans la plaine. Et comme je temoignois quelqu'estonnement pour cela on me dit bien plus que l'on alloit à la chasse sur ces montagnes et que les chasseurs y alloient souvent à cheval. Mais c'est l'habitude qui rend tout facile, et depuis que j'ay veu que les chevaux pasturoient dans tous ces lieux et qu'ils alloient partout où les chevaux peuvent aller je ne me suis plus émerveillé que les hommes les montassent et s'en servissent pour aller partout.

Lorsque je fus retourné à Seich, ce fut la peine de trouver un hoste et à soupper. Les consuls vinrent me trouver avec leurs livrées consulaires et le curé du lieu à leur teste qui me porta la parole pour eux.

Comme le cabaret où nous estions descendus estoit fort mauvais et qu'il n'y avoit qu'une seule chambre qui servoit aussy de cuisine, je leur dis de faire en sorte que je trouvasse un lict pour moi et un autre pour Panneboeuf (1) et Agede (2).

C'est une chose plaisante et bien remarquable à vous dire que je me sois fait chercher un lict, mais, mon cher amy, je ne puis vous taire la mauvaise adventure qui m'arriva et à toutte ma troupe. Je pris une chambre que m'offrit un gentilhomme du dioceze de Rieux qui a un espece de chasteau en ce malheureux lieu, dans laquelle il y avoit deux lits. J'en pris l'un, et l'autre fut pour Morrau (3) et Bertrand (4) que je suis obligé d'avoir auprès de moy pour me secourir pendant la nuit. Comme j'estois fort fatigué, je n'eus pas plustost la teste sur le chevet que je m'endormis et fis un somme de trois quartz d'heure ou environ après lequel m'estant eveillé un peu en chaleur, je sentis que de tous costez quelque chose me piquoit; si bien que je croyois que m'estant extraordinairement eschauffé le sang, la chair me demangeoit et je fus en telle inquietude de me gratter, tantost d'un costé, tantost d'un autre que je ne dormis pas un moment de tout le reste de la nuit et comptay toutes les heures; si bien que le lendemain voyant mes gens qui se

(1) Jean-François de Panneboeuf, substitut du procureur du roy de la commission de réformation.

(2) Voir plus haut.

(3) Philippe Moreau, sergent traversier.

(4) Me Pierre Bertrand, commis au greffe de la commission.

levoient je leur dis de ne point faire du bruit parce que je voullois voir si le matin je pourrois reposer. Mes gens qui avoient souffert la mesme incommodité que moy me dirent que je me portois mieux que je ne croyois et que tout le mal que j'avois souffert venoit des morsures de puces, et que pour eux ils n'avoient dormy non plus que moy et qu'ils en avoient esté mangez toutte la nuit. Je me fis donner à mesme temps de la chandelle et regardant mon pauvre corps je le trouvay reduit en l'estat de ceux qui ont eu la petite verolle, n'y ayant place sur moy qui ne fust marquée de la morsure de cette vermine dont je vis le lict tout plain. J'en sortis au plus viste et à peine estois-je habillé que je vis entrer Pannebeuf et Agede qui en pestant contre le maudit lieu de Seich et contre les poux, puces et punaises, me dirent qu'ils en avoient esté encore beaucoup plus maltraitez que nous. Leurs visages en estoient tous marquez et ils en avoient leurs testes et leurs habits bien garnis.

Nous fismes resolution de partir en diligence et nous nous mismes en debvoir de cela; mais Pira, lieutenant de la garnison de la cour, qui m'avoit accompagné comme je vous ay dit ci-dessus, receut un billet d'un gentilhomme nommé de la Facio qui luy mandoit qu'il le prioit de l'attendre à Seich pour affaire importante dont il avoit à luy parler. Cela nous arresta quelque temps pendant lequel je vis apprester un fort mauvais desjeuner. Et ce gentilhomme arriva qui mangea avec nous. J'eus bientost reconnu que c'estoit un envoyé du marquis de Rabat qui n'ayant pas voullu me parler ni me dire qu'il me fut envoyé exprès, s'adressa à Pira et luy dit de me mettre sans faire semblant de rien, sur le chapitre du bois de Mauvaisin pour m'obliger à me descouvrir. Mais j'eus bonne bouche et obligeay enfin ce gentilhomme à parler françois. Il me dit avec naifveté le sujet de sa venue et que j'obligerois le marquis de Rabat si je pouvois faire en sorte qu'il peut vendre ses bois au roy. Je luy dis que je n'avois nulle charge ny pouvoir d'en faire l'aschapt; de plus que comme M. de Rabat m'avoit fait connoître lorsque nous nous estions veus à Montbrun qu'il n'avoit point grande envie d'avoir à faire au roy, je n'avois plus pensé à cela; mais comme M. de Colbert m'avoit envoyé le procès verbal du sieur de Seuil (1) pour repasser dessus ainsy que je l'avois fait voir à M. de Rabat, puisque tout de bon il me faisoit connoître qu'il avoit donné dessein de vendre, je m'employerois de bon cœur pour son service. Que j'estois homme qui me conduisois avec beaucoup de franchise et de sincerité, qu'il pouvoit me dire de bonne foy ce qu'il avoit envye

(1) Neveu de Colbert, envoyé avant M. de Froidour, négociateur de vingt ans, mal habile et présomptueux, qui avait eu des difficultés avec M. de Rabat.—J. de L.

d'avoir de ses bois; que je les ferois visitter, ou les visitterois moimesme et qu'ensuitte j'en escrirois de si bonne encre que pour peu qu'on eust besoin de bois pour la construction des vaisseaux, je l'asseurois que prefferablemeni à tous autres ses bois seroient acheptés. Il me fist reponse que le marquis m'estoit fort obligé et qu'au plus tost j'aurois de ses nouvelles. Nous montasmes à cheval incontinent après et prismes le chemin de Saint-Girons où quatre ou cinq gentilhommes du pays vinrent me reconduire.

J'appris à mon arrivée que Mr l'evesque de Couserans y estoit venu pour me rendre visitte. Et le lendemain matin qui estoit le trentiesme du mois (1) il y retourna en grande compagnie de prestres avec le sieur de Commere, son nepveu fils d'une sœur, et m'obligea d'aller disner chez luy. Ce prelat est un trés honeste homme doux, affable, et civil au dernier point. Il est bien avec son chapitre et l'a reduit à tel point qu'il a voullu par la voye de douceur et par le bon exemple, car sa probité n'est pas la moindre de ses bonnes partyes. Il s'est mis au-dessus de la noblesse et la tient en bride aussy bien que le peuple, que je ay despeint fort fascheux à gouverner, par les étroittes liaisons qu'il a avec Mr Pellot et avec la garnison qui est à la Cour. Il est en paix avec ses diocesains et nottamment avec les habitants de sa ville episcopale desquels il a obtenu des choses que nul autre avant luy n'avoit pü obtenir. En un mot je fus satisfait de luy au-dela de ce que je puis vous exprimer. Il me regala parfaitement bien et en trés bonne et trés belle compagnie.

Il me donna tous les honneurs de la table et me plaça entre deux de ses niepces jeunes et sans contredit des plus jolies femmes de Tholose.

L'une est Madame de Commere qui a espousé son nepveu; c'est une grande et grosse dondon (2) blanche comme de la neige et de la meilleure humeur du monde. L'autre est Madame de Saint-Laurent qui est fille de sa sœur, c'est une brune qui est d'une taille médiocre mais bien prise et qui est très jolie de visage, de corps et d'esprit. J'ay mandé à ma femme (3) qui a esté visittée d'elles de leur rendre visitte et de faire

(1) 30 août 1667.

(2) Le terme de grosse dondon, bien que familier, n'avait point l'acception ridicule qu'on lui donne aujourd'hui. A cette époque de sens droit et de juste mesure, on ne séparait pas la beauté de la santé et on n'avait pas encore imaginé que la beauté pût résider dans l'absence d'éclat et de vie. — J. de L.

(3) Elisabeth Jacob, dont les ancêtres étaient inhumés dans une chapelle de Saint-Etienne du Mont, à Paris.

M. de Froidour avait épousé en premières noces Anne Boirat, sa compatriote, qui fut ensevelie à Saint-Montain, église de la Fère, dans un tombeau de famille.

Il eut cinq garçons et deux filles, dont l'une, Elisabeth, mourut à Toulouse pendant son noviciat chez les religieuses hospitalières de la Charité appelées de Paris par M. de Montchal, archevêque de Toulouse, et autorisées le 7 avril 1645

et entretenir connoissane et amitié particuliere avec elles. Leurs maritz sont de fort honnestes gens et nous ferions un bon coup de partye si nous pouvions establir societé avec eux.

En verité, mon cher amy, j'eus bien de la peine à me resoudre à quitter une compagnie si charmante, mais elle me fut enlevée par une damoiselle campagnarde de qualité. C'estoit Mlle de Saint-Girons, vieille fille seche et maigre qui a une bouche large d'un pied et un nez aquilin aussi long. Elle s'estoit fait un visage de creste de coq avec du rouge d'Espagne et s'estoit enfariné la teste avec un peu d'amidon et orné le front d'une paresseuse (1) de douze cheveux roucis et moisis. Elle estoit accompagnée de demye douzaine de jeunes filles du lieu fort laides, taciturnes et mal propres; et avec cette suite et en cet equipage vint rendre visitte à ces dames, lesquelles estant obligées d'aller au-devant d'elle et de l'entretenir m'abandonnerent malheureusement. Je m'approchay bien d'elles et leur dis en passant quelques mots de raillerie

par les Capitouls à s'établir dans cette ville pour y servir les pauvres malades *selon leur institut.*

Entrées à l'Hôtel-Dieu en vertu d'un acte passé devant Me Poisson, notaire à Paris, le 17 août 1647, en présence de François de Foucquet, évêque d'Agde, elles le quittèrent en 1654 à la suite d'un dissentiment avec les surintendants. Les Capitouls leur accordèrent alors une indemnité de 8,000 livres pour acheter une maison située rue Saint-Orens (fauboug Matabiau), où elles vécurent sous le nom d'Hospitalières.

En février 1674, M. de Froidour obtint du roi la confirmation de leur établissement à Toulouse et en fit enregistrer gratuitement les lettres patentes au Parlement.

Le 12 septembre 1688, dans une assemblée des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, Michel de Colbert, archevêque de Toulouse, proposa leur réintégration dans cette maison, où elles rentrèrent en vertu d'un contrat passé le 28 avril 1689 devant Me Lefebvre, notaire à Paris, entre A. de Aulteroche, avocat, mandataire du syndic de l'Hôtel-Dieu, et Mathurine Guérin, supérieure de la Communauté.

Les renseignements qui précèdent relatifs à la famille de M. de Froidour sont extraits de son testament et de son codicille datés à Toulouse des 17 mai 1681 et 15 septembre 1685 (Archives des Notaires au Parlement). M. de Froidour mourut à Toulouse le 11 octobre 1685 (*) et fut inhumé le 12 devant l'autel de la paroisse, dans l'église Saint-Etienne, précisément à côté de Riquet qu'il avait connu et admiré.

Ce qui est dit plus haut des Filles de la Charité a été extrait de leurs privilèges enregistrés au Parlement de Toulouse en février 1647 (vol. 23, fol. 12) et des Archives de l'Hôtel-Dieu de cette ville.

(1) Coiffure de femme tout apprêtée qui se plaçait sur la tête comme une perruque et qui était surtout à l'usage des personnes qui se levaient tard.

Malgré des blonds cheveux, la mode avantageuse,
Un bandeau sied au front mieux qu'une paresseuse.
T. Corneille

(*) Dans l'hôtel de Richard qu'il venait d'acquérir et que sa veuve vendit à leur meilleur ami, M. Anceau, receveur des tailles de Comminges.

Au commencement de ce siècle, Mademoiselle Anceau épousa M. de Marsac-Reversat-Celès, dont cet hôtel prit le nom. Il appartient aujourd'hui au marquis de Nauroy.

sur nostre adventure; mais enfin l'evesque s'apperçut que je faisois un meschant personnage et m'appela me disant que puisque j'estois chez luy il voulloit m'entretenir et jouyr de moi. J'entray dans sa chambre qui est propre, sans luxe ny somptuosité et y demeurai une heure dans un fort doux et fort agreable entretien, après lequel il me fit voir un jardin qu'il avoit fait depuis quelques années, joignant sa maison. Il me conduisit ensuite en une petite salle champestre qu'il a fait batir sur l'entrée de son jardin qui est en très belle vüe. Il y a joignant de ce lieu un petit cabinet où il se retire quelquefois. Et l'heure de mon retour me pressant, après mille protestations d'amitié et embrassements réciproques je pris congé de luy, et pris le chemin de Saint-Girons où l'on me dit que les dames estoient. Je les y trouvay encore et les reconduisis jusques hors de la porte où je les saluay et leur dis adieu. Elles monterent fort adroittement de fort beaux chevaux qui les attendoient, firent la caracolle et une petite course pour me faire voir qu'elles estoient bonnes cavalieres A ne vous en pas mentir, je croy que je leur aurois aussy volontiers fait voir que je n'estois pas mauvais cavallier.

Le dernier du mois (1) comme je me disposois du matin pour partir, Pira vint me faire voir une lettre du marquis de Rabat qui luy mandoit qu'il se rendroit sans faute au giste à Saint-Girons pour me voir. Cela me desconcerta un peu, mais comme j'avois des bois à visitter dans le voisinage, je descendîs le long du Sallat sous les murs de St- Lisier. Et passant à main droitte au dessus de Taurignan (2), je fus visiter les forets de la Boucharde et de Bethach (3), la premiere pretendue par le sieur de Taurignan et l'autre par trois ou quatre communautez. Et estant descendu à Beaurepos qui appartient au baron de Montesqieu, j'y passay le Sallat et fus pour lui rendre visitte à sa maison de Prat.

Je vous ay en cent endroitz parlé de la rivière du Sallat et ne vous l'ay pas despeinte; je vous ay seulement dit qu'elle se formoit de trois ruisseaux qui viennent des Pyrenées, l'un appelé d'Hustou, l'autre de Salaux et le troisiesme de Betmajou qui se joignent au-dessus de Seich. Elle se fortifie de petites fontaines, mais particulierement de la riviere de Sentenac autrement appelée Riu froid, à Seich où j'ay obmis de vous dire qu'il y avoit deux ponts de pierre, l'un sur le Sallat pour passer au port de Sallaux et l'autre sur le Riu froid pour aller au port d'Aulan; plus bas par la riviere d'Ercé au-dessus d'Aust; plus bas par celle

(1) 31 août 1667.

(2) Il y a deux communes de ce nom dans le canton de Saint-Lizier, l'une, Taurignan-Vieux dont il s'agit sans doute, l'autre, Taurignan-Castet qui est plus en aval. — J. de L.

(3) Commune du canton de Saint-Lizier, sur la rive droite du Salat.—J. de L.

de Massat au Quercabanac (1), plus bas encore par le ruisseau d'Allas. Ensuite par le Mert, par le Lez à costé de Saint-Girons; par le Raulpe entre Saint-Girons et Saint-Lisier; par un autre au-dessus de Taurignan et par les ruisseaux Overege, Corbin, Aubas et Talaban qui de suitte en suitte y descendent entre Prat et Salies. Et enfin se jette dans la Garonne deux lieues au-dessus de Cazeres entre la Foure et Roquefort. Son lict est fort serré et fort plat jusques à Seich; mais il est si rapide que la rapidité du Rosne n'est rien en comparaison. Il s'eslargit et se resserre aussy quelques fois ensuitte mais conserve partout beaucoup de rapidité. Et comme il est plein de rochers il fait un si grand bruit que pour s'entendre parler lorsqu'on est en campagne sur ses bordz il faut crier de toutte sa force.

Au dessous de la Court il s'eslargit davantage, mais il est fort plat et de distance en distance se retressit parmy les rochers depuis Saint-Girons jusques à son embouchure. Il est d'une aussy belle largeur que les rivieres d'Oyse et d'Aisne que vous connoissez, mais il est toujours fort plat et fort rapide et ne commance à porter des radeaux qu'à un certain lieu qu'on appelle Roquelaure, une petite lieue plus bas que Saint-Lizier.

Cette riviere abonde en truittes et il y a peu d'anguilles, nul autre poisson. Mais au reste quoyque je vous ay dit de la rapidité de cette riviere, il faut que vous vous imaginiez que plusieurs fois elle s'est veüe toutte gelée de façon qu'on la passoit avec des charrettes. Je ne trouve pas estrange que cela soit arrivé au-dessous de Saint-Girons, mais que cela soit arrivé à Seich et que la riviere de Sentenac qui n'est qu'un torrent coullant sur les rochers ayt esté prise, c'est un prodige. Et cependant tous les habitants du pays me l'ont asseuré et de là vous pouvez juger combien est grand le froid des montagnes.

Après cette digression vous voulez bien que je retourne à Prat. C'est un très beau et très grand village situé à la portée d'un bon mousquet de la riviere au-dessous de la montagne d'Estelas. Le baron y a un chasteau basty sur un rocher au-dessous et séparé de cette montagne et qui regne sur la plaine. Il est bon pour le coup de main et il y a de quoi s'y deffendre n'y ayant qu'une seule avenue de très difficile accès. Il y a une très petite basse cour dans laquelle on ne retire que les chevaux de monture. Il y a un jardin assez joly pour le lieu et plusieurs allées d'ormes fort agreables. La maison est fort serrée, mal bastye, mal en ordre et mal prise, mais le baron l'accommode par des ajustements qu'il y fait. Il y a mesnagé des alcoves et mis des tableaux et après qu'il

(1) Le ruisseau d'Ercé ou d'Aulus est l'Arac, celui de Massat est le Garbet. — J. de L.

y aura fait ce que nous avons trouvé qu'il avoit dessein d'y faire, la maison sera logeable et commode. Il y a une chose qui manque à tous les chasteaux qui sont bastys sur les hauteurs, c'est un fort bon puis. J'y fis à deux heures après midy un repas de fromage et d'œufs frais de très grand appetit parce que je n'avois mangé de toutte la journée. Je pris ensuite le chemin de Saint-Girons du costé de la riviere où je n'avois pas encore esté, au moyen de quoy je vis touttes les deux rives bordées de quantité de bons villages dont les maisons sont bastyes de pierre et couvertes de tuille ou de grosses ardoises; des vignes haultes en quantité et des bleds et milletz dans la plaine.

A mon arrivée à Saint-Girons, j'y trouvay le baron (1) qui m'y attendoit, qui fut au desespoir de ne s'estre point trouvé chez luy pour m'y recevoir, estant venu exprès pour m'offrir sa maison et pour m'y tenir compagnie et en tous mes voyages. Il ne savoit comment me parler du déplaisir qu'il avoit de la maigre chere que j'y avois faitte et il me pria instamment d'y retourner passer quelques jours pour m'y reposer, m'asseurant qu'il m'y feroit manger de bonnes truittes de la riviere qui passe en son village et je luy ay promis. Comme je m'entretenois avec luy, le marquis (2) arriva avec un grand train et grande escorte de noblesse. Il descendit à l'hostellerie où j'estois. Nous fusmes l'un au devant de l'autre. Il me fist mil caresses et me parla ensuite à quartier de l'affaire de ses bois. Je luy dis la mesme chose que j'avois dite à La Facio, que je n'avois nulle charge ny pouvoir d'entrer en traitté avec luy, mais qu'il scavoit ce que je luy avois dit des ordres que M. Colbert m'avoit donnez et que s'il me vouloit dire son mot j'examinerois l'affaire, je verrois ses bois et en ecrirois d'une façon qui porteroit coup, pourvu qu'on fust toujours dans le dessein d'equipper des flottes. Il me dit qu'il avoit un memoire du prix que valloient ses bois rendus sur les ports; que sur cela, lorsque j'aurois reconnu les bois et veu quelle quantité de marchandises ou en pouvoit tirer je jugerois moy mesme de leur valleur. Nous soupasmes ensemble l'un auprès de l'autre et busmes à nos santez. L'après souper nous eusmes un quart d'heure d'entretien que je finis feignant d'estre pressé de ma goutte et me retiray; après quoy il se remit à boire et à fumer du tabac. Le lendemain nous nous rejoignismes, reparlasmes ensemble d'affaire et demeurasmes aux mesmes termes qu'auparavant, sortant les meilleurs amis du monde.

Voilà, mon cher amy, le destail fort exact de tout ce que j'ay veu

(1) Le baron de Montesquieu, seigneur de Prat.
(2) Le marquis de Rabat.

et de tout ce que j'ay fait depuis nostre separation jusques à present. Je souhaite avec passion que vous y trouviez de quoy vous divertir quelques moments. J'ay en cela plainement satisfait à la complaisance et à l'obeissance que je vous dois et je vous prie aussi d'excuser les deffauts que vous y trouverez. Je ne vous le donne pas pour une piece beaucoup estudiée et qui m'ayt beaucoup donné de peine à la faire; je l'ay faitte en me promenant dans une chambre et dictant à mon secretaire (1) qui écrivoit sous moy et je n'ay pas mesme repassé dessus. En un mot j'ay écrit avec la naifveté mesme que je vous parlerois si je vous racontois les choses. Et peut estre vous les diray-je mieux quand j'auray l'honneur de vous voir.

Cependant croyez que je passe mal mon temps sans vous et que nostre separation ne peut estre que très-dure à supporter, estant aussy tendrement que je suis, mon cher compere, votre très humble et très affectionné serviteur.

(1) Il eut pour secrétaires : Me Jacques Patras de la Rue et Me Siméon Sacareau, ancien notaire.

III

A Bagnères-de-Bigorre, ce (1) jour de septembre 1647.

A Monsieur de Héricourt, conseiller du roy au siege presidial de Soissons et procureur pour Sa Majesté en la reformation generale des eaux et forests en la grande maistrise de Tholose.

Mon cher Compere,

Puisque vous tesmoignez estre content du recit que je vous ay fait de ce que j'ay veu et de ce qui m'est arrivé en mon voyage pendant le mois precedent, je veux bien vous satisfaire encore et vous rendre compte de ce que j'ay veu pendant celuy-ci et je m'asseure que vous verrez beaucoup de choses que vous jugerez dignes d'estre remarquées, Je vous diray aussy mes adventures et vous y trouverez des endroits qui pourront vous donner du divertissement.

J'ay fini ma precedente lettre par le sejour que j'ay fait à Saint-Girons; j'en partis le premier de ce mois pour passer dans le Castillonnés d'où je vous écrivis.

Ce pays (2) est une des huit chastellenies dont le comté de Commenge est composé; c'est un petit pays environné et plein de montagnes fort haultes et presque inaccessibles, compris entre le Couserans qui le confronte du costé d'orient, la baronie d'Aspet du costé d'occident, les montz Pirenées et l'Espagne au midy, et la mesme baronie d'Aspet au septentrion.

Le chef-lieu est une petite bourgade appelée Castillon (3), assise sur

(1) La date exacte n'est pas indiquée dans le manuscrit.

(2) Ce pays et tout le Couserans dont il faisait partie furent unis au comté de Foix en 1443.

A l'époque où M. de Froidour accomplissait son voyage, le Comminges comprenait les huit châtellenies de : Muret, Samatan, Saint-Julien, Aurignac, Salis, Aspet, Fronsac et l'Isle-en-Dodon.

Le Castillonnais confronte à l'orient au Saint-Gironnais, qui faisait partie comme lui du Couserans.

(3) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Girons (Ariège). Cette capitale de la vallée de Biros fut jusqu'en 1443 le chef-lieu de l'une des dix châtellenies de Comminges; elle dépendait du siège présidial de Pamiers.

Son consulat comprenait Audressein, Les Bordes-sur-Lez, Cescau, Ourjout, Salsein et Sor.

Le 22 février 1367, elle obtint de Raymond, comte de Comminges, des cou-

la riviere du Lez qni descent (1) des montz Pyrenées et vient se jetter dans le Sallat immediatement au-dessous de Saint-Girons.

Ce petit pays contient quatre vallées appelées vallée de Moulis, vallée de Betmale, vallée de Biros et vallée de Ballelongue, toutes lesquelles viennent aboutir au lieu de Castillon.

La première, qui est celle de Moulis, est la porte qui donne entrée à ce pays, où l'on marche en remontant tout le long de la riviere du Lez jusques à Castillon et le premier lieu qu'on trouve est un petit hameau appelé Aubert, assis sur la riviere à main droitte. On trouve ensuitte un village considerable appellé Moulis (2), qui donne le nom à la vallée; à deux cents pas plus haut et du mesme costé, le hameau de Lusenac, qui est aussy une paroisse avec le hameau de Berjaut qui est de l'autre costé de la riviere et auquel il y a communication par un pont de pierre à trois arches. Au-dessus de Luzenac montant non pas le long de la riviere, mais à main droitte, sur la montagne, sont les hameaux de Pouech, Liquay et Gouay, qui font une paroisse; au-dessus de Lusenac est Argulla, un autre hameau. Et tous ces lieux composent le consulat de Moulis, où il y a trois consuls qui se prennent indifferemment de tous ces lieux. Il reste à Moulis, sur la coste, en un lieu assez eslevé, quelques ruynes d'un vieux chasteau (3).

Continuant à marcher le long de cette mesme vallée, remontant la riviere, l'on trouve, à gauche, le chasteau d'Engomer (4) et plus fort sur la gauche, du costé de la montagne, en un petit vallon arrosé d'un petit ruysseau qui descent de la montagne, sont deux autres hameaux appelés l'un Astien, et l'autre Lotren (5), l'un vis à vis de l'autre. Et au-dessus d'Engommer à main droitte dans un petit vallon arrosé d'un d'un ruysseau qui y descent et se jette comme le précédent dans la ri-

tumes et des privilèges confirmés en 1419, (Arch. de la Haute-Garonne, série B. Réformation O 1, et M. F. Pasquier, *Coutumes de l'Ariège.*)

Seigneurs pariers au XVIII[e] siècle : le Roy, le marquis d'Espagne, le comte de Tersac et la comtesse de Maillolas.

(1) De l'étang d'Albe (2,212 m.).

(2) Moulis est une commune du canton de Saint-Girons; elle renferme Aubert, Luzenac, Berjout, Lique. Bouau, Pouech. Aubert, Moulis et Luzenac ont chacun une paroisse. — J. de L.

Au XVIII[e] siècle, le roi et le marquis de Las Bronques étaient coseigneurs de Moulis.

(3) Ce sont sans doute les ruines du château appelé Las Tronques. — J. de L.

(4) Il appartient aujourd'hui à la famiile de Gérus, dans laquelle l'office de juge royal de Castillon était autrefois héréditaire.

Au XVIII[e] siècle, le roi était seigneur d'Engomer.

Pendant la guerre d'Espagne, Napoléon ordonna l'établissement à Engomer d'une fonderie de boulets.

(5) Loutrein.

viere du Lez, l'on descouvre les lieux d'Alas, plus hault celuy d'Agert et au-dessus celuy de Balagué (1), qui sont de la baronnie d'Aspet. Et avançant le long de la riviere l'on trouve à droite sur la coste de la montagne le hameau d'Arroust (2), plus hault à la pointe que forment la riviere du Lez et celle d'Aubigane (3) qui descent de la vallée de Ballelongue, le hameau d'Audressen ; de l'autre costé de la rivière dans un petit vallon, celuy de Cescaunes (4), ensuitte le lieu de Castillon (5) à la crouppe de la montagne ; plus hault le lieu de Salsein, à la droitte et au-dessus ceux d'Argeoux (6) et de Bordes, tous lesquels, à l'exception de trois lieux deppendant de la baronnie d'Aspet, sont au consulat de Castillon, où il y a quatre consuls qui se prennent aussy indifferemment de tous les lieux, sçavoir : deux de la ville et deux autres des villages deppendant du consulat alternativement.

A ce lieu de Bordes viennent tomber et aboutir deux autres vallées, Betmale et Biros. Celle de Betmale vient du costé du Couserans et commence en un lieu appelé Lacore, qui est un passage par lequel ce pays communique avec le Couserans du costé de Seich (7). Immédiatement au-dessus de la Core il y a un estang que l'on appelle lac dans le pays, d'où sort le ruysseau de Balavech qui arrose toutte cette vallée et se jette dans le Lez au hameau de Bordes (8) où elle finit. Les villages de cette vallée sont au nombre de six, tous scituez du costé de France et en montant à main gauche sçavoir : Arrien, Vuillergin,

(1) Balaguères. Au XVIII[e] siècle, Alas, Agert et Balagué appartenaient au seigneur de Soulan.

Balagué ou Balaguères a appartenu jusqu'en 1428 aux barons d'Aspet.

(2) Où on récolte le petit vin clairet si cher à M. de Froidour.

(3) Aujourd'hui ce ruisseau s'appelle la Bouigane.

(4) Cescau, patrie du maçon Blaise Ferrage dit Segé, condamné au supplice de la roue par le Parlement de Toulouse, le 12 décembre 1782, pour déflorations, incendie et meurtre.

On a prêté ses aventures à l'ogre imaginaire de la grotte de Gargas.

(Voir *Mercure de France* de 1783, n° 10, et *Jack l'Eventreur dans l'Ariège en 1782* par E. Cartailhac, *Revue des Pyrénées*, année 1892, p. 486.)

Au XVIII[e] siècle, seigneurs : le roi et les Gérus.

(5) Les forêts de Seix et de Castillon fournirent les mâts du *Royal-Philippe* (1740) et ceux de la *Belle-Poule* qui, sous les ordres du prince de Joinville, ramena à Cherbourg le 30 novembre 1840 les restes de Napoléon (abbé Duclos, *Hist. des Ariégeois*).

(6) En 1789, Bordes et Ourjout appartenaient au roi.

Ourjout est une paroisse dépendant de la commune des Bordes-sur-Lez.

(7) Seich (voir juillet-août 1897, p. 371).

(8) Bordes-sur-Lez, maintenant commune, premier village de la vallée de Biros, au point de jonction des vallées de Betmale et de Biros; au pied de son Pic du Midi (1,800 m.) s'ouvre la vallée de Riberot communiquant avec l'Espagne par le port de Girette (2,620 m.).

Arret, Tornac, Samortin et Ayegih (1) qui est sous la Core; tous lesquels lieux composent un mesme consulat composé de trois consuls dont le premier preste le serment au Roy, qui dans toutte la chastellenie a haulte justice, moyenne et basse exercée par ses officiers; les deux autres consuls ont accoustumé de prester le serment au sieur de Villeneufve, qui pretend avoir dans ce lieu quelque seigneurie, laquelle luy est à present contestée par les habitants de cette vallée qui pretendent ne relever que du roy.

La vallée de Biros (2) commence avec la riviere du Lez au-dessous des Pirenées, aux montagnes appelées Estremeilles et Lisart. Il y a plusieurs villages dont le premier du costé des montagnes est celuy d'Entras, qui est au-dessus de la riviere où il y a un consul (3).

En descendant Seintein (4) aussy sur la riviere qui passe au milieu, où il y a un consul.

Plus bas, Bonnac (5) assis sur la riviere à main droitte en descendant, où il y a un consul.

Irazein (6), sur le costeau à gauche, consulat.

Sauviac et Balasset, aussy sur le costeau à gauche, qui fait un consulat.

Et Uchentein, aussi sur le costeau à gauche, un consulat.

(1) Arrien, Villargein, Arret, Tournac, Samortein et Ayet, forment la commune de Bethmale, canton de Castillon. Le roi et M. de Solan étaient seigneurs pariers d'Arrieu et d'Arret.

Les Bethmalais portent encore leur costume national qui est le plus pittoresque des Pyrénées. Celui des femmes surtout a beaucoup de caractère et est remarqué dans les villes du midi où elles exercent habituellement la profession de nourrice.

Le château de Solan s'élevait près de la Quère de Bethmale.

(2) Dominée par le glacier de Crabères (2,630 m.).

(3) M. de Froidour indique la situation des divers villages, non pas tels qu'ils sont placés suivant le cours de l'eau, mais tels qu'ils se présentent au voyageur remontant de Saint-Girons à Castillon.

Pour Bonac, Irazein, Balacet et Sémiac, la position est marquée suivant le cours de l'eau. Antras, Sentein, Bonac, Irazein, Balacet, sont des communes du canton de Castillon. Samiac est un hameau de la commune de Balacet. — J. de L.

(4) (760 m.) Petite station thermale. Son église, entourée d'une enceinte flanquée de tours, remonte au XIV[e] siècle.

L'oratoire, voisin de N.-D. de l'Izard fut construit en 1638 par Bruno Ruade, évêque de Saint-Girons. Les bergers y vont en pèlerinage le 4 août.

On remarque aussi dans ses environs le grand lac d'Arren (1,880 m.) utilisé pour le flottage à bois perdu, et les mines de Bentaillou desservies par un chemin aérien.

(5) En 1789, Bonnac et Irazein avaient pour seigneurs le roi, le marquis d'Espagne et la marquise de Maillolas.

(6) Idem.

La quatriesme est la vallée de Ballelongue (1) qui commence sous les Pirenées à la montagne de Saint-Lary, qui est un village (2) du costé de Saint-Béat; au-dessus de ce lieu est la source de la riviere d'Aubigane (3), qui arrose toutte la vallée descendant, sur laquelle est le hameau d'Augirein (4) qui avec Saint-Lary fait un mesme consulat. Plus bas est Galaé (5) assis sur la riviere en descendant à gauche qui est un consulat. Ensuitte Saint-Jean (6), qui est sur la mesme assiette, consulat. Plus bas Orgibet et Augistron (7) assis sur la riviere du mesme costé, qui composent un consulat. Et de suite en suitte Illartain, Busan (8), Aucasen, Villeneufve (9) et Argen (10) tous assis du costé gauche en descendant, la vallée prenant la fin au lieu d'Audressen (11) et chacun de ces lieux a un consul (12).

Quoyque à ce nombre de villages l'on pust presumer que le pays est

(1) Vallis longa et dans les anciens textes Ballelongue.

La Ballelongue dessus comprend : Saint-Lary, Augirein, Galac, Saint-Jean et Orgens. La Ballongue dessous comprend : Augistren, Illertein. Aucasein, Villeneuve et Argein.

(2) En 1780, le roi était seigneur de Saint-Lary et d'Augirein.

C'est à Moulis et à Saint-Lary que se formèrent les premières bandes des insurgés connus sous le nom de Demoiselles, parce que entre autres déguisements ils portaient de longues robes blanches et flottantes.

Pour s'opposer à l'application du code forestier promulgué en 1827, ils entreprirent contre les agents de l'administration une guerre acharnée qui dura d'avril 1829 aux premiers jours de 1830.

Le Fallot, un de leurs chefs, traduit en mars 1830 devant les assises de l'Ariège, fut condamné à dix ans de réclusion et au carcan; quatre de ses camarades, surpris dans les bois des cantons de Salies et d'Aspet, furent acquittés à la même époque par le jury de la Haute-Garonne.

Les débats de ces deux procès inspirèrent un drame joué à la Gaiété en 1830. (Voir dans le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, t. XXXVIII, 1889-1890, p. 158, le *Procès des Demoiselles*, par M. Dubédat, ancien conseiller à la cour de cette ville.)

En 1789, le roi et le marquis de Las Tronques étaient seigneurs de Moulis.

(3) Bouigane ou Ambouigane.

(4) Aujourd'hui commune; son église est bâtie sur une éminence connue sous le nom de Terre faite; cette expression équivalant sans doute à celle de motte, signifierait, d'après une tradition locale : terre fétide, parce que la portion du village qui l'occupait aurait été désolée par la peste.

En 1789, ce village appartenait au roi.

(5) Galey (835 m.), situé à une certaite distance de la Rivière.

(6) Saint-Jean, Orgibet et Augistron, Busan et Audressen appartenaient au roi en 1789.

(7) Idem.

(8) Idem.

(9) Seigneur en 1789 : M. de Niclos.

(10) Au roi et à M. de Montégut d'Argen en 1789.

(11) Audressen appartenait au roi en 1789.

(12) Tous ces villages forment chacun une commune distincte, à l'exception d'Augistrou qui relève d'Orgibet. — J. de L.

fort grand, il est neantmoins d'une petite estendue, compris dans une figure à peu prés ovalle, ayant trois lieues ou environ de longueur, sur environ deux de largeur. Ce pays est beaucoup plus agréable que celuy de Couserans (1) et quoyque les montagnes en soient plus haultes parce qu'elles ne sont point si fort en précipices, ne bornent point la veuė et ne sont pas si serrées que celles du Conserans. Les villages et les hameaux y sont à cent ou deux cents pas les uns sur les autres (2); touttes les maisons bastyes de pierre et couvertes de grosses ardoises, la vallée pleine d'arbres, de vignes en hautain, de petites preries et de terres labourables. Les collines et cotteaux sont en pasturages et préries et le tout tellement arrosé qu'il n'y a presque point d'endroit où naturellement ou bien par artifice, l'on ne fasse couller l'eau pour humecter la terre et y faire naistre des herbages plus abondans. Et l'eau y est si commune que mesme sur les plaines des montagnes du moins en quelques unes, on l'y fait couller tout comme on veut. Les hauteurs des montagnes sont occupées par les bois qui appartiennent au roy, dont les communautés jouissent sous prétexte d'usage et en ont abusé et abusent avec tel excès qu'il n'y a plus que de la brossaille, sauf en ce qui est à l'extremité du bois qui est dans le consulat de Moulis où il reste quelque chose d'assez belle fustaye de hestres, ne se trouvant en touttes ces montagnes aucune autre nature de bois. Tout le reste est en brossailles abrouties (3) et pasturages sans espérance qu'on puisse les restablir, le tout estant dans une telle ruyne qu'encore que ce pays soit fort abondant en bois, il est tout evident que la disette y sera dans quelques années si les mesmes désordres continuent, et les habitants du pays demeurent d'accord qu'il commence d'y estre assez cher. La maniere dont les habitants de ce pays jouissent de ces bois et montagnes est que chaque vallée jouit de tout ce qui la regarde à droitte et à gauche, le sommet des montagnes faisant la division de leur possession et jouissance, de sorte neantmoins que pour ne point tomber dans les inconvenients de la perte de leurs bestiaux de part et d'autre pour fort pasturage (4) il y a un consentement général (5) que les bestiaux des voisins

(1) M. de Froidour considère le Castillonnais comme faisant partie du comté de Comminges, dont il relevait féodalement et sous divers autres rapports; mais la vallée du Lez doit être regardée comme comprise dans le Couserans.—J. de L.

(2) Il y a quatorze villages dans l'espace de 14 kilomètres.

(3) Lieu réservé pour les dépaissances et, par extension, endroit ruiné par le bétail qu'on y envoie paitre. — J. de L.

(4) Le for-pâturage s'exerce quand des bestiaux vont paitre sur des terrains où des propriétaires n'ont pas le droit de les y envoyer. — J. de L.

(5) Autrefois, toutes les communautés contigües des Pyrénées concluaient et renouvelaient assez fréquemment des traités de compascuité.

puissent impunement aller sur les montagnes les uns des autres, ce qui ne se fait néantmoins ordinairement que par eschappées. Toute la richesse de ce pays consiste en bestiaux que les habitans font pasturer dans leurs montagnes aussytost qu'elles sont descouvertes de neges jusques environ 15 jours avant la Saint-Jean-Baptiste, auquel temps lorsqu'on est en paix avec l'Espagne ou que les passeries sont establies ils font passer leurs bestiaux dans les montagnes d'Espagne, qu'ils prennent à louage moyennant 150 ou 200 livres (1) outre la disme des fromages qu'ils payent au curé du lieu. Et les ayant tenus dans ces montagnes jusqu'à la my-septembre ils les font retourner dans les leurs et les y font pasturer jusqu'à ce qu'elles soient couvertes de nege. Et pendant tout l'hiver ils les tiennent resserés dans des granges qui sont de meschantes chaumieres bastyes sur les costeaux où les uns et les autres ont de plus grandes préries, le bas servant de logement des animaux et le hault à serrer les foins et les autres fourrages nécessaires à leur nourriture. En un mot on y vit et on s'y gouverne comme dans le Couserans.

Ce qui entretient le pays d'ailleurs est le commerce avec les Espagnols, qui viennent aux quatre foires et aux marchez qui se tiennent tous les mardis de la semaine à Castillon vendre des laynes d'Espagne et du sel (2) dont l'usage est tout a fait nécessaire au pays, parce que sans cela leurs bestiaux auxquels ils en font manger ne pourroient pas subsister (3); et en échange ils débitent aux Espagnols des muletz, des chevaux, des graines, des rubans et touttes autres sortes de merceries.

La vallée la plus agréable est celle de Moulis en laquelle il y a plus de commodités parce qu'elle fournit des grains, des vins et des fruits, et que d'ailleurs, c'est la porte par laquelle touttes les commoditez entrent dans ce pays. Celle de Ballelongue est la plus large, la plus grande et la plus abondante en grains; celles de Biros et Betmale en cabos (4),

(1) Cette redevance est encore à peu près la même. Chaque année, dans le courant de juin, mille ou douze cents animaux des espèces ovine, bovine et chevaline, tant des vallées du Castillonnais que de celles avoisinant le Salat, franchissent quotidiennement le port d'Orle (2.393 m.) pour se répandre dans les pâturages espagnols, dont les plus connus et les plus abondants sont ceux de la montagne de Parros et surtout le magnifique Pla de Béret qui, des monts d'Orle, se développe dans la direction du Mont Vallier sur une longueur de 6 kilomètres et sur un kilomètre de largeur.

(2) Ce sont au contraire les Français qui vendent maintenant du sel aux Espagnols.

(3) Pour rassembler leurs animaux dispersés; il suffit aux bergers de tendre leur main ouverte en criant : *saou! saou!*

(4) On désigne sous le nom de cabaux des bestiaux mis en cheptel. — J. de L. Cheptel, en patois gazaille.

chevaux, et mulletz, à cause des grands pasturages qu'il y a du costé des Pirenées. Il y a tousjours eu des haras dans ces deux vallées et mesme les chevaux y sont très bons.

Il y a trois passages pour communiquer avec le Couserans. Le premier par la vallée de Moulis, qui conduit à Saint-Girons; le second par le Pourtanet du sourd, qui conduit à Allos (1) et le troisiesme par le pas de la Core, qui conduit à Seich pour communiquer avec l'Espagne (2). Il y a deux ports, l'un du costé de Biros, appelé port de Rouge, qui conduit à Aran; l'autre est le port d'Ore, qui conduit à Salardun en Aran; pour aller à Aspet il y a le pas de la Cabanasse et de Rieuset.

Les montagnes qui sont au-dessus de Moulis sont Sommahage et Sarrot du costé du Couserans et du costé d'Aspet, la montagne d'Auhan et Puleig.

Au-dessus de Castillon la montagne de Cours confrontant et audessous, approchant de Castillon, Couppy.

Les montagnes de la vallée de Betmale sont du costé de Castillon, la Reich, et de l'autre Balan et les Pirénées.

Les montagnes de Biros du costé des Pirénées sont la Reich, Buliart, Fonters et Lisart, et du costé de France la Roque et Lestremaille.

Les montagnes de Ballelongue du costé d'Espagne Baset, Estremailles et Monsant; du costé de France Tornadère et la Cabanasse (3).

Passant dans la vallée de Moulis, on me fit voir l'endroit où le juge de Commenge fut assassiné. J'avois son frère qui luy a succédé avec moy, deux gentilhommes du pays l'un nommé Taurignan et l'autre Saboulies (4) qui fait commerce de chevaux d'Espagne. J'avois aussy un nommé Boisgion (5), commis à la recette du bureau des tailles estably à Saint-Girons, qui a entrepris de fournir des matz pour les flottes du roy et de rendre la riviere du Gert (6) flottable et navigable. Je montay la plus haulte montagne de la vallée conduit par ce gentilhomme nommé Saboulies, qui estant un maistre chasseur et qui connoist tous les coins et recoins de ces montagnes et vallées, nous conduisit en un lieu d'où nous descouvrismes generallement touttes les quatre vallées. Nous fusmes trois grandes heures et demye à monter,

(1) Alos, commune du canton de Saint-Girons; Seix, commune du canton d'Oust.

(2) Vingt-deux cols ou ports font communiquer le Couserans avec l'Espagne.

(3) Au pied de laquelle est bâti Aspet.

(4) Représenté aujourd'hui par les Solan de Saboulis.

(5) Voir page 101.

(6) Le Ger.

et comme nous mourions de faim nous trouvasmes heureusement un pauvre paysan dont la mettairie n'estoit pas fort esloignée qui nous y apporta du pain, du fromage et du layt dans les plus plaisans vaisseaux du monde (1). Si j'avois esté plus longtemps en ce pays, j'aurois pris plaisir à en faire faire de petits pour vous les faire voir. Au reste, je vous asseure que quand on est sur ces hauteurs il faut bien se garnir contre le froid, car il y est très rude et penetrant et nous courusmes tous aux manteaux. Nous descouvrismes le mont Vallier (2) que j'estime la plus haulte des montagnes, et les autres montagnes qui servent de séparation aux deux royaumes comme si nous les touchions du doigt; mais en la pluspart il y a des précipices dont la seule veüe fait frémir. Après avoir bien considéré touttes choses, nous descendismes la montagne et fusmes au giste à Castillon, où le juge nous conduisit et me donna un lict chez luy. J'y fus visité de son lieutenant et des consuls à l'ordinaire.

Il ne faut pas que j'obmette de vous dire que la tradition de ce pays, aussy bien que celle du Couserans, veut que les chasteaux dont il y a quelques restes estoient autresfois establis pour la garde du pays et qu'on avoit coustume de les placer aux lieux les plus éminents pour pouvoir advertir et estre adverty plus facilement des choses qui se passoient au moyen des feux, comme je vous ay dit dans ma precedente lettre.

Le 2e du mois je partis avec la mesme compagnie et montay tout le long de la vallée de Ballelongue pour aller en certain lieu appelé Couladoux (3), qui est une espece de hameau deppendant de Portet, où Boisgion a estably ses travaux pour rendre la rivlere de Ger flottable. Portet est un village deppendant de la baronie d'Aspet, assis à la teste de la vallée de Ballelongue à la crouppe de la montagne de Baset. Nous fismes deux grandes lieues du pays à toujours monter par un fort bon chemin qui avoit esté depuis peu accommodé sur le bruit du passage de ma calesche, dont bien nous prist, car autrement nous n'aurions pas eu tous nos ayses; et enfin nous passasmes le Portillon et descendismes à Coulladous. Il est bon que je vous explique ce que signifie

(1) Le *lerou* sert à traire les vaches, le *cubet* au transport du lait, la *tusso* à la fabrication du fromage, le *couladé* sert à passer le lait, la *toudeillo* à remuer le caillé qu'on prend avec la *cosso* et le *cuillé*, ustensiles à manche; le cuillé est plus court que la cosso.

Mais les sabots sont la vraie merveille du pays, à cause de leur dimension, de la courbure de leur pointe élégante et de la disposition des clous de cuivre dont ils sont décorés.

(2) Mont Vallier, 2,859 m.

(3) Couledoux, commune du canton d'Aspet, sur le Ger.

ce mot de Portillon (1); c'est qu'à la différence des passages qu'il y a pour aller de France en Espagne par les monts Pirénées qui surpassent beaucoup en haulteur les autres montagnes, lesquels passages on appelle des Portes; on appelle portillon ou pas les passages qu'il y a sur les autres montagnes pour aller d'une vallée à autre. Nous vismes en ce portillon quantité d'endroits où plusieurs particuliers ont estably des palomières (2). On choisit pour cela quelques endroits raides et dépeuplez de bois où les bisets venant d'Espagne ou du costé de la mer passent pour venir du costé de France, et d'un arbre à l'autre on tend de grands filletz. Ceux qui afferment cette sorte de chasse (3) sont plusieurs, les uns sont grimpez sur de haults arbres en forme de perches et à l'abord des bisetz jettent par terre un instrument de bois fait en forme de faucon. Ces oyseaux qui ont accoustumé de venir à grande trouppe et qui ont une aversion mortelle contre le faucon se jettent tout dessus à corps perdu (4) et à mesme temps les autres qui sont en bas cachez derriere des feuillages abaissent le fillet et en prennent tout autant qu'il s'en trouve dessous. Comme cette chasse n'est pas commune en nos provinces, j'ay creu que vous ne seriez pas marry que je vous la descrivisse.

Pour revenir au Coulladous, après estre descendus du ciel aux enfers, j'y trouve à mon arrivée grande quantité de touttes sortes d'ouvriers et comme il y a des mineurs qui sont employez à casser les rochers on me régala de quatre ou cinq coups de mine qu'on avoit disposée pour les faire jouer l'un à la suitte de l'autre; après quoy je fus avec mes gens dire un *pater* et un *ave* dans une petite chapelle qu'on y a bastye avec des planches. On placea nos chevaux avec bien de la peine du mieux qu'on put et nous demeurasmes tous sous un mesme toit dans une petite chaumiere semblable aus palais du Couserans dont je vous ay fait la description, sauf qu'on y avoit fait un trou pour servir de cheminée. Nous y soupasmes tant bien que mal et seul je me desabillay

(1) Passages de montagnes secondaires situées en moyenne à 1,100 m.

(2) Du mot palombe sous lequel on désigne indistinctement dans le pays les pigeons ramiers et les bisets. Les palomières sont aussi appelées pentières, et en patois *peringueros*. Les principales palomières du pays sont celles de Saint-Lary, du Piegeau près Coulédoux, et de Saint-Pé d'Ardet ou col des Ares.

Le 15 août 1537, Jeanne, reine de Navarre, confirme le bail fait par l'évêque d'Oloron en faveur de Pierre d'Ustou, sieur de Lamoulette, et de Jean Tapie dit Bourrut, des *Pandelles* à chasser *coloms* assises en divers lieux de la baronnie d'Aspet. (Arch. du Parlement de Toulouse. Reformation. R. 18.)

(3) Elle a été parfaitement décrite par M. Cabannes dans une série d'articles publiés par *Luchon-Thermal*, année 1897.

(4) Au contraire, ils se rasent pour l'éviter.

pour me coucher ayant un assez bon matelas; les autres estoient quatre sur un autre lict; d'autres sur des bancs, d'autres sur des coffres et d'autres sur la terre, car il n'y a rien de si rare en ce pays là que la paille. Le soir de mon arrivée je visitay tout ce qui estoit à l'environ. Le lendemain matin je fus en hault et j'employai l'après disner à visiter tout le bas jusqu'à Aspet, où je fus au giste; et ainsy j'examinay et reconnus touttes choses au mieux qu'il me fut possible pour dresser mon procès verbal et vous allez voir ce que j'y ay remarqué.

Coulladoux est une espèce de hameau fort miserable dans le consulat et sur le revers de la montagne de Portet, borné par hault par ce que je vous ay dit qu'on appeloit Portillon et autrement par le sommet des montagnes de Portet allant en penchant et precipice, exposé à l'occident jusqu'au vallon où coulle le ruysseau de Ger (1). D'un bout par hault il est borné contre les bois pretendus par les habitants de Melles par le sommet de la montagne de Combelongue, et d'autre bout, par bas, par le ruysseau qui fait la separation des bois et communaux de Portet d'avec ceux de la ville d'Aspet. Ce revers de montagne en a un autre opposé de bout à autre, mais beaucoup plus droit et plus difficile à monter, de sorte qu'il n'y a que les gens du pays accoustumés à cela qui osent entreprendre de le faire; celuy-cy appartient à la communauté de Bouts et est séparé de l'autre par la riviere.

Ces deux revers de montagne n'ont aucuns bois considerables. Il n'y a que des hestres en ce qui reste de planté, et seulement quelques chesnes plantez çà et là en ce qui est du costé de Bouts, le reste a esté bruslé, depeuplé de bois et redmis en prez et pasturages. La riviere de Gert, qui est entre deux, se forme de trois ruysseaux qui descendent de trois montagnes lesquelles font un croissant qui joint d'un costé la montagne de Combelongue qui est le bout de Couladoux et de l'autre la montagne de Bouts. Ces trois montagnes sont les dernieres du royaume de ce costé là et incomparablement plus haultes que les autres et leur revers est du costé d'Espagne. Le sommet est descouvert et nous a paru estre un pasturage où seulement les chevres peuvent aller, parce que c'est un precipice affreux à voir; mais il y a aussi quelque chose de surprenant et de merveilleux : c'est, mon cher compere, de voir la descente de ces ruysseaux qui de la hauteur de ces montagnes descendent en cascades jusques dans le vallon. Le reste est planté de bois de hestres, parmy lesquels il y a quantité de sapins. Tous ces bois sont

(1) Le Ger naît au pic de Peyrenère (2,140 m.) sur les confins de l'Ariège, non loin et à l'ouest des sources de la Bouiganc.

pretendus par les habitants de Melles (1), qui est un village du Languedoc du diocèze de Commenge à l'extrémité du royaume et limitrophe d'Espagne. Ceux qui se trouvent sur les deux montagnes les plus prochaines du lieu de Mesles ne leur sont point contestés; ceux de la troisieme qui confronte Portet avoient été pretendus par un capitaine chastellain de Saint-Béat qui soutenoit que cette forest appartenoit au roy, et l'ayant par usurpation affecté et annexé à sa capitainerie, l'avoit fait appeller la forest du Capitaine, mais la contestation a esté terminée par un arrest de la cour en faveur des habitants qui n'ont commencé à rentrer en possession que depuis trois ou quatre ans; et ayant demeuré deux ans sans y rien coupper, ils ont vendu à un particulier d'entr'eux nommé Donies la faculté d'y coupper tout ce que bon luy sembleroit pendant sept années suivantes et consecutives pour demeurer quittes envers luy de la somme de cent cinquante livres qu'il avoit avancées pour les frais du procès qui avoit esté entr'eux et le capitaine. C'est une chose qu'un officier des forests et qui en ayme la conservation ne peut voir qu'avec un chagrin extresme que les ruynes et les desolations des bois qu'il y a et le grand degast qu'on en fait. Donnies pour cinquante escus alloit abattre tous les sapins de cette forest, et il faut que vous vous imaginiez que pour 500 matz seulement qu'on en doit tirer le roy a fait un traitté de deux cent mil livres. Ce traitté est une affaire importante et la plus considerable dont j'ay à vous parler en vous descrivant tout ce qui est du Coulladoux; et pour cela, mon cher compere, il faut que je vous dise qu'incontinent après l'establissement de la Compagnie des Indes Orientales, qui commença en 1664, pendant le séjour que la Cour fit à Fontainebleau, où j'estois, la guerre d'entre les Anglois et les Hollandois estant survenue et ces deux puissances ayant fait paroistre des flottes très nombreuses et si terribles que jusques alors la mer n'avoit rien vu de semblable, le roy en prit une extrême jalousie;

(1) Au XVIII[e] siècle (1768-1785), la communauté de Melles demanda plusieurs fois aux Etats du Petit Languedoc des secours pour réparer la seule voie qui aboutisse au village, voie appelée l'Echelle de Melles, pratiquée originairement par la main de l'homme sur un rocher et formée de plus de 80 marches. Les consuls font observer : « que cette communauté, limitrophe du royaume d'Espagne, » a rendu dans les temps de guerre de grands services à l'Etat, parce que lors- » que les Miquelets faisaient des courses étant obligés de passer par le chemin » qui est près de ladite échelle et qui conduit de la vallée d'Aran à Saint-Béat, » ils étoient arrêtés par les habitants de Melles qui n'avoient rien à craindre de » leur part, parce qu'ils ne pouvoient aboutir dans la paroisse, du bout de laquelle » cent hommes arrêteroient avec des pierres une armée de 10,000 hommes. » — Un rapport de syndic évalue à 1,400 livres la dépense à faire pour la réparation de l'Echelle de Melles. (Arch. de la Haute-Garonne, série C, n[os] 2019-2021.)

et comme il est grand en touttes choses il eut quelque deplaisir de voir que ses voisins, qui lui sont infiniment inférieurs, le surpassassent en forces maritimes, de sorte qu'autant que par le passé la marine en France avoit esté negligée, autant on s'applique à la relever. Et comme les passages nous estoient fermés pour pouvoir tirer des vaisseaux du nord où nous avions coustume de les prendre, on mit de toutte part du monde en campagne dans le royaume pour les secours que Sa Majesté pouvoit en tirer. Seuil, dont je vous ay parlé, visitta toutte la coste de l'Océan depuis Brest jusques à l'embouchure de Garonne. Il remonta ensuitte le long de la Garonne jusqu'à Saint-Béat et à droitte et à gauche visitta tout ce qu'il y avoit de forests. Vous avez veu les ordres précis que M. Colbert m'a donnés. Le grand juge ordinaire de Saint-Germain, commis pour faire la fonction de lieutenant general du siege de la table de marbre en Bretagne, et le Feron (1), procureur du roy de Compiegne, envoyé en Anjou et en Touraine, en eurent de semblables. Nous apprismes, s'il vous en souvient, en descendant le Rhosne, que le chevalier de Clerville avoit fait un voyage en Vivarez et qu'il faisoit faire une descente de matz par l'Ardèche. Vous sçavez que M. de Bezons a fait un voyage en cette contrée aux mesmes fins, et que M. Tubeuf fut en poste visiter la forest d'Aiguebonne aux Basses-Pirénées, près Quillan. Je scays que d'ailleurs on travailloit à mesmes fins en Dauphiné et en Provence. Cependant M. Pellot, dont vous connoissez l'esprit, n'ayant pas voullu demeurer inutile, a employé quantité de gens pour voir si dans son département il n'y auroit rien à faire et s'est servy entr'autres du nommé Boisgion, duquel je vous ay parlé cy-dessus. C'est un jeune homme de Montauban, fort brun, de bonne taille et de bonne physionomie qui peut estre aagé de 38 à 40 ans, qui dans la conjoncture des gens d'affaires ayant esté obligé de quitter Paris et le service de Gourville, qui lui avoit donné l'intendance de sa maison et de ses affaires, est retourné dans la province et ayant esté quelque temps auprès de M. de Saint-Luc en qualité de sous-secretaire, a trouvé par son moyen l'employ qu'il a à Saint-Girons, où il fait la recepte des tailles. Et comme il a l'obligation de cet employ à M. Pellot, il a esté bien ayse de se faire connoistre plus particulierement à luy et de se rendre en quelque façon necessaire. Il a tiré avantage

(1) Jean le Feron, conseiller et procureur du roi dans la maitrise de Compiègne, nommé le 3 mars 1666 commissaire départi pour la réformation des eaux et forêts de Touraine, Anjou et Maine. Le 19 août 1669, il reçut une nouvelle commission pour la Touraine, l'Orléanais, le Blaisois, l'Anjou, le Maine, le Poitou, le Berry, la Saintonge et l'Angoumois. (*Correspondance de Colbert*, v. 4.)

du sejour qu'il faict dans les montagnes et s'y estant acquis beaucoup d'habitudes, il a descouvert cet endroit de bois du Capitaine où Donnies fesoit coupper les sapins. Il a fait voir et examiner l'estat des lieux, les a veus et examinés luy mesme avec Sarradet, un des plus accommodez marchands de bois de Tholose. Et après avoir fait le projet de son entreprise, il est enfin entré en traité le 19 avril dernier avec M. Pellot, stipulant pour le Roy, par lequel il est chargé dans deux ans, à commencer du premier may dernier passé, de rendre à son depart la riviere de Ger navigable depuis sa source jusqu'à la riviere de Garonne, dans laquelle elle se jette, et de faire rendre sur le port de Havre et de Bourdeaux, pendant ces deux années, la quantité de 500 matz de vaisseau, dont le moindre doit avoir 80 piedz de longueur, tous bien choisis avec le moins de nœuds que faire se pourra, bien garnis au petit bout et couppez en bonne saison et bonne lune, et ces matz doivent luy estre payez par le roy, scavoir : ceux de 25 palmes de tour mesurez à 15 piedz au-dessus du tallon (1) et de 80 piedz de longueur qui seront fournis au petit bout à la somme de IIII c. livres chacun. Et ceux qui auront 28, 29 et 30 palmes de tour, mesurez aussy à 15 piedz au dessus du tallon et qui auront de longueur depuis 84 piedz jusqu'à 88 inclusivement et de 10 palmes de diametre à la somme de 500 l. chacun. Les plus grands matz luy seront payez à proportion et en consideration du travail qu'il est necessaire de faire pour rendre cette riviere navigable. On doit sur et tant moins du prix de cette quantité de bois luy avancer trente mil livres, savoir : 12 mil livres en deux mois et le reste de mois en mois jusqu'à ce que le travail de la navigation soit entièrement asseuré. Et pour la fourniture de tous ces matz, il lui est permis de prendre et faire coupper en saison propre pendant dix années tout le bois que bon luy semblera dans deux forests, l'une appellée la forest du Roy, qui est celle du Capitaine en question, et l'autre de Combelongue, qui est dans le consulat de Portet, touttes deux joignantes, pretendues appartenir au Roy, à condition neantmoins que tout le bois qu'il fera coupper ne pourra estre employé que pour le service du Roy. Et à ces fins, deffenses sont faites à touttes personnes de coupper ny faire coupper aucuns bois dans ces deux forests pendant le temps des dix années dont est fait mention dans le traitté sous quelque pretexte que ce soit que du consentement de Boisgion, à peine de dix mil livres d'amende et de tous deppens, domages et interests.

Pour l'execution de ce traitté, M. Pellot a fourny à Boisgion touttes

(1) Le collet, point d'intersection de la racine et de la tige.

les ordonnances qui luy estoient necessaires et mesme l'a fait ratiffier par un arrest du conseil, mais il n'a point plustot esté divulgué que ce Donnies, voyant qu'il avoit à faire à un homme du Roy et que dans la lutte il seroit privé de l'effet du contrat de ferme ou vente que luy avoient fait les habitants de Melles, a fait abattre et enlever avec toutte la diligence possible tout ce qu'il a pu. Boisgion, sur cela, s'est rendu sur les lieux, a fait faire defenses à Donniez de passer outre et obtenu de M. Pellot commission pour informer et fait faire plusieurs informations par le juge de Montréjaut commis à cet effet, et fait assigner Donnies à comparoistre pardevant M. Pellot en la part où il pourroit estre. Et c'est sur ces assignations que quelques habitants de Mesles interessez avec Donnies ont eu recours à moy à Tholose et ont fait tout ce qu'ils ont pu pour surprendre quelque ordonnance qui leur fust favorable. Mais, s'il vous en souvient, je me contentay de les descharger des assignations qu'on leur avoit données pardevant M. Pellot et d'ordonner qu'ils comparoistroient devant moy lorsque je serois sur les lieux, pendant quoy touttes choses demeureroient en l'estat. Boisgion ayant seu qu'ils estoient venus devant moy, et que je me devois rendre sur les lieux, cessa ses poursuites; mais s'est tout de bon appliqué à son travail et a 350 de touttes sortes d'ouvriers qui sont occupez à son travail, les uns à la couppe du bois, les autres à rendre la riviere navigable. Et comme ce lieu de Couladoux est esloigné de tout commerce et n'estoit pour ainsy dire connu qu'à 7 ou 8 paysans qui y ont establi quelques miserables chaumieres pour y tenir les bestiaux, le portillon n'y pouvant fournir aucune commodité parce que les vivres ne viennent pas des montagnes, et les lieux de Mesles et Bouts, qui sont à l'extremité de la frontieres en des lieux presque inaccessibles, ne pouvant ainsy y apporter aucun secours, il a esté obligé de faire un chemin l'espace de deux grandes lieues en descendant le long de la riviere de Ger jusques à la ville d'Aspet en des endroits où jusqu'à present personne n'avoit passé. Il a fallu commencer par là pour pouvoir tenir du monde en Coulladoux et pour pouvoir leur tenir des vivres. Il y a 5 ou 6 voituriers qui ne font autre chose que de porter du pain, du vin, du fromage, de l'huile et generalement touttes les choses necessaires pour la vie et pour son travail.

J'ay parcouru tout ce chemin d'un bout à l'autre, et souvent il a fallu mettre pied à terre en des endroits où on ne peut passer sans trembler quand on n'est point accoustumé à voir les precipices de ces montagnes. Il y a des ouvriers qui ne font autre chose que d'aller choisir et marquer les matz et les abattre. J'en ay veu douze aussy beaux qu'on

puisse en voir qu'il avoit fait conduire au bas de la montagne assez près de la riviere. Et dans la visitation que j'ay faite du bois j'en ay trouvé 7 à 8 cents de la hauteur de 80 à 90 piedz, de 8, 10, 12 à 14 piedz de grosseur.

Il faut que je vous dise une malice de Donnies et des paysans qui, voyant que par la couppe que l'on faisoit de ces sapins pour estre employés à faire des matz ils alloient estre frustés de leur commerce ordinaire, en ont gasté plus de 100 pour les rendre inutiles et ont presque generalement couppé tous les jeunes arbres. D'autres ouvriers sont employez à nettoyer le canal de la riviere et à ranger à droitte et à gauche les pierres et les cailloux pour luy faire un bord (1), afin que pouvant contenir l'eau plus haulte, elle puisse plus commodement porter et faire descendre les matz. Il y a 200 ouvriers employez à cela, et comme la riviere est embarrassée ou traversée de quantité de roschers, il y a 30 ouvriers employez à faire des mines pour les briser afin qu'on les puisse facilement porter à la droitte et à la gauche de la riviere et rendre son canal libre. Pour ces mines, on ne fait autre chose que chercher les endroits les plus solides des rochers, dans lesqnels on fait un trou a force de bras avec une esguille de fer longue de trois à trois piedz et demy et grosse de trois pouces, de façon néantmoins que par le bout qui entre dans la roche et qui doit y faire l'ouverture elle est un peu plus grosse que par le milieu; il y a une petite pointe tout à ce bout à quatre coins. Un homme tient l'esguille et la tourne petit à petit, tandis que deux autres frappent avec deux gros marteaux de fer pour la faire entrer. Et quand ils ont fait un trou de la longueur de l'esguille et d'un pied et demy ou deux piedz de proffondeur, le trou se fesant profond à proportion que la roche est grosse, ils emplissent ce trou de poudre, le rebouchent ensuite avec du plastre, ne laissant qu'une petite ouverture à laquelle ils mettent une meche, et lorsqu'ils veullent faire jouer la mine, ils allument cette meche, se retirent et se mettent à couvert jusques à ce qu'elle ait joué et fait son effet. J'ay eu la curiosité de voir l'effet de quelqu'unes et nous avons veu de grands rochers se fendre et se separer, une partye se jetter d'un costé et une partye de l'autre et faire en un moment ce que deux ou trois cents hommes n'auroient pas pu faire en 2 jours ny en 3 ny en 4. Pour la fourniture et l'entretien de ces esguilles et des marteaux, il y a deux forges, l'une à la teste du travail et l'autre à 8 ou 900 pas au-dessous. Pour la fourniture du charbon necessaire à l'entretien de ces forges, il y a quatre

(1) Quelques vestiges de cette canalisation sont encore reconnaissables.

bucherons qui ne font pas autre chose que de coupper du bois dont le transport ne coute rien, car en ce pays et generallement par touttes ces montagnes (c'est une chose que j'ay obmise de vous dire jusqu'à present), il y a des sentiers (1) à tous les penchans des montagnes où l'on ne fait que jetter le bois et il descent ensuite par son propre poids jusques en bas où on le prend pour mettre aux lieux où on en a besoin. Outre ces quatre bucherons il y en a quatre autres employez à faire et amenager le charbon. Il y a aussi des charpentiers employez à faire quelques meschantes maisons pour ceux qui ont la direction des travaux et mesme pour mettre à couvert les travailleurs. Et enfin comme cette riviere est fort platte et sans de grands secours d'eaux ne peut point estre en estat d'estre flottable, on s'est resolu de faire à la teste de la riviere au lieu le plus commode que l'on a pu trouver, un grand reservoir d'eau au moyen d'une écluse dont on creusoit le fondement lors de mon arrivée, et touttes les matieres necessaires pour cela estoient disposées et rendues sur les lieux.

Le marbre bleu et gris est la pierre ordinaire; il y en a qui blanchit d'avantage, dont on se sert pour faire la chaux qui se fait au lieu mesme parce que le bois qui est necessaire pour la cuire s'y prend aussy; et le sable mesme s'y trouve, de sorte que tous les materiaux ne coustent rien, il n'y a que les sallaires des travailleurs qui montent à une dépense considérable. Par la visitation que j'ay faite de la riviere, je l'ay trouvé partout fort platte. Il est vray que de distance en distance en descendant elle se fortifie de quantité de très belles fontaines et de petits ruysseaux qui viennent s'y jetter à droitte et à gauche; mais nonobstant tout cela, je l'ay trouvée partout fort basse, d'autant plus qu'à proportion qu'elle s'esloigne de sa source et qu'elle reçoit quelque surcroit et quelque augmentation par les ruysseaux, elle s'élargit par trop et manque de bords en beaucoup d'endroits. Mais neantmoins je tiens pour sûr (2) que l'entreprise réussira pourvu que l'argent ne manque point, et les entrepreneurs y profitteront considerablement pourvu que

(1) Ils portent les différents noms de coumo, lit et trajïo.

(2) Ce genre de travaux lui était déjà très familier et le passionna toujours. De 1662 à 1665, il prit une part active aux démarches nécessitées par la concession faite à Henri de Lorraine et à son fermier Hugues, cousin de Senneville, de la canalisation de l'Oise et de la fausse Sambre pour faciliter le flottage vers Paris des bois de la forêt de Nouvion qui manquaient de débouchés.

Arch. de l'Aisne, série B, n° 1234, et Préface du même recueil par M. A. Matton, archiviste.

Dans ses trois lettres à Barillon, intendant de Picardie, il a raconté comment il avait inspecté, d'après les ordres de Colbert, l'état des travaux du port de Cette et du canal de Languedoc. Il dressa plus tard un petit projet de canalisation du Go de Larboust pour le flottage des bois de la vallée du Lits.

le marché tienne. La raison est qu'il faut considérer que le bois ne leur couste rien. Les frais de l'abbattage ne sont point à considérer, il n'y a que ceux du travail et de la navigation, de maniere que quand au lieu de trente mil livres dont les entrepreneurs ont fait estat pour ce travail il leur en cousteroit cent, et supposé aussy que pour la traitte sur la Garonne il leur en coustast cinquante mil, j'estime qu'ils ne peuvent pas moins proffiter que de cinquante autres mil livres. Pour le present l'intention des entreprencurs n'est autre que de nettoyer et accomoder le canal de la riviere et de faire le reservoir dont je vous ay parlé cy-dessus, et à la premiere saison des grandes pluyes ou de la fonte des neges, de voir quel en sera l'effet et jusques où la force de l'eau de leur escluse pourra les conduire; et après cette espreuve, s'ils ont besoin d'autres réservoirs ou d'escluses, ils en feront au-dessus en tel nombre qu'il leur sera necessaire et à proportion des espreuves qu'ils feront. Mais j'estime qu'absolument il leur en faut tout au moins 5 ou 6 et qu'autrement l'entreprise ne pourroit reussir.

A la veüe de leurs gros matz, je leur ay donné advis d'une chose à laquelle ils n'avoient pas pensé et dont ils m'ont fort remercié; c'est que pour faire le premier essay de la traitte, ils avoient préparé les plus beaux et les plus grands matz qu'on puisse voir; et si par malheur il arrivoit comme je ne doute nullement qu'il arriveroit que ces grosses et grandes pieces ne pussent passer, cela les désoleroit; le roy d'un autre costé se pourroit dégouster de leur entreprise et ne plus fournir d'argent ou du moins voudroit s'en tenir aux termes du traitté qui ne porte que trente mil livres d'avance, qui n'est pas une somme suffisante pour rendre l'ouvrage parfait. Et comme il n'est possible que dans les bourses de deux ou trois particuliers on puisse trouver une somme de cent mil livres que j'estime qu'il faut pour fournir à cette despense et rendre la navigation parfaite, si une fois la chose paroissoit impossible, par la difficulté qui se trouveroit à faire descendre ces grandes pieces, les entrepreneurs se verroient destituez du secours de leurs amis qui n'oseroient point s'embarrasser dans une affaire si douteuse et seroient perdus sans ressources; mais je leur ay dit de commencer par faire descendre quelques poultres et les plus petits matz qu'ils pourroient trouver, parce que quand une fois ils en auroient fait passer un, ce sera assez pour faire voir que la chose sera possible. S'il se trouvoit quelques petits empeschements, ils pourroient y remedier et successivement faire passer les moindres les premiers et de suitte en suitte les plus gros et les plus grands et par ce moyen la traitte se trouvant possible, ils ne manqueront point de secours, soit des finances du Roy, soit de

la bourse de leurs amis, pour surmonter les difficultez qu'ils pourront rencontrer.

Voilà tout ce qui est du Coulladoux. Il faut revenir à Aspet, où le troisiesme du courant je me rendis au giste chez Boisgion (1) qui me reçut du mieux qu'il put.

Aspet est une petite villette mal murée, mal fermée et mal bastye, assise sur le bord de la riviere et au pied de la vallée du Gert et des monts de Cageire (2) d'un costé, et de la Cabanasse de l'autre. C'est une baronie qui par l'avenement du grand Henry à la couronne a esté unie au domaine de France (3). Elle estoit autresfois une deppendance du Nebousan que vous sçavez estre un pays abandonné. Mais les habitants de cette ville s'en sont separez et ont demandé à estre reçus et incorporez dans les estats de Commenge s'imaginant qu'ils en seroient plus forts et plus considerez. Mais ces estats ayant esté supprimez depuis 30 ou 40 ans et les élections establies, ils sont réduits aux mesmes termes que tout le pays de Commenge. De cette baronie deppendent plusieurs lieux: premierement Goution, Giros, Sengouagnet et Millas qui sont du consulat d'Aspet composé de quatre consuls; Estadens un autre consulat; Cerciat et Pujos qui en font un autre et une mesme paroisse; Rouede, Montastruc et Arbas qui sont trois differents consulats dans lesquels le Roy est seigneur en paréage avec le sieur de Montastruc, Allas, Gert, Balagué et le Vigneau d'Engommer qui sont un

(1) Dumont, contrôleur de la marine, entrepreneur des fournitures de bois des Pyrénées pour les arsenaux de Ponant, poursuivait en octobre 1673 la restitution des sommes touchées par Boisgion, alors incarcéré à Montauban. (P. Clément, *Corresp. de Colbert*, vol. III, pp. 40, 386, 510.)

(2) Cagyre.

(3) Au XI[e] siècle, cette terre fut donnée en apanage à un puiné de la maison de Comminges. Au XIV[e] siècle elle passa successivement par alliance dans celles de Coarraze, de Caraman et d'Aragon.

Acquise par Jean de Foix, en 1483, elle échut par succession à la maison de Navarre après la mort de Claude de Foix, fille du maréchal de Lautrec, mort devant Naples en 1528.

En 1607 elle fut réunie à la couronne avec tous les autres domaines d'Henri IV.

Les vicomtes de Couserans, les Lescure, les Montbrun, les vicomtes de Larboust, les seigneurs de Montauban, les d'Espagne-Montespan, les Ramefort, les Péguilhan, les Bruniquel, les Panassac, les Durfort, les Puiguilhem-Sievras, les Mancioux, les Montpezat, les Saubole-Vervins, les Roquefort-Guitaud, les de La Ferrière, les Lomagne, etc. (P. Anselme, v. II, de 629 à 661, et M. Jean Bourdette), devinrent à la longue presque complètement étrangers aux comtes de Comminges, dont ils étaient issus, comme les barons d'Aspet; ceux-ci, au contraire, restèrent toujours attachés aux chefs de leur maison en qualité de conseil, d'officiers et de compagnons d'armes.

L'Histoire de Languedoc et les chartes locales les mentionnent à tout instant. Bernard d'Aspet, neveu et secrétaire de Bertrand de Goth (évêque de Comminge, 1295-1298, et pape en 1305 sous le nom de Clément V), fut assassiné en Italie où il l'avait accompagné. (*Regestum Clementis papae V.*)

consulat; Montgauch et Bareille un autre; Castelbiague, Saleich, Portet, Mauvaisin, Juzet d'Isaut, Ganties, Pointis-Inart, Labarthe-Inard, Chein-dessus, Chein-Dessous et Escach qui sont autant de consulats. J'appris cela du juge qui aussy tost après mon arrivée vint me rendre visitte et m'envoya du vin (1).

Le quatriesme j'entendis la messe dans l'eglise paroissiale du lieu où je vis un peuple très mal fait et très mal basty; une église assez grande, mais malpropre; il y a une table d'autel dorée d'une ancienne dorure qui vault mieux que touttes les modernes de Tholose. J'y remarquay grande quantité de femmes qui avoient de gros paquets de bougie qu'elles tiennent allumez pendant la messe. Le prestre qui disoit la messe, au lieu de donner à l'offrande la patene, à baiser donnoit une croix et reçut plain un grand sol de pain à l'offrande, la coustume estant d'y donner du pain. Je vis aussy quantité de femmes qui portoient sur la teste des casaques ou des manteaux noirs, ce que j'ay veu depuis dans la pluspart des autres lieux où j'ay passé et j'appris que c'est de cette maniere dont les femmes de ces contrées portent le deuil de leurs parents. A l'issue de la messe je reçus les compliments des consuls. J'employai la matinée et l'après disner du 5e à faire mes despesches et partis ensuitte pour aller au giste de Landorthe. Chemin faisant nous passasmes à un petit lieu fermé nommé Soueich qui est une deppendance d'Aspet, ensuitte à l'Hospital et au jardin, et de là à Miramont en Nébousan. Nous n'avons rien veu de considerable que des vignes en hautains d'une grosseur excessive et j'ay veu entr'autres un sep qui avoit trois ou quatre pieds de tour. Ayant passé la riviere de Garonne à Miramont, je fus à Landorte (2); mais, mon cher Compere, il faut que je vous dise une chose merveilleuse qui m'estoit eschappée de la mémoire et de laquelle vous serez estonné aussy bien que moy. Il y a à Aspet un jeune homme de 28 à 30 ans qui après avoir fait ses estudes tomba dans une maladie extraordinaire, à laquelle jamais personne n'a pu rien connoistre

(1) Le territoire de la baronnie d'Aspet, partant de l'extrémité de la base septentrionale du mont Cagyre, faisait, à partir d'Aspet, un crochet de 16 kilomètres sur Portet, puis courait le long des montagnes d'Arbas en y comprenant tout le versant nord jusqu'à Balagué, Allas et le Vigneau d'Engomer situés à l'extrémité Est du massif et qui dépendent aujourd'hui du canton de Castillon en Couserans; puis, s'infléchissant vers le nord-est, il englobait Montgauch et Bazeille, bâtis au pied des hautes collines qui séparent la vallée du Salat de celle de Lez et qui appartiennent au canton de Saint Lizier.

C'était, à vol d'oiseau, une bande de 40 à 45 kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 8 à 10 kilomètres.

(*La baronnie d'Aspet*, par H. Cabannes, *Revue de Comminges*, 1896, p. 433.)

(2) En patois, ce mot, comme celui de Redorte, signifie lien de bois vert. (*Redorta, seu endorta ad ligandum ligna*, disent les chartes commingeoises.)

et qui luy dure depuis 14 ans; il est devenu hectique et secq comme du bois et tous ses membres se sont tellement raccourcis que de belle taille qu'il estoit sa grandeur n'exede pas celle de deux piedz ; il n'y a que les ongles qui luy croissent; mais ils sont si espais qu'on ne les peut coupper et il y vient ordinairement dessous des poux, des puces et des punaises qu'on a soin de lui oster (1). Il est immobile absolument et a les dents si serrées qu'on ne peut les luy ouvrir. Il n'a que la langue qui soit libre et il parle fort bien et de bon sens. Quoy qu'il ayt le corps affreux au point que je vous l'ay dit, il a le visage assez frais et assez vermeil. Il ne vit que de layt qu'on luy donne par une ouverture de deux dents cassées; il souffre beaucoup, mais avec une patience qui surpasse celle de tous les martirs, jamais il n'a dit un mot de plainte et ne fait que louer Dieu. Il n'a pour sa couche ni paillasse, ni matelas, ni lict, ny mesme de draps par dessous; il est couché sur le dos dans une petite maye (2) trouée en un endroit par lequel il fait ses necessitez. Il y a trois petits coussins remplis de paille dont l'un sous la teste, un autre sous les jambes et le troisiesme est au milieu, lequel on ne fait qu'oster quand il a besoin de faire ses necessitez. Il a dessus luy un drap et une petite couverture. On dit que quelquefois il fait des pronostics et qu'il advertit le monde qui le va voir de son salut. Il n'y avoit pas 15 jours qu'une femme estoit morte à laquelle il avoit dit qu'elle prist garde à elle et que dans 8 jours elle ne seroit plus au monde. Je ne l'ay point veu parce que je n'ay appris cela qu'après que je fus party de la ville sur ce que l'on me demanda si j'avois eu la curiosité de le voir; et cela m'a esté confirmé par trente personnes qui l'ont veu, et nottamment par Boisgion, qui me dit qu'il avoit eu envye de me le faire voir, mais que sa femme l'en avoit destourné.

Quant à Landorte, vous avez veu ce que c'est (3). Le bonhomme

(1) S'agissait-il d'un cas d'ostéomalacie ?

(2) Pétrin.

(3) Cette très ancienne maison, originaire du lieu de La Tour, en Comminges, reconnait pour fondateur Bernard de La Tour, chevalier, qui vécut de 1080 à 1126.

Sept de ses membres figurèrent aux Croisades; elle enrichit l'abbaye de Bonnefond de ses libéralités, obtint de hautes dignités dans le chapitre de Saint-Bertrand et fournit plusieurs chevaliers à l'ordre de Malte : en 1264, Gosserand II de La Tour était commandeur d'Aureilhan, dans la comté de Bigorre.

Gaston de La Tour Landorthe, auteur de la branche de Landorthe (1617), seule existant aujourd'hui, ayant contribué pour 3,000 écus à la rançon de François Ier, fut autorisé à ajouter à ses armes un semis de fleurs de lys d'or.

Les La Tour Landorthe occupèrent de hauts emplois dans l'armée. Joseph de La Tour Landorthe fut chargé par le roi, dont il était l'aide de camp à Fontenoy, d'annoncer cette victoire au maréchal de Saxe.

Hugues-Joseph, marquis de La Tour Landorthe, baron de Saint-Ignan, fut

M. de Landorte et son fils furent ravis de nous voir chez eux ; ce sont les meilleurs gens du monde et qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour me bien régaler. Le père (1) est veuf et le fils (2) est marié à la fille du Baron d'Encausse qui est une fort jolie personne ; elle est d'une taille bien prise et bien déliberée, plus maigre que grosse mais fort blanche ; elle a les traits du visage assez bien tournés, la bouche petite et vermeille comme du corail, le nez un peu aquilin, les yeux beaux, le sein le plus joli du monde et blanc comme de la nege. Je crois mesme qu'elle a quelqu'esprit, mais il est mal cultivé ; elle paroist mélancolique, tient toujours la teste baissée et n'a point de fasson. Je crois que si elle avoit pris quelque tour de peigne à la ville on en feroit une personne fort aymable. Si j'avois eu quelque loisir, j'aurois tasché de l'apprivoiser.

Le 6e jour j'envoyai Agede avec un nommé Jasse, juge de Barousse et de Baccabrere, visiter les bois de Valentine, ceux de Miramont et quelques autres qui sont aux environs, et moy je fus visiter ceux de l'abbaye de Bonnefont qui sont à trois quartz de lieue de Lebras. Cette abbaye est de l'ordre de Citeaux ; elle a esté fondée par Falandine de Montpezat, de la maison de laquelle sont Mrs l'archevesque de Bourge, l'evesque de St-Papoul, le marquis de Carbon et Tajan que vous connoissez dont les armes sont parlantes ; ils portent au premier et troisiesme quartier un monde et au second et quatriesme une balance. Les anciens religieux y ont basty une eglise si solide et de si belles pierres qu'elle parroist estre nouvellement faitte, quoy qu'elle ayt esté bastye du temps de St-Bernard ; elle est assez longue, mais estroitte et obscure, particulierement à la devanture. Le cloistre est une assez belle piece ; il n'est pas fort grand, mais tous les piliers en sont en marbre

premier page des rois Louis XV et Louis XVI.

Louis-Charles de La Tour Landorthe occupa le siège épiscopal de Pamiers.

Un grand nombre de seigneuries passèrent entre les mains des représentants de cette famille considérable à la suite d'alliances avec les familles de Gestas, de Cat de Cocurail, de Sedillac, de Garaud de Vieilles-Vignes, d'Encausse, de Comminges, de Richard de Gaix, de Noguès-Bastanès, de Montredon, de Galard-Terraube, etc., etc.

Le château de Landorthe ayant été détruit pendant la Révolution, ses propriétaires allèrent habiter celui de Saint-Ignan (arrondissement de Saint-Gaudens), où réside aujourd'hui le chef de la famille, Hugues-Gérard, marquis de La Tour Landorthe, ancien officier de cavalerie, marié en 1876 à Pauline de Galard-Terraube, dont il a eu plusieurs enfants.

Nous lui devons les renseignements qui précèdent.

(1) Hugues de La Tour, gouverneur de Pratz de Mollo, veuf de Thérèse de Queralt (1641-1694). Avant M. de Landorte, M. de Giscarau, ancien mousquetaire du roi, avait exercé pendant trente ans la charge de capitaine forestier de Landorthe, dont les bois avaient servi à la restauration de la toiture de la cathédrale de Saint-Etienne de Toulouse, incendiée en 1609.

(2) Jean-Bertrand de La Tour, seigneur de Landorthe (1661-1697).

et le plancher est un parfaitement beau lambris de chesne en arcade; il y a en l'un des quatre costez un lieu basty en rondeur sur des piliers semblables à ceux du cloistre dans lequel il y a une parfaittement belle fontaine; il y a un bassin de marbre noir, soustenu par des piliers, qui a sept pieds de diametre et est d'une seule pierre. Ce bassin fournit de l'eau à la cuisine et partout ailleurs où il estbesoin. Le dortoir est assez beau; il y a place pour 24 religieux et les moynes que j'y vis me dirent qu'elles estoient touttes remplies; mais cependant l'ordre regulier est si bien observé dans cette abbaye que je n'en trouvay que trois dans l'eglise qui disoient leurs vespres, à voix fort basse. Ces moynes vivoient un peu dans le désordre et ne tenoient point de communauté, mais une reforme nouvelle et generale de tout l'ordre faitte par un bref du pape les a obligés à prendre un autre train auquel ils ont bien de la peine à s'accoustumer. C'est un nommé de Coups chanoine et archidiacre de Condom qui en est abbé qui jouist de tout le revenu de l'abbaye et donne à chacun des religieux une petite pension annuelle de fort petite consideration. Il estoit parti de l'abbaye le jour mesme. Après la visite de cette abbaye (1) et des bois qui en deppendent, je passay à Chastillon

(1) En 1136, sous l'épiscopat de Roger de Nuro, évêque de Comminges, Valcher, abbé de Morimond, diocèse de Langres, fonda N.-D. de Bonnefont sur les terres données aux Cisterciens par les enfants et la veuve du seigneur de Montpezat, dont la famille, issue des comtes de Comminges, possédait au-dessus de Saint-Martory un château démantelé au XVIe siècle et reconstruit depuis dans le village, sur la rive droite de la Garonne.

Des de Peyre, propriétaires au moment de la Révolution, le domaine de Montpezat passa aux Lafont et par alliance aux de Marin et aux de Berghe; acquis par M. Pujol, il fut après lui démembré.

L'habitation moderne appartient aujourd'hui au marquis de Carvalhès, et les ruines féodales sont passées des mains de M. Montoussé-Dulyon dans celles de M. l'abbé Fabre d'Envieu, professeur en Sorbonne et chanoine de Saint-Denis.

On sait ce que Froissart a dit de *ce chastel* et de son ouvrage avancé : la tour de la Garde encore intacte :

« Il estoit autrefois de *grand garde* et *forteresse*. dit un collationné fait en 1635 de la charte octroyée à Saint-Martory, Montpezat et Mancioux, le 25 avril 1432, par Mathieu de Foix, comte de Comminges et seigneur de Serrières.

Le même acte dit aussi : « Le consulat de Saint-Martory est dans le comté de
» Comminges et de la châtellenie d'Aurignac. Le roi est seigneur des trois-
» quarts. Noble Jean de Montpezat est seigneur du huitième. Le seigneur de
» Larboust et Pierre de Montpezat sont seigneurs par indivis de l'autre huitième.
» Les consuls de Saint-Martory sont juges au civil et au criminel de Saint-
» Martory et de Mancioux.
» Mancioux appartient pour un quart au roi, pour un autre quart à l'abbé de
» Bonnefont et pour le surplus à Jean de Montpezat.
» Le roi a un chemin droit au château de Montpezat, autrefois de grand garde
» et forteresse, maintenant inhabitable et ruiné. »

Les abbés de Bonnefont étaient seigneurs de Propriary, Sepx, Castillon, Saint-Médar et Arnaud Guilhem, dont ils avaient le patronnat comme à l'Estelle, Fréchet et Aurignac. Avec le comte de Gondrin-Montaut et le seigneur de Saint-

et Beaucholot où je vis quelques meschants bois de communaulté et retournay fort tard à Landorte où j'eus nouvelles de Lucas, juge criminel de Lectoure, qui après avoir fait les reconnoissances de la vallée de Lavedan et de la vallée d'Aure retournoit chez luy. Ayant seu que j'estois dans le pays, il envoya un homme exprès pour sçavoir où je pourrois estre afin qu'il vint m'y trouver, à moins que mon chemin ne m'obligeant de passer à S[t]-Gaudens, où le jour suivant il devoit estre au giste, et je pris volontiers ce rendez-vous. Suivant cela je partis de Landorte le 7[e] du mois et me rendis à S[t]-Gaudens (1) sur le soir, ayant pour surcroit de compagnie la maison de Landorte et un gentilhomme nommé Latour, qui estant capitaine du régiment de S[t]-Luc avoit esté autres fois en garnison à la Fere. J'y trouvay le sieur de Barbasan (2), un nommé La Bourgade et deux ou trois autres gentilhommes qui m'y atten-

Elix. ils étaient co-seigneurs d'Auzas et de Bouzin.

En 1256, ils firent une bastide de leur château de Carbonne, en paréage avec Alphonse, comte de Toulouse, et en 1328 ils s'associèrent au roi pour en construire une autre à Bochalot, malgré les protestations des comtes de Comminges qui en étaient co-seigneurs.

En 1243 ils octroyèrent à l'Estelle une charte, éditée et commentée par M. A. Couget dans la *Revue de Comminges*, t. VIII, année 1893, p. 125.

Ils avaient droit à l'hommage du seigneur de La Terrasse et des comtes de Comminges eux-mêmes pour certains fiefs militaires.

Ils eurent avec les Templiers de curieux procès à propos du bac mettant en communication l'Estelle avec Montsaunés.

Cette abbaye, où plusieurs comtes de Comminge élurent leur sépulture, fut mère de celle des Feuillants (1144) au diocèse de Rieux, de Bolbonne (1151) sur les bords de l'Ariège, de Villelongue dans le Carcassés, de Véart en Catalogne, et de Fonclar ou Santa-Fé, diocèse de Sarrogosse; elle favorisa les débuts de celle de Nisor ou Nizos. Son abbé siégeait au bureau de Comminges et faisait partie du bureau diocésain.

L'église et le cloitre de Bonnefont furent entièrement démolis plusieurs années après 1793 et leurs matériaux dispersés.

Ses archives, déposées au moment de la Révolution à la mairie de Saint-Gaudens, y furent brûlées pendant l'insurrection royaliste de l'an VII.

BIBLIOGRAPHIE

Froissart. — *Gallia Christiana*. — *Voyages littéraires* de Dom Durand et Edouard Martène. — *Histoire de Languedoc*. — Roschach, *Foix et Comminges*. — A. Couget, *L'Abbaye de Bonnefont en Comminges*.

(1) Dans son *Mémoire* du pays et des Etats de Nébouzan, publié par M. Jean Bourdette (*Revue des Pyrénées*, t. III, p. 99), M. de Froidour donne des détails intéressants sur Saint-Gaudens et le Nébouzan dont il dépendait.

Si on veut se faire une idée encore plus exacte de l'importance qu'eut cette ville, il faut consulter le plan ancien publié par M. A. Couget dans la *Revue de Comminges*, année 1894, p. 266. Voir aussi *Histoire des villes de France* par Armand Marrast avec des notes de J. Sacaze.

Castillon d'Aspet, *Histoire des populations pyrénéennes*.

M. Roschach, *Foix et Comminges*.

(2) Jean-Jacques de Mauléon, chevalier, baron de Lez et Fos, seigneur de Barbasan. Il devint maitre des eaux et forêts en la maitrise royale de Comminges établie à Saiut-Gaudens.

doient pour m'y voir; et quelque temps après mon arrivée Lucas (1) arriva avec Clamer et sa compagnie ordinaire et une escorte de dix ou douze gentilhommes et sept ou huit valletz qui l'accompagnerent de la montagne jusques à St-Gaudens. J'y reçus aussy visitte du pere de Frondelin qui s'y trouva fortuitement. Nous soupasmes presque tous ensemble sur deux grandes tables chez le juge du lieu qui ayant esté l'un des adjoints de Lucas pour les reconnoissances d'une grande partye du Nébouzan fut bien ayse de le recevoir et de le régaler. Il m'invita à la feste par une lettre qu'il m'envoya par un exprès à Landorte. Les principaux gentilhommes qui estoient de l'escorte de Lucas estoient le baron de Ramefort, l'abbé de Binos, Fougas, un sien nepveu ecclesiastique, Gourdan et un autre sien nepveu et plusieurs autres dont j'ay oublié les noms.

Le baron de Ramefort est d'une des meilleures maisons (2) du pays qui parroist un bon gros garçon; l'abbé de Binos (3) est le cadet de 4 freres qui ont esté eslevés dans la maison d'Epernon. Sa famille est de bonne noblesse, mais peu accomodée. Les trois aisnez avoient fait quelque chose à la guerre et estoient gens de merite et de considération qui estant parvenus aux charges de capitaine de cavallerie et d'infanterie sont morts dans le service. Celuy-ci, par le moyen du cardinal de La Valette et de feu M. de Chavigny auprès desquels il estoit fort bien, a eu des benefices et entr'autres l'abbaye de Chaulne qui est en Brie et vault de 8 à 10 mil livres de rente. Mais l'envye de retourner dans son pays l'ayant pris et la necessité des affaires de sa maison qui avoit de la consideration sans bien, l'ayant rappelé, il a permutté cette abbaye de laquelle il ne pouvoit pas disposer contre un prieuré de huit mil livres de rente qui est à Auch et de quelqu'autre benefice. Duquel prieuré il peut non seulement disposer, mais mesme il a la collation de plusieurs benefices qui en deppendent. Il avoit une sœur, laquelle ayant peu de bien s'estoit, malgré la famille, mariée avec un riche marchand de Tholose, nommé Fougas, qui a laissé deux garçons et deux filles. L'abbé de Binos, voyant que ces deux garçons n'estoient point gentilhommes, les a destinez à l'église et leur avoit donné des benefices. L'un qui est un garçon fort sage est resté auprès de luy et l'autre a jetté la soutane et s'est mis dans les armes où l'on dit qu'il fait son devoir. Pour ce qui est des filles, il les a mariées à deux gentilhommes

(1) François de Lucas, lieutenant général de la sénéchaussée d'Armagnac et subdélégué de l'intendant de Guienne au siège de Lectoure.

(2) C'est une branche de la maison de Comminges.

(3) Voir plus bas à propos du château de ce nom.

de son mesme nom afin que son bien ne sortit de sa famille. C'est un homme qui vit fort honorablement, qui tient table ouverte et reçoit admirablement bien touttes les personnes qui vont de la part du Roy dans les montagnes de son voisinage.

Il est fort accredité dans le pays tant à cause de son mérite, qu'à cause de la despense qu'il y fait et du nombre de parents qu'il y a dont il est comme le pere. Il mange son bien avec sa famille et il a jetté les yeux sur ce sien nepveu pour luy laisser tous ses benefices. C'est dans ce dessein qu'il a usé comme il a fait, preferant le bien et l'advantage de sa maison et de ses proches à la douceur qu'il auroit eue de demeurer à Paris.

J'avois desjà ouy parler de lui et l'on m'avoit bien dit qu'il ne falloit pas aller aux environs de son pays sans aller boire de son vin, ce que j'avois bien proposé de faire; mais il m'y invita de la meilleure grace du monde et je n'y ai point manqué comme vous verrez dans la suitte.

Cependant les consuls de St-Gaudens firent parfaittement bien leur debvoir; ils vinrent avec leurs robes consulaires et leurs bedeaux me faire compliment. Ils ne manquerent point de me faire bien des excuses touchant l'affaire de Castet. Et comme touttes les hostelleries estoient pleines de grand monde, ils me prierent de prendre une chambre en maison bourgeoise que j'acceptay. Après le souper ils vinrent avec deux grands flambeaux me prendre au logis du juge et me conduisirent chez un marchand où je trouvay un fort bon lict, fort propre, mais une fort meschante nuit, la goutte qui depuis quelques jours avoit commencé de m'attaquer, m'ayant persecuté à outrance.

Le VIIIe jour, qui estoit la feste de Nostre Dame, on m'amena du mattin Castet qui vint faire sa soumission et subir interrogatoire. Ensuitte on nous donna une messe aux Jacobins (1) et je remarquay qu'à l'offrande au lieu de la patène ou de la croix, on présentoit une vierge à baiser. Après cette messe j'eus deux heures d'entretient avec Lucas, qui me dit le destail de l'affaire de Mr Pellot et que quelques conseillers chagrins du parlement de Bourdeaux s'estoient excitez les uns les autres à parler contre luy, qu'aucuns s'estoient rendus ses dénonciateurs et que sur cela il avoit esté ordonné qu'il seroit informé contre luy par deux presidents et deux conseillers députez de la Cour. Mais tant s'en

(1) Les Frères-Prêcheurs ou Jacobins, fondés en 1292 (par un chapitre de Dominicains réunis à Brives-Lagaillarde) dans les bâtiments occupés aujourd'hui par l'école communale de garçons et la maison de M. Dastre, banquier.

(Annotations par J. Sacaze de l'*Histoire du Comminges, de Saint-Bertrand et de Saint-Gaudens*, par Armand Marrast.)

Les Etats du Nébouzan tenaient leurs séances dans ce couvent.

fault qu'il eust pris la poste pour aller en cour comme on disoit, qu'au contraire il avoit esté droit à Bourdeaux, le code Louis (1) qu'on lui avoit envoyé pour faire enregistrer lui ayant servi d'occasion pour cela. Et comme c'est un homme plein de fermeté, il estonna par sa presence ceux qui avoient cru luy faire peur; de maniere que Mr le comte de St Luc, lieutenant general de la province, ayant fait quelques allées et venues pour disposer les choses à ne point faire d'avantage d'esclat, il fut dit que Mr Pellot entreroit au palais et qu'il ne se parleroit d'aucune chose, de sorte que le code Louis a esté registré et veriffié sans aucune opposition; et luy a esté visitté presque de tout le parlement et de ceux mesme qui avoient paru les plus emportez contre luy. Je ne sçay si l'affaire en demeurera là et si un jour il ne fera point donner sur les ongles à ceux qui luy ont joué ce trait. Nous parlasmes de quantité d'autres choses qu'il est inutile de vous dire. Après le disner il prist son chemin vers Lectoure, et Barbasan me conduisit chez luy.

Je passay par Valentine (2), qui est l'unique ville du dioceze de Commenge qui soit de la province de Languedoc. Ses consuls vont tous les ans aux Estats; et celuy qui y va est le dernier de tous les deputez avec grande justice, car c'est une miserable bicoque, mal bastye, qui ne vault pas quatre sols et qui n'a rien de considerable que cette prerogative d'envoyer tous les ans aux Estats et le voisinage de la riviere de Garonne sur le bord de laquelle elle est située. Je n'entray point dedans, mais je passay seullement devant la porte, et estant monté sur l'une des éminences dont elle est environnée, je descouvris

(1) Recueil contenant onze ordonnances du roi Louis XIV.

(2) Construite en 1286 (1287), sur les terres de Guillaume Unald ou Hunaut, seigneur de Saint-Michel, qui avait appelé le roi Philippe-le-Bel en paréage, cette bastide obtint les privilèges usités en pareil cas.

D'après un procès-verbal de visite, du 16 décembre 1402, il y avait alors à Valentine un prieuré dépendant de l'abbaye de Lézat. (B.-M. de Arnesso.)

Les assemblées diocésaines s'y réunissaient pour l'assiette de l'impôt, sous la présidence de l'évêque ou de son grand-vicaire.

Cette ville avait un siège royal de la judicature de Rivière avant que le roi engageât le domaine au duc de Roquelaure.

Le 1er consul de Valentine assistait tous les ans aux Etats de Languedoc; mais il n'y entrait qu'en qualité de diocésain et il était le dernier de tous.

Il n'y avait aucun député pour la noblesse de ce diocèse. (*Géographie historique* de Dom Vaissète, vol., III, p. 72.)

(Descamps, v. 100, f° 128, et Doat, v. 251. — Bibl. Nationale. Lamoignon-Baville, ms. 604. — Bibl. de Toulouse.)

Roschach, *Foix et Comminges*.

A. Curie-Seimbre, *Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et aux XIVe siècles*, p. 351.

Alph. Couget, *Excursions de la Soc. des Etudes de Comminges*.

Inventaire des Arch. de la Haute-Garonne, série C., nos 1916 à 1924.

tout ce qui en estoit. Je vis aussy l'endroit où se prend la terre dont on se sert à nettoyer les draps et pour raison de laquelle le juge du lieu avoit fait casser une de mes ordonnances par un arrest du parlement que nous avons cassé à nostre tour. Je passay ensuitte dans le territoire de Sauvetere, qui est une chastellenie deppendant du Nebousan. C'est une petite villette assise sur une petite éminence au commencement des montagnes. Je laissay à main droitte un lieu appelé La Barthe de Riviere (1), qui est une baronnie appartenant au Roy dont deppendent quelques autres villages où la justice est exercée par quatre gentilhommes qui ont un assesseur. Le seigneur de Barbasan en est l'un et l'on appelle cette justice des quatre curiaux (2). M'estant appro-

(1) On appelle Rivière le territoire bordant les deux bords de la Garonne entre les places de Saint-Bertrand et de Saint-Gaudens, comme on dit Rivière de Saint-Savin et Rivière de Gènes; ce pays renfermait les deux villes de Montréjeau et de Valentine. On ne sait comment il appartint autrefois aux vicomtes de Lomagne hors de la directe des comtes de Comminges.

Elie de Talleyrand, fils du comte de Poitiers, à qui sa femme, Philippe, avait donné la vicomté de Lomagne et *ses seigneuries*, céda le pays de Rivière à titre d'échange ou de vente à Philippe-le-Bel.

Ce roi et ses successeurs l'augmentèrent en annexant à la jugerie de Rivière plusieurs bourgs et places du Pardiac, de l'Astarac, de la Bigorre, du Magnoac et du Comminges.

Les seigneurs justiciers de ces lieux, voulant se soustraire aux iniquités et aux violences de leurs suzerains, se mirent sous le patronage et la sauvegarde des rois en partageant avec eux leur juridiction (c'est ce qu'on appelait un paréage).

Outre le pays de Rivière proprement dit, le gouvernement de ce nom comprenait donc entr'autres les bourgs ou places ci-après :

Dans le Pardiac : Beaumarchais et Marciac;
Dans l'Astarac : Simorre et Trie;
Dans la Bigorre : Saint-Sever de Rustan et Tournay;
Dans le Magnoac : Galan;
Dans le Comminges : Boulogne et Saint-Béat.

Il était opportun de donner ces indications pour bien démontrer que ce qu'on appelait autrefois jugerie ou gouvernement de Rivière ne consistait pas en un pays ou territoire unique.

C'est égalcment une erreur de confondre ce gouvernement avec celui de Verdun appartenant à la Gascogne toulousaine.

Loin de ne faire qu'un seul gouvernement, ils étaient distincts et n'avaient rien de commun en dehors de l'assiette de l'impôt (d'après Oihenart, *Notitia utriusque Vasconie*).

(2) On désignait sous le nom de *curiaux* de Rivière les quatre seigneurs de Barbazan, d'Ardiège, de La Barthe de Rivière et de Gourdan-Labroquère.

Ils s'intitulaient : « *Nobles curiaux de Rivière, juges des causes civiles et criminelles pour le roi notre sire.* »

Leur cour, d'abord ambulante, tint en dernier lieu ses audiences à Huos et à Polignan. Les appels de leurs sentences étaient portés devant le sénéchal de Pamiers, siège le plus voisin du comté de Foix, dont leurs terres dépendaient.

Ils connaissaient par prévention des causes du ressort du sénéchal ou juge royal de Saint-Gaudens.

(A. Couget, *Revue de Comminges*, 1er trim. 1896.)

ché plus près de Barbasan on me fit voir deux montagnes touttes de marbre le gris d'un costé et le noir de l'autre où l'on en tire pour les bastiments du Louvre. Sauveterre (1) est aussy sur une montagne de marbre et celuy qu'on y tire est parfaittement beau. Il est de differentes couleurs, gris, noir et blanc, mais meslangé de façon qu'il n'y a rien de plus agreable à voir. Il y a des ouvriers dans cette villette qui le polissent et qui en font des escritoires, des boulles et autres choses semblables.

Enfin j'arrivay à Barbasan et après avoir passé par des lieux fort villains, n'ayant veu que des rochers et des montagnes pleines de fougere et de brossailles je trouvay la plus agréable chose qu'on puisse s'imaginer. Vous savez qu'aux environs de Tholose la riviere de Garonne est dans une plaine et remontant jusques au-dessus de Valentine elle est partout bordée à main gauche par une rive assez haulte, l'autre costé estant plain presque partout, mais vis-à-vis Monrejault quand elle s'est developpée et tirée des haultes et affreuses montagnes où est sa source avant qu'elle entre dans la grande pleine, il y en a une petite qui a trois quartz de lieue ou une lieue de diametre en figure circulaire, où il semble qu'elle commance à se divertir par un grand circuit qu'elle fait. Cette plaine est bornée d'un costé par les montagnes de Barousse et de l'autre par celles de Barbasan et de S[t] Pey qui sont presque touttes differentes. Les unes sont de roches touttes nües; d'autres sont garnies de bois; d'autres sont de bons pasturages; il y en a d'autres où il n'y a que de la fougere et du buys. Leurs differentes grandeurs font une diversité assez belle à voir. Au pied des montagnes de Barousse est la ville de S[t] Bertrand assise sur une montagne détachée de touttes les autres qui regne dans la plaine. A l'opposite, et sur une elevation à peu près semblable est le chasteau de Barbasan. La plaine est peuplée d'une espèce de villette nommée Baccabere (2) du faub[g] de S[t] Bertrand qu'on appelle le Plan, des villages d'Isaourt, Sarp, Loures, Barbasan, S[t] Pey, Thebiran et Jaunac. Tous ces lieux

(I) Le duc d'Anjou ayant repris aux Anglais (1373) la châtellenie de Mauvezin précédemment possédée par Roger-Bernard de Foix, vicomte de Castelbon, et voulant le gagner à la cause du roi de France, lui donna en compensation « le chastel Ville et chastellenie de Sauveterre en *Bercodan* (La Barthe) de la seneschaussée de Tholoze et de la jugerie de Rivière. »

La commune de Sauveterre comprend les onze hameaux de Bagen, Barri, Boucou, Bruncan, Garnère, Gèze, Gesset, Ilhan, Lezau, Loo et Restou.

Les habitants de Sauveterre étaient tenus de recevoir ceux d'Ardiège dans le château de Sauveterre et d'y faire le guet avec eux. (Castillon d'Aspet, vol. 11, p. 77, et les preuves pour Ardiège.)

(2) Pour Valcabrère, voir les notes de la dernière lettre.

d'ailleurs sont remplis de prairies, d'arbres et de vignes en hautains.

Le canal de la riviere s'y descouvre de touttes parts. On voit d'ailleurs un lac (1) merveilleux au-dessous de Barbasan, d'autre costé la petite riviere de Lours (2) qui vient se jetter dans la Garonne ; et touttes ces choses font la plus agréable vüe qu'on puisse se figurer. Dans tout mon voyage je n'ay rien veu dont j'ay esté plus satisfait. Ce lac dont je vous ay parlé est au dessous des montagnes de Barbasan au milieu d'une prerie, mais pour mieux dire d'un marais tremblant de touttes parts. Il est rond comme un cercle et parroist avoir esté fait à plaisir, car il n'y a rien de plus rond quoy que la nature l'ayt fait tel qu'il est. Il me parroist avoir 200 cannes de diamètre, c'est-à-dire six à sept cents cannes de tour (3). Il est bordé d'une bordure de roseaux et de petits saulles sauvages qui est partout esgalle et paroist aussy avoir esté faite à plaisir. Il n'y a que quelques petites sources qui ne paroissent quasy point par lesquelles on pourroit dire que l'eau y vient ; et de l'autre costé aussy il y a une espece de petit ruysseau qui semble luy servir d'égoust. Sa profondeur sur les bords est de dix huit à vingt cannes et au milieu de soixante ; et il y a un endroit dont jamais on n'a pu trouver le fondz. Je l'ay vu avec des personnes qui en avoient fait l'espreuve. Je vous diray mesme que quand on marche sur le marais dont il est environné tout y tremble depuis le commencement jusques au lac. Et quoy que j'y ay esté dans la saison la plus seiche, cela n'a pas empesché que j'y aye trouvé ce que je vous marque. J'y ay enfoncé un grand baston avec la mesme facilité que l'on enfonceroit un fer bien chaud dans du beurre. Ce lac a encore cela de particulier que jamais il ne croist ny ne diminue. Les inondations generalles des années 1651, 1657 et 1658 ne luy ont pas donné le moindre accroissement, ny les plus grandes sescheresses la moindre diminution. Son eau tire ordinairement sur la coulleur verte, mais quand le temps doit estre fascheux elle devient toutte noire ; et pendant le temps le plus beau, le plus tranquille et le plus calme, il s'agitte de luy-mesme quelquesfois comme si quelque agent invisible ou un vent impetueux l'agittait, ce qui fait conjecturer aux gens du pays qu'il a quelque rapport avec la mer, cela arrivant

(1) Sa légende a été traduite dans tous les idiomes sous-pyrénéens. (*Toponymie de J. Sacaze, Ms. de la Bibliothèque de Toulouse.*)

(2) L'Ourse.

(3) La plus grande profondeur de ce lac, réputé insondable, est de 8 mètres. De forme circulaire, évasée en entonnoir à fond plat, cette petite cuvette est entourée de plantes aquatiques et marécageuses; le gros temps les entraine souvent au large où elles forment des iles flottantes auxquelles les esprits superstitieux attribuent une origine surnaturelle. (*Nouvelles explorations lacustres*, par M. E. Belloc.)

ordinairement lorsque le mauvais temps vient du costé de l'Océan. Pendant les hivers il gelle de façon qu'on va partout impunement à l'exception d'un seul endroit où l'on croit qu'il y a quelque source d'eau chaude. Il ne faut point obmettre de vous dire encore une chose fort remarquable, qui est que touttes les fois que les années doivent estre abondantes on voit tourner tout le long des bords de ce lac un faisseau d'herbes et de fleurs qui est un signe infaillible d'une grande fertilité qui resjouist fort les paysans.

Outre ce lac il y a encore une autre chose fort remarquable à Barbasan qui est une fontaine d'eau fort salutaire de laquelle on boit, et en laquelle on se baigne (1). Au matin elle est un peu tiede et le reste du jour elle n'est ny chaude ny froide. Du reste le lieu de Barbasan est un petit village assez bien basty au pied de la montagne et le chasteau (2),

(1) M. de Froidour dit ailleurs : « Barbazan a une fontaine qui est un peu plus tiède et purge davantage que celle de Capbern. M. le marquis de Saint-Luc, lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Guienne, l'a mise en réputation ayant accoutumé d'y aller toutes les années.

» Ce lieu, et même celui de Sauveterre, produisent quantité de très beaux marbres gris, noirs et jaspés que l'on tire pour le bâtiment du Louvre.» (*Mémoires du pays et des Etats du Nébouzan* publiés par M. J. Bourdette dans la *Revue des Pyrénées*, année 1891, p. 102.)

(2) Quatre seigneuries portaient le nom de Barbazan, celles de :

1° Barbazan-Dessus (canton de Tournay, Hautes-Pyrénées), patrie du célèbre Arnaud-Guillem, le chevalier sans reproche, le héros du combat singulier de Montendre (1404), le vainqueur des Bourguignons et des Anglais à la bataille de la Croisette (1430), mort en 1431, enterré à Saint-Denis.

Le seigneur de Barbazan-Dessus était un des sept barons de Bigorre.

Près de son château, aujourd'hui transformé en métairie, et dont il ne reste plus qu'une tour ruinée, est le pas de Larre, qui fut témoin du combat si pittoresquement raconté par Froissart.

2° Barbazan-Debat (canton de Tarbes, sud) passa par alliance des Barbazan aux Lavedan, et la descendante de ceux-ci, Louise du Lion, l'apporta en dot au bâtard de Bourbon, sénéchal de Toulouse, dont un successeur le vendit aux Mua qui l'échangèrent contre la seigneurie d'Os en Lavedan avec Louis de Monda, dont la fille l'apporta en dot à la maison de Castelbajac.

3° Les villages d'Estampures et Fréchèdes, canton de Trie, et de Moumoulous, canton de Rabastens, situés au pays des Affites, dans la région du comté de Bigorre connue sous le nom de Rustan, constituaient aussi une baronnie de Barbazan.

Arnaud de Barbazan la possédait au XIII[e] siècle. (Arch. des H.-Pyrénées.)

4° M. de Froidour parle ici du château de Barbazan encore habité et dominant la petite ville d'eaux érigée depuis peu en chef-lieu de canton de la Haute-Garonne.

Dans son donjon, démoli en 1842 par la duchesse de Rovigo, on trouva la pierre tombale de Manaud de Barbazan, frère du célèbre Arnaud-Guillem et évêque de Comminges de 1390 à 1421.

Les principaux possesseurs de cette seigneurie, qualifiée de baronnie dans les documents les plus authentiques, notamment dans le Terrier dressé en 1683 en confirmation de celui de 1615, ont été dans la suite : les Faudoas, les Mauléon, leurs proches collatéraux (voir la *Généalogie de la maison de Faudoas* par l'abbé de Séguenville); les d'Astorg, héritiers des Mauléon, désignés dans les

comme je vous l'ay desjà dit, est au-dessus. C'est une maison toutte en pavillons bastye de marbre brut et couverte d'ardoise, mais qui n'est faite qu' à moitié non plus que la basse cour. Le seigneur du lieu et qui en porte le nom est un gentilhnmme de qualité de la maison de Mauléon fort honneste homme et qui s'est tousjours fort distingué du commun de la noblesse du pays; j'ay mesme remarqué qu'on avoit contre luy quelque jalousie. Telle guerre civile que nous ayons eüe, jamais il ne s'est departy du service du Roy; et comme il vit en homme de bien, j'ay remarqué qu'il estoit autant accredité parmy les peuples de la vallée de Garonne qu'il faisoit jalousie aux gentilhommes ses voisins qui sont tous gens de Gascongne peu accommodez. Sa femme est de la maison de la Molette; elle est d'une taille fort belle et se tient propre et bien vestue au delà de tout ce que nous avons veu de noblesse campagnarde. Elle n'est ny belle ny layde; mais il n'y a rien de plus modeste, de plus honneste et de plus civil. Il y a mesme de l'excès à sa civilité et quand j'aurois esté un roy, on ne m'en auroit point fait d'avantage que j'en ay reçu dans cette maison; ny le mary ny la femme n'ont pas manqué au moindre petit soin et on m'y a fait très bonne chere. J'y sejournay le neuf du mois pour y dresser mes procès verbaux.

Le dixiesme j'en partis pour aller à St Beat, et de cette belle plaine dont je vous ay parlé et fait la description j'entray dans la vallée de Garonne au pays de Frontignes, qui est encore assez belle en comparaison de celles que j'ay veües depuis. Cette vallée est tout à fait pleine et fort unie; elle est arrosée de la riviere de Garonne qui passe par le milieu et qui presque tous les ans se fait un nouveau lict (1), allant tantost d'un costé et tantost d'un autre; faisant des isles partout où elle passe qui sont touttes plantées de saulles sauvages et d'osiers, de façon que lorsqu'on marche dans la plaine on ne peut point descouvrir la riviere qui est cachée par les feuillages de ces arbrisseaux. Cette plaine a mil pas de largeur et de part et d'autre elle est bornée par de

actes, tantôt comme barons de Barbazan, tantôt comme vicomtes de Barbazan et de Nébouzan; enfin le duc de Rovigo, M. H. de Saintegème, M. Burton de Rovigo et M. Montoussé-Dulyon, le collectionneur bien connu.

Dans une Ordonnance épiscopale de Mgr Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Comminges, pour l'église de Saint-Pierre de Saint-Evons de Sarrancolin (24 juin 1664), on trouve à l'article VIII qu'il y avait dans cette église un autel de Notre-Dame de Barbazan.

Dans la IXe disposition on lit que : « Me Bertrand Darro, prebtre de ceste esglise de Sarrancolin, était recteur de Barbazan. »

Le terme « recteur » répondait à la dénomination actuelle de « curé. »

(1) Ce qui est arrivé encore cette année (1897).

très haultes montagnes, lesquelles, à proportion qu'on monte la vallée et qu'on approche des Pirénées, s'eslevent de plus en plus.

Cette vallée aboutit à l'extremité de celle de Barousse dont je vous parleray cy après, à l'endroit où la riviere de Lours qui descent de Barousse vient joindre la riviere de Garonne et s'appelle vallée de Frontignes à cause de Frontignan qui est l'un des lieux qui deppendent de la chastellenie de Fronsac l'une des sept (1) qui composent le comté de Commenge de laquelle chastellenie le village de Fronsac est le chef lieu.

La premiere chose que nous avons trouvé en montant à main gauche le long de la riviere est un petit hameau appelé Luscan, et à droitte un petit village appelé Bertren qui sont les deux derniers lieux de la vallée de Barousse. Au dessus de Luscan est une montagne fort haulte et fort aspre pleine de rochers et de precipices qui est peuplée de chesnes rabougris et de mauvaise qualité dont le revers regarde le Nebousan. Celle qui est au dessus de Bertren est moins aspre; il y en a une partye en paturages et une partye plantée de chesnes un peu meilleurs que ceux de l'autre montagne mais neanmoins de nulle valeur.

Mais avant de passer plus outre il faut que je vous dise tout ce qui est de cette chastellenie de Fronsac. Elle est d'assez grande estendue et contient plusieurs pays et vallées dont la principalle est la vallée de Frontignes le long de la Garonne qui commence au-dessus de Saint-Béat et finit comme je vous l'ay dit à celle de Barousse. Elle contient les villages de Fronsac, Frontignan, Antichan, Mont, Lourde, Gallié, Or, Bagiry, Sainte-Marie, Estenos, Chaum et Saléchan.

Une autre vallée appelée la vallée de Tout qui contient les villages de l'Hospital ou pour parler aux termes du pays l'Espitau sur la riviere de Ger, Isaut, Juzet-d'Isaut (2), Moncaup, Argenos et Casaunous (3).

(1) Nous avons déjà dit qu'il y en avait huit. La châtellenie de Fronsac comprenait à peu près tout le haut Comminges où il y aurait eu alors, selon le Réformateur, vingt mille arpents de bois appartenant au roi et cinquante mille appartenant aux communes. Ils servaient, disait-il, au transport des marbres destinés au roi et à la construction de la plupart des édifices publics du royaume, et seules les forêts de Compiègne et de Villers-Coterets auraient été plus considérables.

Factum et visites de 1677. (Manuscrit de la bibliothèque de Toulouse, nº 676.)

(2) Au pied du pic de Cagire (1,912); on y voyait encore en 1747 les belles ruines du château des seigneurs de La Moulette.

(3) Les lieux dits Puy ou col des Arres et Villa de la Pomarède, dépendant aujourd'hui de Casaunous, furent donnés en 1240 par Pierre de Malvezie, frère d'Arnaud, abbé de Saint-Victorien, aux religieux Prémontrés du monastère de la Vierge Marie de La Case-Dieu pour y construire un prieuré de cet ordre.

Une autre vallée appelée de Bavartès, qui contient les lieux de Bavart (1), Bouts, Lez, Argut, Besins dessus et Besins dessous qui composent le village des Pujols,

Une autre vallée appelés de Layrisse (2), qui contient les villages de Cierp, Gault, Marignac, Signac, Binos, Bachos, Guran, Lege, Burgalais, Cazaux et Luret.

Une autre vallée appelée de Luchon (3), qui contient les villages de Baren (4), Gonaux, Artigue, Cier, Antignac, Montmajou, Sode, Juzet, Montauban de Luchon, Saint Mamet, Bagnieres et Moustajon.

Cette libéralité donna naissance à la paroisse de Sainte-Anne dont le patronat appartenait aux abbés de La Case-Dieu et à la seigneurie de la Pomarède.

La chapelle de Sainte-Anne, reconstruite en 1870, est le but d'un pèlerinage qui a lieu chaque année le 26 juillet.

(1) La baillie de Bavarthez, dont le territoire est connu aujourd'hui sous le nom de Las Pujolles (les montées), comprenait les lieux de Bavart, Bezins, Eup et Garraux, dont on a fait les deux communes de Bezins-Garraux et Eup-Bavart.

Les comtes de Comminges avaient confié la garde du château de Bezins, situé près de la frontière espagnole et de Saint-Béat, dont la rive droite était devenue terre royale, à plusieurs familles dont les membres et les descendants furent désignés sous le nom de « francaux » à cause des fiefs et droits nobles dont ils avaient obtenu la concession en échange de leurs services et qui consistaient :

1° En semets ou jambe droite et épaule, *autrement six costez et le costou*, des sangliers, cerfs et ours tués dans les territoires des lieux susdits;

2° En droits dits de forestage sur les glands, faines, bois de charpente et ardoises des mêmes lieux;

3° En une redevance de fromages que payaient aux nobles et francaux de Bezins les habitants de Garraux, Bavart et Eup qui avaient faculté de dépaissance dans les montagnes; le tout à charge de lui fournir une fois l'an, à lui ou à son lieutenant, lorsqu'il visitait, avec une suite de trois chevaux au plus, la châtellenie de Frontignés, une albergue, c'est-à-dire un diner ou un souper convenable et de ne s'absenter que trois mois pendant l'été pour faire leurs récoltes.

Une charte de 1441 nomme : 1° Roger de Saint-Siméon, 2° Bertrand Arioli, (Auriol), 3° Arnaud ou Aimé d'Aspet, 4° Jean de Saint-Antonin, 5° Pierre Véteris, 6° Arnaud de Saint-Antonin; ils habitaient Bezins et Garraux.

Une charte du 19 janvier 1495 nomme Jean Beteris (Duvielh) ou Vétéris ainé, Jean Bétéris jeune et prudents hommes Vital, Guillaume, Pierre et Arnaud d'Aspet frères et Bertrand d'Arriol, agissant pour eux et les *autres francaux*.

En 1612, Vital d'Aspet et les époux Bertrand Vaysse et Marie de Vieilh sont coseigneurs de Bezins, cette dernière pour la 4e partie.

Plusieurs de ces noms sont encore portés dans le Bavarthez, traité de baillie, parce qu'un bayle y percevait pour le compte du suzerain la portion des droits (1/4 ou 1/5) que s'étaient réservés les donateurs primitifs. Un des francaux, Vital d'Aspet, l'avait du reste acquise moyennant finance au XVIIe siècle.

Dès 1142, Bernard, comte de Comminges, ayant voulu construire un château à Garraux, Pierre de Saint-Béat l'en avait empêché.

(2) Voir *Promenades à pied dans les environs de Luchon*, par P. de Casteran (*Revue de Comminges*, 2e trimestre 1897.)

(3) Nous retrouverons plus bas la vallée de Luchon.

(4) Baren appartenait à la Layrisse.

Une autre, appelée vallée d'Oueil, qui contient les villages de Saccourbielle, Binque-dessus et Binque-dessous, Saint-Pau, Cirès, Maraignes, Bourg et Caubous (1).

Et enfin la vallée de Nistos, qui contient les deux lieux de Nistos et de Bise (2).

Dans le chemin que nous suivismes pour aller à Saint-Béat, nous vismes toute la vallée de Frontignes et découvrismes sur la droitte le village de Bagiry au-dessus de la montagne du Gert, dont un costé regarde cette vallée et l'autre celle de Barousse. Et au dessus est un endroit par lequel il y a communication d'une vallée à l'autre, le village de Sainte-Marie.

Nous découvrismes ensuite le long de la riviere le village de Saléchan et Estenos, au-dessus desquels sont les montagnes de Gert et de Formigué, dont un côté regarde cette vallée et l'autre celle de Barousse.

Ces montagnes sont plus hautes que les précédentes et peuplées de bois de hestre, de coudre et de cicomore, mais fort gasté et ruyné, rabougry en plusieurs endroits, tant à cause de l'abus que les habitants commettent dans le paturage qu'à cause de la malignité du terrain qui est un fonds pierreux et plein de rochers et de précipices. Et comme nous avons suivy le chemin qui est à gauche de la riviere, nous avons trouvé le village de Gallié au dessous d'une montagne qui tient à celle

(1) Voir les notes de la lettre suivante.

(2) Jusqu'à la fin du XIVe siècle, des seigneurs portant le nom de Bize possèdent exclusivement cette seigneurie où ils exercent toute justice.

A la fin du XVe, les Mauléon et les Binos la partagent avec eux.

Au début du XVIe, les Bize, dont une branche porte le nom de Sajas, existent encore et sont dans l'indivision avec les Cardailhac-Sarlabous, les Binos, les de Cauteret de Martres et les de Cazaux.

Le 15 novembre 1516 : 1° Jean de Bize, coseigneur de la 4e partie de Bize et seigneur de Cazaux; 2° Jean de Cardailhac-Sarlabous, en qualité de procureur de Jeanne de Binos, femme d'Odet de Cardailhac son fils, coseigneur pour la moitié; 3° Jean de Mauléon; 4° Jean de Bize, seigneur de Sacoué, donnent à fief à Guy de Virac, écuyer, tout ce qui est nécessaire pour construire une ferrière et des verrières dont il aura le monopole, avec la faculté d'extraire du minerai et d'entretenir dans les bois de la seigneurie 50 cochons gratuitement et un plus grand nombre en payant 8 ardits ou liards par tête, avec le droit de chasse pour lui, ses ouvriers et ses serviteurs dans toute la seigneurie.

L'acte est rédigé en langue romane.

Au XVIIe siècle, la seigneurie se fractionne en huitièmes dont le roi et les seigneurs de Larboust, de Mun, de Martres et de Cardailhac ont diverses quotités.

Elle passe ensuite aux Larboust, aux de Mont de Benque et aux de Mun-Sarlabous.

Il est difficile de s'expliquer pourquoi elle dépendait du Comminges et non du pays des Quatre-Vallées dans lequel elle était enclavée.

(Arch. de la Haute-Garonne. Réformation du Comminges, sacs P. Nos 62, 63, 66, 67, 68 et X. 5.)

de Luscan (1) et qui est aussy aspre et aussy haulte, mais plus pleine de rochers et moins plantée.

Il y a en ce lieu deux restes de chasteaux, dont l'un est appelé le chasteau du comte où l'on prétend que les differentz comtes de Comminge faisoient leur demeure, et un autre au sieur de Barbasan qui est en partie seigneur de ce lieu avec le roy. Au-delà de Gallié nous avons trouvé une petite vallée venant du costé gauche et même un petit ruisseau venant de la forest de Gar, et au-dessous de la crouppe de la montagne de Gallié qui est exposée au midy et qui est un grand rocher sec et tout nud, nous avons trouvé un petit village nommé Or, et passé au-dessus par un petit sentier qui est sur le cotteau. Et montant le long de cette vallée nous avons trouvé à main gauche à un lieu fort élevé un petit village appelé Mont, et au-dessus un autre appelé Lourde, d'où nous sommes passés jusques en un autre qui est à la teste de la vallée que l'on appelle Saint-Pey ou Saint-Pierre d'Ardé (2).

Ce petit village duquel vous n'avez pas encore ouy parler est de la province de Languedoc; enclavé dans le Comminge, il est du dioceze de Comminge et du patrimoine de l'evesché. L'evesque y a touttes justices, haulte, moyenne et basse, et c'est en considération de ce lieu qu'il a séance aux estats du Languedoc.

Je l'ay ainsi appris de l'evesque mesme qui m'a dit que pour assister aux Estats (3) il falloit deux choses : la premiere, avoir dans son evesché une ville murée et fermée, et la seconde avoir une terre en

(1) Le 14 septembre 1461, la terre de Luscan fut vendue par Catherine de Sacerre, veuve de Bernard de Milhario de Saint-Béat, en sa qualité de tutrice de son fils Bertrand, à noble Fortunat de Gémit, habitant Saint-Bertrand, dont le descendant, Louis-François de Gémit, marquis de Luscan, acquit, le 6 mai 1772, la baronnie de Mauléon de Joseph de Lacarry, brigadier des armées du roi. Les Gemit, venus de la Bigorre, étaient des hommes de guerre très redoutés.

De nos jours, Luscan est devenu la propriété de M. de Goulard, ministre de la défense nationale.

(D'après Julien Sacaze, *Revue de Comminges*, t. II.)

(2) Saint-Pé, Saint-Pierre, — baronnie relevant de l'évêque de Comminges, — il y possédait une chapellenie et des terres.

M. Dagien, député à la Convention et exécuté en 1793, possédait un fief dans cette commune, où le prieur de Sainte-Anne (hameau de Cazaunous) était aussi propriétaire.

Parmi les ambassadeurs envoyés par la France en Portugal, en 1640, figurait un M. de Saint-Pé, de la famille Dagien probablement.

(3) Les évêques de Comminges eurent le droit d'entrer aux Etats de la province de Languedoc depuis l'union de la judicature de Rivière à la sénéchaussée de Toulouse, parce que cette judicature s'étendait dans une partie de leur diocèse.

En 1463, elle fut réunie à la Guienne, mais onze de ses paroisses, restées en Languedoc, formèrent le diocèse civil de Comminges que les évêques continuèrent à représenter aux Etats.

justice. Le territoire de ce lieu est fort petit, ainsy que ceux de tous les autres villages dont je vous ay parlé et dont je vous parleray dans la suitte.

C'est une chose merveilleuse de voir en une si petite estendue de pays une quantité si considerable de villages. Il n'y a presque point de labourage; il y a seulement quelques petites prairies ménagées par le moyen des fontaines et ruisseaux qui descendent des montagnes et que des vignes en hautains avec quelques noyers et chastaigniers. Et c'est une merveille que tant de peuple qu'il y a puisse subsister. Ces villages d'ailleurs sont assez agreables à voir parce qu'ils sont bastis de pierre et couverts d'ardoise.

Au-dessus de ce village il y a un lac ou estang (1), mais qui n'a rien de considerable. Il y a aussi une montagne garnie de bois de hestre, qui appartient aux habitants, sur laquelle nous sommes montez et mesme nous l'avons descendue par derriere pour voir toutte la forest de Gar qui appartient au Roy.

Cette forest occupe toutte la montagne de Gar qui est fort grande et fort haute, de telle maniere qu'il faut au moins 4 ou 5 heures de temps pour la monter. Elle tient par un bout à la montagne de Cageire, qui est au-dessus de la ville d'Aspet; l'autre bout regarde la riviere de Garonne et la vallée de Frontignes.

La cotte sur laquelle la forest est plantée est exposée au septentrion et à l'orient. Elle est plantée en bois de hestre et sur la hauteur il y a quelques sapins. Le dessous de cette coste est ce qu'on appelle le pays de Tout où sont situés les villages de l'Hespitau, Isaut, Juzet, Moncaup, Arguenos et Casaunous que nous avons descouvert de la montagne de St Pey. Et après avoir veu tout ce que nous avons à voir pour le regard de cette forest nous sommes descendus le long de la vallée de St Pey, et à la crouppe de cette montagne de Gar nous avons trouvé les villages d'Antichan et Frontignan qui donne le nom à la vallée de Fronsac qui est le chef de la chastellenie et celuy de Chaum, tous situés à la portée du pistolet de la riviere de Garonne, les uns à trois ou quatre cent pas au-dessus des autres. Ces quatre villages ont droit d'usage en la forest de Gar. Et il y a à Fronsac un chasteau qui sert à emprisonner les criminels et ceux contre lesquels il y a des condamnations par corps.

Au delà de Chaum nous avons descouvert sur la droitte de la riviere de Garonne la vallée de Lairisse et sur la gauche le bout de la montagne de Gar, qui est l'endroit le plus elevé de toute cette montagne, au-

(1) Il a 7 m 50. (M. E. Belloc, *Les lacs de la région sous-pyrénéenne.*)

quel on monte par degrez de rochers en rochers, mais qui sont presque inaccessibles parce que naturellement ils sont coupés en précipices, de sorte que pour parler plus correctement au lieu de dire qu'on monte de rochers en rochers il faut que je vous dise que la nature y a mis montagne sur montagne et y a fait ce que la fable dit que les geants firent autresfois pour escalader le ciel. Au plus haut de ces rochers il y a une aire de faucon. Et dans le mois de may ci-devant le chastellain de Fronsac avoit coustume d'y prendre des faucons, pour les envoyer au Roy, mais les engagistes du domaine depuis quelques années ont crü que cela leur appartenoit et en ont jouy.

Entre le boust de cette montagne et la ville de St Beat il y a une montagne de marbre gris et blanc située de sorte qu'entre deux il y a une vallée qui a deux issües: l'une au-dessous de St Beat, entre cette ville et le village de Chaum, et l'autre au-dessus de St Beat et c'est ce qu'on appelle les Bavarts où sont premierement au-dessus de Chaum, les quatre hameaux de Laspujols, le village de Bavart, Bouts, Lez, Argut-Dessus et Foz, qui sont de la chastellenie de Fronsac, et Argut-dessous, qui est de Riviere-Verdun. Nous n'entrasmes point dans cette vallée et nous nous contentasmes de remarquer la situation de ces quatre hameaux, qui sont à droitte et à gauche sur les deux cotteaux, bastis de mesme que les autres de cette contrée, et le jour finissant, nous passasmes outre entre deux montagnes fort haultes et fort serrées et fusmes au giste à St Beat (1).

(1) Connue sous le nom de Passus-Lupi à l'époque gallo-romaine, cette petite ville adopta celui de Saint-Béat après avoir reçu de Charlemagne, dit la légende, les reliques de saint Béat et de saint Privat, en l'honneur desquelles une abbaye bénédictine, fille de celle de Pessan en Astarac, ne tarda pas à s'élever sur son territoire.

Donné en 1003 à l'abbaye de Lézat, ce monastère devint alors un simple prieuré que les seigneurs locaux usurpèrent au XIe siècle. Restauré en 1132, il ne fut plus habité que par des chanoines réguliers.

Toutes les églises du Bavartez, c'est-à-dire du territoire compris sur les deux bords de la Garonne, entre Chaum et le Pont-du-Roi, dépendaient de celle de Saint-Béat qui seule donnait le baptême et possédait le Saint-Chrême. Tous les fidèles et tous les prêtres devaient y assister à des messes solennelles dites certains jours, pendant lesquelles les offices cessaient dans les autres églises.

Les rois de France ayant acquis, au XIIIe siècle probablement, la seigneurie des territoires et des villages appartenant à l'abbaye, en firent une châtellenie de la juridiction de Rivière en Languedoc.

A partir de 1469 la rive gauche de Saint-Béat et les portions du Bavartez restées dans le comté de Comminges dépendaient de la province de Guienne.

De cette diversité de gouvernement naquirent entre les habitants des deux rives de fréquentes querelles qui se perpétuèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Les plus célèbres châtelains royaux de Saint-Béat, que le duc d'Anjou reprit aux Anglais en 1369, furent Ernauton Bourg d'Espagne, dont la vigueur étonna

Cette ville est l'une des chastellenies qui composent le comté de Riviere-Verdun. Il y a un lieutenant du juge de Riviere-Verdun qui exerce la justice et qui a dans sa juridiction cette ville et le faub[g] de Gery qui est au-dessous et la Dioüerte qui est au-dessus, ensemble Argut-Dessous, Mesles, Arlos et une partye de celuy de Foz. Mais pour le gouvernement tout y est fort meslé; car comme la riviere passe par le milieu de la ville et la partage en deux, ce qui est en montant à droitte où le chasteau de la ville est basty est du gouvernement de Languedoc avec les villages d'Argut-dessous et Mesles. Le reste de la ville et les deux faubourgs avec le village d'Arlos et la partye du village de Foz qui est à droitte de la riviere est en Riviere-Verdun et du gouvernement de Guyenne (1); mais le tout est du diocese de Commenge. La situation de ce lieu est bien la plus triste et la plus malheureuse de touttes celles que j'ay veu de ma vie; à peine y voit-on le soleil que lors du midy; elle est serrée entre deux montagnes ou pour mieux dire entre deux grandz rochers fort hauts et fort affreux, mais si fort en precipices qu'il semble qu'ils sont toujours pretz à tomber et à accabler et engloutir toutte la ville de leur cheute; aussy les habitants ne craignent-ils rien tant et quoi qu'ils soient dans une extresme misere de

Froissart (1388), et Jean d'Armagnac comte de Comminges, maréchal de France. Après les guerres de religion, la charge de capitaine gouverneur du château de Saint-Béat devint une sinécure confiée à des gentilshommes du voisinage. Ce qui reste du château date des XII[e] et XV[e] siècles.

La ville avait quatre portes flanquées de tours et situées deux vers l'Espagne et deux vers la France.

En 1843 on démolit celle qui existait encore près de la chapelle Saint-Roch.

Pendant la Révolution, Saint-Béat porta un moment le nom d'Entremont, à cause de sa situation entre le Cap del Mount, nord-est (1,250 m.), et le Cap d'Arie, sud-ouest (1,140 m.).

On a cru, à tort, qu'elle s'était appelée Clef de France parce que les chartes royales la qualifiaient de Clef du royaume.

Voir *Histoire de Languedoc*, t. V, colonnes 1731, 1762, 1767, 1770, 1771, 1772, 1773, 1779, 1782, 1786, 1789, 1792, 1801, 1807. 1808, 1813; tome VI, p. 498; tome VIII, p. 1165; tome IX, p. 812, 1075; tome XI, p. 48, 215, 88, 125, 1137.

Arch. de la Haute-Garonne, série B., n[os] 232, 278, 328, 487, et 550, et Réformation du Comminges, X. 46.

Chanson des Albigeois.

Les coutumes de Saint-Béat ont été éditées par l'abbé Roquebert dans sa notice *Saint-Béat, clef de France.* Saint-Gaudens. Abadie, 1875.

(1) En 1469 toute la partie du Languedoc située à gauche de la Garonne fut distraite de cette province et attribuée à celle de Guienne. Les onze paroisses situées à droite et enclavées pour la plupart dans le Comminges formaient le diocèse civil de Comminges, c'étaient : Argut, Cier de Rivière, Huos, Martres de Rivière, Mazères, Melles, Montsaunés, Pointis de Rivière, Saint-Béat, Saint-Pé d'Ardet et Valentine, considérée comme la capitale de ce diocèse civil.

bois ils n'osent se hasarder d'aller coupper aucuns des quelques arbres qui sont venus sur ces rochers, crainte qu'esbranlant leurs racines qui semblent embrasser et retenir ces rochers ils ne les fassent tomber. Et ils ont esté bien heureux, que pendant le tremblement de terre qui arriva en 1660 par touttes ces montagnes, que quelques rochers qui se detacherent du sommet, firent un tel sault en tombant sur les autres rochers qu'ils furent transportez jusques dans la riviere sans faire aucun tort aux maisons, en quoy consiste toutte la richesse de la ville qui n'a ny au-dessus ny au dessous qu'autant de territoire qu'il en faut pour la fermeture de ses faubourgs.

Les habitants neantmoins y sont assez accommodez à cause des marchez qui s'y tiennent deux fois touttes les sepmaines, le mardy et le vendredy, et d'une foire qui s'y tient le jour de St Martin et que c'est le lieu où se fait tout le commerce qu'il y a de touttes ces contrées avec la vallée d'Aran, qui est en Espagne. Il y a de telles foires auxquelles il se vend pour deux et trois cents mille livres de bestiaux, que les Espagnols acheptent à l'aage de 6, 7 à huit mois au plus pour pouvoir les habituer plus facilement à la nourriture d'Espagne qui est fort maigre et fort seiche. Les mulles y sont en plus grande estime que les mulets et les poulains; les uns se vendent six où sept pistoles, les autres la moitié moins. Les Aranois ne subsistent que par le moyen de ces marchez n'ayant ny pain ny vin ny autres douceurs et commoditez que ce qu'ils y acheptent; et en eschange ils y debitent quantité de sel, de laynes et peu d'huille. Le chasteau est peu de chose, c'est une meschante tour où il y a quelques petites chambrettes, environnée d'un mur sans tour ny flancs, et c'est ainsi que sont bastys tous les chasteaux qui restent et qui estoient anciennement par tout ce pays (1). Il y a un prieuré de trois mil livres de rente, dont le prieur est curé primitif du lieu et il y a un vicaire perpétuel pour l'administration des sacrements et le service de la cure.

Je demeuray dans cette ville le dimanche onziesme jour du mois. J'y entendis la messe en la chapelle des penitents, après laquelle je fis seullement un tour le long de la Garonne jusques au ruisseau de Terme qui separe la France d'avec l'Espagne. Mais je n'y restay pas longtemps croyant qu'il n'y faisoit pas trop seur pour moy. Et chemin faisant je vis à droitte et à gauche la riviere le faubourg de Dioüert et

(1) En 1588 le Parlement de Toulouse rendit un arrêt portant que les habitants de Melles, Argut et Argos devaient faire par tour la garde au château de Saint-Béat à peine de 500 écus. (Archives de la Haute-Garonne, S. B., n° 117.)

le village d'Arlos, dont je vous ay parlé ci-dessus, et ensuitte celuy de Foz, partagé en deux par la riviere, qui est le dernier lieu du royaume, au-delà duquel nous descouvrismes la montagne de Canejan (1) qui est dans la vallée d'Aran, beaucoup plus haute que touttes les precedentes dont je vous ay parlé. Mais au-delà il y en a encore une (2) plus haute qu'il faut passer pour aller de la vallée d'Aran dans la Catalongne.

Et comme pendant six mois de l'année elle est couverte de nege et qu'on ne peut la passer que par un port aussy difficile que sont les autres ports qui servent à passer de France en Espagne, cela fait que les habitants de cette vallée ne pouvant pendant les six mois de l'hiver ny commercer ny communiquer avec les Catalans, sont obligez d'avoir recours aux François pour leur subsistance et ce sont eux qui sans contredit sont les plus interessez à l'observation des lies et passeries; ce sont aussi ces habitants et ceux de la vallée de St Beat qui en poursuivent ordinairement les traitez, les lettres de permission necessaires pour y parvenir, qui en passent les contracts et qui les font confirmer par lettres pattentes des Roys. Vous en verrez ci-dessous un contract dont par curiosité je me suis fait delivrer une coppie, et mesme des lettres de permission et confirmation. Pour le bien de l'Estat il seroit très avantageux que cette vallée fut unie à la France, parce que c'est une porte qui est toujours ouverte aux Espagnols pour y entrer. Nous l'avons possedée assez longtemps parce que dans la revolte generale de la Cataloigne cette contrée qui en fait partye s'estoit aussy tellement declarée pour nous que comme il n'y avoit que le chasteau de Castelléon dans lequel il y avoit un gouverneur espagnol qui tint pour le Roy d'Espagne, les habitants de cette vallée l'assiegerent et l'obligerent à se rendre. Dom Joseph de la Marguerie (3) y mit un gouverneur Catalan, auquel succeda un nommé d'Aubigny, gentilhomme gascon, et ensuitte Meslieres, qui est un gentilhomme de la vallée de Mesles. Ce Meslieres est un homme de merite qui entend fort bien la guerre et qui a passé par touttes les charges, mesme a servy en qualité de mareschal de camp et devoit estre lieutenant general en Catalogne. Estant retenu à l'armée par ses emplois, il tenoit un lieutenant à Castelleon,

(1) Le Pic de Canejan (2,637 m.).

(2) S'agit-il du Pic de la Bounaigo (2,780 m.)?

(3) Dom Joseph de Margarit, marquis d'Aguillar, seigneur de Castel-Empourda, gouverneur de Catalogne, lieutenant général des armées du roi très chrétien (1602-1685).

Une partie de sa correspondance politique, trouvée dans les anciennes archives des Notaires de Toulouse, a été communiquée par M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, au Congrès des Sociétés savantes tenu à la Sorbonne en 1897.

fort brave de sa personne, mais negligent au point que sa garnison ne consistoit qu'en 5 ou 6 soldats Aranois. Dom Raphël Soubira, capitaine d'une compagnie de cuirassiers, qui estoit fils d'un paysan d'Aran, sçeut si bien le gaigner que par l'intelligence de deux d'entre'eux il surprit la place avec vingt hommes et s'en rendit le maistre. Par ce moyen remit en l'obeissance du Roy d'Espagne toutte cette vallée. Ce service luy fit obtenir le gouvernement de cette place pour recompense et de pauvre soldat qu'il estoit, il s'est depuis enrichy de deux cent mil livres par le moyen du commerce qu'il y a fait. Meslieres desesperé de cette surprise a tenté de remonter sur sa beste par un siege, mais ayant esté mal secondé par les comtes de Merenville il fut battu par un secours qui survint et qui le contreignit de lever le siege avec perte d'une piece de canon et de ses gens; de sorte qu'ayant manqué son coup par la force ouverte, il tenta une surprise par l'intelligence du cuisinier de ce gouverneur; mais c'étoit un piege que lui tendoit le gouverneur mesme pour l'engager à quelque entreprise et le surprendre dans sa place, ce qu'il faisoit pour d'autant plus s'asseurer dans un gouvernement d'où il n'estimoit pas que personne deust penser à le tirer que celuy sur lequel il l'avoit remporté par surprise, qui, estant du voisinage et accredité, pourroit un jour luy jouer un tour semblable à celuy qu'il luy avoit fait. Meslieres neantmoins, croyant avoir pris touttes les mesures necessaires pour le succès de son entreprise, passa avec quarante cinq hommes dans la vallée et se mit en debvoir d'attaquer ce chasteau; mais à la conduitte que tinrent ceux qui estoient de cette prétendue intelligence, il reconnut bientôt qu'il estoit pris pour dupe et se retira heureusement avec ses gens au milieu de deux embuscades que Soubira luy avoit tendues qui parce que le signal qu'on leur devoit donner du chasteau manqua, demeurerent inutiles et sans coup ferir. Quelque temps après on tenta une seconde entreprise par intelligence avec cinq soldats de la garnison qui, s'estant adressez à un prestre de St Beat, lierent la partie avec Meslieres et Barbasan. Ces deux gentilhommes ayant donné advis à la cour de la proposition qu'on leur faisoit, y trouverent tous les secours d'argent qu'ils demanderent, car d'hommes ils n'en avoient pas de besoin. L'on consigna effectivement une somme de quarante mil livres, moitié entre les mains de Meslieres, et moitié à Barbasan et l'entreprise fut resolue; mais Barbasan refusa d'estre de la partye, parce que ceux qui estoient de cette intelligence firent difficulté de luy donner des ostages, et disoient seullement qu'ils entreroient les premiers dans le chasteau.

Meslieres au contraire, qui se portoit avec plus d'ardeur à cette en-

treprise, esperant que si on pouvoit surprendre cette place par son moyen le gouvernement luy en seroit rendu, se contenta des parolles et des promesses de ses soldats, et au jour pris, au commencement de la nuit, partit de Luchon avec 25 bons hommes soustenus de quatre vingts conduits par Caubous, gentilhomme de Bagnieres de Bigorre, qui fort secretement avoit amené ses gens, et l'avoit tenu caché pendant deux jours à Bagnieres de Luchon dans la maison d'un sien amy. Mais ils rencontrerent par malheur un jeune garçon de 16 à 18 ans du lieu de Marignac qui, ayant esté aresté, ne fut pas assez bien gardé, de sorte qu'il se sauva et fut donner advis à son pere de ce qu'il avoit veu. Et comme pour lors les passeries estoient exactement observées par les frontaliers des deux royaumes, cet homme en porta la nouvelle à St Beat d'où les habitants envoyerent un exprès en donner advis au chasteau.

Deux des conjurez ayant rencontré ce messager qui leur dit cette nouvelle, voyant que la chose estoit descouverte, pour faire les bons valletz retournerent sur leurs pas avec luy et advertirent le gouverneur qu'on venoit pour le surprendre. Il se mit incontinent sur ses gardes, fit tirer un coup de fauconneau et sonner le toxin pour faire mettre la vallée en armes. Et ainsy cette entreprise manqua encore et je ne fais aucun doute que touttes les fois qu'on en voudra tenter de semblables elles ne soient suivies d'un semblable succès, à cause de l'interest que les vallées de St Beat, du frontignes de Lairisse et de Luchon, et mesme celles du Castillonés ont que les choses demeurent en l'estat qu'elles sont, pourvu que les passeries subsistent, parce que si cette vallée estoit devenue Françoise touttes celles-cy seroient privées d'un commerce que les Aranois entreprendroient à leur exclusion. Et il pourroit mesme arriver quelque chose de pis, que le pays d'Espagne qui est au-delà des monts qui pourroit se passer du commerce de France, cessant de vouloir entretenir les passeries dont la necessité la plus pressante concerne cette vallée d'Aran, qui est tout-à-fait separée d'Espagne par les grandes montagnes et qui ne peut estre secourue que pendant les six mois d'esté, ces contrées qui ne subsistent que par la communication qu'elles ont avec la vallée d'Aran, qui leur donne touttes les commoditez de l'Espagne dont elles ont besoin, seroient dans la derniere desolation.

Au reste ce chasteau de Castelleon, à ce que j'ay appris des gens du pays, n'est considerable que par son assiette Il est assis au pied de la vallée d'Aran sur un roc assez elevé et qui fait une pointe à l'androit où la Garonne est joincte par une petite riviere dont j'ay oublié le nom.

C'est une tour ronde elevée au milieu de murs assez haults sans autres batiments qu'un petit corps de garde et un petit logement pour le gouverneur. La porte est flanquée de deux petites tours et il y en a une troisieme qui sert de deffense du costé de Catalongne par où seulement on peut faire attaque; car du costé des deux rivieres il y a ny escalade ny attaque à craindre.

Toutes nos vallées estoient remplies de semblables chasteaux dont on voit partout les ruynes et sur le chemin qui vient à Saint-Beat il y en a quelques restes, particulièrement à Foz dont la situation estoit trés avantageuse estant baigné d'un costé par la Garonne et d'autre par le ruisseau de Melles (1) en un lieu où il faut absolument passer et où le passage est fort estroit. Si j'en estois creu, dans le temps de la guerre presente, on y tiendroit une bonne garde parce que j'ay trouvé qu'on pouvoit facilement surprendre la ville de Saint-Beat.

Et les Espagnols ont un tel ressentiment et un tel dépit de notre guerre qu'il n'y a rien au monde qu'ils n'entreprennent pour en tirer quelque raison.

J'ay trouvé en mon chemin quatre ou cinq bandes de pellerins de Saint-Jacques qui m'ont dit qu'en Arragon on les avoit laissés passer librement et sans leur rien dire; mais qu'en Galice on leur avoit dit mille injures et qu'au lieu de leur donner l'aumosne on les avoit chassez à coups de bastons et à coups de pierres, et trois entr'autres avoient esté despouillez et mis nuds sans chemise. Ils m'ont dit aussy qu'en Cataloingne il n'y avoit sorte de cruauté et d'injustice qui ne fust exercée contre les François. Et cela m'a esté confirmé par les gens de Saint-Beat et des autres vallées. Neantmoins comme il est impossible que le pays de la vallée d'Aran puisse subsister sans la communication avec celles de France, incontinent après que les Espagnols eurent fait declarer la guerre sur les frontières, les habitants de cette vallée deputerent deux consuls avec un sindic vers Barbasan et Despouy capitaines chastellains de Frontignes et de Saint-Béat, pour sçavoir comment ils avoient dessein d'en user, protestant au nom de la communauté de leur vallée et de leurs voisins qu'ils entretiendroient religieusement et exactement les traittez et accordz des passeries.

Sur quoy ces deux gentilhommes leur ayant demandé s'ils avoient parolle du gouverneur de Castelleon et des autres places voisines, ils répondirent que non, mais asseurerent qu'il ne s'entreprendroit rien au

(1) Voir *Notes sur l'architecture dans le Comminges du III[e] au XV[e] siècle*, par Anthyme Saint-Paul, *Revue de Comminges*, 1887, p. 25.

prejudice des pays qui sont dans les limittes des passeries dont ils ne donnassent advis incontinent ; et qu'en tous cas ils respondroient de touttes choses et voullurent mesme pour seureté plus grande s'y obliger par escript.

Mais ces deux gentilhommes, qui n'avoient aucun ordre de la cour ni de la part du Gouverneur de la province de rompre ou d'entretenir les traittez, se contenterent de convenir avec eux qu'on en demeuroit aux termes des traittez et accordz observez d'ancienneté et que de part ny d'autre il ne se fera aucune irruption jusqu'à ce qu'on en eust des ordres précis et qu'auparavant on en donnast advis respectivement.

Suivant cela j'ay veu plusieurs françois qui passoient en Aran et j'ay veu aussi plusieurs aranois passer du costé de France et y voiturer à charges de muletz et de chevaux des laynes et du sel.

Vous savez, mon cher compere, combien les Espagnols sont vains, glorieux et fiers, et tout ce que vous pouvez avoir appris soit par récit, soit par la lecture, de leur feneantise et de leur paresse pour le travail, pour le labourage et generallemnt pour touttes les choses qui regardent l'economie, m'a esté confirmé dans toutes ces contrées que j'ay parcourues ; mais on m'a dit aussi deux choses que j'ay jugées dignes de vous estre icy remarquées. La premiere, que les Aranois, contre le naturel ordinaire des Espagnols, sont extresmement laborieux, entreprenant touttes sortes de fatigues et de travaux, parce que comme leur pays est extresmement ingrat et infertile, la necessité les contraint de vivre non pas de leur industrie, car se sont des gens qui vivent en bruttes pour la plus part, mais de leur travail, parce que bien souvent ils font eux mesmes ce que leurs mulles ou leurs chevaux ne peuvent pas faire.

Beaucoup d'entre eux ne mettent pas de linge et ils ont encore cela de particulier qu'ils sont fort gourmans, vivent et mangent fort sallement et lorsqu'après estre couverts de pluye ou de neige ils retournent au logis la premiere chose qu'ils font est de boire et de s'ivrer s'ils ont du vin suffisamment pour cela, disant qu'il faut songer au dedans avant que de penser au dehors ; et ensuitte ils se rechauffent et s'essuyent comme ils peuvent (1). Le bois est commun dans leur pays et mesme les plus beaux bois de sapin que vous avez veus aux chantiers et aux portz de Tholose viennent de cette vallée et descendent par la Garonne

(1) Si les Arannais avaient alors, comme les autres montagnards, une certaine rudesse, ils furent toujours laborieux, vaillants et sobres.

et le debit qu'ils en font est un des principaux commerces qu'ils ont avec les François parce que ces bois ne peuvent estre transportez en Espagne. Allant sur les rives de la Garonne de St Beat jusques au ruisseau de Termes et y retournant, j'ay veu plusieurs radeaux que l'on faisoit descendre le long de la riviere.

La seconde chose que j'ay à vous remarquer est que tous les habitants de touttes nos vallées et mesme des plaines de Languedoc et Guyenne qui sont sur les frontieres d'Espagne ne subsistent pas seullement par le commerce dont je vous ay tant parlé, mais ils profittent de la paresse et de la fetardise des Espagnols dont ils vont faire les moissons, les vendanges et les huilles; passent en Espagne du temps de la recolte des grains; retournent en France pour y faire la moisson qui est plus tardive; repassent en Espagne pour les vendanges et retournent ensuitte les faire en France. Mesme il y en a qui passent les hivers en Espagne et c'est cela particulierement qui fait subsister ces pauvres gens de ces frontieres.

Il y a aussy quantité d'Auvergnats qui y vont faire de semblables caravanes, et c'est à ce sujet qu'un jour un grand d'Espagne faisant reproche à un seigneur françois que le soleil ne se couchoit point sur les terres de son Roy et qu'il avoit des Indes qui luy fournissoient des richesses immenses : le seigneur françois luy respondit que les forces, les richesses et les Indes du Roy son maistre estoient le nombre et les bras et les mains de ses sujetz. En effet, on ne sçauroit estimer combien par le moyen de ces ouvriers nous tirons tous les ans d'argent d'Espagne. J'ay veu en plusieurs endroits de ces contrées mettre en contestation s'il estoit plus avantageux d'empescher le commerce que de le souffrir, et j'ay toujours tenu ce party qu'il estoit beaucoup plus utile de le permettre que de l'empescher, non seullement parce qu'il nous apporte beaucoup d'argent, mais encore parce qu'il peut estre utile en plusieurs occasions et que ces sortes de gens peuvent estre autant d'espions par le moyen desquels nous pouvons estre informez de tout ce qui se passe en Espagne et mesme y faire quelques entreprises si le roy en prenoit le dessein.

Apres vous avoir dit tout ce qui est de la vallée d'Aran (1), vous voulez bien que je vous dise une aventure qui m'arriva à mon retour à Saint-Beat. Aussitost qne j'y eus mangé un morceau je reçus la visitte et les compliments des consuls à l'ordinaire. Et comme j'avois resolu d'employer ce qui me restoit de la journée à dresser les procès-verbaux pes bois que j'avois veus, tous ceux qui avoient à me voir, l'abbé de

(1) Voir en Appendice une petite notice sur la vallée d'Aran.

Binos et quatre ou cinq gentilhommes du pays, prirent le temps après diner de me voir un moment. Parmy cette troupe il se fourra un gentilhomme d'auprès de Saint-Lizier, cousin de l'abbé de Binos et de Barbasan, qui vint me saluer et, après avoir veu les gens que j'avois, se retira sans me dire adieu et sans que je m'en aperçusse, de maniere que comme je sortis en la rue pour m'entretenir du flottage de la riviere du Gert avec Sarradet, marchand de bois de Tholose, je vis cet homme à cheval qui s'en retournoit suivy d'un vallet aussi à cheval. Nous nous entresaluasmes et il passa son chemin, si bien que je le creus party.

Après avoir longtemps entretenu Sarradet et après avoir donné audience à plusieurs personnes qui me firent parler d'affaires en la rue, je retournay au logis et je m'informay qui estoit ce gentilhome. J'appris, comme je vous ay dejà dit, qu'il étoit parent de l'abbé de Binos et de Barbasan, qu'il se nommoit le Petqué de marbre, étoit d'auprès de Saint-Lisier et avoit esté de la partye de ceux qui avoient assassiné le juge de Castillon. Barbazan me dit de plus qu'il l'avoit fort interrogé et questionné sur le sujet qui l'avoit obligé de venir à Saint-Beat; mais qu'il luy avoit paru fort interdit et n'avoit sçu que luy respondre. Que d'ailleurs il avoit dit adieu et avoit passé devant moy paroissant voulloir partir, mais qu'il n'avoit fait que changer de logis et estoit demeuré à la ville, ce qui faisoit qu'il soupçonnoit quelque chose et qu'il alloit faire ce qu'il pourroit pour descouvrir ce que ce pouvoit estre. Mes gens au mesme temps vinrent me dire que le pauvre Proupa, garde de la forest de Basiege, qui ayant tué le fils de Saint-Felix s'estoit reffugié auprès de moy, avoit reconnu le vallet du deffunt qui accompagnoit un gentilhomme et l'avoit montré au doigt comme pour luy dire que c'estoit celuy qu'on cherchoit; qu'il avoit examiné ce vallet qui avoit paru en deux differents habits. Ils me dirent aussi qu'ils avoient veu plusieurs personnes bottées passer et repasser devant mon logis, qui portoient toujours la vue du costé de la porte, et mesme Morran en avoit reconnu quelques-uns qui avoient changé leurs manteaux en cappes et avoient pris des chappeaux noirs qu'ils avoient auparavant. Ces manieres d'agir m'obligerent à faire prendre garde de plus près ce que ce pouvoit estre. Je donnay ordre à mes gens d'observer exactement la conduitte de ces gens-là. Je fis appeller un nommé Barrier (1),

(1) Le patriotisme local et l'activité éclairée de la haute bourgeoisie des petites villes pyrénéennes firent leur force et leur prospérité. A côté des Claverie, des Sacaze. des Lafont, etc., les Barrier figurent toujours parmi les hommes d'affaires les plus cités dans les anciennes archives du Bavarthez.

qui est un notaire de cette ville, homme acredité dans le bien, intelligent et adroit, qui estoit mon hoste auquel je donnay ordre d'aller par toutte la ville, de reconnoistre où ces gens-là estoient logez, en quel nombre ils estoient et de tascher à descouvrir leur dessein.

Barbasan, d'un autre costé, se chargea de la mesme chose, et à leur retour j'appris que le pere du deffunt, accompagné de dix ou douze cavalliers, avoient esté en tous les lieux par où j'avois passé et m'estoit enfin venu joindre à Saint-Beat. Qu'il s'estoit partout fort informé du monde que j'avois avec moy, sy j'estois bien monté et bien armé et comment je marchois; que son dessein estoit d'enlever le miserable Proupa; qu'il avoit un prevost avec luy et qu'il devoit s'y joindre encore quantité d'autres personnes; que pour ne point faire d'éclat, partye estoit dans la ville en deux hostellerie et partye hors la ville. On me confirma aussy tout ce que mes gens m'avoient dit; et mesmes les uns et les autres en avoient trouvé quelques-uns desguisez avec des capes, qui estoient avec des particuliers de la ville qui leur servoient d'espions pour leur donner tous les eclaircissements necessaires. L'hoste, qui esperoit quelque gratification de moy et quelque employ par mon moyen, se porta avec chaleur à descouvrir touttes ces choses et vint m'asseurer que je n'avois rien à apprehender et que toutte la ville estoit à moy. Barbasan, d'un autre costé, me dit que si j'avois quelque apprehension il feroit mettre en armes tout le Frontignes.

Je leur dis que je n'aprehendois rien, qu'il falloit seulement prendre garde à ce qui se passeroit et que sur le soir nous verrions ce qui seroit à faire. Barbazan, mon hoste et mes gens se tinrent tousjours sur les gardes pour voir ce qui se passoit; et sur la brune, ayant esté confirmé des mesmes choses, j'assemblay Barbasan, Pannebeuf et Agede, et après avoir pris les sentiments des uns et des autres, je leur dis le mien qui fut approuvé et executé. C'estoit premierement de faire sauver ce pauvre miserable si faire se pouvoit, parce que, comme on m'avoit dit qu'il y avoit un prevost de Foix et qu'il y avoit un decret du parlement rendu contre luy, je ne trouvay point à propos de me faire une affaire avec le parlement en retenant cet homme et luy donnant protection contre ses arrests. Je ne trouvay point aussy à propos de voulloir par une action de bravoure le soustenir sans sçavoir et sans estre asseuré au moins s'il estoit criminel ou si son action estoit bonne comme il me l'avoit fait entendre, ny aussy de l'abandonner à ses partys ou pour mieux dire de le livrer au bourreau. Et d'autre costé je voullois reprimer l'insollence de ces gentilhommes qui en avoient ainsy usé à mon egard. Pour le premier je remis ce pauvre miserable entre les mains de

mon hoste, qui me promit et m'asseura de le faire conduire par des lieux si secrets qu'il me respondoit de sa personne, et cela s'executa sur le champ. Je luy donnay quelqu'argent pour se conduire, avec un billet pour aller à Barbasan attendre un nouvel ordre. Pour le second, je manday les consuls à l'heure mesme et leur fis entendre que j'avois descouvert quelque chose qui se passoit contre les interests du roi; que je ne pouvois pas bien leur expliquer ce que c'estoit jusqu'à ce que j'en fusse plus particulierement informé et plus precisement eclaircy et que cependant, affin qu'il n'en mesarrivast, je leur ordonnois tout à l'instant mesme d'aller faire fermer les portes de la ville, de les faire observer soigneusement; de faire fermer aussi la porte du Pont et d'y mettre deux hommes en garde pour me rendre compte de ceux qui iroient et viendroient. Cela sur le champ fut executé et les consuls que j'avois mandez en nombre de trois estant venus m'en asseurer, je les remis au lendemain et leur ordonnay de se rendre chez moy à cinq heures du matin avec les livrées consulaires et mesme d'avertir le quatriesme consul, chez qui je sçavois qu'une partye de cette trouppe estoit logée pour m'assister en quelque visite et en quelques informations que j'avois à faire. Les consuls se retirant ne manquerent pas d'avertir leur collegue de ce que j'avois fait faire; et d'ailleurs le bruit de la fermeture des portes et de la garde que l'on avoit mise fut incontinent respendu dans la ville et la chose mesme descouverte et scüe par quelques-uns de ces gens-là qui, ne sachant à quoy cela debvoit aboutir, se rassemblerent et s'alarmerent de façon qu'ils ne sçavoient où ils en estoient.

J'appris dès le soir mesme qu'ils estoient embarrassez au dernier point; qu'ils avoient tenté de sortir de la ville et qu'ayant trouvé la chose impossible à cause des ordres que j'avois donnez, ils avoient pris resolution, du moins le pere du deffunt, de venir se jetter à mes genoux et me demander pardon. Et en effet, le lendemain matin qui estoit le douze du mois, avant que j'eusse aucune nouvelle des consulz, le Pesqué envoya prier Barbasan de voulloir venir jusqu'à la halle où il avoit à luy parler, et nous sceumes par celuy qu'il employoit qu'il estoit fort alarmé. Barbasan me demanda si je trouvois bon qu'il y allast, et je lui dis que sans difficulté il pouvoit y aller, ainsi qu'il fit après que je l'eus instruit de tout ce qu'il avoit à dire.

J'avois particulierement à me plaindre de ce Pesqué, parce que sous pretexte d'une civilité qu'il avoit fait semblant de me rendre, il estoit venu faire de l'espion chez moy. Dans l'entretien que Barbasan eut avec luy, il ne manqua pas de luy bien exagerer cela, et se plaignit

à luy aussy de ce qu'estant son propre parent et celuy de l'abbé de Binos, il avoit eu grand tort de n'avoir dit à l'un ou à l'autre le sujet de son arrivée. Mais enfin le Pesqué luy dit que le dessein de Saint-Felix n'estoit autre que de savoir en effet si l'assassin de son fils estoit auprès de moy comme l'on avoit asseuré; et cela estant de se venir jetter à mes piedz pour me demander justice. Que dès le jour precedent il seroit venu lui-mesme me faire cette priere; mais que comme on avoit descouvert que ce miserable estoit avec moy, ceux de la compagnie de ce gentilhomme et luy-mesme qui parloit, l'avoient empesché d'y venir, de crainte que si ce gentilhomme, touché au dernier point de la mort de son fils, le voyoit, il ne s'emportast devant moy à des choses qui auroient pu me fascher, parce qu'asseurement rien n'auroit pu l'empescher de se jetter sur luy. Que cette seule consideration avoit esté cause que ses amis l'avoient empesché de me voir jusques alors; et que comme ils avoient sçeu que ce miserable c'estoit sauvé, ils voulloient bien presentement que ce gentilhomme me rendist ses devoirs pourvu que je voullusse le recevoir, et luy qui parloit en son particulier n'avoit autre dessein que de me tesmoigner ses respects et seroit au desespoir d'avoir faict quelque chose dont je peusse estre fasché.

Barbasan ne fut pas plustost de retour que les consuls vinrent sçavoir ce que je desirais d'eux et que j'eus un autre messager de la part du pere du deffunt pour savoir si je trouverois bon qu'il vint me voir. Comme je ne pouvois refuser cela, ce gentilhomme vint un moment après, accompagné de deux de ses nepveux, qui après m'avoir salué me fit un grand destail de la maniere dont son fils avoit esté tué: que s'estant pourvu en justice il avoit obtenu un decret, et sur l'asseurance qu'on luy avoit donnée que l'assassin de son fils estoit avec moy, et messieurs le premier president et l'evesque de Couserans luy ayant aussy dit que je n'estois pas homme à proteger un criminel tel que celuy qui avoit fait cet assassinat, il m'avoit cherché partout pour me le le demander, comme il faisoit très instamment puisqu'il avoit esté assez heureux pour me joindre. Après l'avoir escoutté fort attentifvement, je luy fis une severe reprimende de sa maniere de proceder. Je luy dis que je sçavois qu'il avoit suivy tous mes pas, s'informant de lieu à autre du monde que j'avois et comment je marchois; si j'estois bien monté et bien armé et qu'il m'avoit pour ainsy dire poussé jusqu'à la derniere ville du royaume en des lieux que tout le monde connoist pour estre des endroits fort gaillardz et où touttes choses semblent estre permises, pour executer son dessein avec plus de facilité; que si nous nous estions trouvez à la campagne je voyois bien qu'on m'auroit obligé de

mettre la main au pistolet; que je trouvois fort estrange qu'on fust venu espionner chez moy et qu'on eust passé et repassé plusieurs fois devant mon logis avec des deguisements et des changements d'habits pour n'estre point connus et pouvoir plus facilement venir à bout de ce qu'on vouloit entreprendre. Que je m'estonnois qu'un homme qui avoit encore les mains sanglantes d'un autre crime (je voullois parler de Pesqué) eust eü l'hardiesse de se presenter devant moy pour venir faire chez moy ce qu'il y avoit fait. Que je voullois bien qu'il sceust qu'il avoit obligation particuliere à Barbasan et à l'abbé de Binos ses parents, qui sont mes amis, qui avoient intercédé pour luy, et qu'à leur consideration je ne l'avois point fait arrester. Qu'en un mot ces assemblées tumultueuses n'estoient plus de saison et ne pouvoient jamais estre prises en bonne part, et que s'ils ne s'estoient reconnus j'aurois sans contredit executé le dessein que j'avois pris de les faire arrester et en aurois envoyé mon procès verbal à la Cour. Ce gentilhomme se deffendit le mieux qu'il put, disant qu'il n'avoit avec luy que deux de ses nepveux, qui dans sa disgrace l'avoient accompagné. Qu'ils avoient outre cela chacun un valet à cheval et qu'ainsy on ne pouvoit pas l'accuser d'avoir fait des assemblées. Qu'il estoit vrai que passant dans le Couserans, comme il ne connoissoit rien dans ce pays de mantagnes, le Pesqué s'estoit offert de l'accompagner pour le conduire, et que dans ce lieu mesme de Saint-Beat il avoit trouvé deux personnes de sa connoissance desquelles il s'estoit informé si l'assassin de son fils estoit avec moy. Je lui respondis que j'avois appris qu'il avoit avec luy le Prevost de Foix et quelqnes archers et que je luy apprendrois son debvoir. Il m'asseura fort que non. Et la conclusion fut qu'il me pria fort de luy remettre le criminel entre les mains et de ne le point proteger davantage Je luy protestay que si Proupa estoit criminel je ne luy donnerois aucune protection, mais que s'il estoit innocent je ne pouvois le luy desnier; qu'au reste il s'estoit sauvé et que quand il ne le seroit pas, il n'y avoit pas d'apparence qu'ayant pris ma maison pour refuge je le livrasse ou à sa partye ou au bourreau; que je leur donnois advis de ne point tomber dans la suitte en de semblables inconvenients. Que je pardonnois volontiers aux ressentiments d'un pere affligé de la mort de son fils et que je pardonnois aussy à Pesqué à la consideration de ses parents. Et ainsy je sortis de cette affaire qui auroit asseurement eu de plus fascheuses suittes si je n'avois pris les precautions necessaires pour en sortir comme je fis.

Cependant ayant appris que dans cette ville on avoit les contrats qui avoient esté autresfois passez pour l'entretien des traittez et accordz

faits entre les frontaliers des deux royaumes pour les passeries, j'ay eu curiosité de les voir et dans faire lecture. Et ne doutant pas que vous n'ayez la mesme curiosité que moy, j'en ay tiré une coppie que vous trouverez cy-inserée (1).

... Il fault que je parte de Saint-Beat pour aller disner chez l'abbé de Binos, au village de Cierp, qui n'en est qu'à une demie lieüe.

Mais aussy il fault que je vous dise en passant quelque chose de remarquable. Vous avez peut-être ouy parler d'une piramide de marbre fort haucte qui est en l'une des places de Rome, et je croy que c'est en la place de Saint-Pierre (2). C'est un reste de l'antiquité qui a esté reservé jusqu'à présent comme une merveille parce quelle est d'une seule piece, et l'on me l'a figurée de trente pieds de hauteur. On prétend que cette piece a esté tirée de Saint-Beat, et on y dit cela par tradition; on montre mesme l'éndroit d'où elle a esté tirée (3). Les embarras d'affaires que j'eus m'empescherent d'y aller, mais Barbasan et Pànebeuf y furent ensemble. Chacun demeure d'accord que le marbre de cette piramide et celuy du lieu d'où on prétend qu'elle a esté tirée sont semblables; l'on demeure aussi d'accord que l'on remarque la figure de la piramide au lieu où l'on dit qu'elle a esté prise. Et il paroist que l'on en a tiré une pierre en forme de piramide telle que peut estre celle de Rome. Mais je ne puis concevoir comme on a pü la transporter parce que pour le faire par terre, je tiens la chose impossible à cause de l'aspreté des lieux. Et d'un autre costé j'ay trouvé la riviere de Garonne fort plate pour pouvoir voiturer (4) une piece de cette importance et de poids. Faisant chemin pour aller de Saint-Beat à Cierp je passai au-dessous de la carriere d'où l'on tire le marbre blanc pour les bastiments du Louvre; la nege n'est pas plus blanche et je vous porte un morceau de ce marbre pour vous faire connoistre sa blancheur. On le detache

(1) Le texte imprimé de ce traité existe aux Archives de la Haute-Garonne; nous le ferons paraitre ailleurs dans un recueil complet d'actes de la même nature. (Voir *Traités internationaux des Lies et Passeries conclus entre les hautes vallées frontalières des Pyrénées Centrales*, par P. de Casteran. *Revue des Pyrénées*, tome IX, 1897.)

(2) Ce monolithe, transporté d'Héliopolis à Rome sous Caligula, a 25 m. 13 c. de haut.

(3) La brèche de la *Pène Saint-Martin* a 30 mètres de haut et 11 mètres de large; les points de repère des carriers y sont encore visibles.

Il y avait à Saint-Béat, en 1513, une colonne de marbre d'une très grande dimension.

(*Saint-Béat*, par l'abbé J. Roquebert.)

(4) Ce passage et d'autres prouvent combien le débit des cours d'eau Pyrénéens a varié suivant les époques.

L'auteur oublie qu'il a dit ailleurs qu'on transportait les marbres du pays sur des radeaux,

par le moyen des mines. J'en ai vu un morceau qui s'estoit destaché des rochers gros comme une maison qui, soit par l'effet de la mine ou de son propre poids estant roulé à bas du rocher est avancé deux cents pas dans la plaine et a brisé en tombant cinq ou six arbres, faisant des fossés en deux endroits où il a passé où l'on auroit enterré cinquante personnes. Si cette piece pouvoit se transporter, on en feroit des merveilles; mais on la partage en trois et une suffira pour faire l'Effigie du roi de toute sa grandeur et à cheval. Les rochers d'où l'on tire ces marbres sont à costé et peu au-dessous de Saint-Beat descendant le long de la Garonne. Et estant à deux quarts de lieüe plus bas nous trouvasmes la riviere de Lanesse (1), laquelle descendant des monts Pyrénées passe par les vallées de Luchon et de Layrisse qu'elle arrose, et vient ensuite se jeter dans la Garonne au milieu d'une petite plaine fort agreable qui a pour aspect au-delà de la riviere le bout de la montagne de Gaud. Je suivis cette riviere en remontant jusques à Cierp qui est le lieu le plus considerable de ces vallées, et fus y disner chez l'abbé de Binos qui m'y attendoit en bonne compagnie. Je demeuray chez lui le reste de la journée et mesme le troisiesme du mois tout entier que j'employay à dresser les procès-verbaux de ce que j'avois veu auparavant, et j'y reçus visite de grand nombre de noblesse.

Le huitiesme après avoir ouy la messe du matin, je fus visiter les deux vallées qui n'en font qu'une, à proprement parler, mais qui sont neanmoins differemment appelées.

Ce qui est en bas s'appelle Layrisse (2), et ce qui est en haut Luchon. La riviere de Lanesse qui passe au milieu est assez agreable et n'est point si fascheuse que les autres que j'avois vues jusqu'alors. Les lieux qui sont de la vallée de Layrisse sont : Marignac (3) qui est le premier

(1) La Neste, aujourd'hui la Pique.

(2) On désigne sous le nom de Layrisse, *larricium agerincultus Du C.*, les deux versants du profond défilé où coule la Pique entre Cier-de-Luchon et Cierp.

La vallée de Luchon proprement dite s'étend de Cier à Castelviel; de ce dernier endroit au pic de la Pique elle porte le nom de Batch-de-Luchon.

(3) Un château et d'élégantes habitations occupent l'emplacement de la villa des seigneurs de Marignac. Les clercs d'une abbaye voisine étaient obligés de venir réciter les grâces devant leur table, à la Noël et à Pâques.

Vers 1100, Porcelet de Marignac, ses frères et ses sœurs donnèrent au chapitre de Saint-Bertrand : 1° les dimes qu'ils percevaient sur Gery, Gault, Cierp, Signac et Planech; 2° un repas dû par le casal de l'abbaye de Marignac; 3° l'obligation imposée aux clercs de cette abbaye, de venir réciter les grâces devant leur table à la Noël et à Pâques.

En 1264, les frères Fortané et Peyrot de Marignac engagèrent les dixmes de Marignac, de Gaud et de Soëste.

En 1267, Raymond Sans de Marignac et Vidallette, veuve de Pierre de Bil-

en montant à gauche, au-dessus d'une très haulte montagne (1) qui esgale celle de Gar en hauteur, mais non pas en grandeur; elle fait une espece de croissant dans lequel ce village est enfermé, et il en sort quelques ruisseaux qui se jettent dans Lannesse. A l'opposite, au-delà de la riviere, est le village de Cierp (2) dont je vous ay parlé cy-devant. Au-dessous de Cierp il y a des rochers de marbre jaspé, et un entre autres où il y a un aire de faucon. Sur la gauche sont les villages de Gault (3)

lères, donnèrent au chapitre de Saint-Bertrand des dixmes sur Marignac, Gaud et Planech.

Roger de Marinhac, damoiseau, donna aussi des dixmes au même chapitre, en 1267. (Arch. de la Haute-Garonne : Chapitre de Saint-Bertrand, — G. 21, 26, etc., et copie du Cartulaire de Comminges par Larcher, conservée dans les Arch. des Hautes-Pyrénées.)

D'après un Dénombrement de décembre 1669 (Réformation de Comminges, aux Arch. du Parlement), le roi était co-seigneur de Marignac avec les Sasserre et les d'Espouy; plusieurs autres personnes y possédaient des biens noblement. Les habitants avaient des privilèges municipaux et la jouissance des montagnes et vacants. Le château de Marignac où figure encore le blason des Noë appartient aujourd'hui à M. Ebelot, avocat.

(1) Las Pales de Burat (2,157 m.).

(2) Point stratégique important dont les relais, les entrepôts et le bureau de péage pour les bois firent la capitale de la Layrisse dont ce village marque l'entrée. M. de Froidour y avait établi son quartier-général dans le château appartenant à l'abbé de Binos, dont il fallait absolument goûter le vin en traversant le pays.

Au XIVe siècle, parmi d'autres redevances, le recteur de Cierp percevait 2 salmatas de vin.

En 1464, le comte de Comminges accorda des privilèges à ses habitants et leur inféoda la montagne de Hourmigué.

Le baron de Mauléon leur inféoda, en 1502, les forêts de Lartigue et de la Done (consulat de Thébé en Barousse).

Au clot de Bazouert, ruines dites du château de Montclar qui, d'après certaines traditions, n'aurait été qu'une tour à signaux.

Le quart de la justice y appartenait aux seigneurs de Bachos et le roi en avait le surplus.

(3) Son petit manoir, aujourd'hui converti en métairie, appartenait au maître des Eaux et Forêts, François de Gaud, auteur d'un règlement fait en 1599 pour la *garde et l'entretenement* des forêts des châtellenies de Frontignes et de Luchon.

La porte de cette habitation ruinée est surmontée d'un écusson couronné de France, dans lequel deux archers ajustent sous bois un ours et un sanglier.

En 1387, le recteur de Gaud n'avait que six paroissiens et percevait, entr'autres dimes, une salmata de vin. (*Censier* déjà cité.)

Voici les noms de la plupart de ces officiers :

1460. Raymond de Montjuif.
1538. Pierre Potier, seigneur de La Terrasse.
1547. Bernard d'Ornezan.
1588. François de Gaud.
1606. De Combis.
1611. Bertrand d'Escoubas.

et Burgalais (1), et sur la droite sont les villages de Signac (2), Binos (3), Bachos (4), Guran (5), Lege, Casault (6) et Luret (7), tous sictués sur les costes, les uns moins et les autres plus haults à distance de trois à quatre cents pas les uns des autres. Le revers des montagnes de ce qui est à gauche regarde la vallée de Saint-Beat, et le revers de ce qui est à droite regarde la vallée de Barousse. Ces montagnes sont fort haultes; les unes plantées en bois de hestres, les autres en meschants bois de chesnes de nulle valeur; et sur les extremités il y a quelques sapins, en petit nombre.

On trouve ensuite un roc qui regne sur la riviere, beaucoup moins elevé que les montagnes, sur lequel estoit autrefois le chasteau de Cier

(1) Dont les comtes de Comminges habitaient souvent la forteresse disparue. Bernard VII y signa plusieurs actes importants, parmi lesquels une charte octroyant plusieurs notables privilèges aux habitants du village, chargés de la défense militaire de la place où ils se logeaient à leurs frais dans des cabanes de bois. Au quartier voisin d'Eu, il y aurait eu jadis un village appelé Saint-Martin, entièrement dépeuplé par la grande peste du XIVe siècle : un seul habitant avait survécu; mais, repoussé de Guran et de Burgalays, il erra parmi les bois et vint mourir sur le rocher de l'oncle Louis qui a conservé son nom.

Au pied de Burgalays et contigüe au cimetière, la chapelle de Saint-André marquerait l'emplacement de ce village, déserté dans les mêmes circonstances. Enfin Soueste, but d'un pèlerinage annuel, et Yvernos, village d'une certaine importance, auraient également disparu à la suite de catastrophes naturelles ou d'expéditions militaires.

(2) Petit port où jadis des *radeliers*, coiffés de la bonnette rouge, arrêtaient au passage les sapins confiés au torrent. Plus haut, dans le village, on explorait pour le roi les marbres de la carrière de Goule : des radeaux (*fargats*) formés à Cierp les transportaient, soit aux entrepôts de Capelle sous Montrejeau, soit à Toulouse, où ils étaient façonnés par les entrepreneurs de la Couronne.

(3) A 800 m. d'altitude est le village de Binos, qui a donné son nom à la famille la plus considérable de la Layrisse. Outre Guran, elle posséda les châteaux d'Arros (commune d'Eup), Siradan, Sarp, Signac, Cierp, Antichan, Lège, Taillebourg, etc.

Les restes de celui de Binos ont été convertis en bâtiments d'exploitation. Son donjon, daté de 1345, a été successivement réduit des deux tiers, et on assure que ses souterrains furent comblés pour déloger les esprits qui le hantaient.

(4) Les Bachos étaient co-seigneurs de Cierp. Leur vieux donjon restauré domine la Layrisse.

Devant la fontaine du village et sous la protection d'une naïve montjoie, les jeunes femmes du voisinage viennent, à la chute du jour, vendre, dans des paniers de forme singulière, les fraises dont s'approvisionne Luchon. On évalue à 4,000 francs la récolte faite annuellement sur les montagnes de l'Arrouère et de Mondar.

Il y eut entre les habitants de Bachos et leur seigneur un assez curieux procès, à propos du droit de littre impliquant le patronat et la haute justice.

(5) Voir plus loin.

(6) Sur une haute falaise dominant le hameau de Pont-de-Cazaux dévasté par l'inondation de juillet 1897.

(7) Sur une terrasse dominant le défilé par où communiquent les vallées de Layrisse et de Luchon. Les traces de son château féodal ont disparu.

qui a esté démoli (1) il y a 60 ou 80 ans après qu'on eut chassé les huguenots qui s'en estoient emparés et qui y faisoient mille maux. Et à propos des huguenots, il est bon que je vous fasse remarquer qu'il n'y en a point dans toutes ces vallées et qu'ils y sont en horreur. C'est à ce chasteau que commence la vallée de Luchon. Et à costé de ce rocher il y a un petit hameau appelé Montmajou (2), et d'autre costé le village de Cier, duquel ce hameau despend, qui est le principal et le chef-lieu de cette vallée comme Cierp est le chef-lieu de celle de Layrisse. On trouve ensuite sur la gauche, en montant, les villages de Baren (3), Gouaux (4) et Antignac (5) qui sont en des lieux fort élevés et limitro-

(1) Il l'était déjà en 1612; ses derniers châtelains furent le capitaine Barara, le vicomte de Larboust, pourvu de son office le 30 avril 1603, et le seigneur de Montauban qui ne cessa pas de résider dans le château de ce nom.

Les consuls de Cier avaient le privilège de conserver les clés de leur château; on danse de nos jours sur la place ombragée d'ormeaux séculaires où se dressait le pilori.

Odet d'Aydie, seigneur de Lescun, comte de Comminges, confirma longuement les privilèges de Cier-de-Luchon, le 9 septembre 1484. (Arch. du Parlement de Toulouse, série B. Réformation de Comminges.)

(2) Très belle vue sur la haute montagne. Dans la petite église, deux anciens bustes d'évêques en bois servant de reliquaire.

(3) Donat de Baren servit de témoin dans un acte de donation consenti, en 1267, au profit du chapitre de Saint-Bertrand.

Sur les conseils d'Arnaud de Guilhamon, son procureur général dans les quatre parties de ses terres, le comte Bernard ordonna, le 1er février 1315, la délimitation du territoire de Baren et la plantation de ses *bornes* ou *fites*. Il confirma ses habitants dans la jouissance de leurs anciens privilèges et leur donna à nouveau fief les bois, montagnes et vacants dont ils jouissaient depuis longues années.

En 1428, le comte Mathieu de Foix, marié à Marguerite de Comminges le 5 juillet 1419, ne retirait depuis vingt ans aucun profit de sa libéralité. Aussi fit-il renouveler cette inféodation par son clavaire Mathieu de Baren.

De nouveau les habitants de Baren cessèrent de payer la redevance stipulée, car, en 1479, Odet d'Aydie, alors comte de Comminges, fit mettre la jouissance des mêmes immeubles en adjudication.

Voici le texte roman du cri public fait à cette occasion par Guilhaume de Micas, sergent comptable, pour la mise en adjudication de ses forestages : « A sept » escuts corrables comptant dexohueit gros per escut et sieis ardits per gros de » entraiges sont los herbatges, pascatges et tailhis de la montagna et bosc de » Baren, et à doutze gros de fiu. A qui mes y diga et y bolha dise que bengan » a mestre Arnaud de Lafont, recebedor et clavary de Frontignes et Ademaret » de Sales, loctenent de Monsur lo Procurai... etc. » (Fonds Sacaze et Réformation, p. 32.)

Il y a une montjoie à Baren.

On y pratique encore la *bégade* : obligation imposée aux maîtres de maison de monter à tour de rôle (*vices*) dans les pâturages, pour y assister le pâtre commun. Les contrevenants devaient un pega de vin.

(4-5) Gouaoux (gaves, ruisseaux), l'un d'eux porte le nom de Garonne.

Dans le voisinage de Gouaux se trouvait le village de Herrère, disparu entre 1315 et 1325; son église existait encore le 5 juillet 1666.

Dans un procès, entamé depuis deux siècles, Salles et Antignac, dont certains intérêts sont communs, disputent encore à Gouaux le territoire de cet ancien

phes de la vallée d'Aran, au-dessous d'Artigue-Pratbiele; plus avant Salles (1); dans la plaine au-dessus et à peu près à la hauteur de celuy d'Artigue, Sode (2), ensuite Juzet (3), Montauban (4) et Saint-Mamet (5).

village sur lequel la commune d'Artigue avait aussi des prétentions dont elle a été judiciairement déboutée.

— La véritable position d'Antignac est indiquée plus bas.

Arnaud-Guillem d'Antignac, chambellan du comte et seigneur de la quatrième partie de cette commune, lui légua en 1320 les bois de Ligardes et de Trenquadis dans un testament renfermant une instructive nomenclature des églises de la vallée de Luchon et faisant connaitre le rôle joué alors par la fraternité (confrérie) de la Croix et le chapitre de cette ville. Il organisa l'instruction primaire à Antignac, la dota et voulut être inhumé dans son église. Sur sa demande, le comte accorda au pays de Luchon de nombreux privilèges dans une charte du 1er février 1315 réglant les droits d'exportation et d'importation dans le sens de la protection. Cet acte énumère aussi tous les châteaux-forts des hautes vallées du Comminges.

Le château d'Arnaud-Guillem était situé à droite, en entrant au village, au-dessous de la fontaine. On le désignait sous le nom de la Tour, et il fut incendié en 1813.

(1) Salles. Le 3 mai 1294, Donat de Maracq de Salles donna aux chevaliers de Saint-Jean de Frontès un cousset de froment. (Archives de la Haute-Garonne; fonds de Malte.)

L'indivision de certains communaux de Salles et d'Antignac est justifiée par la charte qui fut donnée à Antignac le 22 février 1325 par Bernard, comte de Comminges, et l'infeodation du 15 août 1487.

Au lieu dit de Saint-Vincent, il y avait une tour à signaux.

Prat-Bieil et Prat-Nau sont deux hameaux de Salles.

(2) Sode. Petit château ruiné du XVIIe siècle dont les propriétaires jouèrent un rôle important dans la vallée.

(3) Le 21 juillet 1486, le Clavère d'Odet d'Aydie, comte de Comminges, inféoda aux habitants de Juzet, le territoire contigu et depuis longtemps abandonné de Medan à la condition que dès qu'il serait peuplé de trois habitants ou plus les preneurs seraient co propriétaires des fonds de la nouvelle communauté ainsi formée.

Les Chevaliers de Malte possédaient sur Juzet la commanderie de Frontès dont on voit encore les bâtiments ruinés. Ils étaient aussi vicaires perpétuels de l'église de Juzet dont plusieurs objets portant encore les croix de Malte leur ont appartenu.

(Voir la *Réformation de la commune de Juzet de Luchon et Frontès en 1266* par Paul de Casteran, *Revue de Comminges*, année 1894.)

Les inondations des 2 juillet et 2 octobre 1897 ont presque détruit le village de Juzet. Il est fort probable que le village de Médan avait disparu dans des circonstances analogues.

(4-5) Les seigneurs de Montauban étaient des cadets de la maison de Comminges, dont les membres étaient devenus vicomtes de Larboust en s'alliant avec les seigneurs d'Aure dont ils prirent le nom.

Le 2 octobre 1345, Gérard d'Aure, chevalier, seigneur de Montauban, vendit à Gaston, comte de Foix et vicomte de Béarn, la ville de Lannemezan et ses dépendances moyennant 1,700 livres.

Jusqu'au XVIe siècle les Montauban furent ensevelis dans l'église de Frontès (Herontès) et ensuite dans celle de Montauban.

Au commencement du XVIe siècle cette famille était divisée en trois branches. Deux habitaient les deux châteaux de Montauban et la troisième celui de Mous-

Et du costé de Cier sont de suite en suite, Antignac (1), Moustajon (2) et Bagnieres qui sont dans la vallée. Vous auriez de la peine à croire et j'en aurois aussy beaucoup à pouvoir me persuader comment on peut s'estre avisé de s'establir en des lieux si affreux et si miserables qu'en cette vallée. Il y a des rochers épouvantables à voir et des lieux où j'admirois que les hommes pussent monter. Et cependant il y a de fort beaux villages, et il faut mesme que je vous dise qu'au-dessus de Bagneres-de-Luchon il y en a un qu'on appelle Cazarilh de Laspenes (3), dont tous les habitants pretendent estre independants de toutes les vallées et de tous pays et mesme d'estre nobles parce qu'ils ne paient aucunes tailles (4). Ce lieu est dans une situation si peril-

tajon. Deux femmes de cette famille s'allièrent aux Cabau, seigneurs de Sirès, dans la vallée d'Oueil, et aux Bazus, dont un quartier porte encore le nom près de Frontès. Ces derniers étaient propriétaires de la maison de l'allée d'Etigny, connue sous le nom de château.

Le 29 mars 1547, Catherine de Montauban, représentant la branche ainée, épousa le sieur d'Hustou, également issu d'une branche de la maison de Comminges.

(D'après un mémoire lu à la Société d'archéologie du Midi de la France par M. Mazens, notaire à Lasgraisses.)

Les habitants du village étaient exempts de tous droits sur la vente de leurs bestiaux et denrées dans l'étendue de la juridiction de Bagnères. Dans un hommage de 1612 il est dit que Montauban est un des membres de la ville de Bagnères dont il a invoqué utilement de nos jours la charte de 1315 que ces deux communautés n'avaient pas su opposer à la Réformation de 1668.

(D'après la communication faite le 26 mai 1896 à la Société d'archéologie du Midi de la France par M. Mazens, notaire à Lagraisse, Tarn.)

— La charte octroyée à Saint-Mamet en 1335, par le comte Bernard, est la seule de la vallée qui ne mentionne pas le droit de chasse, et cependant les habitants de ce village ont toujours été les plus hardis chasseurs de ce quartier des Pyrénées.

Dans l'usine fondée sur son territoire par le comte de Beust en 1784, on fabriqua d'abord du saffre et de l'azur avec les minerais de la vallée de Gistain; elle fut ensuite transformée en verrerie, en fonderie de plomb argentifère, en lazaret, en fonderie de manganèse, en chocolaterie, en orphelinat et en glacière.

Ces variations démontrent combien les habitants du pays sont malheureusement réfractaires à l'industrie.

(1) Véritable position d'Antignac.

(2) Hippodrome en vue du pic de Sauvegarde; dans le village; château en ruine.

En 1325 Ademar de Binos était seigneur de Moustajon.

Au commencement du XVIe siècle le château était habité par une branche de la famille de Montauban. Noble Géraud de Lannes était seigneur de Moustajon en 1612, et son petit-fils Barthélemy Sode en 1666.

Les Fondeville succédèrent aux Sode.

Les consuls de Luchon étaient co-seigneurs de Moustajon, et le consul de cette communauté jouissait des mêmes privilèges qu'eux.

(3) Ce village est de la vallée de Larboust et ses habitants payaient une redevance de quatre fromages aux vicomtes leurs seigneurs.

(4) A cause de leur pauvreté.

leuse que la communauté est obligée de tenir à gage deux ou trois personnes qui n'ont autre exercice que celui de prendre garde aux petits enfants et de les empescher de tomber et de se precipiter à bas de la montagne. Et le principal titre à mon avis de la noblesse de ce lieu est sa mauvaise situation et sa sterilité. Vous croirez peut estre que cela est une fable, mais je vous asseure que je le sçay par l'adveu mesme des habitants du lieu. Au reste pour vous dire ce que j'ay vu dans cette vallée, je vous prie de remarquer cette grande quantité de villages qui se trouvent dans un si petit et si mauvais pays et que tous les villages y sont bien bastis. Le marbre jaspé est commun partout.

J'ay veu cette maison bastie de marbre dont vous avez tant ouï parler (1); elle appartient à un gentilhomme nommé Signan (2) et a esté bastie par un sien oncle du mesme nom, qui ayant passé une grande partie de sa vie dans les armes, s'est retiré sur la fin de ses jours en son pays natal, et s'est donné le plaisir de faire bastir cette maison à sa mode. Ce sont deux petits corps de logis de bonne largeur, mais fort courts, qui sont joints ensemble et font une demi croix, ou pour mieux vous l'expliquer la figure d'un grand L. Ce qui regarde le dedans du logis est plus estroit que ce qui regarde le dehors. A chaque coin du dehors il y a une tour carrée en forme de pavillon, et sur les deux coins qui regardent le dedans il y a une tourille ronde en cul de lampe. Toutes les pierres des encoignures, celles des chaisnes, des fenestrages et des portes sont de marbre jaspé, taillées au marteau, mais sans polissure. Dans l'encoignure des deux corps de logis est la porte de la maison à laquelle on monte par trois degrés de semblable marbre. On trouve en entrant un fort bel escalier de semblable marbre à quatre noyaux qui avec la cuisine occupe l'un des corps de logis; et il y a en l'autre une grande salle basse, une petite chambre sur le derriere, et les pavillons servent d'offices, de gardes-mangers et autres commodités. En hault, il y a une grande salle au-dessus de celle du bas, accompagnée de cabinets et de deux petites chambres de plain pied; et de l'autre costé deux autres chambres. Toutes les cheminées sont de marbre poly, et j'ay veu cela de remarquable en l'une qu'il y a une table de

(1) Il s'agit du château de Guran.

(2) Nom porté par une branche des Binos.

Le château de Sinhan est connu sous le nom de Guran depuis la Révolution.

Le 23 juillet 1846, Jeanne-Françoise-Marie-Joseph-Angéline de Binos-Guran épousa Charles-Prosper de David, baron des Etangs.

Les David, originaires du Limousin, sont aussi marquis et comtes de Lastours et seigneurs de la Vilate, de Laseaux et de Vanteaux; ils portent : d'or à trois coquilles de sinople posées 2 et 1. — Supports : deux harpies. — Devise : *impatiens pugnae*. — Couronne de marquis.

marbre vert où sont naturellement figurées les armes du feu cardinal de Richelieu. Il y a des escuryes et des granges bastyes de la mesme sorte, et le tout couvert d'ardoise; mais comme on est peu envieux en ce pays, le gentilhomme à qui cette maison appartient ne s'est pas soucié d'y faire quelques adjustements que son oncle a laissé à faire; il n'y a pas mesme de vitres, ny de meubles, ny de cour, ny de jardin (1) pour accompagner le plus joly bijou qu'il y ayt dans la province.

Je vous diray encore que les vignes en hautains font aussy en cette vallée un assez bel effet et que parmi ces roches affreuses il y a plaisir de voir des cascades naturelles, des fontaines et des ruisseaux qui du hault jusques en bas roulent sur ces rochers. Il y a une fontaine entr'autres qui est au-dessus du village d'Artigue (2) environ à demye coste de la montagne, qui fait, en tombant depuis le haut jusques en bas, tourner huit moulins les uns au-dessous des autres. Il y a à Bayniers une fontaine extremement chaude en laquelle on se baigne; il y a une espece de petite grotte que l'on tient fermée où est la fontaine, et il y

(1) Elle a maintenant un jardin et une belle avenue d'arbres séculaires aboutissant au perron dont les marbres jaspés ont malheureusement disparu. La porte d'angle, envahie par des plantes grimpantes, donne immédiatement sur l'escalier, qui mérite une attention particulière, comme la double voûte des souterrains admirée par les gens du métier.

Deux grandes caisses pleines de parchemins attendent encore des lecteurs dans la bibliothèque, dont la fenêtre encadre la Maladetta et domine le village de Guran, où les Hospitaliers de Saint-Jean exerçaient autrefois un droit d'albergue en se rendant dans les membres de leur Commanderie de Frontès. (Saint-Jean de Lorvas, Saint-Blaise d'Arlos, Saint-Juan de Torran, Jueu et Frontès.)

De construction plus récente, une petite chapelle isolée a des caissons enluminés, des blasons et des inscriptions rappelant les noms de ses fondateurs; sur l'autel, une dalle funéraire gallo-romaine remplace la pierre sacrée.

Les seigneurs de Guran avaient une dévotion particulière pour sa vieille Madone. La légende raconte que l'un d'eux, noble Jean de Binos, chevauchant en compagnie d'un sien beau frère, Guilhem Ramond de Sacero, fut précipité par son genet d'Espagne dans le profond ravin de Bachos; mais il venait d'entendre la messe dans cette chapelle devant l'autel de la Vierge. Il l'invoqua et fut sauvé miraculeusement par les branches d'une aubépine qui le retinrent au passage. On retrouva son cheval sain et sauf au pied de la montagne. En reconnaissance, il fit brûler un cierge de quatre livres devant la vieille image de la Madone.

Il était moins pieux, sans doute, le Sinhan dont il fallait saluer le chapeau hissé au carrefour et qui fit, dit-on, fusiller un notaire dont il avait à se plaindre.

Les massives constructions des écuries et le style du porche qui les précède sont peut-être les indices de l'existence d'un plus ancien château, dont on n'a cependant conservé aucun souvenir.

(2) La charte qui lui fut concédée le 18 septembre 1484 par Odet d'Aydie, comte de Comminges, donne des renseignements très explicites sur la bégade (obligation imposée aux propriétaires de bestiaux d'assister à tour de rôle le pâtre commun).

Ce village fut complètement incendié en 1799.

fait une telle chaleur que lorsqu'on y entre on s'imagine estre dans une fournaise, et sans se mettre à l'eau il ne faut qu'y demeurer un moment pour suer; je vous donne à penser ce que le bain peut faire. De cette petite grotte l'eau descend immédiatement au-dessous de la porte dans un bain de six piedz en quarré, accommodé avec des planches et sur lesquelles on peut s'asseoir. Je tiens ce bain excellent et aussy souverain que pas un de tous ceux dont vous avez pu ouy parler; mais la misere du lieu de Bagnieres (1) où il est, le peu de commodités qu'on y trouve et la reusticité du peuple de ce lieu font qu'il est peu fréquenté. Il y a seullement joignant le bain une espece de grange sous laquelle on passe par une allée jusqu'au bain qui est au bout; et à droite et à gauche de cette allée il y a de petites chambrettes qui sont de veritables trous de six piedz en quarré ou environ, où il n'y a ny cheminées, ny fenestres, mais seullement en quelques-unes quelques petites lucarnes. Il y a aussy en chacune deux ou trois planches jointes ensemble sur lesquelles on peut mettre un matelas pour y faire suer ceux qui s'y baignent. A l'entrée de cette grange, il y a un petit lieu dans lequel il y a une cheminée pour chauffer le linge qui leur est necessaire. Mais je veux vous dire, mon cher compere, la chose du monde qui m'a paru la plus belle et la plus digne d'admiration; c'est que vingt pas au-dessus de la fontaine qui sert au bain, il y a un rocher en

(1) Luchon, souvent incendié, n'a pas d'archives et son histoire ne pourra jamais être écrite; néanmoins l'antiquité et la vogue constante de ses bains sont parfaitement établies par ses monuments épigraphiques. (V. J. Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées.*)

Placée près de l'enclave espagnole de l'Aran et au débouché de plusieurs ports de la Catalogne, de l'Aragon et des Quatre-Vallées, cette ville fut au moyen âge un centre commercial d'une grande importance, grâce aux avantages extraordinaires résultant des Lies et Passeries.

Le 10 septembre 1484, le comte Odet d'Aydie lui permit d'avoir un marché par semaine et deux foires par an, les jours de saint Mathias et de saint Jean-Baptiste. Elles étaient internationales et se tenaient au Pré de Piqué. Le Pré Capitou contigu était affecté aux délibérations communales.

Montauban et Moustajon étaient compris dans le ressort de sa juridiction. Les causes excédant la compétence de ses trois consuls étaient portées devant le juge du comte, qui tenait sa cour soit à Bagnères. soit à Cier, autrefois chef-lieu de la châtellenie.

Le Clos-Fort entourant l'église et un groupe de maisons était une enceinte fortifiée, dans l'intérieur de laquelle vivaient les neuf membres du chapitre et où les habitants se retiraient en cas de nécessité.

D'après une *perche* de 1549, il y avait alors à Bagnères 100 maisons, dont 15 dans le Fort-Clos et 11 avec étables, et à Barcugnas 22 maisons dont 2 avec étables. Il y avait 89 étables à Bagnères et 30 étables à Barcugnas.

(Arch. du Parlement de Toulouse. Registre des édits, v° 22, f° 5, et *Réformation*, p. 55.)

La ville de Luchon a longtemps pensionné des chiens pour défendre ses troupeaux des loups et des ours.

demy cercle dont la circonference peut faire sept à huit pieds de longueur tout au plus. Il sort de ce rocher quatre sortes d'eaux toutes differentes sans qu'on s'apperçoive qu'il y ayt distinction de source. La premiere, qui est à un coin, est une eaü froide, claire et pure qui ne fait aucune impression par les endroits où elle passe; la seconde, qui joint celle-là, est une eaü chaude, plus que tiede, qui par les endroits où elle passe laisse une impression et une certaine crasse blanche comme de la graisse, et on dit que cette eaü est bitumeuse; la troisieme est plus chaude que la seconde et laisse aux endroits par où elle passe une roüille noirastre et jaunastre, et l'on dit qu'elle est ferrée et soufrée; la quatrieme enfin est plus chaude que toutes les autres, mais moins vive et moins abondante, et à mesme temps qu'elle est sortye de sa source elle devient verte et laisse aux endroits où elle passe une impression telle qu'il semble qu'on ayt pris plaisir d'y verser de la saulse verte. Toutes ces diversités d'eaüx et ces differentes impressions se remarquent en une espece de bassin que la nature a fait au-dessous du rocher pour la reception de toutes ces eaüx; mais comme il se fait un melange de tout dans un petit ruisseau par lequel elles descendent dans la vallée, elles se reduisent toutes à la tiedeur et laissent tout le long de ce ruisseau une impression blanche telle que celle que je vous ay marqué ci-dessus, apparemment parce que la source d'où sort l'eau bitumeuse est la plus vive et la plus abondante. L'eau de la fontaine où l'on se baigne est de mesme qualité à ce que j'ai reconnu parce qu'elle fait aux endroits où elle passe la mesme impression; mais il y a cette difference qu'elle est beaucoup plus chaude. On dit qu'en cet endroit il s'y voit des serpents d'une grosseur et d'une longueur extraordinaire, mais je n'en ay vu aucun sinon des petits qui estoient tombez dans le bain et que la chaleur de l'eaü avoit estouffez. C'est à l'endroit de Bagneres où cette riviere de Lannesse commance à prendre son nom et à porter de petits radeaux, se formant de quatre ruisseaux dont l'un descend de la vallée d'Oueil, qui est assez fort; un autre, moindre, de la vallée de Larboust; un autre de la vallée du Lis, qui despend de Larboust, dans laquelle il n'y a que des granges pour retirer des foins et des bestiaux; un autre de la vallée mesme de Luchon, qui vient d'un lac et qui est sur la haulte montagne du port de Bénasque; et un autre enfin qui vient du costé du Port de l'Hospital et de la montagne de Charugas.

A la descente elle se fortifie de temps en temps par toutes les fontaines, ruysseaux et cascades dont je vous ay parlé cy-dessus. C'est le long de tous ces ruisseaux qui forment cette riviere au-dessus de Ba-

gneres qu'il y a des bois de sapins en quantité considerable, qu'il y a des arbres suffisamment pour entretenir de mats toutes les flottes du roy. J'y suis arrivé fort à propos pour les conserver, parce que les habitants de Bagneres, moyennant une somme de vingt mille livres, avoient vendu à un marchand de Tholoze, nommé Ravy (1), la couppe de tous leurs bois en huit années, et ceux de la vallée de Larboust en sept; et on se despeschoit si bien d'en faire l'exploitation que dans deux ou trois ans au plus tout auroit esté à bas. Il y a le long de cette riviere et des ruisseaux qui la forment vingt moulins à scie qui ont incessamment travaillé depuis l'ouverture et qui travaillent incessamment. Je vous asseure que si ces forests avoient esté destruites, comme elles sont les seulles où je puis dire avoir trouvé du bois, je ne say ce qu'auroint pü faire les habitants des lieux qui sont situés le long de la Garonne pour la construction et pour l'entretien de leurs bastiments. Tout ce qui estoit d'un debit plus commode a esté entierement couppé depuis longtemps; par succession de temps, on a esté de suite en suite aux lieux les plus éloignés, et la raison pour laquelle il reste quelques bois en cette contrée est qu'elle est à la derniere extremité du Royaume. Le commerce de la vallée d'Aran, à ce que j'ay appris à Saint-Beat et aux autres lieux voisins, n'est ouvert que depuis 35 à 40 ans. Et comme on a commencé à debiter les bois les plus voisins de France et de la riviere de Garonne, on y est desjà resduit, à ce que l'on m'a asseuré, à les chercher en des lieux difficiles et fort esloignez, de sorte que je vous puis dire, par le commerce que j'ay des pays qui sont le long de la Garonne, et du desordre et de la desolation dans laquelle sont tombez toutes les forestz des montagnes et des plaines qui sont à droite et à gauche de cette riviere, que le roy ne pouvoit rien entreprendre de plus important pour le salut et pour l'avantage des contrées qui sont le long de cette riviere, que le soin du restablissement de ces forestz. Si le malheur d'un incendie arrivoit à Toulouse, je vous asseure qu'on manqueroit de bois pour restablir cette ville, et il estoit temps de penser à conserver le peu qui reste. J'avois oublié de vous dire jusqu'à present que le buys est un bois fort commun dans toutes les montagnes et que c'est une marchandise qui entre aussy dans le commerce.

Ces deux vallées, pour communiquer avec l'Espagne, ont deux ports : celui de Bénasque qui est à main droite et celuy de l'Espitau (2) ou de

(1) Un pont de la vallée du Lits porte encore son nom.

(2) L'Espitau, connu maintenant sous le nom de Port de la Glère.

Les Hospitaliers de Saint-Jean occupaient depuis l'année 1200 au moins, sur la pelouse de Joueou, au pied de ce port, un hôpital et une église où ils célé-

l'Hospital, qui conduisent tous deux en Arragon, et un autre appelé le Portillon qui va en Catalogne. Ils communiquent aussy avec les Aranois par un autre portillon qui est au-dessus du village d'Artigue (1), et par les vallées de Larboust et d'Oueil, ils vont en celle de Louron, des Bareilles et d'Aure. Ce port de Bénasque dont je vous ay parlé cy-dessus est ainsi appelé, parce qu'il conduit à Bénasque qui est la premiere ville d'Arragon, et celuy de l'Espitau ou de l'Hospital à cause que du costé de France et de l'Espagne il y a deux hospitaux pour la retraitte de ceux qui voyagent par ces ports. Ces lieux (2) ne sont pas de grande importance et il y demeure seullement un ou deux hostes qui retirent les passants, leur donnant à boire et à manger ce qu'ils ont pour de l'argent. Ils font encore une autre chose qui est d'une grande commodité, qui est de changer l'argent des passants en cette maniere qu'ils prennent l'argent de ceux qui vont en Espagne et leur donnent des monnoyes qui y ont cours, et donnent à ceux qui viennent de France des monnoyes qui ont cours dans le Royaume. On m'a même asseuré qu'en tous ces ports frequentez il y avoit de semblables hospitaux (3); mais je ne puis vous en rien certifier que sur le recit qu'on m'en a fait, n'en ayant veu aucun.

La goutte qui depuis quelques jours avait recommencé de me tourmenter me pressa si fort lorsque je fus à Baynieres que je croyois que je serois obligé d'y rester. J'avais résolu de monter dans les vallées de Larboust et d'Oueil qui viennent aboutir, derriere Bagneres, l'une à main gauche et celle-cy à main droite : mais je ne pus voir que l'extremité de l'une et de l'autre et fus contraint, parce qu'il n'y avoit aucun

braient encore la messe vers 1500. (Arch. de la Haute-Garonne. Malte, layette de Frontès et Juzet.)

(1) Les deux cols ou portillons de Couret et de Tres-Courets sont situés à 500 mètres environ l'un de l'autre, au sommet des montagnes d'Artigue et de Sode.

Les Hospitaliers de Saint-Jean avaient dans leur voisinage, au lieu dit la Bath de Saint-Jean de Loras, un hôpital et une église correspondants avec de semblables établissements situés à Saint-Blaise d'Arlos et à Saint-Jean de Toran (Aran).

Tous ces membres, y compris Joueou, étaient sous la dépendance de la commanderie de Frontès, dont les bâtiments, abandonnés depuis 1652, s'élèvent encore entre Montauban et Juzet.

(2) Voici ce que dit des hôpitaux et hospices un document rédigé en 1812 par M. Dantigny, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne : « A » quelque distance des ports sont des bâtiments auxquels on donne le nom de » chapelle ou d'hôpital. Les voyageurs s'y retirent l'hiver quand ils craignent » les avalanches ou quand la neige qui tombe souvent avec abondance et par » tourbillons leur dérobe le jour ou leur fait perdre le chemin. Ce sont des » espèces d'auberges que l'on loue à un gardien et qui servent également l'été. »

(3) Voir leur énumération dans l'étude de M. Paul de Casteran sur les *Traités de Lies et Passeries*, parue dans la *Revue des Pyrénées*, t. IX, 1897.

moyen de me loger à Baynieres, de reprendre le chemin de Cierp et du logis de l'abbé de Binos, après que j'eus donné ordre à Agede de suppleer à mon défault et de visiter les bois de ces deux vallées. Signan, qui à mon retour estoit de mon escorte avec dix autres gentilhommes, m'arresta chez luy au passage et dans la croyance que j'y souperois, s'estoit mis en debvoir de me faire un grand festin. Mais je souffrois un tel mal que je ne pus y demeurer. J'en partis à son grand regret avec Moreau et Bertrand, y laissant toute ma compagnie qui estoit fort nombreuse; mais il me fit porter à Cierp deux gelinottes (1) de bois admirables, dont l'une servit à mon souper, et l'autre à mon disner du lendemain.

Mais, mon cher compere, comme je suis homme d'adventure, il ne fault pas que j'en passe soubz silence deux qui m'arriverent en cette vallée. La premiere est que, comme les jours precedents, les gabeleurs avoient esté faire quelques ravages dans quelques-unes des vallées voisines, lorsque je passay le matin dans celle-cy, quelques paysans qui me crurent du nombre de ces gens-là (2) en prirent l'allarme et s'assemblerent en differents endroits jusqu'au nombre de deux cents, qui se preparoient à me courir sus. Ce bruit mesme parvint jusqu'à Bagneres incontinent après que j'y fus arrivé, et heureusement avant rien entreprendre les femmes furent consulter Signan et lui demanderent ce qu'ils avoient à faire. Signan leur dit de bien se garder de faire aucunes sottises, que je n'estois point un gabeleur, mais un commissaire deputé par le roy pour la reformation de ses forests; qu'il y avoit quinze à seize mois que j'estois dans la province et qu'après avoir parcouru et reglé tout ce qui estoit dans la plaine, je visitois tout ce qu'il y avoit dans les montagne pour y apporter de semblables reglements; de sorte que le bruit, l'alarme et l'assemblée furent dissipés. Mais comme ces gens n'ont pas assez de discretion pour dissimuler leurs sentiments, je seus incontinent tout ce qui s'estoit passé; et ils dirent franchement à mes gens que puisque je ne tenois point pour la gabelle, je pouvois en toute asseurance faire tout ce que je voudrois; qu'ils recevroient et obeiroient à tous les commissaires qu'il plairoit au roy leur envoyer pour tout autres choses; mais qu'il ne falloit point parler de gabelle; qu'en un mot, si nous avions esté des gabeleurs, que ny moy, ny pas un de mes gens ne serions retournés, et que la resolution estoit

(1) Cet oiseau, connu dans le pays sous le nom de *Gariolo*, est devenu très rare; on ne le trouve que du côté du Portillon et à Artigue-Arredouno (prairie ronde), quartier de Superbagnères. La femelle pond 8 ou 9 œufs.

(2) A cause de la livrée de ses gardes.

de nous sacager sans quartier. A ce propos, mon cher compere, je veux vous dire ma pensée touchant l'establissement de la gabelle en ces contrées; et comme je les ay trouvées fort miserab'es, et qui ne ne subsistent que par le nourrissage des bestiaux qu'ils ne pourroient pas faire absolument sans cette franchise et cette liberté dont ils ont toujours jouy de prendre du sel d'Espagne (1) qu'on leur debite à beaucoup meilleur marché que celuy de France, je tiens qu'il n'y a que les mauvais serviteurs du roy qui puissent parler de ces etablissements, à moins qu'on ne s'engage de bonne foy à leur fournir le sel au même prix, et que, de bonne foy aussy, le traité qu'on pourroit faire avec eux en ce regard ne soit exactement executé; autrement c'est mettre dans le dernier desespoir les pauvres gens de ces vallées qui menent la plus miserable vie du monde et qui travaillent au-delà de ce qu'on peut se l'imaginer. Ils disent franchement que comme cet etablissement feroit leur perte, ils sont resolus à toutes sortes d'extremités pour s'en deffendre, et que quand la resolution de perir est prise, il n'importe pas comment.

La seconde aventure dont j'ay à vous parler est que le jour mesme que j'arrivay chez l'abbé de Binos j'y reçus la lettre que Colbert m'escrivoit du camp devant l'Isle, et deux jours après, comme je m'arrestay quelques temps chez Signan pour m'y reposer, retournant de Bagneres, on m'y apporta mes lettres du dernier courrier. Il y en avoit une entr'autres que M. Hotman (2) m'escrivoit, par laquelle vous savez ce qu'il me mandoit que l'on m'enverroit l'arrest du Conseil d'Estat dont j'avois besoin pour l'execution de nos jugements, et qu'au premier jour il me rendroit raison des autres affaires dont je lui avois escrit. Comme je ne fis point de difficulté de lire ces deux lettres ainsy que les autres qui ne parloient que de nouvelles, l'abbé de Binos, qui est un homme fort ouvert et fort franc, me dit ingenument qu'il y avoit desjà longtemps qu'il avoit ouy parler de moy et estimoit bien que je n'estois pas un homme à entreprendre le voyage que j'avois fait, et à me donner la peine que je prenois sans tirer aucun profit ni esmolument, que je n'eusse une bonne commission, que jusqu'alors tous les officiers de forestz qui avoient paru dans ces vallées sous pretexte de reformation n'avoient fait que piller, voller et rançonner les pauvres gens, et que la conduite que j'avois tenue marquoit bien que j'avois un autre carac-

(1) Ce sel provenait des carrières de Solsona, de Trago, de Cardonna et des fontaines salées de Geri, situées sur les bords du Noguera-Pailharesa.

(2) Vincent Hotman de Fontenay, conseiller au grand conseil, maître des requêtes, intendant de province, puis intendant des finances en 1669. Mort en mars 1683. Il avait épousé une parente de Colbert.

Correspondance de Colbert, vol. I, page 248.

tere; mais qu'il estoit obligé de me dire que jamais lettre estoit venue plus à propos que celle dont je venois de faire lecture à la compagnie, et que celle de M. Colbert que je leur fis voir aussy, parce qu'on avoit ecrit plusieurs lettres de Tholoze par lesquelles on mandoit qu'il ne falloit point me reconnoistre; que le roi avoit cassé tout ce que j'avois fait et que ma commission estoit revoquée. Que ce bruit s'estoit tellement repandu dans les vallées que l'on y avoit tenu plusieurs petites assemblées dans lesquelles il avoit esté resolu qu'on ne me reconnoistroit point et qu'on ne comparoistroit point aux assignations que je faisois donner. Tous les autres gentilhommes qui estoient presents, me confirmerent la mesme chose et me dirent qu'ils ne manqueroient point de desabuser le monde. Et je remarquay qu'ils en furent ensuite plus soigneux de me rendre leurs defferences. L'abbé vouloit que cela vint des officiers des eaux et forestz de Tholoze et de quelques particuliers du Parlement; mais je crois que je conjecturois mieux qu'eux, et cela venoit assurement du juge de Valentine, qui avoit dit mille extravagances et qui mesmes, ayant rencontré les consuls de Meslles qui alloient payer leurs tailles au syndic du dioceze, leur dit de se bien garder de comparoistre devant moy et qu'il falloit qu'ils se pourvussent au Parlement où il leur promettoit de faire casser toutes mes ordonnances. Le temps me fera voir quel en sera le succès et je ne manqueray point de vous le faire scavoir.

Le lendemain matin qui estoit le quinzieme du mois, toute la compagnie de Signan vint me joindre à Cierp, où nous disnasmes ensemble, l'abbé me regallant toujours de son mieux.

On parla en disnant de l'affaire de la gabelle et les uns portez de l'esprit du pays en disoient franchement leurs pensées aux termes que je vous ay remarqué cy-dessus.

L'abbé et son nepveu plus circonspets disoient qu'il falloit obeir au roy; sur quoy je crus estre obligé de prendre la parolle et je leur dis que je n'estimois point que le roy voullust penser à blesser leurs privileges et leurs franchises, mais que comme nous estions en guerre avec l'Espagne, l'interest de l'estat pouvoit demander que l'on rompit touttes sortes de commerce avec eux; qu'il ne nous apportoient aucunes commodités que nous n'eussions chez nous; que la layne d'Espagne estoit une chose dont nous pouvions nous passer; qu'il n'y avoit que le sel (1) qu'ils avoient coustume de debiter en ces contrées dont on deust faire cas, et que le roy s'engageoit à le fournir au prix même que les

(1) Voir l'Ordonnance de Colbert de 1680, titres 10, 13, 14, 16, sur le régime du sel dans les provinces privilégiées.

Espagnols le debitoient, personne ne pouvoit se plaindre de cette conduitte; quelques-uns me firent response que si l'on souffroit cela, c'estoit autant faire que si on establissoit tout de bon la gabelle sur le pied qu'elle estoit establie dans les autres provinces du royaume, et que comme on ne pouvoit s'asseurer d'aucune chose avec le roy, personne ne pouvoit se resoudre à souffrir qu'on apportast aucun changement à ce qui s'estoit pratiqué jusqu'à present. Je leur repartis une chose qui leur ferma la bouche leur disant qu'il ne falloit point se faire malheureux avant le temps et que s'ils avoient resolu de perir pour se conserver le sel au prix qu'on a coustume de leur donner il seroit assez temps de le faire, et mesme avec quelque pretexte de raison, lorsque le roy leur manqueroit de parolle; on parla aussy de la reformation des forets qui estoit de l'Ebreu pour eux, mais je leur expliquay tout ce qui en estoit et leur en fis si bien connoistre l'avantage et l'obligation qu'on avoit au roy d'y avoir voullu donner ses soins qu'ils en demeurerent satisfaits au dernier point. Je leur fis remarquer l'estat deplorable ou estoient reduittes toutes les forests de leurs contrées; je les advertis et les excitai d'aviser eux-mesmes aux moyens de les restablir, que très volontiers je prendrois leur advis.

En un mot, je leur laissay la meilleure impression du monde de nostre travail. Incontinent après le disner je suis party pour venir au giste à Barbazan, d'où je vous escris cette lettre, et tous ces gentilhommes m'ont reconduit et accompagné jusqu'à demy chemin, le passage de la riviere m'ayant obligé à faire ce que j'ay pu pour les congedier, mais je vous asseure qu'ils ne se sont separés de moy qu'avec toutes les honnestetés possibles.

C'est bien assez, mon cher compere, de vous rendre compte par une lettre de tout ce que j'ay veu et de tout ce qui m'est arrivé pendant quinze jours.

Vous n'aurez pas de mes nouvelles devant la quinzaine, afin que j'aye matiere de vous entretenir par la premiere que je me donneray l'honneur de vous escrire.

Cependant aymez-moi toujours et soyez bien persuadé que je suis de toute mon ame, mon cher compere, votre très humble et très obeissant serviteur.

APPENDICE

LE VAL D'ARAN

Après avoir suivi pendant l'époque romaine la fortune du Comminges dont elle faisait partie, la vallée d'Aran appartint successivement aux Wisigoths, aux Mérovingiens et aux Carolingiens; des princes inconnus qui la gouvernèrent du IXe siècle à l'année 904, elle passa aux rois de Navarre qui la transmirent aux rois d'Aragon leurs ayants-cause (1). Ceux-ci la donnèrent aux comtes de Bigorre en 1119 et la leur reprirent en 1192 (2).

Conquise par Philippe-le-Hardi en 1285, et annexée à son pays de Rivière, elle ne fut rendue que vingt-sept ans plus tard, en 1312, par Philippe-le-Bel à Jacques II, roi d'Aragon (3).

Le mariage de Ferdinand V avec Isabelle la Catholique l'unit définitivement à l'Espagne en 1479.

Confirmés et augmentés à plusieurs reprises, ses très anciens privilèges lui valurent une sorte d'autonomie qu'elle défendit toujours avec autant de fermeté que d'adresse.

Des considérations économiques d'abord et dynastiques ensuite la préservèrent jusqu'à nos jours d'une annexion à la France dont elle subit fréquemment les faciles invasions.

En 1387 (4), ses habitants aidèrent Ferdinand le Catholique à expulser les Français qui l'avaient occupée de 1470 à 1478.

En 1597, ils infligèrent une sanglante défaite aux Huguenots du vicomte de Saint-Girons (5).

En 1647, Condé, vice-roi de Catalogne, fit occuper leur pays par des troupes françaises et nomma châtelain de la forteresse de Castelléon François de Saint-Paul, seigneur de Nestier. Ce gouverneur conserva

(1) *Origines du duché de Gascogne*, par J.-F. Bladé.

(2) *Marca Hispanica.*

(3) « Cession définitive du val d'Aran à l'Aragon, par Philippe-le-Bel ». M. Félix Pasquier, *Revue de Comminges*, 1892, page 101. Cette étude contient une bibliographie de la vallée d'Aran.

(4) *Memoria acerca de el valle de Aran*, par Don Manuel Perez de Aguilar (Gerona, 1878).

(5) *El valle de Aran*, par le docteur J.-F. de Gracia de Tolba.

ses fonctions jusqu'au traité de 1659. Mais les principes adoptés alors pour la délimitation des Pyrénées ne furent pas appliqués à la vallée d'Aran considérée comme définitivement espagnole.

Pendant la guerre de Succession, 1701-1715, ses habitants, hostiles à Philippe V, participèrent au pillage de Luchon, mais ils furent réduits et punis par les marquis de Rosel et d'Arpajon, maîtres de la vallée après la prise du château de Castelléon.

Elle fut envahie de nouveau par les troupes du Régent pendant la guerre de la Quadruple-Alliance (1719-1720). M. de Bonas, chargé alors par Berwick de s'emparer du château de Castelléon, créa la route du Portillon dans la vallée de Burbe; 1,200 hommes de troupe, 2,000 paysans et 200 paires de bœufs furent employés à ce travail, accompli en huit jours (1). Berwick ordonna la démolition du château de Castelléon.

Le 31 mars 1793, le général Sahuguet, chargé d'occuper la vallée d'Aran, gagna Canejan par le Castillonnès; le reste de sa colonne, dont la Tour d'Auvergne faisait partie, alla occuper le Portillon par les vallées de la Pique et de Burbe (2).

Maître du pays, Sahuguet convoqua à Viella, le 14 août 1793, les 30 députés des communes et leur fit donner lecture des décrets rendus les 15, 17 et 22 décembre 1792 par la Convention.

Libres d'adopter telle constitution qu'ils voudraient, ils consentirent à leur annexion à la France, demandant que leur pays fut divisé en trois cantons, dont les chefs-lieux seraient Bossost, Viella et Salardu.

M. Joseph Caze, homme de loi à Saint-Béat, fut délégué à l'organisation provisoire de l'administration de la justice, et les bases des impositions provisoires furent adoptées.

Il avait été convenu que les anciens prêtres seraient conservés et que le pays aurait le droit d'en nommer d'autres qui ne recevraient aucun salaire de la République.

Un délai fut accordé aux émigrés pour qu'ils pussent rentrer après la fonte des neiges (3).

L'occupation dura jusqu'au traité de Bâle (1795) par lequel la France échangea les places qu'elle tenait dans la Péninsule contre la partie espagnole de Saint-Domingue.

(1) *Les guerres du* XVIIIe *siècle sur les frontières du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées*, par le baron de Lassus (*Revue de Comminges*, années 1893-1894).

(2) *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales* (1793-1794-1795). J.-J. N. Fervel.

(3) Archives de la Haute-Garonne, série M.

Pendant les années qui suivirent le traité de Bâle, la vallée d'Aran eut beaucoup à souffrir des droits prohibitifs exigés aux deux frontières et cessa de jouir en fait du bénéfice des Lies et Passeries (1) respectées cependant par la Convention elle-même.

Le décret impérial du 26 janvier 1812, relatif à la division en quatre départements du territoire de la Catalogne, portait ce qui suit :

« Art. 6. — La vallée d'Aran, située sur les pentes nord des » Pyrénées et où se trouvent les sources de la Garonne, est réunie au » département de la Haute-Garonne » (2).

Par un arrêté du 14 janvier 1812, le baron Desmousseaux, préfet de la Haute-Garonne, régla la nouvelle organisation de cette vallée, dont la prise de possession eut lieu solennellement le 1er juillet 1812 par M. Charrier, sous-préfet de Saint-Gaudens, escorté de M. de Montesquiou, chef du 1er bataillon des chasseurs de montagne, commandant militaire de la vallée d'Aran, et de tous les nouveaux fonctionnaires et administrateurs assemblés dans l'église de Viella où le sous-préfet

(1) Jusqu'au moment où les armées de la République française furent victorieuses en Espagne, les communautés contiguës des vallées d'Aran et de Luchon réglèrent toujours à l'amiable leurs différends de frontière.

Directoire — Mais les conquêtes et les procédés du [redacted] encouragèrent les habitants de Bagnères-de-Luchon à recourir à la force après le traité de 1795 pour occuper les territoires contestés des montagnes de Campsaur et de Romingas. Les négociations entreprises à ce sujet n'ayant pas abouti, il fut question de recourir enfin aux délimitations définitives stipulées dans le traité de 1659. Des commissaires furent nommés à cet effet de part et d'autre; mais les circonstances ne furent pas favorables à leurs opérations et l'exécution de la grande entreprise dont ils étaient chargés fut encore retardée.

Ce ne fut que six ans après que la Commission internationale de délimitation des Pyrénées fut définitivement organisée. Par arrêté du 24 fructidor an x (1802), le général Pérignon, sénateur et ancien ambassadeur en Espagne, fut nommé par le Premier Consul Commissaire extraordinaire pour régler, conformément aux bases de l'article 7 du Traité de paix conclu en l'an III entre la France et l'Espagne, tout ce qui était relatif à la rectification des limites des deux Etats du côté des Pyrénées.

Les citoyens Janolle, Caussé et Puymaurin furent nommés membres de la Commission chargée de la démarcation de ces limites et les citoyens Chrestien et Courtatou leur furent adjoints comme ingénieurs.

Le général Pérignon s'empressa de se mettre en rapport avec tous les sous-préfets de la frontière pour obtenir par leur entremise des maires des communes intéressées tous les renseignements capables de faciliter sa mission pendant son passage sur toute la ligne des Pyrénées.

(2) Dès le 14 janvier 1811, l'Empereur avait fait connaître confidentiellement au préfet de la Haute-Garonne, par l'intermédiaire du prince de Wagram, son intention de réunir à la France les vallées des Pyrénées dont *le pendant des eaux verse en France*, et l'avait engagé, en conséquence, à lui faire connaître les vallées qu'il serait à propos de réunir à la Haute-Garonne et à joindre à son mémoire les renseignements et les plans nécessaires. (Arch. Haute-Garonne, série M.)

prononça, en castillan, une harangue dans laquelle il soulignait les bienfaits de l'annexion tout en menaçant les Aranais des foudres impériales en cas d'insurrection.

Ensuite eut lieu un banquet pendant lequel des toasts furent portés « à l'Empereur et Roi *régénérateur des Nations*, à l'Impératrice » *digne compagne du plus grand des héros*, à S. M. le roi de Rome, » l'espoir des Français, et à l'heureuse réunion de la vallée à la grande » Nation. »

Voici en quels termes M. Charrier rendit compte de sa mission au préfet de la Haute-Garonne :

A Saint-Gaudens, le 6 juillet 1812.

Monsieur le Baron,

Je partis le 29 juin pour la vallée d'Aran, où je fis mon entrée le 30, accompagné de M. le lieutenant de gendarmerie à la tête de seize gendarmes et avec M. Sengez (1) et MM. les maires de Saint-Béat et de Fos; j'avais emmené avec moi un secrétaire et deux domestiques.

Je trouvai au Pont-du-Roi, entrée de la vallée, une compagnie de troupe de ligne qui était descendue de Canejan pour me recevoir et les Bayles et les Consuls de Canejan, Bauzens et Lez, les trois premières communes de la vallée.

Après avoir répondu au compliment de ces magistrats, je continuai ma route jusqu'aux limites de la communes de Lez, où j'étais attendu par un groupe de jeunes Aranais qui me conduisirent jusqu'aux limites opposées en dansant et s'accompagnant avec des instruments et des castagnettes et agitant grotesquement leurs jambes chargées de grelots. Je trouvai un nouveau groupe de ces jeunes gens à l'entrée de la commune de Bossost; ils m'accompagnèrent jusques dans la ville, à l'entrée de laquelle j'étais attendu par toutes les autorités civiles et ecclésiastiques de Bossost et des communes environnantes. Je me reposai quelque temps dans cette ville où je fus reçu avec beaucoup d'empressement et de prévenance. J'en partis accompagné comme j'y étais entré, et à quelque distance, je pris congé des autorités. Arrivé sur les confins de la commune de Viella, je trouvai M. l'officier supérieur commandant les troupes de S. M. dans la vallée d'Aran, qui était venu à ma rencontre avec une compagnie d'élite qui m'escorta jusqu'à l'hôtel qui m'était destiné et devant lequel toutes les troupes de la garnison étaient en bataille. Je fis mon entrée dans Viella au bruit des tambours et trompettes et au son des cloches qu'on avait également mises à la volée lors de mon passage dans les autres communes.

Immédiatement après mon arrivée, je reçus la visite de l'état-major ainsi que celle de tous les fonctionnaires civils et ecclésiastiques qui m'avaient

(1) Le docteur Sengez, maire de Luchon, venait d'être nommé maire-général de la vallée d'Aran.

attendu à la porte de la ville. Je me rendis ensuite chez M. le commandant qui m'avait envoyé à Saint-Béat une invitation à dîner. Cet officier avait réuni à l'état-major les autorités de la ville et les principaux habitants.

Après le dîner, je me retirai pour ordonner les préparatifs de la cérémonie du lendemain dont j'aurai l'honneur de vous envoyer incessamment le procès-verbal. Cette cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe et de dignité. J'étais revêtu de mon grand costume d'Auditeur, les troupes avaient la grande tenue, les fonctionnaires étaient décorés de leur charge.

J'avais l'intention de me rendre le 3 à Montgarry, extrémité de la partie supérieure de la vallée, mais le temps s'étant considérablement dérangé et mes affaires ne me permettant pas de prolonger mon séjour, je partis le 3 pour me rendre dans mon chef-lieu, et je passai par Bagnères-de-Luchon, afin de connaître le chemin dit du Portillon qui sert de communication entre cette ville et la vallée d'Aran.

Je ne vous dirai pas, Monsieur le Baron, que les Aranais m'aient donné d'éclatants témoignages de satisfaction de se voir réunis à l'Empire. De telles démonstrations m'eussent étonné; elles m'eussent même paru suspectes. Mais ils n'ont montré aucun mécontentement. Les chefs même paraissent en sentir déjà l'avantage et ils l'apprécieront encore mieux quand ils connaîtront le gouvernement paternel sous lequel ils vont vivre et surtout quand ils se verront délivrés de la tyrannie et des concussions dont ils sont les victimes depuis quelque temps.

La conscription (ils me l'ont dit avec beaucoup de franchise) est la seule chose qui les inquiète. Sans cela je crois qu'ils n'éprouveraient pas le moindre déplaisir de se voir Français. S'il était possible de ne pas les y soumettre de quelque temps, ce serait un bien.

Ils ont été extrêmement flattés de me voir parler castillan qu'ils entendent et parlent eux-mêmes. Cela a établi entre nous un rapport immédiat de confiance qui j'espère sera avantageux aux intérêts de S. M. La manière dont je les ai traités les a parfaitement disposés en ma faveur. Ils sont enchantés aussi d'avoir M. Sengez et je n'ai pas manqué de leur faire sentir l'obligation qu'ils devaient vous avoir de ce choix.

Le jour de mon entrée était très beau et j'ai pu voir à découvert la vallée qui est très jolie depuis Lez. Elle est bien cultivée, et cette nouvelle partie de mon arrondissement peut devenir très importante, surtout si les provinces espagnoles situées en deça de l'Ebre étaient réunies à l'Empire. Viella pourrait alors devenir l'entrepôt d'un commerce considérable et qui apporterait l'aisance dans la vallée dont le génie commercial ne cherche que des occasions favorables pour se développer.

Suivent les protocoles, etc...

Ces formalités remplies, tous les chefs de service de la Haute-Garonne se mirent à l'œuvre sans retard pour réorganiser l'administration de ce pays, où était encore en vigueur un très grand nombre

d'anciens privilèges, comme on peut s'en convaincre en lisant les extraits suivants de divers mémoires rédigés sur les lieux pour faciliter les travaux préparatoires de l'annexion.

Cette vallée dépendait de la principauté de Catalogne (1); il y avait trente villages (2) et deux hameaux ne formant en tout que vingt-huit justices ou municipalités qui se composaient chacune d'un bayle et de deux consuls.

Le bayle faisait exécuter les ordres du gouverneur et du juge et les remplaçait dans chaque village comme président des conseils des communes, la police était confiée aux consuls; on évaluait la population à 13,000 âmes.

L'administration supérieure de la vallée était confiée à un conseil composé de dix membres, y compris le gouverneur, qui en était le président né, et le juge, qui présidait en son absence. Elle se divisait en six cantons ou terçons (3), dont chacun renfermait de quatre à six communes suivant leur position plus ou moins rapprochée; chaque terçon nommait chaque année son conseiller, et ces six conseillers, réunis avec le gouverneur, le juge, le syndic-trésorier et le greffier, formaient le conseil général de la vallée. Il était convoqué le 1er de chaque mois pour régler les dépenses du mois écoulé.

Mais toutes les fois qu'il s'agissait d'établir une imposition ou un droit quelconque, de former quelques établissements ou quelque entreprise qui intéressât les communes en général, le conseil général se réunissait et, après avoir consulté les terçons, il délibérait.

Si les opinions étaient divisées, le gouverneur avait voix prépondérante et vidait le partage.

L'administration immédiate du pays était confiée à trois bayles-majors, dont le premier résidait à Viella, le deuxième dans le canton de Pujols, le troisième dans le canton de Leyrisse. Leurs fonctions étaient gratuites et semblaient héréditaires dans les familles de ceux qui en

(1) Assimilée aujourd'hui aux autres parties de l'Espagne, la vallée d'Aran dépend de la province de Lérida, formant avec celles de Girone, Tarragone et Barcelone la principauté de Catalogne.

(2) D'après le docteur Gracia de Tolba, en 1613, la vallée d'Aran contenait:

villes	voisins	églises	bénéfices	tours	châteaux
30.	1,034.	69.	117.	22.	6.

(3) C'étaient les terçons: 1° des Pujoles dont le chef-lieu était Salardu, ville encore murée en 1642; 2° d'Arties; 3° de Vielle; 4° de Mercatousé; 5° de Leyrisse; 6° de Bossost.

Les six conseillers représentant les terçons avaient pour président le conseiller de Pujoles qui prenait le nom de prieur.

Le nom de terçon avait été adopté quand toute la vallée n'était encore divisée qu'en trois districts.

étaient revêtus, puisqu'à la mort de l'un d'eux, si le fils était mineur, on nommait provisoirement un suppléant qui exerçait cette charge jusqu'à la majorité de l'enfant. Celui-ci à cette époque en prenait possession.

Le bayle de Viella avait beaucoup plus d'autorité que les deux autres qui même lui étaient en quelque sorte subordonnés. C'est à lui seul que le gouverneur adressait directement ses ordres pour qu'il les transmit soit aux deux autres bayles, soit à ceux des différentes communes. Il avait exclusivement le titre de maire.

Indépendamment d'un bayle particulier, il y avait dans chaque commune deux consuls qui étaient en quelque sorte ses assesseurs, et un conseil composé de la presque totalité des chefs de famille et qui étaient appelés à remplir à peu près les mêmes fonctions que celles de nos conseillers municipaux.

Le gouverneur civil et militaire exerçait son autorité sur toute la vallée. Les rois d'Espagne donnaient la place de gouverneur à un ancien officier supérieur avec un traitement de 6,000 francs pour lui tenir lieu de retraite. Il résidait à Viella et était subordonné au capitaine général de la Catalogne (1).

Justice. — Quoiqu'il y eût un juge nommé par le roi, il n'était qu'assesseur du gouverneur; celui-ci lui renvoyait cependant toutes les affaires civiles, mais quand c'était pour une criminelle, l'enquête se faisait toujours par un ordre particulier du gouverneur et en son nom; il en était de même pour la sentence prononcée par le juge (2).

La justice se rendait presque sans aucun frais, il n'y avait ni papier timbré, ni huissier. Un propriétaire prenait, chez le juge, un billet de deux sols avec lequel il pouvait citer, pendant une année, tel homme qui lui plaisait à comparaître devant le juge, mais il était nécessaire qu'il prit deux témoins de sa citation, il était très rare qu'aucun Aranais n'obéit pas; si cela arrivait par mauvaise volonté, il était forcé à comparaître par ordre du gouverneur et puni. Dans les affaires ordinaires, les parties plaidaient elles-mêmes leur cause et le juge prononçait sommairement. Les honoraires du juge, dans les affaires ordi-

(1) Autrefois, les comtes de Ribagorça, descendants de l'infant don Alphonse, étaient héréditairement châtelains de Castelléon et gouverneurs de la vallée d'Aran. En 1574, don Martin d'Aragon, comte de Ribagorça, renonça à ce droit en faveur de Philippe II et de ses descendants. (De Laurière, « Promenade dans le val d'Aran », pages 16, 17, etc.) C'est probablement en souvenir de ces premiers châtelains que le val d'Aran porte d'or à quatre pals de gueules qui est Aragon depuis le XIIe siècle.

(2) Au XVIIe siècle le système des compositions était encore en vigueur dans la vallée et rapportait au Gouverneur des bénéfices arbitraires.

naires, n'étaient que de un franc; on doit remarquer que quoiqu'il n'écrivît pas son jugement dans les constestations simples, il n'en était pas moins religieusement observé. Quand il s'agissait d'une affaire importante, les parties prenaient des avocats qui écrivaient des mémoires respectivement communiqués sur l'ordonnance du juge et puis déposés au greffe, le magistrat, après avoir pris connaissance des pièces, prononçait la sentence après avoir fait préalablement consigner le montant des épices.

Dans ces sortes d'affaires, les parties pouvaient se pourvoir par voie d'appel devant l'audience royale de Barcelone, si toutefois l'objet litigieux excédait la somme de 30 francs. Cependant, le juge pouvait, moyennant caution, permettre l'exécution provisoire de la sentence toutes les fois que la contestation ne s'élevait pas au-dessus de 9,000 francs.

Armée. — Le capitaine-général de la Catalogne, sous les ordres duquel se trouvait ce gouvernement, demandait quelquefois des hommes pour recruter les troupes du roi, mais cela n'arrivait que rarement et, dans ce cas, on engageait des hommes de bonne volonté.

Le Mémoire où sont puisés ces renseignements ajoute : « Il n'y avait jamais de troupes dans ce pays, mais dans le moment présent (premiers jours de 1812) on aurait besoin d'environ mille hommes pour le défendre, vu que c'est un pays de montagnes et que dans la belle saison l'ennemi peut passer partout et tourner les postes.

» Il y a sur une hauteur et près de Viella le fort Saint-Croix qui est construit depuis dix-huit mois sur le plan de M. le chef de bataillon de Roquemaurel; il est armé de quatre pièces de canon ayant un fossé et une palissade de l'autre côté; ce fort est petit, il nécessitera des frais d'entretien journalier n'étant couvert que de planches. »

Clergé. — « On compte dans la vallée d'Aran cent seize places de prêtres qui ne se trouvent pas toutes occupées soit par mort, ou par quatre qui sont avec les insurgés dont l'un est capitaine.

» Leurs revenus consistent en dixmes et comme ils sont fort nombreux, ils sont peu riches. Chaque prêtre doit être né dans la commune où il exerce son ministère. Le patronat appartient aux communautés. »

Ce clergé dépendait, avant la Révolution française, de l'évêché de Comminges (1); maintenant il dépend de l'évêché de la Seu d'Urgel.

(1) Un dignitaire du chapitre de Comminges avait le titre d'archidiacre d'Aran et de Barousse. La vallée comprenait deux archiprêtres : Lez et Gessa. L'évêque était représenté par un proviseur indigène du pays, en même temps que par l'archidiacre capitulaire.

En vertu des attributions et pouvoirs de ce proviseur, appel de ses sentences pouvait être fait au Métropolitain d'Auch sans passer par la juridiction de l'évêque.

On trouve grande différence dans l'instruction des prêtres depuis qu'ils ne font plus leurs études au séminaire diocésain de Comminges établi à Saint-Gaudens (1).

L'Evêque choisit, parmi tous les prêtres, celui qu'il croit le plus capable pour être son grand vicaire, sans avoir égard si c'est un des deux archiprêtres.

REVENUS DES COMMUNES, AGRICULTURE, FORÊTS. — Avant la guerre, les revenus des communes ne consistaient que dans les produits des coupes des bois et des fermes des pâturages. Les habitants ayant perdu leurs bestiaux pendant l'occupation, les pâturages abandonnés auraient été dévorés par les rats d'après un mémoire officiel.

Du reste, le pays était tellement infertile qu'un décret, [redacted], ayant interdit au Comminges de lui fournir des grains, le gouverneur de la vallée écrivit au sous-préfet de Saint-Gaudens une lettre suppliante pour obtenir l'autorisation, qui lui fut refusée, de faire acheter à Saint-Béat un sac de blé dont il avait absolument besoin pour vivre (2).

« Les villages sont presque tous situés sur les bords de la Garonne hors certains qui sont sur les revers des montagnes. Les terres qu'on cultive avec le plus de succès bordent la même rivière; elles sont fort peu conséquentes en comparaison du nombre des habitants; mais ceux-ci ont trouvé un grand secours pour leur nourriture dans les pommes de terre qu'on cultive avec soin depuis environ vingt-cinq ans. Par ce moyen, les Aranais peuvent vendre un peu de grain. »

Comme on l'a déjà vu, les forêts appartenaient aux communes (3) moyennant la redevance d'un *cister* de grains repartie entre tous les chefs de famille et comme sous le nom de *galin del rey*.

Dévastées par les troupes et abusivement exploitées pour satisfaire aux exigences pécuniaires des juntes, elles étaient dans un état déplorable au moment de l'annexion. Les marchands de Saint-Béat et de Saint-Gaudens, qui les affermaient habituellement pour des périodes de quinze ou vingt ans, s'empressèrent de solliciter la ratification de leurs marchés reçus par les notaires ou les secrétaires locaux et dont M. Dralet, conservateur de la 13e division, exigea la collation avec les originaux et la production devant le Conseil de préfecture pour déjouer les fraudes. Quoique cet éminent fonctionnaire fût l'auteur d'un livre

(1) Par Mgr Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin (1644-1671).

(2) Archives de la Haute-Garonne, série M.

(3) Elles étaient administrées par les Consuls (adjoints) et non par les Bayles (maires). L'autorisation nécessaire pour les vendre ou les exploiter devait être donnée par l'Intendant de la province et non par le Conseil général de la vallée.

remarquable sur les Pyrénées (1), il ne savait absolument rien des nouvelles forêts placées sous sa direction, et ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté qu'il parvint à s'en rendre un compte exact. Il en confia la surveillance à deux gardes particuliers en créant une nouvelle Inspection comprenant la vallée d'Aran et les cantons de Saint-Béat et de Bagnères-de-Luchon.

Il y avait dans la vallée trois bureaux de douanes, dont le principal était à Bossost et les deux autres à Viella et Salardu. Ces bureaux produisaient à la caisse du roi de trente-six à trente-huit mille francs.

Aucun acte notarié ou autre n'était sujet à l'enregistrement, le notaire qui inscrivait l'acte pour avoir hypothèque n'exigeait que cinquante centimes.

Il y avait à Viella un entrepôt de tabac où tous les habitants de la vallée étaient obligés de se pourvoir. Ce bureau donnait peu à raison de la fraude.

Outre une contribution de 14,713 fr. 13, dûe au roi d'Espagne, la vallée payait au clergé la dîme du 1/8 des productions agricoles et des agneaux, laines et fromages, plus une légère redevance par chaque tête de bétail, le tout évalué à la somme de.......... 30.268 60
représentant un revenu de.... .... 242.149 60.
En l'augmentant de la somme de........ .... 60.537 40
pour le revenu des prairies et fourrages non sujets à la dîme, les agents français des contributions directes purent évaluer le revenu brut foncier de la vallée à la somme totale de......... 302.687 fr., dont ils imposèrent la moitié; l'autre moitié étant affectée aux frais de culture et d'exploitation.

Géographie. — Presque ignorée des historiens et des diplomates, la vallée d'Aran est parfaitement connue des touristes et des archéologues, grâce aux travaux de M. le comte de Toulouse-Lautrec (2) et de MM. B. Bernard (3), Maurice Gourdon (4) et J. de Laurière (5).

La question non encore résolue des sources de la Garonne, traitée déjà, en 1875, par le docteur Jenbernat et MM. Filhol et Timbal-Lagrave, vient d'inspirer à M. Emile Belloc, l'alpiniste bien connu, une étude pleine de renseignements inédits sur la région où ce fleuve naît mystérieusement (6).

(1) *Description des Pyrénées, considérées sous les rapports de la géologie, de l'économie politique, de l'industrie et du commerce,* 2 volumes, 1813.
(2) *Bulletin Monumental,* tome 29, année 1863.
(3) Voir plus bas.
(4) *A travers l'Arán,* Paris, G. Charpentier, 1884.
(5) *Promenades archéologiques dans le val d'Aran,* Caen, H. Delesque, 1886.
(6) *Les sources de la Garonne,* Club-Alpin français, 1896.

Etat social.—De 1620 à 1760, les Jésuites évangélisèrent, c'est le mot, toutes les hautes vallées pyrénéennes comprises entre l'Aude et l'Adour.

Dans cette région, un grand nombre d'églises et des plus importantes étaient desservies par les prêtres de Malte et ceux des Bénédictins, des Prémontrés, des Cisterciens et des Cordeliers.

Mais absents, négligents ou relâchés, ils ne remplissaient plus exactement leurs devoirs et n'exerçaient pas même de surveillance sur les vicaires perpétuels auxquels les recteurs avaient délégué leurs pouvoirs. Aussi leurs paroissiens étaient-ils retombés dans une sorte de barbarie, conséquence presque fatale de leur isolement et des habitudes grossières et violentes qu'ils avaient contractées pendant les guerres de religion et la ligue.

Le père Fourcaud, envoyé en 1647 dans la vallée d'Aran, a fait de sa mission une relation contenant, parmi d'autres renseignements utiles à l'histoire et la géographie de ce pays, de curieux détails sur l'état social de ses habitants. Ils exerçaient encore scrupuleusement la vendetta, et leur religion était si peu éclairée qu'ils ne virent dans ce missionnaire qu'un ennemi des privilèges locaux. Du reste, le clergé Aranais partageait cette croyance. Ses prêtres ignorants vivaient sans dignité et étaient si pauvres que plusieurs étaient obligés d'aller mendier en Espagne; d'autres, remplaçant les femmes occupées sur la montagne, tricotaient ou gardaient les enfants.

Ces abus et bien d'autres furent visés et réformés par Mgr de Choiseul-Praslin dans ses ordonnances synodales du 25 septembre 1646, et par Mgr de Lubière du Bouchet dans son Mandement de 1724 (1).

Il faut lire ces documents pour comprendre le caractère des Aranais dont vraiment M. de Froidour a dit trop de mal, car, malgré leur rudesse, ils étaient accessibles à tous les sentiments généreux et avaient les qualités et les défauts des deux peuples auxquels la nature et le concours des événements avaient mêlé leurs destinées.

La topographie de la vallée d'Aran et les liens de toute nature qui nous unissent à ses habitants justifieraient son annexion à la France, si nous pouvions en obtenir la cession de l'Espagne en échange de nos droits sur le val d'Andorre. Mais cette petite République ratifierait-elle ce marché dans lequel nous n'aurions à offrir qu'un demi-droit de suzeraineté aujourd'hui purement nominal en retour d'une pleine propriété ?

(1) M. B. Bernard : *Revue de Comminges*, années 1893, p. 95 et 109, et 1895, pages 268 et 326.

IV

Mon cher Compere (1),

J'ay pris si peu de soin d'orner les relations que je vous ay faites, que je me persuade que vous me flattez lorsque vous me mandez qu'elles sont bien écrites et que vous les avez lües avec satisfaction et avec plaisir; mais quoy qu'il en soit, je m'en vais vous escrire encore une très longue lettre. Et comme je m'imagine que je ne la feray pas plus mauvaise que les deux premieres; si vous m'avez dit vrai, vous trouverez matiere de contentement, et si vous avez trahi vos sentiments, vous en serez puny par la peine d'une ennuyeuse et mauvaise lecture à laquelle je vous condamne.

Je vous ay marqué par ma derniere que j'arrivay le 15[e] du mois precedent (2) au giste à Barbasan. Je n'eus pas plustost salué ma charmante hostesse que comme elle scavoit que je desirois passionnement de voir M. l'Evesque de Commenge (3) et qu'il avoit aussy tesmoigné quelque envye de me voir par divers messagers qu'il m'avoit envoyés, dont il en estoit venu deux chez elle mesme, et ayant sceu d'ailleurs que nous nous estions cherchez l'un l'autre pour nous joindre, elle me fit un regal de la nouvelle de son arrivée à Saint-Bertrand, que je vous ay dit cy devant n'estre esloigné de Barbasan que d'une demye lieüe. Cette nouvelle me donna beaucoup de joye. Vous sçavez les estroittes obligations que la maison de mon beau frere et la mienne ont à M. le mareschal de Plessis (4) et pour mieux dire à toutte sa maison; et outre que cela m'obligeoit à rechercher les occasions de rendre mes debvoirs à son frere me trouvant dans une province où ce prélat tient un rang si considerable, j'avois aussy une extrême passion de voir et de connoistre un homme d'un merite si achevé que jusques alors je n'avois connü que de nom et de reputation. Si bien que dès le lendemain après

(1) Lettre datée de Bagnères-de-Bigorre, le 23 septembre 1667.

(2) Arrivé le 15 août 1667 au château de Barbazan, M. de Froidour le quitta le 28 septembre suivant, passa la nuit de ce jour à l'abbaye de l'Escaledieu et arriva le lendemain 21 septembre à Bagnères-de-Bigorre.

(3) Mgr Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Comminges de 1644 à 1671. Transféré à Tournai en 1671, il ne tarda pas à se retirer à Paris, où il mourut en 1689, âgé de 76 ans. (Sa biographie a été publiée par M. B. Bernard dans la *Revue de Comminges* de 1895, page 272.)

(4) César de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, né en 1598, mort en 1674. Il fut successivement ambassadeur, lieutenant-général, maréchal de France, ministre d'Etat, duc et pair, etc., etc.

avoir travaillé trois ou quatre heures de la matinée, je fus avec Barbasan et Pannebeuf à Saint-Bertrand pour y disner et passer le reste de la journée auprès de luy. J'avois pour cela compassé mon temps et m'estois imaginé qu'estant de nostre pays il ne disnoit pas si matin qu'ont accoustumé de faire les gens de celui-cy. Mais le grand Archidiacre luy donnoit à disner ce jour là; et moy et ma compagnie pensasmes estre pris pour duppes, car nous trouvasmes qu'ils avoient presque disné. Aussitost qu'on eust dit à M. l'Evesque que je le demandois, il sortit de table aussi bien que des bornes de la froideur ordinaire à touttes les personnes de son nom et de sa famille pour venir m'embrasser, pour me faire mille caresses et mille civilitez. Il me presenta et me fist saluer l'abbé de Drubec (1) son nepveu, en suite le grand archidiacre, son grand vicaire et deux autres ecclesiastiques qui disnoient avec luy, et sans façon il me fit mettre à table. Nous trouvasmes de fort bons restes d'un pasté de truittes avec un excellent vin clairet; et comme il est fort rare en ces quartiers vous voullez bien que j'en fasse icy mention comme l'une des meilleures adventures de mon voyage pendant lequel j'ay esté obligé d'en boire souvent de très mauvais.

Après le disner nous eusmes quelque quart d'heure de conversation generale, ensuite de laquelle M. l'Evesque me tira à quartier afin que nous peussions nous entretenir seuls. Il me parla de mon employ et me dit qu'il avoit beaucoup de joye que M. Colbert eust fait choix d'un homme qui fust amy de sa maison comme j'estois; que ce luy estoit une satisfaction singuliere de voir icy des gens de son pays, mais que ce luy en estoit encore une plus grande de voir un de ses amis duquel chacun se louoit, que dans divers voyages qu'il avoit fait à Tholoze tous les gens de qualité qu'il y avoit veüs luy en avoient tant dit de bien et que dans son dioceze mesme plusieurs personnes qui avoient eü affaire à moy s'en estoient si fort louez qu'il avoit eü une extresme passion de me voir pour s'en resjouir avec moy. Il me dit aussy qu'il avoit des remerciements à me faire du bon traitement que j'avois fait à l'un de ses domestiques en faveur duquel il m'avoit escrit. Je respondis à ses honnestetés le mieux qu'il me fut possible et l'occasion des louanges qu'il disoit que me donnoient les gens de son dioceze m'ayant donné lieu de luy parler du juge de Valentine, je luy dis que j'estois bien ayse et que je m'estimois bien heureux d'estre en cette bonne odeur dans son dioceze; mais que j'avois bien à me plaindre d'un particulier et je luy nommay ce juge contre lequel je luy dis que j'estois

(1) François Malet de Graville, fils du comte de Drubec et de Madeleine de Choiseul-Praslin, docteur en Sorbonne.

obligé de decretter. Il me fit réponse qu'il connoissoit touttes les extravagances de ce personnage et qu'ayant esté contre les regles de la province fait consul de la ville de Valentine qui a droit d'envoyer tous les ans un député aux Etats (1), il se comporta si insolemment envers luy mesme qu'il fut obligé d'employer son crédit, ses amis et la justice des Estats tenus à Beziers il y a deux ans, pour le mettre à la raison. Que par une deliberation des mesmes Estats il l'avoit fait déclarer indigne et incapable d'y avoir à l'avenir aucune entrée; mais cet homme s'estant rangé à son debvoir et estant venu luy demander pardon les larmes aux yeux, il avoit oublié volontiers ce qui s'estoit passé et aux Estats tenus l'année dernière à Carcassonne il avoit fait rendre une autre deliberation portant qu'à son instante priere la precedente avoit esté declarée de nul effet. Qu'ainsy il ne s'estonnoit pas si ce juge à mon esgard avoit fait quelque trait de ses follies ordinaires, et il me pria de luy dire ce qu'il m'avoit fait. Je lui comptay toutte l'affaire que vous scavez et luy dis de plus que tout nouvellement luy ayant fait signiffier l'ordonnance que M. de Bezons et moy avons rendue, il avoit dit lors de la signification qu'il se moquoit des Intendans et qu'il feroit casser au parlement tout ce que nous avions fait; que nous n'estions que des partisans qu'il mettroit bien à la raison et qu'en un mot il avoit parlé de l'un et de l'autre avec la derniere insolence et la derniere indignité. Je luy dis encore qu'il avoit tenu de semblables discours à un homme auquel j'avois donné commission pour visiter les bois de Valentine et à un arpenteur (2) que j'avois envoyé pour les mesurer, ausquels il avoit parlé en des termes bien plus insolents jusques à les menasser et leur dire qu'il n'y faisoit pas bon pour eux; qu'il ne s'estoit pas encore contenté de cela, mais qu'il avoit fait le seditieux excitant les uns et les autres à ne me point reconnoistre et à se pourvoir au parlement contre mes ordonnances et s'offrant à chacun de se charger de leurs affaires et de les faire descharger par le parlement des assignations que je leur avois fait donner devant moy. Que de tout cela j'en avois dressé divers procès verbaux et fait

(1) Voir page 78 (note).

(2) « Les arpenteurs sont des officiers établis pour mesurer les bois du Roi et ceux sur lesquels il a droit, en exécution des Ordonnances des juges des Eaux et Forêts; il est aussi libre aux particuliers de les employer pour la dimensuration de leur prez, terres, bois et autres fonds, soit volontairement ou par autorité de justice. »

L'article 1er du titre XI de l'Ordonnance de 1669 dispose qu'un arpenteur sera attaché à chaque grand-maitre et que chaque maitrise en aura deux.

(Conférence de l'Ordonnance du roi Louis XIV sur le fait des Eaux et Forêts, etc. déjà citée.)

disposer des tesmoins pour en informer et décretter ensuitte contre luy; que je sçavois bien qu'il avoit prétendu à la subdélégation de MM. les Commissaires deputez pour la confection du papier terrier (1) dans le ressort de sa juridiction; mais que j'avois commancé à le punir de ses insollences par l'exclusion que je lui avois donnée. Que je sçavois aussy que s'estant fait faire premier consul contre les règles de la Province il pretendoit aller aux Estats et que je voullois continuer son chastiment en luy donnant encore l'exclusion par le décret que j'avois resolu de rendre contre luy; que si mon décret n'estoit pas suffisant pour cela, je me promettois d'obtenir un arrest du conseil pour l'appuyer et pour le confirmer et que j'estois asseuré que je l'obtiendrois avec d'autant plus de facilité que je ferois une chose fort agreable à la cour quand je manderois que je prétendois empescher l'entrée des Estats à un homme qui avoit été assez fol pour se vanter en presence de M. l'Evesque de Saint-Papoul (2) et de 4 ou 5 autres personnes qu'il y concluerоit à tout ce qu'on voudroit sauf en faveur du roy pour lequel il ne falloit rien luy demander. M. l'Evesque me dist à cela à deux ou trois fois que ce juge estoit un fol, mais que comme il luy avoit pardonné l'injure qu'il en avoit reçue il ne pouvoit pas honnestement se dispenser de me faire une priere en sa faveur qui estoit de differer de trois jours seulement l'execution des resolutions que j'avois prises parce que dans deux jours il devoit aller à Valentine où il ne manqueroit pas de voir le personnage en question et de luy parler de la maniere dont il devoit. Que s'il persistoit dans son insollence je ferois tout ce que je trouverois bon; mais que s'il se mettoit en estat de me satisfaire et de se ranger à son debvoir il me prioit instamment de voulloir luy pardonner; ce que j'accorday très volontiers et nous passasmes à un autre discours. Comme M. l'Evesque m'avoit fait plusieurs amitiez et dit les choses du monde les plus obligeantes, je fus bien ayse d'en user aussy de mesme et je luy dis qu'il estoit venu dans un pays où il avoit trouvé beaucoup d'ouvrage à faire et qu'on pouvoit dire de luy qu'il avoit applany les montagnes parce que estant venu dans le pays le plus sauvage qui soit au monde et parmy le peuple le plus grossier, le plus brutal et le plus incapable de discipline, il avoit surmonté touttes les difficultés de l'aspreté du pays et des mœurs des

(1) Sous les noms de papier terrier, terrier et allivrement, compois, perche, pergeat, pergia, livre de pagellation, d'estime, d'agrimension, etc., etc., on désignait, sous l'ancien régime, ce qu'on appelle aujourd'hui matrice cadastrale.

(2) Joseph de Montpezat de Carbon, évêque de Saint-Papoul le 27 novembre 1665; archevêque de Toulouse le 22 novembre 1674; mort le 27 août 1687.

peuples et les avoit si bien disciplinez qu'il n'y avoit point d'endroit dans la crestienté où la pieté fût mieux establie. Il respondit à cela avec une modestie dont je fus charmé, parce qu'elle estoit naturelle et sans fard et il me dit qu'il y avoit travaillé avec assez d'application mais avec peu de fruit; que Dieu se reservoit la conqueste de tout ce peuple par le moyen d'un plus homme de bien que luy; que ne pouvant plus y rien faire, il seroit bien ayse de chercher le repos dans un climat plus doux et auprès de sa famille; et que pour cela il se disposoit bientôt à faire sa retraitte. Vous sçavez, mon cher compere, que je suis un homme qui ne dis et ne fais les choses qu'à baton rompu; je ne puis m'empescher de faire icy une digression et de quitter le fil de la relation de l'entretien que j'eus avec cet illustre prélat pour vous donner son portrait et vous dire qui il est. Je ne vous parle point de sa naissance parce que vous la sçavez comme moy; son aage est de 50 à 55 ans, sa taille est assez petite, son visage qui assez long et gasté de petite verolle a tous les traits que vous avez remarquez en tous ceux que vous connoissez de son nom. Il a de gros yeux comme eux et est different seullement par les cheveux, qu'il a fort blondz mais en petit nombre. Il est plein d'esprit et de sçavoir; et quoy qu'il soit un des plus grandz et des plus habiles hommes de nostre siècle, il n'en fait rien paroistre. En effet nul feu ne brille en luy; parce que outre qu'il est d'un temperament fort froid comme ont esté tous MM. ses freres, sa vertu aussy luy fait cacher touttes ses belles lumieres. Et tout ce qu'il fait paroistre est un grandissime zele et une charité inimitable et une debonnaireté merveilleuse. Tous les gens de son chapitre aussy bien que tous les curez de son dioceze luy sont fort soumis et respectent ses ordonnances (1) aussy bien que sa vertu. Il a aussy pris un soin particulier d'establir avec douceur l'ordre et la regle parmy eux, et il a trouvé d'autant plus de facilité à le faire que comme il a la collation des benefices il ne les a donnez qu'à des gens dont il avoit esprouvé la probité et la vertu. Il a remply son chapitre de plusieurs docteurs et de très habiles gens qu'il a fait venir de Paris. Il a aussy distribué ses cures à des gens qu'il a choisis en differentes provinces. J'ay sçeu que dans son diocese il y avoit 50 à 60 prestres qui estoient de bons predicateurs et c'est avec ces personnes qu'il a trouvé quelque douceur parmy la brutalité mesme; car après ce que je vous ay dit des peuples de ces contrées montagneuses il me semble que je ne puis mieux parler pour vous donner à connoistre leurs mœurs.

(1) Publiées à Viella, le 25 septembre 1646.

Il n'y a point d'endroit dans touttes les montagnes de son dioceze qu'il n'ayt visité, où il n'ayt presché, cathechisé et administré les sacrements; et il a mesme esté si souvent dans la vallée d'Aran (1) que les prestres de ce pays là se sont lassez de l'y recevoir. Lorsqu'il est venu à son evesché tous les curez ne bougeoient du cabaret, jouoient publiquement à touttes sortes de jeux, dançoient mesme avec leurs paroissiens et leurs paroissiennes; mais il a tellement reformé tout son dioceze qu'il n'y en a pas à present qui soit mieux reglé. Les prestres y font leur debvoir, conferent et communiquent avec les prestres et n'ont habitude avec les laïcques qu'autant que la nécessité de leur ministère le requiert et tous les peuples y vivent en vrays chrestiens. Pour tout dire en un mot, il a fait dans ces contrées pour le service de Dieu et pour l'establissement de la politique chrestienne tout ce que M. Pellot (2) y a fait pour le service du roy et pour l'establissement de la politique humaine. Son dessein, à ce que j'ay pü connoistre, est de se retirer et de faire tomber son evesché entre les mains de l'abbé de Drubec son nepveu qu'il avoit avec luy. Il luy a desja donné habitude dans son dioceze, l'ayant fait venir plusieurs fois, il luy avoit mesme donné l'un des six archidiaconez (le premier de ces six benefices est de six mille livres de rente et le moindre de trois mille) et pendant que cet abbé a possedé ce benefice il a fait actuellement residence sur les lieux, s'est exactement et ponctuellement acquitté du debvoir de son benefice et ensuitte s'en est desmis en faveur d'un homme de merite que son oncle luy a presenté, ayant esté obligé de retourner à Paris pour y prendre les degrez; mais de temps en temps il vient visiter son oncle et l'accompagne dans ses visites.

Apres cette digression vous voullez bien que je reprenne le fil de mon entretien avec M. l'Evesque. Il me dit en peu de parolles le sujet de son absence et qu'il avoit esté dans le Bearn pour y regler quelques affaires du clergé, ayant esté député pour cela conjoinctement avec son nepveu; que les gens avec lesquels il avoit traitté luy avoient tesmoigné estre très satisffaits; qu'ils avoient aussy contenté ceux par lesquels ils avoient esté employez et qu'ainsy il retournoit content de son voyage.

Nous parlasmes ensuitte des gens de son voisinage notamment des evesques de Rieux (3) et de Couserans (4) ses bons amis, et de ceux de

(1) V. page 120, notice sur la *Vallée d'Aran.*

(2) Voir page 32.

(3) Antoine-François de Bertier, évêque de Rieux, par démission de Louis de Bertier, son oncle, en 1662; mort le 29 octobre 1705, âgé de 75 ans. Voir *Revue de Gascogne*, février 1897, page 125.

(4) Bernard de Marmiesse avait d'abord été avocat-général au Parlement de

Pamiers (1) et d'Allet (2), sur le chapitre desquels nous fusmes un peu plus longtemps que sur celuy des deux autres. Nous ne manquasmes pas de dire un mot de l'estat de leurs affaires. Il me dit que c'estoit des gens qui vivoient comme des anges que ne pouvant ny suivre ny imiter leur vertu, il se contentoit de l'admirer et de la respecter. Qu'il falloit estre bien hardy pour voulloir estre juge des gens d'un si grand merite et d'une si grande sainteté et que si on portoit les choses à l'extremité on seroit peut estre un jour bien estonné de voir faire à des gens condamnez comme criminels pendant leur vie des miracles après leur mort. Nous discourusmes de quantités d'autres choses jusques à ce quelques uns des chanoines vinrent se mettre en nostre entretien qui fut finy incontinent après par la proposition qu'on me fit de voir le logement de M. l'Evesque (3) et ensuitte l'eglise que je vis avec plaisir, ainsy que je vous diray dans la suitte, jusques à ce que la nuit qui approchoit m'obligea de prendre congé de luy après avoir esté fort invité d'aller le voir en sa maison d'Alan (4).

Toulouse; il entra ensuite dans les ordres et devint évêque de Couserans le 28 mai 1653; mort le 22 janvier 1680. (P. Clément, *Lettres de Colbert*, tome IV, page 352.) Voir pages 31, 26, 46.

(1) Jean-Georges de Caulet (1645-1680) prit parti contre le roi dans l'affaire de la Régale (1679-1680). Il fut inhumé à l'entrée de sa cathédrale. Voir *Un prélat janséniste, F. de Caulet, réformateur des chapitres de Foix et de Pamiers*, par G. Doublet, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes.

(2) Nicolas Pavillon, prêtre de la Mission de Paris.

Désigné pour l'épiscopat par saint Vincent de Paul, il fut nommé évêque d'Alet par Richelieu. Il est célèbre par son dévouement pendant la peste de 1652, par ses talents administratifs, ses vertus, ses relations avec le prince de Conti et sa résistance à la Cour.

Roschach, *Etudes historiques sur la Province de Languedoc*, vol. XIII de l'*Histoire de Languedoc*, édition Privat.

(3) Le palais épiscopal de Saint-Bertrand, ancien hôtel des de Gémit de Luscan, châtelains habituels du chapitre de cette ville, appartient heureusement aujourd'hui à M. Rixens, le peintre bien connu, qui a sauvé de la ruine et artistiquement restauré cette vieille habitation.

(4) C'est à la suite de la guerre des Albigeois et sous l'épiscopat de Grimoard I[er] (1215-1246) que la seigneurie d'Alan devint la propriété des évêques de Comminges.

Arnaud Roger III de Comminges (1240-1260) aurait reconstruit son vieux château fort.

Le cardinal de Foix le rebâtit et le fortifia de 1425 à 1430.

Mgr de Choiseul Praslin le transforma au XVII[e] siècle; ses armes sont gravées sur la porte d'entrée.

La portion la plus curieuse des ruines du château d'Alan est, d'après M. Roschach qui les a décrites, une tour dont l'entrée est surmontée de la vache de Béarn portant au cou l'écusson écartelé de Foix et de Comminges. (*Foix et Comminges*, p. 169.) Le pape Clément V séjourna au château d'Alan en 1296.

Jean-Baptiste de Foix y mourut en 1501, après avoir fait exécuter par Pierre de Lanouhe, le célèbre « Missel d'Alan » conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 2,827, fonds latin. (Baron de Lassus, *R. de Comm.*, année 1891. p. 193.)

Pierre III d'Albret, mort en 1561, fut condamné par le Parlement de Toulouse

Je retournay donc à Barbazan au giste; mais comme allant et venant et mesme traversant le pays à diverses fois j'ay remarqué des choses très considerables touchant cette ville de Saint-Bertrand, elles meritent bien que je vous en entretienne. Il faut pour cela premièrement, mon cher compere, que je vous remette en memoire la beauté de cette petite plaine où la rivière de Garonne, après qu'elle s'est tirée des embarras de ces hautes montagnes qui luy donnent naissance et avant qu'elle entre dans cette grande plaine que nous appelons la plaine de Garonne commence à se mettre un peu au large. C'est cet endroit que les anciens Commengeois ont choisy pour y establir leur habitation et la capitale du pays qu'ils ont habité. Outre que les gens de cette contrée qui sçavent cela par tradition me l'ont asseuré, je l'ay reconnu par la visite fort exacte que j'ay faite des lieux de toutte cette plaine qui estoit entièrement occupée et mesme une partye des montagnes qui font separation de la petite d'avec la grande plaine. J'ay suivi les vestiges des anciens murs; il y reste encore une elevation de terre considerable où apparemment estoient autres fois les remparts et l'on remarque tout le long de ces vestiges des monceaux de pierres par lesquelles on distingue encore le mortier qui est petriffié. On reconnoit aussy de distance en distance les endroits où l'on avoit fait des tours pour la deffense des murs et pour flanquer les courtines. Il reste dans cette enceinte un village appelé le Plan qui est le faubourg de Saint-Bertrand et une meschante villette appellée Baccrabere (1), au dessoubs de laquelle tout

pour y avoir fabriqué de la fausse monnaie.

Urbain de Saint-Gelais, qui fut obligé de faire le siège de sa ville de Saint-Bertrand, y chercha la pierre philosophale.

Mgr Donadieu de Griet y mourut en 1637 en odeur de sainteté.

C'est aussi là que finirent leurs jours, en 1693, Mgr de Rechignevoisin; en 1710, Mgr Brizey de Denonville; en 1740, Mgr de Lubière du Bouchet. (D'après Hugues du Tems, *Clergé de France*, et les notes de M. Montoûssé-Dulyon.)

Alan, Saint Bertrand, Saint-Pé, Saint-Frajou, Cazenove et Favars étaient au XVI[e] siècle les places fortes de la temporalité de l'évêché de Comminges.

(1) Batcabrère; on prononce aujourd'hui Braccabèro (vallée des chèvres), en français Valcabrère, commune de la Haute-Garonne, appartenant au canton dont le chef-lieu a été récemment transféré de Saint-Bertrand à Barbazan.

On a trouvé et on trouve encore des antiquités de diverses époques dans cet ancien faubourg de Lugdunum Convenarum. Son église collégiale des saints Just et Pasteur, en partie construite avec des débris de l'époque gallo-romaine, servit probablement de cathédrale jusqu'à ce que saint Bertrand eut réédifié celle qui porte son nom.

Le Ciutadès, *Ciutadesium*, *Civitas* ou juridiction de l'église de Comminges, embrassait, outre Valcabrère, sa maitresse ville, les villages ou hameaux suivants : Bazert, Generest, Relet, Izaour, Barbasan et Gez.

Les vicomtes de Labarthe étant devenus propriétaires de Valcabrère, située entre leurs vallées de Neste et de Barousse, en firent leur résidence habituelle, séduits par les avantages résultant de sa situation et du voisinage de la cité

le long de la Garonne on remarque encore cette mesme enceinte de murs qui continue tout le long de la riviere de Garonne; il y a mesme des endroitz où les murs sont assez entiers. Et on reconnoit la mesme chose qui se voit en plusieurs villes murées que pour se dispenser d'employer la grande quantité de pierres qu'il auroit fallu si on avoit partout fait le mur (1) d'une mesme espaisseur on les a bastys et arcades par le dedans; et je m'imagine que sur ces arcades estoit le petit corridor qu'on voit aux murs des villes de cette province, où l'on marchoit le long du parapet pour la deffense de la place. J'ay trouvé dans cette mesme villette et mesme au Plan plusieurs anciennes arcades. J'ay remarqué en divers endroitz de la plaine avec l'enceinte des murs, des restes de murailles fort espaisses; il y a mesme une montagne où il en reste encore de semblables où je crois qu'il y avoit quelques tours.

épiscopale.

Près de la porte ouverte encore dans la direction de Saint-Bertrand, on voit les ruines de leur maison seigneuriale (*hospicium proprium*) connues sous le nom de Castelbert à cause des mousses et des lierres dont elles sont tapissées. Le moulin qui est à ses pieds leur appartenait aussi et porte maintenant le nom de Molo des Mounges parce qu'Isabelle d'Armagnac, dernier seigneur des Quatre-Vallées, le légua aux Cordeliers de Valcabrère, dont il sera question plus loin.

En 1316, Bernard de Labarthe confirma à Castelbert les coutumes des Quatre-Vallées.

En 1317, Gautier de Fossat, seigneur de Bramevaque, était coseigneur du Valcabrère et des terres de la vallée de Barousse, du Ciutadès, des Frontignes et de Nestes.

L'année suivante, Arnaud-Guillaume, vicomte de Labarthe, et tous les autres coseigneurs de cette communauté, confirmèrent ses anciens privilèges. (Don Brugèles, p. 566.)

Le 22 octobre 1426, Gaston de Caumont prit, au même titre que Gautier du Fossat, possession de la maison seigneuriale de Valcabrère. (Arch. du Parlem. de Toulouse. Réfor., x, 10, 11, 12.)

Les héritiers des vicomtes de Labarthe, comme ceux des autres seigneurs des Pyrénées, ayant l'habitude de prendre des portions égales de tous les biens de l'héritage paternel, Valcabrère, jusqu'à sa réunion à la couronne (1607), ne cessa pas d'avoir de nombreux coseigneurs.

Aguerris à leur contact et devenus plus riches, les habitants de Valcabrère devinrent les rivaux et les ennemis de ceux de Saint-Bertrand. Il en résulta des conflits tels que ceux qui éclatèrent entre Saint-Lizier et Saint-Girons.

Surpris dans les environs du Pont de Saint-Just au moment où il pansait les plaies d'un voyageur laissé pour mort par des brigands et soupçonné à cause de sa mauvaise mine, Labre, le pieux mendiant, fut emprisonné à Saint-Bertrand et aurait été condamné si, miraculeusement guérie, la victime n'avait pas enfin témoigné de l'innocence de son bienfaiteur.

La charte de Valcabrère a été publiée par M. L.-F. d'Agos dans son *Etude sur la basilique de Saint Just et les antiquités de Valcabrère.*

Morel, *Les Antiquités romaines de Valcabrère, Revue de Comm.*, 1886, p. 5.

Bernard, *Autel de Valcabrère — Etude sur Barsous, Revue de Comminges*, t. vi, 1891, pages 1 et 80.

(1) Les remparts de Saint-Bertrand ressemblaient à ceux d'Autun.

J'ay vu aussy un acqueduc (1) qui est au dessoubs de la montagne de la Rize, et au dessoubs de Saint-Bertrand l'on m'a fait voir les restes d'un amphitheatre où l'on reconnoit encore les vestiges de quelques loges, et mesme l'on m'a fait voir de petits lieux voutez lesquels par tradition on dit avoir servy pour la retraitte des bestes farouches que l'on faisoit voir au peuple dans cet amphiteatre (2). J'ay veu chez Barbasan dans le lieu de Baccabrere et mesme à Saint-Bertrand quantité de tombeaux de marbre, de niches d'idoles et autres curiositez que l'on trouve dans cette plaine, tentost lorsqu'on laboure la terre, quelques fois lorsqu'on y fait des fossez et le plus souvent lorsqu'on jette les fondements de quelques maisons. Et ces tombeaux servent à tout ce que vous pouvez imaginer; les uns en font des bacs pour y mettre de l'eau et pour recevoir des esgoux; d'autres s'en servent pour y serrer de la vendange; d'autres en font des auges à cochons, et Barbasan entr'autres m'a dit qu'il en avoit trois ou quatre dont l'un luy servoit de salloir. Il m'a dit de plus qu'il avoit trouvé celuy qui luy sert de salloir et qui est le plus beau, dans le milieu d'une piece de terre soubs une espece de piramide ou mausolé lequel il fit destruire parce qu'il occupoit inutilement sa terre et nuysoit au labour; et il m'a fait voir 4 ou 5 motes de pierres qu'il croyoit estre de semblables sepulcres. Il me dit aussy qu'il y a un an que faisant fouiller dans la terre pour planter quelques arbres, ses gens avoient trouvé et luy avoient fait voir le quarré d'une chambre pavée de petites pierres de differentes couleurs à la mosaïque. J'ay veu dans un couvent de Cordelliers qu'il y a dans cette ville de Baccrabere plusieurs anciennes pierres de marbre provenant des ruynes de cette ville et mesme une ancienne idolle, assise dans un siege que l'on a mis dans un mur d'un vieux bastiment qui joint le cloistre. Et au frontispice de l'église de Saint-Bertrand (3) j'ay veu aussy plusieurs pierres de marbre sur lesquelles il y a d'anciennes inscriptions latines que nous n'avons pü deschiffrer et j'y remarqué qu'on les y a placées et qu'on les a enchassées dans le mur pour laisser

(1) Les traces de deux des réservoirs qui l'alimentaient ont été retrouvées à Tibiran, d'où l'acqueduc se dirigeait vers Saint-Bertrand.

Dans les *Inscriptions antiques des Pyrénées*, M. Sacaze donne le dessin d'un de ses orifices.

(2) En faisant la route en 1788, on en démolit la partie supérieure; de ses cinq rangées de sièges trois peuvent encore être relevées.

Inscriptions antiques des Pyrénées, Lebègue sur Sacaze.

(3) Sur sa porte majoure ou principale et sur le mur de droite on lit, d'après M. Sacaze, les inscriptions suivantes :

(Obito) Andosso, Primuli f(ilio), Sabina, Frontonis f(ilia), conjugi, ex testamento.
D(is) M(anibus) Andossici, Salisius fil(io) pientissimo.

Inscriptions antiques des Pyrénées, pp. 173, 174.

à tousjours ces marques de l'antiquité du lieu. Cette ville, à ce que l'on peut juger des vestiges de son enceinte, estoit très grande et surpassoit en grandeur la ville de Tholoze. Elle s'appeloit cité des Commengeois et en latin *Civitas Convenarum* à la manière qu'on appeloit les villes d'Autun, de Saint-Quentin et de Leide, *Civitas Aduorum, Augusta Veromanduorum, Lugdunum Batavorum*, pour remarquer qu'elle estoit la capitalle du pays à la difference des autres lieux que Jules Cœsar appelle *vicus* ou *oppidum*. M. l'Evesque me l'a ainsy dit et me l'a justiffié par une ancienne inscription d'une pierre quarrée trouvée depuis quelques années parmy quelques ruynes, laquelle il a eu soin de faire mettre au-dessus de la porte (1) de la ville de Saint-Bertrand, où il y a escrit en grandes lettres latines *Civitas Convenarum* et quelques autres mots qui servent à marquer la datte que j'ay malheureusement oubliée. J'ay fait ce que j'ay pü pour sçavoir le temps, l'occasion et le moyen par lequel une place si considerable et de si grande estendue a esté détruitte et je n'en ay pü rien apprendre de certain. L'on m'a dit premierement que Pompée ayant voullu entrer dans le Commenge trouva une grande resistance de la part des peuples de cette contrée repandus par toutes les montagnes, lesquels estant accoustumez à y vivre et à y aller et venir, mesme à courir partout ainsy que font aujourd'huy ceux qui les habitent, ne descendirent point dans les plaines en corps d'armée pour combattre, mais par differens deffilez venoient prendre les Romains au dépourvu et leur faisoient la guerre incessamment sans qu'on püt la leur faire à cause de l'aspreté des montagnes que les Romains ne pouvoient pas monter, ce qui avoit obligé Pompée à faire la paix avec eux; et que les ayant obligez après la paix à demeurer tous ensemble et à bâtir cette cité, il avoit trouvé ce moyen pour les deffaire ayant assiegé et saccagé la ville. Mais cette histoire est une fable, et je n'ay rien remarqué dans tout ce que j'ay leü des histoires de Rome qui eust le moindre raport avec cela. Je croirois bien plustost ce que M. l'Evesque m'a dit, qu'il y a mil ou onze cents ans que les Maures, les Sarrasins et les Gots qui s'estoient respandus dans la Guienne et dans le Languedoc estans devenus maistres de cette place, elle a esté detruitte lors de leur destruction et de la conqueste que les François en ont faite. Il m'a dit que cette ville avoit toujours esté le siege episcopal et qu'en ce regard il n'y avoit rien eu de changé

(1) La porte Cabirole. Voici cette inscription d'après M. Sacaze (*Inscriptions antiques des Pyrénées*, p. 147) :

(Ti. Claudio, Drusi f(ilio), Cæsari Aug(usto) Germ(anico) Pont(ifici) Max(imo), trib(unicia pot(estate)... imp(eratori) XXVI, co(n)s(uli) V, p(atri) p(atriæ), civitas Conven(arum).

par la destruction de la ville, celle de Saint-Bertrand estant toujours restée, soit qu'elle se soit garantye de la ruyne generale, soit qu'elle ayt esté restablie.

Elle a esté appelée ville de Commenge jusques à la fin des guerres des Albigeois qui en furent les maistres quelque temps et en demolirent l'eglise et les lieux claustraux, mais qu'ayant esté delivrée de leurs persecutions, saint Bertrand, evesque du lieu en ayant réparé les ruynes et y ayant fait bastir l'eglise qui s'y voit aujourd'huy, les peuples du pays après sa mort donnerent à l'eglise et à la ville mesme le nom de ce saint (1). Cette ville est fort petite; elle est elevée sur une montagne toutte plaine de rochers et qui est tout a fait separée des autres montagnes. La tradition du pays veut qu'elle fust autresfois le Capitole, la citadelle ou forteresse de la cité; et en effet la situation en est très avantageuse et commande sur toutte la plaine. J'ay mesme reconnu qu'elle estoit dans l'enceinte des anciens murs et j'ay veü aussy au dessous de la ville, du costé qu'elle regarde les montagnes, de grosses pieces de maçonnerie qui semblent avoir esté faites autresfois pour arrester l'eau dans le vallon qui est entre le derriere de Saint-Bertrand et les montagnes de Barousse. Il n'y a presque place que pour les ecclesiastique qui composent le chapitre, et ce qui fait connoistre qu'elle a esté restablie dans des temps difficiles pendant lesquels on estoit en crainte des insultes des heretiques, c'est que quoy qu'elle soit très petite l'on y a fait encore neantmoins un petit enclos (2) separé et fortiffié contre la ville, dans lequel l'eglise est enfermée avec la maison, episcopale et les habitations des chanoines et des prebandiers. Le reste de la ville est habité de peu de personnes et de petite consideration,

(1) Fondée par Pompée 72 ans avant Jésus-Christ et en partie ruinée par les Barbares au v[e] siècle, Lugdunum Convenarum fut complètement détruite en 584 par les généraux de Gontran, roi de Bourgogne et d'Austrasie, qui s'en emparèrent après avoir fait périr traitreusement le prétendant Gondewal qui s'y était réfugié.

Elle ne fut réédifiée qu'au xii[e] siècle par l'évêque Bertrand de l'Isle (1073-1123), dont elle prit le nom.

Les Albigeois n'allèrent pas jusqu'à Saint-Bertrand. Le comte de Comminges était de leur parti, mais la ville épiscopale et son territoire appartenaient à l'évêque Garcias de l'Hort, dont l'éloquence et la décision contribuèrent au gain de la bataille de Muret.

Ce furent les huguenots et leurs complices qui dévastèrent et pillèrent Saint-Bertrand en 1577, 1586 et 1593.

Grégoire de Tours. — *Gallia Christiana*. — *La Conspiration de Gondovald*, par le baron Desazard. Toulouse, Chauvin, 1889.

(2) Il s'agit d'une enceinte fortifiée abritant comme celle de Toulouse la cathédrale, le cloitre et les bâtiments capitulaires. Une portion de ses murs est encore debout.

Dans le procès-verbal de visite cité plus bas, on déclare à Mgr de Griet que les chanoines ont six maisons dans le septe.

les maisons n'y sont pas plus belles qu'aux autres lieux que vous avez veüs. Pour ce qui est de l'eglise, elle est petite et sert au chapitre et aux parroisses; elle est toutte bastye de marbre brut et sans aucuns ornemens au dehors; il y a au dessus de la principalle porte un meschant tour de bois où sont les cloches. Le dedans est plus agreable : c'est une chapelle (1) qui peut passer dans cette province pour une eglise de plus jolies. Il y a des chapelles tout autour du chœur et aux baz costés. Il y a un orgue dont la menuiserie, quoyque gotique (2), peut passer pour belle et M. l'Evesque le fit toucher lorsqu'il me mena visiter l'eglise, pretendant qu'il estoit fort bon. Le cœur est une closture de menuiserie à la mosaique (3) très belle et très bien faicte et tous les sieges sont de mesme. Il y a quelques tombeaux d'Evesques assez beaux, mais surtout le sepulcre de saint Bertrand qui est derriere le chœur (4). Je ne dois point obmettre de vous dire que saint Bertrand estoit nepveu du comte Raymond de Tholoze, fils d'un sien frere à ce que l'on pretend. On m'a dit aussy qu'il estoit natif et comte de l'Isle-Jourdain et l'on m'a fait voir dans l'eglise et dans le cloistre ses armes qui sont aux voutes et en quelques endroitz des murailles qui ne sont antre chose que les armes des Anciens Comtes de Tholoze avec la mitre et la crosse. L'on m'a fait voir dans un endroit qui est à ce que je crois au dessus de la sacristie, un meschant lieu où il y a des armes fort vieilles et fort enrouillées dont on se servoit anciennement pour la deffense de la ville et nottamment dans l'enclos du chapitre. Et plus avant un autre semblable lieu où sont resserrez plusieurs anciens et beaux manuscrits en lettres gotiques et autres; il y en a mesme plusieurs qui sont en velain avec de fort belle escriture et plusieurs ornemens de mignature. Et j'ay eü un chagrin extresme de voir qu'on eust tellement negligé ces pieces rares que manque d'entretenir la couverture de ce miserable lieu l'eau qui y estoit tombée des pluyes en avoit gasté et corrompu la plus grande partye (5). Dieu sçait si j'en ay fait reproche aux prestres qui m'accompagnoient. On me fit voir aussy deux anciens calices fort beaux, plusieurs mitres des anciens evesques,

(1) La nef a 25 m. d'élévation sous clef.

(2) Elle est de la Renaissance

(3) Marquèterie. Les boiseries du chœur ont été sculptées de 1535 à 1539.

(4) M. Decap, instituteur à Muret, vient de terminer une bibliographie complète de Saint-Bertrand de Comminges et la publiera prochainement dans la *Revue de Comminges*.

(5) En 1778, les livres de chœur de la cathédrale, magnifiques manuscrits sur vélin, ornés de peintures, servirent à doubler les soufflets de l'orgue. D'Agos, *Saint Bertrand, évêque de Comminges*.

La ville de Saint-Bertrand possède encore une certaine partie de ses anciennes archives, classées et analysées par M. Baudouin, archiviste de la Haute-Garonne.

parmy lesquelles il y en avoit de fort petites et fort vilaines (1) et un bois ou corne de Licorne; on dit pour faire espreuve si elle estoit vrayment de Licorne qu'il falloit la faire tremper dans l'eau et qu'à l'instant l'eau bouilliroit sur le champ; nous fismes cette espreuve, mais inutilement, car l'eau demeura froide à son ordinaire. J'appris seullement que quand les bestiaux estoient attaquez de maladie on avoit recours au sacristain de l'eglise qui faisoit passer de l'eau dans la corne et la donnoit aux paysans (2), et que les bestiaux malades ayant beu de cette eau ou d'une autre avec laquelle elle eust esté meslée guerissoient infailliblement. Pour cela, je me raporte à ce qui en est, mais je tiens pour seur que ce bois est une corne de licorne, tant par ce qu'elle est de la matiere et a la forme qu'on donne ordinairement à ces cornes de Licornes quand on nous les dépeint qu'à cause qu'il n'y a au monde nul autre animal, du moins qui se connoisse, qui en puisse avoir de semblables. C'est une corne qui est d'os tirant sur l'ivoire fort pesante, longue de cinq piedz en forme de canule, grosse par le bas de cinq poulces ou environ et va diminuant jusqu'au bout d'en hault gros d'un poulce dont on a couppé la pointe et il y a tout au tour une raie en onde qui fait un petit enfoncement; jugez si cela peut estre d'un autre animal (3).

J'ay appris qu'en cette eglise il y avoit encore une autre rareté qui est une peau de crocodille (4) qu'on oublia de me faire voir. Le dernier Evesque qui a esté esleu en la maniere qu'on élisoit avant le Concordat des Papes et de nos roys estoit de la maison de Mauleon qui a fait à l'eglise les decorations qui y sont; et l'on y voit partout ses armes qui sont un lyon rempant de gueulle en champ d'argent. La maison episcopale est entièrement ruynée et M. de Commenge tient à louage une maison de la ville qu'il a enjollivée et meublée dans laquelle il y a de plain pied une salle assez grande une petite chambre à alcove une garde robe, un assez beau cabinet avec un petit reduit qui luy sert à escrire et à prier Dieu. Il a une semblable maison à Saint-Gaudens qui

(1) Il n'y a plus dans ce trésor que quelques chapes du XIVe siècle et une mitre qui passe pour avoir appartenu à saint Bertrand.

(2) Ceux du Béarn, en particulier, venaient autrefois en chercher de grandes quantités.

(3) Voir la communication faite le 10 mars 1874 à la Société d'archéologie du midi de la France par M. le docteur Noulet et l'enlèvement et la restitution de la Licorne par M. Alph. Couget. (*Revue de Comminges*, 1892, p. 203.) Par crainte du poison, on éprouvait les mets servis aux rois de France avec des fragments de corne de licorne et des langues de serpents (Frédéric Masson, *Joséphine, impératrice et reine*).

(4) Voir *La légende du crocodile de Saint-Bertrand de Comminge*, par M. l'abbé J. Lestrade.

est la ville la plus considerable de son dioceze. Il y a aussy un assez bon chapitre (1), comme vous scavez, mais sa maison et sa demeure principalle est à Alan qui est un lieu dont il est seigneur, où il a fait accommoder à la moderne d'anciens bastimens qu'il y avoit. Le revenu de l'Evesché est de vingt cinq à trente mil livres de rentes. Le Chapitre de Saint-Bertrand (2) est considerable; il y a six archidiacres, comme je vous l'ay dit, un prevost et un chantre avec douze chanoines et 24 prebandiers. Voilà tout ce que je puis vous dire touchant Saint-Bertrand; voyez si j'avois eü raison de vous le passer sous silence.

Le 17e jour du mois, je demeuray à Barbazan et j'employay la matinée à faire plusieurs expeditions. Prenant quelque relasche après le disner, comme je me promenois aux environs du chasteau j'apperçeus en l'air un oyseau d'une grosseur extraordinaire et qui volloit, ce me sembloit, d'une grande vitesse, de maniere que je le pris pour un aygle et je m'informay sur le champ de Barbazan avec qui j'estois et de cinq ou six autres personnes du pays si quelques fois l'on trouvoit des aygles dans les montagnes. Je fus trompé en ce que j'avois cru voir un aygle, parce que l'oyseau en question n'estoit qu'un milan, mais qui estoit extraordinairement gros et poursuivant quelque petit oyseau qui se sauvoit devant luy volloit avec precipitation pour l'attrapper. Mais toutte la compagnie demeura d'accord que l'on voyoit fort souvent des aygles (3) dans les Pirénées; et Barbazan particulièrement me dit qu'il y avoit deux ans qu'estant à la chasse avec deux de ses vallets sur la montagne qui est vis à vis de son chasteau il entendit un grand bruit en l'air et qu'ayant jetté la veüe à l'endroit où le bruit se faisoit, il vit deux oyseaux d'une grosseur extraordinaire qui s'entrebatoient; que les ayant regardez quelque temps il vit qu'ils se battoient si fort qu'ils en tomberent tous deux à terre sur un rocher qu'il me fit voir et firent grand bruit en tombant; que de ce coup celuy qui estoit dessous se rompit une aisle, de sorte qu'il ne put plus voller, et l'autre ayant

(1) Le chapitre collégial de Saint-Gaudens se composait de 2 personnats, 8 chanoines, 13 prébendiers, 4 profanistes obituaires, sans compter les employés du bas chœur.

(2) Il résulte du procès-verbal de la visite faite par Mgr Donnadieu en 1627 que le chapitre de Saint-Bertrand se composait alors de 5 archidiacres, dont 3 chanoines; d'un chanoine sacristain; de 10 chanoines, dont 2 pourvus de la chanoinerie théologale; de 4 hebdomadiers, et de 39 prébendiers.

Ce document a été aussi publié dans les *Chroniques de Languedoc* par M. de Lapijardière, archiviste de l'Hérault. Montpellier, 1877.

M. de Lassus l'a réédité avec une biographie du prélat dans la *Revue de Comminges* en 1892, p. 239.

(3) Ils y sont assez communs comme le constate M. E. Trutat, directeur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse. *Les Pyrénées*. Baillière, Paris, 1894.

demeuré un moment à terre se releva et en un instant s'evanoüit de sa veüe; que luy et ses deux vallets furent à l'oyseau qui estoit demeuré à terre, qui se debattoit et faisoit les derniers efforts pour s'envoller; et que l'un des deux le prist, mais l'oyseau d'un de ses piedz attrapa une jambe de ce pauvre vallet qui pensa en estre estropié et le serra si fort se deffendant de son bec et de son autre griffe qu'il fallut le tuer à coups de crosse de fusil; qu'au reste cet oyseau estoit un aygle imperial le plus beau peut estre et le plus gros qui se soit jamais veu; qu'il sembloit que son plumage fut doré; que ses deux aysles estant estendues avoient douze à quatorze pans de longueur; que son bec estoit si grand, si fort et si dur qu'il paroissoit une corne et ses griffes plus grandes que la plus grande main qu'on se puisse imaginer; et que si cet oyseau avoit pü se conserver en vie, c'estoit un present digne du roy. Il me dit aussy qu'il y avoit environ deux mois qu'estant à la chasse au mesme endroit, son vallet s'estant escarté, il vist deux ours qui venoient vers luy dont d'abord il fut fort surpris et fort estonné; qu'à peine eust-il le temps de prendre de grosses balles pour les mettre dans son fusil qu'il les vit à dix pas de luy, que de fuir il n'y avoit pas moyen parce que ces animaux l'auroient à mesme temps suivy; mais par bonheur ces deux bestes ne l'apperçurent pas et s'arresterent regardant derriere elles comme pour reconnoistre si elles estoient poursuivyes, parce qu'elles avoient apperceu son vallet chassant devant lequel elles avoient pris la fuitte. Cependant le vallet qui les avoit veües avoit pris le chemin le plus court pour le rejoindre et luy donner advis de ce qu'il avoit rencontré et le rejoignit si heureusement que ces bestes s'estant trouvées venir vers eux ils les tuerent touttes deux, chacun la sienne.

Après avoir discouru quelque temps avec la compagnie de semblables autres choses, je retournay au chasteau et y receüs plusieurs comparutions des consuls de divers lieux où j'avois fait donner des assignations et entr'autres celle des habitans de la vallée de Barousse où je n'avois pas encore esté. Mais toutte la vallée prenoit le fait et cause pour les habitants de Saleschan et de Sainte-Marie, lesquels s'estant trouvez dans la vallee de Frontignes allant de Barbasan à Saint-Beat avoient esté assignez. Et ces habitans comparoissoient par quatre deputez qui representoient les trois Etats scavoir : l'Archiprestre de Troubat, que nous appellons doyen dans nos provinces, pour les ecclesiastiques; un gentilhomme nommé Crechet pour la noblesse, et deux consuls de la vallée pour le tiers estat, auxquels j'accorday acte de leur comparution et je pris avec eux assignation au lendemain pour aller visiter leur vallée et pour voir leurs titres. Je leur dis aussy, afin que je pusse

partir plus matin, de me disposer une messe, et comme on court le risque en ce pays de faire un fort meschant repas lorsqu'on n'y est point attendu, j'acceptay l'offre que le gentilhomme me fit de m'y donner à disner. Cependant Agede retourna de la vallée d'Oueil avec un homme du pays qui l'avoit accompagné nommé du Pont de la Cabenasse (1) et avec Morrau qui me firent recit de ce qu'ils avoient veu.

Je vous ay parlé dans une precedente lettre de la vallée d'Oueil (2) et vous ay dit qu'elle estoit un membre de la chastellenie de Fronsac ou de Frontignes en Commenge. Cette vallée aboutit à celle de Luchon, au dessus de Bagnieres montant à main droitte, et elle est baignée d'une petite riviere qui n'a point d'autre nom que celuy de la riviere de la vallée d'Oueil. Elle prend naissance dans les montagnes qui sont à la teste de la vallée dont le revers regarde et fait la teste de celle de Barousse et se forme des eaux de deux fontaines qui font deux petits rameaux qui s'unissent, arrosent toutte la vallée et viennent ensuitte se jetter dans l'Annesse au dessous de Bagneres.

Ils me dirent que l'on entre en cette vallée par le mesme chemin qui conduit à celle de Larboust, lequel on quitte à main gauche pour

(1) Marchand de bois.

(2) La vallée d'Oueil, défendue par le légendaire Castel-Blancat, reconnaissait pour capitale le lieu de Bourg situé au débouché du col de Peyrefitte, qui met en communication directe la région orientale du bassin de la Garonne avec les vallées du Louron, des Bareilles et d'Aure.

Elle avait pour coseigneurs, avec les comtes de Comminges, les Jussan, les Barbazan, les d'Aure, les de Saint-Paul et les Mauléon.

En décembre 1464, le roi la mit sous sa sauvegarde et assura à ses habitants l'exercice d'anciens privilèges dont les plus notables étaient les droits de chasser au faucon, de partager les biens communaux, de procéder à la sépulture des habitants morts accidentellement, de terminer par un arbitrage les conflits locaux, de convoquer les assemblées communales au son du tocsin, etc.

Noble Pierre de Saint-Paul, capitaine et coseigneur de la vallée, reçut l'ordre de *faire graver les pennonceaux de fleurs de lys sur un chevron que les consuls seroient autorisés à ériger sur un pilori ou monceau de pierres afin de faire apparoir de la sauvegarde de leurs droits et usages.*

Les incidents soulevés par les prétentions féodales des damoiseaux du val d'Oueil et les contestations qui s'élevèrent entre ses communautés et celles de la Barousse à propos de pâturages mitoyens constituent tous les éléments de son histoire, assombrie quelquefois par les ravages d'une crue subite ou par les drames de la neige et des précipices.

Dans ses *Inscriptions antiques des Pyrénées*, M. Sacaze a décrit (pages 451 à 459) les monuments gallo-romains existant encore dans la vallée d'Oueil.

Au XVI[e] siècle, plusieurs petites chapelles, avec refuges, y étaient encore disséminées dans les quartiers isolés, fréquentés par les bergers. Ils y trouvaient à la fois un abri et toutes les facilités pour remplir leurs devoirs religieux. *Eglise et Espitau de Saint-Sernin à Benqué* (vallée d'Oueil), L. Baurier, Saint Gaudens 1898. Abadie.

Certains documents font penser qu'il y avait dans la vallée d'Oueil des cimetières spécialement affectés à la sépulture des bergers.

venir passer à la main droitte sur un pont qui est au dessus de la riviere et qu'ensuitte on monte sur la coste de la montagne qui est à main droitte; que le premier village qui se trouve est celuy de Sacourbiel qui est en un lieu fort eminent; que passant plus avant on trouve deux hameaux appelez Benque-Dessus et Benque-Dessoubs et de suitte en suitte sur une mesme routte, à demye coste de la montagne, on trouve à distance égalle l'un de l'autre les villages de Saint-Paul, Mairaignes, Caubouts, Cirès et Bourg. La vallée peut avoir une lieue de longueur; les villages y sont bastis comme ceux des vallées voisines; les habitans y sont pauvres et miserables et ne vivent que de leurs mains et des petits proffitz qu'ils font en Espagne par le travail qu'ils y font pendant la moisson, les vendanges et la recolte des olives. Il n'y a nul autre bois que très peu de sapins qui se trouvent sur les costes des montagnes qui sont à main gauche mais en très petit nombre. Les habitans s'en servent pour leurs bâtimens, pour leur chauffage et mesme vont quelquefois en vendre jusques à Arreu (1) dans la vallée d'Aure, où les marchandz de bois de Tholoze viennent l'achepter. Ils ont communication par des portillons avec les vallées de Barousse, de Bareilles, d'Aure et de Larboust, et avec l'Espagne par les passages de Luchon.

Ils me dirent aussy qu'ils avoient visité la vallée de Larboust (2) qui est en Riviere Verdun et celle du Lis qui est une dépendance de celle de Larboust. J'appris d'eux que cette vallée aboutit a celle de Luchon au-dessus de Bagnieres, aussy bien que la vallée d'Oueil (3), celle-cy à main droite et la premiere à main gauche; qu'elle a une bonne lieüe de longueur et qu'elle est arrosée d'un ruysseau qui se forme de deux fontaines qui font aussy deux petits rameaux à la teste de la vallée soubs la montagne appellée Claravide, qui est très haulte et qui fait la separation de la France d'avec l'Espagne. L'entrée en est fort estroitte et l'on trouve d'abord sur le costeau de la montagne qui est à main droitte, de suitte en suitte, les trois villages de Saint-Aventin, Castillon et Cazaux, et vis à vis sur la montagne qui est à gauche les bois de ces trois communautez. Passant plus avant, montant la vallée jusques à la jointion des deux petits rameaux qui font le ruysseau, l'on trouve sur

(1) Arreau.
(2) Voir en appendice une note sur le Larboust.
(3) Les idiomes des trois vallées de Luchon, de Larboust et d'Oueil ne diffèrent que par l'emploi de la finale *o* dans celle de Luchon et *a* dans les deux autres. Ainsi on dit : *Bacho ero rebasto* — ou *Bacha era rebasta*. (Abaissez la croupière.)

celuy qui est à main droitte, Garin, Billieres (1) et Jurvielle et au dessus Portet; tirant vers la vallée d'Oueil de l'autre costé du mesme ruysseau, Caterviel, et sur la montagne du costé de la vallée de Lauron, Gouaux; et sur l'autre rameau, les villages d'O et de Poubeau (2). Tous ces villages manquent de bois et n'ont que quelques brossailles et de vains paturages fort secs. Les habitants y sont très pauvres et subsistent par les travaux qu'ils font en Espagne.

Quant à la vallée du Lis (3) elle est encore au dela de celle de Larboust et aboutit en Luchon un quart de lieüe au dessus de Bagnieres. Il en descent une petite riviere qui se jette dans celle de l'Annesse, elle se forme de deux petits ruysseaux qui sortent des montagnes qui separent la France d'avec l'Espagne. L'on appelle ces montagnes Serre des cabals, une autre Suberlingue (4) et l'autre Pic Couerat; elles sont touttes trois fort haultes et toujours plaines de neges, et la fontaine mesme d'où provient l'un de ces ruysseaux est toujours cachée sous la neige. L'on appelle cet endroit en terme du pays cul d'Iher, qui signiffie cul d'Enfer. Du reste la vallée est fort belle et fort agreable, contient presque une lieue de pays. Ce qui est à main gauche qui est le revers des montagnes qui separe la France et l'Espagne est entierement planté de bois, scavoir: depuis la riviere jusques à demye coste en bois de hestres et depuis la demye coste jusques en hault en bois de sapins; tout le bois y est beau; les hestres sont très jeunes et belle fustaye et les sapins sont si beaux et en si grand nombre qu'on peut y prendre trois à quatre mille matz; la tempeste en a gasté un petit coing. Ravy et la Cabanasse (5) à qui les habitans des villages de Saint-Aventin et Castillon les avoient vendus pour les exploiter en sept années, avoient commancé de coupper, mais j'en ay empesché la continuation et j'ay voullu conserver cette forest (6) pour le Roy, elle seule pouvant fournir des matz à touttes les flottes pourvu qu'elle soit bien menagée. L'autre coste est une fort belle prerie et il y a, tant en bas que sur le costeau, jusques à la concurrence de cinquante maisons ou granges (7).

Ils me dirent aussi que pour retourner à Barbasan ils avoient pris le

(1) Billière est plus bas à côté de Cazeaux. Garin, Cathervielle, Poubeau, Jurvielle et Portet forment le quartier du Larboust qu'on appelle *era haouta terra*.
(2) Poubeau est sur l'autre rameau.
(3) De la Lits (avalanche).
(4) Superbagnères.
(5) Marchands de bois.
(6) C'est la forêt de Sainte-Anne de Lits. Une statue de Sainte-Anne a été érigée dans un pré où s'élevait autrefois un petit oratoire sous le même vocable.
(7) Granges de la Batch de Luchon.

portillon (1) qui conduit de la vallée d'Oueil en celle de Barousse, et qu'ils avoient esté en des endroits si elevés qu'ils y avoient pensé mourir de froid; et en d'autres dont l'accès estoit si difficile que l'on perdoit facillement l'envie de les aller voir.

Le 18[e] jour qui estoit un dimanche, après avoir esté extraordinairement tourmenté de ma goutte pendant la nuit, je me levay du matin et fus avec Barbasan et mon monde ordinaire en la vallée de Barousse(2). J'entendis la messe au village de Crechetz dans une petite chapelle qui

(1) *Passada* (passage) conduisant par Sost et Mauléon à Labroquère et Barbazan.

(2) Guillaume, fils de Loup de Barousse, figure parmi les témoins de la donation faite en 952 par le comte Arnaud d'Aure du monastère de Sarancolin à l'abbaye de Sainte-Marie de Simorre. (Dom Brugèles, *Preuves*, page 10[e], 2[e] partie.)

En 975, les deux frères Odon et Arnaud, chevaliers, propriétaires de la Barousse, ayant commis un homicide, se réfugièrent dans l'abbaye de Pessan, en Astarac, et lui donnèrent la Barousse, dont les deux vallées s'appelaient primitivement : Esti-Fontan et Badestan. Elle leur fut restituée à titre de fief, sans doute, assez longtemps après. (*Preuves* de Dom Brugèles.)

D'après le cartulaire de Sainte-Marie d'Auch, Sanche-Guillaume dit Pasted donna à cette église (1110?) la terre allodiale de Val-Ourse; Guillaume et Garcia, fils de Sarracénus, donnèrent plus tard au même siège les dimes de cette vallée. (Dom Brugèles, *Preuves*, page 28.) Le texte porte *de Ursina-Valle :* c'est bien la Barousse.

A la fin du XI[e] siècle, la fille d'un vicomte de Labarthe apporta la Barousse en dot à Galindo, seigneur de Tena, qui recueillit dans la succession de sa mère, issue des comtes de Comminges, diverses terres situées dans les Frontignes et le Bavarthez.

Expulsé d'Espagne, après l'assassinat de Centulle, comte de Bigorre (vers 1088), Galindo vint fonder en Barousse une ville qu'il appela Mauléon en souvenir de la capitale de la Soule dont ses ancêtres avaient été les seigneurs.

Il dut, selon un usage de ces pays, adopter le nom illustre porté par sa femme et le transmettre à ses héritiers.

La Barousse et ses dépendances paraissent avoir été définitivement partagées en deux baronnies distinctes en 1297. (Archives municipales de Saint-Bertrand, DD, II.)

Guillaume de Labarthe devint alors baron de Mauléon et seigneur des terres de Lez et Fos, et Gautier du Fossat, probablement son beau frère, devint baron de Bramevaque et seigneur de diverses autres terres situées dans les environs.

Ce Labarthe était un Mauléon, dont un descendant, Philibert-Antoine, vendit sa baronnie en 1608 pour la somme de 35,627 livres à Pierre Lacarry, procureur au Parlement de Toulouse.

Le 6 mai 1771, Joseph de Lacarry, brigadier des armées du roi, la vendit à Louis-François de Gémit de Luscan.

La terre de Luscan avait été acquise le 14 septembre 1461, par l'ancêtre de ce dernier, Fortunat de Gémit, de Catherine de Sacerre, veuve de Bernard Milharius.

La baronnie de Bramevaque, chef-lieu féodal de la Barousse, ne cessa jamais d'appartenir aux descendants par alliance des vicomtes de Labarthe.

Les archives du Parlement de Toulouse (Réformation, X, 11, 12) possèdent la confirmation en 1317, aux habitants de Valcabrère, de leurs droits d'usages sur quatorze forêts, par Gauthier du Fossat, chevalier, seigneur de Bramevaque et

sert de parroisse, à l'issüe de laquelle je fus disner chez le gentilhomme qui m'avoit invité le jour precedent. L'Archiprestre et le Curé du lieu s'y trouverent et deux ou trois autres gentilhommes, et mesme à l'issue du disner il y vint aussy deux ou trois consuls de la vallée. Ce repas fut donné de bon cœur à ce qu'il me parut; mais il n'estoit pas le plus propre ny le plus grand que j'aye fait en ma vie; les poullets y estoient très maigres et le vin noir comme de l'encre; et pour en avoir voullu boire du clairet qui estoit du vin de ces vignes en hautains qui est ordinairement fort vert, j'acheptay ce petit plaisir aux despens d'une bonne collique que j'eus le soir. Après le disner, je m'informay de tout ce qui concernoit la vallée et j'appris qu'elle estoit l'une des quatre qui anciennement appartenoient au baron de la Barthe qui sont : Aure, Barousse, Nestes et Magnoac; et que le comte d'Armagnac qui luy faisoit la guerre s'estant voullu emparer de tous ses biens, tous les habitans par un accord et consentement general se donnerent au roy Louis onziesme (1) à condition qu'il les maintien-

coseigneur du Valcabrère et des terres de la vallée de la Barousse, de Ciutades, Frontignes et Nestes.

Dans le même fonds, se trouvent la prise de possession, le 22 octobre 1426, par Gaston de Caumont, petit-fils de Jeanne d'Albret, veuve de Jean de Labarthe, du château de Bramevaque et du moulin de Valcabrère, qu'Isabeau d'Armagnac devait léguer aux Cordeliers de cette ville dans son codicille rédigé à Castelnau-Magnoac le 5 août 1475.

D'après la *Légende de Bramevaque* par M. J.-J. Morel, Sanche de Labarthe, aurait bâti le château de Bramevaque, y serait mort en 1085, et serait enseveli dans le cloître de Saint-Bertrand.

Le 17 mars 1584, Henri IV acheta la baronnie de Bramevaque, qui fut unie à la couronne de France avec ses autres domaines.

Les barons de Mauléon et de Bramevaque. comme tous les grands seigneurs des Pyrénées résidaient peu dans leurs châteaux, dont les capitaines se livraient impunément à toutes sortes d'exactions Ainsi les archives criminelles du consulat de Saint-Bertrand, FF. II, nous apprennent que les gens au service de ces officiers détroussèrent en 1448, au Pujolet d'Isaour, un drapier béarnais, sous prétexte qu'il n'avait pas payé la lende de la foire de Corneilhan.

Les Assemblées particulières de la Barousse, composées de deux délégués pour chacune de ses trente-deux paroisses, siégeaient à Mauléon ou a Gembrie et envoyaient deux députés aux Etats des Quatre-Vallées, qui s'assemblèrent d'abord à Garaison ou à Arreau et ensuite à Labarthe.

La Barousse formait avec la vallée d'Aran, un des cinq archidiaconés du diocèse de Comminges.

La *Revue de Comminges* a publié en 1886, 3e trimestre, une très complète monographie de la Barousse.

(1) Les princes connus sous les titres de comtes ou vicomtes d'Aure, vicomtes de Labarthe ou seigneurs des Quatre-Vallées, descendent des comtes d'Aragon.

900. — Le premier fut seulement comte d'Aure.

920. — Fachilène d'Astarac apporta le Magnoac à son fils.

952. — Son petit-fils fut comte souverain des Quatre-Vallées.

1020. — Des deux enfants de ce dernier, l'un fut vicomte de Labarthe-Neste et de Barousse, et l'autre comte d'Aure et de Magnoac. En 1096, les comtes de

droient dans les privileges, usages et coustumes dont ils avoient jouy et usé jusques alors. Et j'ay veu en effet parmy les tiltres que les députez de cette vallée, assemblez chez ce gentilhomme qui me donnoit à disner, me firent voir une lettre patente du roy Louis onziesme qui non seullement marque l'acceptation faite par sa majesté de ce don que les habitans de ces quatre vallées font de leurs personnes et de leur pays, mais mesme la conservation et confirmation de leurs privileges (1) et cous-

Bigorre réduisirent les comtes de Labarthe à la qualité de vicomtes en les contraignant à leur rendre hommage. Le dernier des vicomtes de Labarthe-Neste (branche ainée) reconstitua la seigneurie des Quatre-Vallées en épousant Bertrande de Comminges d'Aure, fille de Guy de Comminges, dernier vicomte d'Aure.

1283. — L'héritière des Labarthe épousa un Fumel qui prit le nom de Labarthe et le transmit à ses descendants.

1398. — Le dernier de ceux-ci légua les Quatre-Vallées à Bernard VII, comte d'Armagnac.

1473. — Jean III d'Armagnac, tué à Lectoure, les avait données à sa sœur Isabeau d'Armagnac qui les légua à

1475. — Gaston du Lyon, son sauveur à Lectoure, mais les Quatre-Vallées ne voulant pas le reconnaitre se soumirent à Louis XI.

1512. — Toutefois Gaston du Lyon et ses descendants en conservèrent la jouissance jusqu'en 1512.

En résumé :

900. — Comte d'Aure.
920. — Comtes d'Aure et Magnoac.
952. — Comtes d'Aure, seigneurs des Quatre-Vallées.
1020. — Comtes d'Aure-Magnoac — vicomtes de Labarthe.
1200. — Vicomtes de Labarthe, seigneurs des Quatre-Vallées.
1283. — Vicomtes de Fumel-Labarthe.
1398. — Comtes d'Armagnac.
1475. — Rois de France.

Labarthe porte d'or à 4 pals de gueules qui est Aragon depuis le XII[e] siècle. Raymond, comte de Barcelone ayant épousé alors Pétronille d'Aragon lui imposa ces armes, qui étaient celles de Barcelone.

Les Quatre-Vallées avaient de petits Etats dont la noblesse était exclue. Pour leur composition et leurs attributions, voir *les Hautes-Pyrénées*, par M. Bois et C. Durier. Tarbes, Dubuc, 1884.

(1) Les Coutumes dites des Quatre-Vallées intéressaient exclusivement la vallée d'Aure, comme le décida le Parlement de Toulouse dans ses deux arrêts des 21 juillet 1644 et 27 août 1646. Elles furent octroyées, en 1316, à Valcabrère, par Bernard Labarthe qui fixa dans les termes suivants les limites au-delà desquelles le service militaire ne serait pas dû : « Et no son tengutz de lou segui » si non entro au port d'Aragon et entro al pas de Rebouc, entro à l'espin blancq » de Adurvielle de Louron, et entro au port de Baretge deu comtat de Bigorre. » (Archives des Hautes-Pyrénées, C. 280.)

Cette charte ne pouvait donc s'appliquer qu'à la vallée d'Aure limitée avec tant de précision.

Les Archives de la Haute Garonne en possèdent une copie, E. 891, carton, et elle a été publiée à Auch en 1772. M. l'abbé Montlezun l'a rééditée dans les Preuves de son *Histoire de Gascogne*. Auch, 1849, Brun.

M. Caze, conseiller à la Cour de Toulouse, en a fait une Etude communiquée à l'Académie des sciences de cette ville. (*Mémoires*, 5[e] série, tome IV, page 475.)

tumes qui y sont au long inserées, moyennant la somme de neuf cens livres de taille annuelle que solidairement les habitants de ces vallées s'obligent de payer a tousjours au Roy. J'appris aussy que la vallée est d'une grande estendue et contient plusieurs grandes montagnes et plusieurs villages jusques au nombre de vingt quatre ou vingt cinq (1); que tous les bois qui sont sur ces montagnes appartiennent en proprieté au Roy (2), que les habitans y ont droit d'usage pour y prendre à discrétion tout le bois dont ils ont besoin pour leurs bastiments, pour leur chauffage et autres necessitez; mesme pour en faire de la chaux et la vendre à qui bon leur semble et qu'ils peuvent aussy vendre le bois qu'ils y couppent payant au Roy, ou à ceux qui sont en ses droits, une legere redevance comme d'un denier, d'un double, d'un liard, et tout au plus de deux liardz pour chacune piece qu'ils couppent. J'appris encore qu'il n'y avoit rien de partagé entre les villages de la vallée pour les communaux, mais que les habitans pouvoient aller partout indifferemment faire paturer leurs bestiaux et y coupper du bois; et qu'à ce sujet il avoit esté resolu que la communauté de la vallée prendroit le fait et cause pour les communautez particulieres que j'avois fait assigner.

On me dit aussy que le bourg d'Arreu (3), dans la vallée d'Aure, estoit le chef lieu de touttes les quatre vallées où estoient resserrez tous les tittres et originaux qui concernoient les facultez et privileges des habitans et qu'il y avoit quatre chasteaux qu'ils estoient obligez de garder, sçavoir : celuy de Bramabac en Barousse, ceux de Cadiac et Tramesaigues en Aure, et celuy de la Barthe en Nestes qui estoit à present tout à fait ruyné; mais que les trois autres subsistoient encore et que les habitans de touttes ces vallées y alloient en garde chacun à son tour. Apres que je me fus esclaircy de touttes ces choses, je montay à cheval avec toutte la compagnie, parcourus plusieurs endroits et veriffiay en partye ce qu'Agede avoit deja veu en retournant des val-

(1) Il y en a trente-deux.

(2) Les communautés de la Barousse n'avaient jamais eu que des droits d'usage sur ces forêts indivises entre les barons de Mauléon et de Bramevaque et par conséquent royales pour la moitié seulement, quand M. de Froidour s'en informa.

Il est inexplicable que M. de Barbazan ne lui ait pas fait remarquer que l'autre moitié appartenait aux ayants-cause des Mauléon dont il était si fier de descendre.

Pareille méprise a donné lieu de nos jours à un long procès terminé par la reconnaissance des droits des Luscan encore représentés aujourd'hui.

M. Chalaud, inspecteur des Forêts, a publié dans la *Revue de Comminges*, tome II, page 212, une très remarquable étude sur les forêts de la Barousse.

(3) Doit probablement son nom à sa situation au confluent de trois rivières.

lées d'Oueil et de Larboust à Barbasan. Et sur ce qu'on me dit que de la montagne de Montsacon (1) qui est une des plus haultes de la vallée je pourrois la voir entierement, je me mis en debvoir d'y aller. On m'advertit cependant qu'il falloit au moins quatre grandes heures pour monter au bout et autant pour en descendre; et comme je croyois que je le pourrois faire en moins de temps, je regarday ma montre pour voir l'heure qu'il estoit et vis que j'avois encore six à sept heures de temps. Je me resolus d'en mettre trois à monter et d'aller jusques où je pourrois pour employer le reste de la journée à descendre et à retourner à Barbazan. Je fis ce que j'avois projetté et je montay trois grandes heures entieres tantot par de bons chemins tantot par de petits sentiers le long des precipices. Et en verité, à peine estois-je à la moitie de la montagne que pour prendre le temps qu'il me falloit pour mon retour, je fus obligé de descendre et je ne pus arriver qu'à la nuit à Barbasan. Mais tout ce que je vous puis dire touchant les bois de cette vallée, c'est qu'il n'y en reste plus qu'en quatre ou cinq endroits, savoir : à la montagne d'Auradé qui est à la teste de la vallée, en celle de Formigué qui est du costé de Frontignes, au mont Saccon et au mont Caup où il ne reste plus que de meschans hestres rabougris et de nulle valleur, sans qu'il y ayt un seul sapin ny grand ny petit, les peuples de ces vallées les ayant couppez et vendus, de maniere que ceux qui veullent bastir et les semalliers (2) qui y sont en grand nombre, sont à present reduits pour travailler de leurs mestiers, d'aller chercher du bois jusques dans la vallée d'Aran.

Les autres montagnes sont des rochers nuds, des landes et paturages et des petits bois abroutis. Au reste la vallée est de grande estendue et a au moins trois lieues de longueur; elle commance à la montagne d'Auradé au revers de la vallée d'Oueil, est bornée d'un costé par les vallées de Lairisse et du Frontignes; de l'autre par celle de Bareille et de Nistos et a plusieurs issues, une dans la vallée de Frontignes à Sainte-Marie, une autre au bout de la mesme vallée à Luscan qui est mesme en deça de la Garonne, une autre au-dela de cette ville à Thibiran et Jaunac; et une autre derriere Saint-Bertrand à Genarest. Elle est traversée par la riviere de Lourse qui se forme de deux ruysseaux, dont l'un vient de la montagne de Ferere et l'autre de celle d'Auradé, elle augmente par le moyen de quelques petits filletz d'eau qui descendent des montagnes et vient se jetter dans la Garonne au pied de la

(1) 1,359 mètres.
(2) Fabricants de vaisselle vinaire.

vallée vis-à-vis à peu près du lieu de Luscan, et pour vous marquer la situation de tous les lieux que j'y ay trouvez (1) ...

Le 19e jour du mois (2) ayant esté incommodé de la goutte au dernier point pendant la nuit, je pris resolution d'aller aux bains de Bagneres de Bigorre; et pour m'y disposer, et même pour prendre quelque repos, je demeuray à Barbazan et m'y fis seigner. J'y reçus plusieurs visittes de gentilhommes, nottamment de l'abbé de Binos qui amena avec lui ses deux nepveux pour me saluer, et comme je lui avois obligation de la bonne reception qu'il m'avoit faite chez luy, aussy bien qu'a Barbazan mon hoste, je fus bien ayse de leur en temoigner quelque reconnaissance et de les regaller d'une chose que je scavois bien qui leur seroit fort agreable. Pour vous dire ce que c'estoit, mon cher compere, comme il ne suffit pas de parcourir touttes les forêts et d'en reconnaistre les degradations pour l'accomplissement de la reformation que nous devons faire, je me suis parfaitement appliqué à trouver les moyens de remedier aux abus qu'on y a commis et ceux de les restablir et de les conserver. Et comme le manquement et la negligence des officiers est une des principales causes de leur ruyne, j'ay creu qu'il falloit en establir, non pas de semblables à ceux qui en avoient l'administration qui avoient leur demeure (3) à 25 lieux de ces forêts et les voyoient en 10 ans une fois par maniere d'acquit, mais qui fussent sur les lieux pour y prendre garde avec soin et avec exactitude : j'ai jetté la veue sur deux villes admirablement situées où au lieu qu'il n'y avoit qu'une maistrise qui étoit celle de Commenge j'ay projetté l'establissement de deux par le moyen desquelles touttes ces forêts des haultes Pirenées depuis le Foix jusques en Bigorre, pourront estre conservées,

L'une est celle de Saint-Girons, dans le ressort de laquelle j'ay fait estat de mettre le pays de Foix, le Coûserans, le Castillonnès, la vallée de Sallies et tout ce qui est compris entre les rivieres de la Rise, de Garonne et du Sallat avec la baronnie d'Aspet.

L'autre est celle de Montrejeau (4) dans le ressort de laquelle j'ay

(1) Il y a ici une lacune dans le manuscrit. La *Revue de Comminges* a publié une monographie très complète de la Barousse.

(2) 19 septembre 1667.

(3) Allusion au maître des forêts de Comminges, Jacques d'Asles, qui ne cessa jamais de résider dans les environs de Cordes (Tarn).

(4) Arnaud de Comminges, cinquième vicomte de Couserans et comte de Pailhars, tenait de sa mère, Grise d'Espagne, dernière du nom, la terre de Montespan et la vallée de Louron. Il reçut, à titre de donation en 1268, de Gaston de Foix, son beau-frère, la seigneurie d'Ausson et le territoire sur lequel il construisit en 1272 la bastide de Montréal de Rivière (Montrejeau), en paréage

destiné de mettre la vallée de Saint-Beat, les Frontignes, les vallées de Layrisse, Luchon, Oueil et Larboust, les quatre vallées d'Aure,

avec le roi de France. Ces domaines furent l'apanage de son troisième fils, Arnaud de Comminges, qui prit et transmit à ses successeurs le nom d'Espagne Montespan.

Ces seigneurs habitèrent d'abord le château de Montespan et ensuite celui d'Ausson où mourut, en 1555, Roger IV d'Espagne-Montespan, dont la fille unique épousa Antoine de Pardaillan de Gondrin.

De ce mariage naquit Hector de Pardaillan de Gondrin, marié en 1561 à Jeanne d'Antin, héritière du dernier baron d'Antin. Ceux-ci donnèrent la baronnie de Montespan à leur fils Jean-Antoine quand il épousa, en 1602, Paule de Saint-Lary de Bellegarde.

En 1612, la baronnie de Montespan et ses dépendances furent érigées en marquisat, comprenant les trois villes de Montrejeau, capitale, Valentines et Cazères, plus 23 châteaux ou maisons seigneuriales, la capitainerie de 24 villages et les vallées de Louron et d'Esbareilles. Jean-Antoine de Pardailhan se qualifia dès lors de marquis de Gondrin, marquis de Montespan et baron d'Antin.

Après avoir hérité de son beau-frère Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, il prit le titre de duc de Bellegarde et habita le château de Saint-Elix, bâti au XVIe siècle par Potier, seigneur de la Terrasse, et vendu en 1576 à Jean de Saint-Lary-Thermes, son beau-père. Ce Jean-Antoine de Pardailhan, marquis de Gondrin, marquis de Montespan, baron d'Antin, duc de Bellegarde, mourut en 1687, laissant pour héritier son neveu Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin d'Antin, marquis de Montespan, marié en 1663 à Mademoiselle de Tonay-Charente, Athénaïs de Rochechouart-Mortemart.

Après ses malheurs, le marquis habita le château de Bonnefont, situé en Astarac, sur les confins du Rustan, pays de Bigorre, où s'élevait autrefois celui d'Antin, puis Saint-Hélix, où il mourut en 1701. Son fils unique, Louis-Antoine, marquis d'Antin, épousa en 1687 Julie de Crussol, fille du duc d'Uzès, dont les terres d'Antin furent érigées en duché-pairie en 1713. Trois ans plus tard il reçut du roi, en échange de la maison Rouge, contiguë à Marly, et de terrains à Paris, la baronnie royale de la Barthe de Neste, la portion royale de Montrejeau dont le paréage cessa ainsi d'exister, plus la ville de Lannemezan, la bastide de Trie, la viguerie de Mauvezin et les villages de Capvern, Cieutat, Escala, Tuzaguet, Bordes, Taillebourg, Izaux, Lortet et Bazus. Il mourut en 1736.

Louis de Pardailhan de Gondrin, maréchal de camp, troisième et dernier duc d'Antin, mourut à Brême le 14 septembre 1757.

La seigneurie de Montespan passa alors dans la maison d'Uzès. En 1763, le duc et la duchesse d'Uzès donnèrent en arrière-fief à M. Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, la terre et seigneurie de Montréjeau.

Dès le XIIIe siècle, la bastide de Montrejeau avait été munie d'une enceinte flanquée de trois grosses tours rondes et de 7 demi-tours. On y pénétrait par quatre portes précédées de pont-levis. Les Montespan y possédaient une maison seigneuriale et les Augustins s'y établirent à la fin du XIVe siècle.

Montrejeau était le chef-lieu de la judicature royale de Rivière, établie vers le milieu du XIIIe siècle, et dont le ressort comprenait toutes les bastides dont le roi était devenu co-propriétaire par paréage dans le Rustan, l'Astarac, le Magnoac, le Pardiac et le comté de Comminges, la vallée d'Aran en dépendit.

Sous le titre de Rivière-Verdun, les deux judicatures de ce nom furent unies pour former une seule élection au point de vue des finances.

En 1698, Montrejeau devint le chef-lieu d'une subdélégation.

Au XVIIIe siècle, la judicature de Rivière fut subdivisée en 12 sièges, dont le juge de Montrejeau continua à être le juge en chef.

Une situation des plus heureuses, la protection royale et la grandeur toujours

Barousse, Nestes et Magnoac; celle de Louron et de Bareilles avec tout le Nebouzan. Comme il ne se peut rien faire de mieux et de plus advantageux pour la conservation des forests de touttes ces contrées, je ne fais aucun doutte que la proposition que j'en feray à Mrs les Intendans ne soit approuvée d'eux et qu'ainsy elle ne soit aussy bien receüe à la Cour (1). Et comme il importe d'avoir de bons officiers pour en remplir les charges, j'avois resvé à tout cela dans le temps que ma seignée m'avoit obligé de demeurer au lit, et j'avois trouvé que je ne pouvois mettre la maistrise de Montrejeau en meilleures mains qu'en celles de Barbasan, qui n'en demeure qu'à une lieue et qui a touttes les qualités requises pour dignement remplir cette charge, de sorte que je luy en dis ma pensée que Panebeuf luy avoit desja fait pressentir quelques jours auparavant, parce que la chose m'estant desja venüe en l'esprit je luy en avois parlé. Cela fut receu avec une joye extresme du mary et de la femme qui ne scavoient comment si prendre pour m'en faire leurs remerciemens. Et depuis, il n'y a point eu de moment que j'aye esté auprès d'eux qu'ils ne se soient efforcez de me tesmoigner leur reconnoissance. Et comme l'abbé de Binos vint me voir je luy tesmoignay que j'en avois bien de la joie, parce que comme j'avois en luy toutte la confiance qu'on peut prendre en un homme d'honneur je voullois prendre les capitaines forestiers de sa main pour les vallées de Lairisse et de Luchon, ce qu'il receut aussy le plus agreablement du monde et il me pria de luy donner le temps d'y penser.

Mais comme je connus bien ce qu'il avoit dans l'Esprit, je luy fis advouer qu'il estoit en balance entre Signan et son nepveu de Gourdan (2).

croissante de la maison de Pardaillan-Gondrin, favorisèrent le développement et la prospérité de Montrejeau, où la vie municipale était réglée par des statuts aussi sages qu'ingénieux.

Voir le P. Anselme; le baron de Lassus :

1° « *Statuts et coutumes de Montréal-de-Rivière* (1272-1435-1619). » (*Revue de Comminges*, 1896, p. 88.)

2° « Le Couvent des Augustins de Montrejeau. » (*Revue de Comminges*, 1891, p 20.)

3° « Le Château d'Ausson, résidence des barons d'Espagne-Montespan. » (*Revue de Comminges*, 1895, p. 93.)

(1) Un arrêt du Conseil d'Etat de mars 1671 ordonna que le siège de la maîtrise de Comminges serait fixé à Saint-Gaudens et plaça dans son ressort les deux sièges de gruerie de Saint-Girons et d'Arreau.

Une maîtrise fut créée à Tarbes pour le pays de Bigorre; la gruerie de Nogaro en dépendit.

(2) Nom porté par une des branches de la maison de Binos, à cause de son fief de Gourdan dont elle partageait la seigneurie avec le roi de Navarre.

Gourdan était de la châtellenie de Sauveterre en Nebouzan et la justice y était exercée par les nobles curiaux de Rivière. Son château était en ruines en 1543, on aperçoit de la gare de Montréjeau celui qui l'a remplacé.

Il me dit en effet qu'il avoit dessein d'en faire les propositions à Signan, et que comme il estoit estably dans la vallée et estoit mesme capitaine chastellain de Cier, il estoit plus juste que cela tombast entre ses mains qu'en touttes autres; qu'il ne voudroit pas me proposer qui que ce fust à son préjudice et qu'il me repondoit qu'il s'en acquitteroit tres bien, mais que s'il ne l'acceptoit pas, il me prioit de jetter les yeux sur son nepveu de Gourdan. A quoy je luy respondis que je tascherois de les contenter tous deux. Le pauvre abbé me fist mil embrassades, me fit remercier par son nepveu du dessein que j'avois de le servir et promist bien qu'il seroit à jamais de mes amis. Et comme il fut sur le point de partir, il me fit un trait d'une grandissime franchise et d'une grandissime bonté. Il me dit que comme il avoit pour moy toutte la consideration et toutte l'amitié possible, il croyoit et reconnaissoit en effet que j'avois pour luy les mesmes sentiments, ce qui luy faisoit prendre la liberté de me faire une instante prière laquelle il ne doutoit pas que je ne receüsse agreablement, qui estoit de voir à Tholoze le meilleur ami qu'il eust au monde qui est M. de la Font de Saint-Sauveur, oncle de nostre belle mignone que vous avez connü et veu proceder devant nous comme l'un des directeurs des affaires du moulin du Chasteau Narbonnais, et qu'il me prioit instamment de luy tesmoigner qu'encor qu'il le traitoit toujours de folastre, il avoit esté assez sage pour gaigner mon amitié; qu'en un mot puisqu'il estoit mon amy, il estoit persuadé que j'estois le sien et qu'il estoit bien ayse de voir entre moy et son meilleur amy une pareille liaison. Cette prière fut accompagnér de mil embrassements avec lesquels il se separa de moy pour s'en retourner chez luy.

Le vingtiesme ayant encore essuyé une tres mauvaise nuit et pris seullement un peu de repos environ une heure et demye sur les six heures du matin, je me levay et me mis en estat de partir. Mon agreable et bonne hostesse avoit donné ses ordres pour me faire desjeuner avant mon départ, si bien que je fis un grand repas apres lequel je remerciay mon hoste et mon hostesse qui s'estimant bien plus obligez envers moy que je ne l'estois envers eux me comblèrent de civilités et de remerciemens. Je montay incontinent à cheval et pris le chemin de Bagnieres avec mon monde ordinaire. Barbasan me vint conduire l'espace de deux lieues pour me sortir des montagnes et me mettre dans la plaine. Et comme au mal que je souffrois, il creüt que j'aurois de la peine à faire une journée de sept grandes lieues qu'il y a de chez lui à Bagnieres il me donna advis, chemin faisant, de ne point passer l'abbaye de l'Escaladieu qui est deux lieues en deça. Nous passasmes

premierement la riviere de Garonne sur un ancien pont brisé qui n'estoit que d'une seule arche, duquel quoy que j'y aye passé et repassé plusieurs fois jusques à present je ne m'estois point encore imaginé de vous parler. Ce pont (1) est tout proche de cette villotte dont je vous ay parlé cy-dessus appelée Baccrabere où nous passasmes encore et nous nous y arrestames au couvent des Cordelliers (2), Barbasan y ayant esté faire une lettre qu'il escrivoit à un moyne de l'abbaye de l'Escaledieu afin que nous y fussions bien receüs et que l'on nous y fist bonne chère. Et pendant qu'il escrivoit je vis le couvent et trouvay une ancienne Eglise assez grande et assez belle en comparaison des églises du pays en laquelle il y a un plancher d'assez belle boiserie. Je vis un cloistre assez grand soustenu par un double rang de pilliers de marbre dont un costé estoit presque entierement ruyné et y remarquay quelques bagatelles dont je vous ay parlé cy-dessus lorsque je vous ay remarqué les vestiges de l'antiquité de la cité de Commenge. Je trouvay les lieux claustraux en si mauvais ordre que je ne me donnay point la peine de les voir. Mon hoste n'estoit point marry que je visse ce couvent parce qu'il a esté fondé il y a 360 ans par ses ancestres, et luy et

(1) Le pont de Labroquère.

(2) Les cordeliers conventuels de Valbabrère dépendaient de la province d'Aquitaine et de la custodie d'Auch.

Voici tout ce que dit de la fondation de leur monastère le livre :

« *De Origine Seraphicae religionis Franciscanae... F. Francisci Gonzagae, ejusdem Religionis ministri generalis, et nunc Episcopi Mantuani, Opus in quatuor partes divisum.* — Edition de Venise, 1603, petit in-4°. »

Ubi de Provincia Aquitaniae recentioris.

« *De Minoritico conventu Valliscaprariae.*

» Ea fuit nobilissimorum heroum, ac Malaleonum et Larbusti Aquitaniae oppidorum temporalium dominorum, erga Franciscanam familiam benevolentia, ut hunc conventum, a 20 fratribus incultum, prope Vallemcaprariam, ejusdem Aquitaniae oppidum, an. 1185 fundarint. »

Cette note a été reproduite dans les extraits manuscrits des *Annales franciscaines de la Nouvelle Aquitaine*, rédigés au XVIII[e] siècle pour obéir à une ordonnance royale; mais à la date, évidemment erronée, donnée par l'ouvrage imprimé à Venise est substituée celle de 1285 qui doit être la bonne.

Isabeau d'Armagnac, dernière souveraine des Quatre-Vallées, termina sa dramatique existence dans le château de Castelnau-Magnoac. Sans ressources, soignée par un médecin payé pour l'empoisonner et accablée de remords, elle légua aux Cordeliers de Valcabrère le moulin dépendant de son château de Castelbert et qui porte encore le nom de *Molo dex Mongès.*

Le premier maître d'école de Valcabrère avait fait ses études chez les Cordeliers dont le couvent vendu comme bien national le 2 mai 1791 fut démoli bientôt après.

Plusieurs de ses restes ont été transportés dans le Musée de Toulouse et dans les habitations du docteur Fontan, à Chum, de M. d'Agos à Tibiran et de M. de Lassus à Montréjeau.

Le cloitre des Cordeliers de Valcabrère était du XIV[e] siècle. Une de ses colonnes supporte la croix érigée au milieu du village.

les siens y ont leur sepulture. Il m'a fait voir de très anciens tiltres concernant sa famille et vous pouvez aussy vous souvenir que parmy ceux qui nous ont esté representez nous en avons veu un ou deux de l'an mil trois cens et tant, intitulez du nom d'un Moléon qui estoit seneschal de Tholoze où il est nommé en latin de *Maloleone;* de sorte que les armes de cette famille qui sont un lion de gueulle en champ d'argent sont parlantes. Madame de Mauléon que vous connaissez est heritiere de l'aisné de cette maison, le vicomte de Couserans est l'un des cadets.

Apres que Barbazan eut escrit, nous remontasmes à cheval et continuasmes notre chemin parmy les ruynes de l'ancienne Commenge le long de la plaine nous trouvasme ensuitte un pays fort bossu et un petit ruysseau appelé Larise (1) duquel Barbazan me dist deux choses fort considerables; la premiere qu'estant sorty du pied de la montagne de Montcaup et ayant fait un petit trajet il venoit s'engouffrer et se perdre soubs deux grandes montagnes qu'il me fit voir à la suitte l'une de l'autre, et ressortoit à mil pas au dessus du lieu où nous estions. La seconde que le ruysseau a une espèce de flus et de reflus et que presque tous les jours il diminue ou augmente tout à coup sans qu'on puisse s'appercevoir qu'il ayt pleu, ou qu'il ayt négé ou qu'il ayt fait quelqu'autre temps qui ayt pü causer cette augmentation. Et, en effet,

(1) Affluent du Nistos, petit torrent tributaire de la Neste. Larise naît entre les montagnes d'Estivere et de Courtalet et, grossie des sources de Laprade, de Larrosé, de Labeyrière et du Pla-de-Pomé, se perd au Bouridé où elle entre dans une grotte; ensuite traverse la Bouche et va au Pla-de-Pou, commune de Génćrest, après une course souterraine de deux kilomètres environ vers le Levant.

On fait quelquefois des barrages pour modifier son cours. Elle n'est pas sujette au flux et reflux, mais l'arrosage des prairies voisines la tarit momentanément. (D'après M. Rumeau, instituteur public à Nistos, Hautes-Pyrénées.)

La forêt de Larise, située sur la commune de Sacoué appartenait, avant 1591, aux d'Aure, seigneurs de Lapeyre, qui y exploitaient des ferrières et des verrières.

Le 27 septembre 1621, la Chambre des Comptes de Navarre donna à fief la verrerie royale de Larize, en Barousse, commune de Sacoué avec ses bâtiments ruinés depuis cinquante ans et vingt journaux de bois moyennant 100 l. d'entrée, 5 l. de fief annuel et 2 liards pour chaque journal ainsi qu'on avait l'habitude de payer au sieur de Sacoué.

L'adjudication avait été annoncée pendant trois dimanches successifs à la messe paroissiale de Sacoué.

En 1652, noble Ozés ou Ozée Béringuier, gentilhomme verrier, et Bernard Nouguès ou de Noyez, verrier, prennent à fief du fermier du domaine du roi la verrerie abandonnée de Larize, commune de Sacoué, Barousse, avec 20 journaux de terre et le bois nécessaire moyennant 100 l. pour le droit d'entrée et 5 l. pour le fief annuel et 2 liards pour chaque journal de terre. (Réformation, page 68.)

Nous avons déjà vu page 86, une concession de la même nature dans le même quartier.

lorsque nous y passasmes il faisoit le plus beau temps du monde et il nous fit remarquer à l'humidité qui se trouvoit à l'un et à l'autre bord du ruysseau et aux cailloux qui estoient au milieu qu'il y avoit peu de temps que l'eau y avoit esté plus haulte et qu'elle y estoit diminuée d'un demy pied ou environ. Nous trouvasmes encore quelque peu de pays fort bossu et fort raboteux jusques à la petite riviere de Nistos ou Barbazan nous quitta pour retourner chez lui. Nous la traversasmes a guay, fusmes quelque temps dans la prerye de la vallée de Nestes et passasme la riviere au pont de Saint-Laurent (1).

Cette vallée n'est point comme les autres enfermée dans les montagnes; elle est fort large et c'est une belle prerye qui suit le cours de la riviere de Nestes à la sortie des montagnes au-dessous de la vallée d'Aure. Elle est bornée à main gauche par de petites montagnes qui sont les premiers degrez par lesquels on monte aux Pyrénées; de l'autre costé par une rive assez elevée au-dessus de laquelle sont les landes et finit à Montrejau ou la riviere de Nestes se jette dans la Garonne. Je ne vous dis rien des lieux qu'elle contient (2) parce que je n'eus pas le temps de les considerer; je vous diray seulement que de Saint-Laurent nous passasmes à la Barthe (3) qui est le principal village où il y

(1) Saint-Laurent, chatellenie de la Baronnie et plus tard du Marquisat de Montespan, a dû posséder une résidence seigneuriale dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

(Baron de Lassus, *Excursions dans la vallée de la Neste, Revue de Comminges*, 1896, page 385.

Pour aller de Barbazan à Saint-Laurent, il faut passer par le pont de Labroquère, Barsous, Tibiran, Aventignan, Montégut et Nestier.

(2) Ce sont les villages de Bazus, Bizous, Gazave, Hèche, Héchette, Izaux, La Barte, Lortet, Mazouaou, Mour, Saint-Arroman. La vallée d'Aure commence aux barats ou fossés de Rebouc.

(3) Capitale de la Neste, une des *Quatre-Vallées*.

Le titre de vicomte de Labarthe, porté au XIe siècle par les seigneurs de Labarthe, Neste et Barousse, fut définitivement adopté à partir de 1200 par les seigneurs des Quatre-Vallées descendants des comtes d'Aragon. Les habitants des Quatre-Vallées étaient dispensés des droits de péage perçus à Labarthe.

Devenue royale au XVe siècle et qualifiée de Baronnie à partir de cette époque, la terre de Labarthe fut comprise dans les terres données en 1711 par Louis XIV au duc d'Antin en échange de terrains à Marly. En 1768, elle passa, à titre d'arrière-fief, du duc d'Uzès, héritier des d'Antin à M. Pierre de Lassus, Conseiller au Parlement de Toulouse. Son descendant, M. Bertrand de Lassus, possède encore les ruines du château, démoli par les habitants du village après l'expulsion des ligueurs.

D'après M. Anthyme Saint-Paul, si compétent en pareille matière, le donjon de cette forteresse mesure 9 m. 66 cent. sur chaque face et est de la fin du XIe siècle. Il aurait été construit, comme les tours de Castelbert à Valcabrère et le château de Bramevaque, par Sanche Ier, le second des vicomtes de Labarthe.

Bulletin Monumental, volume XXVII, page 326. — *Revue de Comminges*, année 1887, page 25.

avoit cy devant un chasteau, et que de ce lieu nous montasmes sur la lande (1) que nous trouvasmes fort belle, parce que à nostre gauche nous avions l'aspect de la vallée qui est fort agreable et de touttes les montagnes que nous voyions s'élever par degrez jusques à celles qui séparent les deux royaumes. Et d'ailleurs nous marchions dans de grandes allées de chesnes que l'on a plantés depuis ce lieu jusqu'à un autre où nous fusmes qui est sur la lande, duquel j'ay oublié le nom (2);

(1) Voir en appendice note sur *la Lande de Boc.*

(2) Avezac-Prat. Cette commune du canton de Labarthe (Hautes-Pyrénées) était une des vingt-cinq dont se composait autrefois la Viguerie de Mauvezin. portion de la Bigorre, annexée au Nébouzan en 1377.

Les comtes de Foix, en leur qualité de vicomtes de Nébouzan, et les rois de France leurs successeurs en étaient coseigneurs avec les d'Avezac, remplacés au XVe siècle par une branche de la maison d'Averaède (d'Aubarède), commune du canton de Pouyastruc (Hautes-Pyrénées).

Larcher dans ses glanages (nº 128) mentionne l'hommage rendu en 1547 par le seigneur d'Averaède à Catherine de Navarre pour Averaède, Poy et Thuy en Bigorre et Avezac-Laffitte et Poux en Nébouzan.

La maison épiscopale de Marseilhan sur Arros donnait à diner le jour de Pâques au seigneur d'Averaède quand les fermes du chapitre et de l'évêché de Tarbes se faisaient.

Les revenus de la terre d'Avezac sont indiqués dans le même document.

Néanmoins on ne savait déjà plus au XVIe siècle à qui appartenait le château d'Avezac dont la tour existe encore. (Voir la note sur la lande de Boc.)

En 1318, noble Bernard d'Avezac était marié à Bertrande de Labarthe.

Les habitants d'Avezac participaient à la jouissance de la Lande de Boc et le régime fiscal auquel ils étaient assujettis démontrait qu'à l'origine ils avaient contribué à son défrichement. Ils avaient le droit de conduire leurs troupeaux, mais pendant le jour seulement, sur les padouéns de Lomné, Espèche, Espechère, Sarlabous, Tillouse, Capvern et Lannemezan. Ils avaient droit d'asile au château, la liberté de four et de pigeonnier, le droit de gazailhe et n'étaient pas taillables. Leurs Consuls étaient percepteurs et répartiteurs.

Le roi exerçait chez eux toutes les juridictions. (Parlement de Toulouse, Réformation, G. 6.)

En construisant, vers 1870, le chemin de La Barthe aux Baronnies, M. Bordenave, conducteur des ponts et chaussées, a découvert sur le territoire de cette commune cinquante tumuli signalés au levant par un menhir appelé Peyre-Salazou. (Voir les *Tumulus d'Avezac*, Prat, Hautes-Pyrénées, par E. Piel et J. Sacaze, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, par E. Cartailhac, XIVe volume. 2e série, tome X, 1879.

Jusqu'ici la Ténarèse n'avait été identifiée que jusqu'à Avezac. De documents et de vestiges récemment découverts par M. Labrouche, archivistes des Hautes-Pyrénées, il résulte que cette voie Gauloise se prolongeant par la vallée d'Aure et le vallon de Rieumajou, entrait en Espagne par le port du Plan sans cesser d'être praticable à des attelages même pendant la traversée des montagnes. Cette constatation a permis au même auteur de fixer à quatre le nombre des voies qui de la Méditerranée à l'Océan franchissaient autrefois les Pyrénées dans les mêmes conditions. C'étaient celles : 1º du Perthus à l'est; 2º de la Ténarèse au centre; 3º du Somport, reliant Oloron à Saragosse, et enfin, 4º tout a fait à l'ouest, le chemin allant de Saint-Jean-Pied-de-Port à Pampelune, par Roncevaux. (*La Grand'Route Centrale des Pyrénées — le Port de la Ténarèse,* par Paul Labrouche, imprimerie Nationale.)

maisensuitte aussy nous marchasmes par un pays fort sec où nous ne trouvasmes que de la fougère jusques au village de Capbert (1) qui est un bon lieu qui contient cent à six vingt feux. Et au lieu de prendre nostre chemin droit à l'abbaye, nous passasmes outre sur la droitte, et entrasmes dans un vallon d'assez grande estendue pour y voir la fontaine de Capbert qui est à present en vogue des eaux de laquelle on envoye chercher de tous costés; et nous rencontrasmes même cinq ou six mulletz qui s'en retournoient chargez. Cette fontaine est fort vive et fort abondante elle est au milieu du vallon et sort de dessous un

(1) S'il est impossible d'identifier les termes onésiens ou les *Aquæ Convenarum* avec Capvern, on peut au moins assurer que cette station fut connue des Romains puisqu'elle était située près du croisement de la Ténarèse et de la voie Romaine allant de Toulouse à Dax, par Saint-Bertrand de Comminges.

Dès une époque reculée, Capvern eut un château, des fourches patibulaires, une cour composée de trois juges élus comme ses trois consuls par la communauté et un baille crée par le comte pour toute la Viguerie dont ce village fut probablement le chef lieu avant Mauvezin.

En 1274, Bernard de Mauvezin céda sa terre à Esquivat, comte de Bigorre, en échange de Capvern et du quart de l'albergue due par les habitants de ce village. En partant pour la croisade, un descendant de Bernard de Mauvezin donna à l'abbaye de l'Escaladieu cette rente qui était encore payée exactement au XVII[e] siècle.

Les habitants de Capvern, rendus encore plus misérables par le transfert à Mauvezin des services de l'administration Comtale, se retirèrent dans la bastide de Mirande, fondée en 1289, par le comte d'Astarac et l'abbé de Berdoues. Le quartier où ils s'établirent prit même le nom de rue de Capvern est-il dit dans la Réformation de 1608. Pour les décider à rentrer, le comte de Bigorre consentit à réduire leurs charges.

Vers la fin du XV[e] siècle un incendie consuma les titres de Capvern et détruisit probablement son château dont il ne restait plus que les fossés et le glacis au XVII[e] siècle.

Dès que la viguerie de Mauvezin eut été annexée au Nébouzan, le sénéchal de Saint-Gaudens augmenta son ressort aux dépens de la cour de Capvern et malgré sa résistance.

Les vicomtes de Nébouzan s'opposaient aux défrichements qui diminuaient les pâturages et par conséquent le nombre des bêtes à laine sur lesquelles ils exerçaient des prélèvements proportionnels. Leurs vassaux au contraire et surtout ceux de Capvern insistaient dans toutes les occasions favorables pour obtenir l'autorisation de multiplier les arbres *à farine* afin de pouvoir nourrir un plus grand nombre de pourceaux.

En 1608, ils évaluaient la contenance de leur padouens à 10,000 journaux.

Comme tous les habitants des communautés exploitant une partie de la lande de Boc, ceux de Capvern devaient exclusivement au vicomte de Nébouzan les droits d'albergue ou de fief, de fouage, de reilhe, d'oeilhade, d'aignerade, de panage en temps de *farine* et de lods et ventes en cas de mutation à titre onéreux seulement.

Ils avaient le droit de banal, bedat ou boela et percevaient les produits de la taverne, sauf en carême où ils appartenaient au seigneur.

Ils avaient la faculté de faire paître leurs animaux sur les territoires de Mauvezin, Tilhouse, Lutilhous et Molère mais sans *ajasilhar*, sans giter la nuit. (Réformation, G. 2.)

rocher en deux endroits et par deux differens canaux à ce qu'il semble d'abord; mais il n'y en a qu'un en effet, et ce qui semble sortir au dessous par un autre canal vient du premier, et apres le chemin ayant trouvé passage par un trou qui parroist avoir esté fait naturellement à un morceau du mesme rocher. L'eau en est fort claire et fort nette ne laisse aucune impression où elle passe, elle n'est ny chaude ni froide, mais tient un peu de la tiedeur; de sorte mesme que quand on la prend ailleurs que sur les lieux, il faut la mettre quelques moments sur les cendres pour la boire avec la mesme tiedeur qu'on la boit à la fontaine. Sa propriété est de raffraichir le foye et les intestins, et mesme de puriffier et raffraichir le sang. Nous en busmes autant que nous estions chacun deux grands coups qui ne nous fisrent ny bien ny mal. Nous suivismes ensuitte le long de la vallée pour reprendre nostre chemin et nous nous égarasmes un peu dans un pays fort fascheux et où nous ne trouvions personne pour nous remettre; mais enfin apres avoir marché par montz et par vaux nous trouvasmes deux paysans qui nous enseignèrent le chemin et nous fusmes gagner le village de Mauvaisin (1) qui est l'une des six chastellenies du Nebousan. Ce

(1) Mauvezin, mauvais voisin (*bezii*) — *Malus vicinus* — *Maubezii*; on donnait le nom de *Beziis* aux membres d'une communauté, et celui de *beziaus* à leurs assemblées.

Mauvezin fut le chef-lieu de l'une des vigueries de la vicomté de Bigorre et comprenait 25 communautés, la plupart situées dans la région connue encore aujourd'hui sous le nom de Baronnies.

L'alleu de Mauvezin appartint d'abord à des seigneurs particuliers, néanmoins son château paraît avoir été toujours comtal. En octobre 1133, tous les grands de la cour de Bigorre se réunirent en Mauvezin, dont Peregrin de Lavedan *était viguier*, afin de procéder avec les représentants du vicomte de Labarthe au bornage de cette seigneurie et de celle de Bigorre. (Arch. d'Armagnac, Anciens hommages du comté de Bigorre, n° 25.)

En 1274, Bernard de Mauvezin céda sa terre à Esquivat, comte de Bigorre, en échange de Capvern et d'une rente qu'un autre seigneur de Mauvezin donna à l'abbaye de l'Escaladieu en partant pour la croisade, « quam agos son prepensament anar oltra mar », « quand il feyt son voyaige oltre-mer. » (Arch. des Hautes-Pyr., série H, n° 70.)

Esquivat engagea d'abord le château de Mauvezin au comte de Foix et au vicomte de Béarn puis le mit entre les mains du roi d'Angleterre dont il avait sollicité l'intervention.

Le roi de France, ayant séquestré le comté de Bigorre en 1292, donna la viguerie de Mauvezin, en 1341, à Roger-Bernard de Foix, vicomte de Castelbon.

A la suite du traité de Brétigny, le château fut occupé par les routiers au nom de l'Angleterre. Le duc d'Anjou l'ayant repris en 1373, le roi de France le donna à Jean I, comte d'Armagnac, pour le gagner à sa cause et céda en compensation la châtellenie de Sauveterre à Roger-Bernard de Foix Castelbon. En 1377, Jean II, comte d'Armagnac, donna la châtellenie ou viguerie de Mauvezin à Gaston Phébus à l'occasion du mariage de leurs enfants. Celui-ci la transmit à ses successeurs, dont le dernier, Henri IV, la réunit à la couronne avec les autres frac-

village est grand et bien baty, et il y reste un ancien et petit chasteau (1) a demy ruyné et inhabité mais qui est bon et fort et qui dans le besoin pourroit encore servir. En cet endroit commencent les montagnes et on voit le pic de midy et une autre montagne (2) encore plus éloignée comme si on les touchoit du doigt. De ce lieu, il n'y a qu'une demy lieue à l'abbaye de l'Escaladieu (3) où nous descendismes et arrivasmes

tions du Nébouzan (1607).

La communauté de Mauvezin exerçait les mêmes droits et avait les mêmes obligations que toutes les communautés du Magnoac et de la Bigorre formées aux dépens de la Lande de Boc.

Comme Capvern, elle élisait trois consuls et trois juges de première cour (1re instance); mais depuis quelque temps, dit la Réformation de 1642, *on avait attiré ses habitants industrieusement d'aller prendre justice dans la ville de Saint-Gaudens.*

Un échange avec ses premiers seigneurs lui avait procuré la jouissance exclusive d'une portion de la Lande de Boc. Ses habitants avaient le droit de cabanes et de gites sur leur propre terroir et la faculté de mener paitre leurs animaux dans les pâturages de Capvern, Lutilhous et Gourgues, où ils avaient aussi le droit de gite ou d'*ajazilhar*, c'est-à-dire de stationner la nuit.

Le droit de taverne de Mauvezin appartenait exclusivement au seigneur pendant le carême.

Tous les habitants de la viguerie de Mauvezin étaient tenus de faire le guet dans son château et pouvaient par conséquent s'y retirer en cas de nécessité. (Réformation, G. 1.)

Monographie du château-fort de Mauvezin (Hautes-Pyr.), par M. Alcide Curie-Seimbres. Tarbes, Croharé, 1879.

(1) Il y a aux estampes de la Bibliothèque Nationale une « Veue du chasteau de Mauvezin païs de Nebousan au diocèse de Tarbes » qui remonte à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe. Elle est tracée à l'encre et grossièrement lavée. Celle du plan de la Réformation des bois de l'Escaledieu en 1667 est enfantine mais la rappelle assez.

(2) Le pic d'Arbizon (2,831 m.)

(3) Grâce aux libéralités de Centulle Ier, comte de Bigorre, Vaucher, abbé de Morimond, fonda vers la fin du XIe siècle la première abbaye de de l'Escaladieu à Capadour (sources de l'Adour), dans la vallée de l'Adour de Gripp, à 2 kil. de Sainte-Marie.

C'est là que saint Bertrand termina ses études. Le climat de Capadour étant trop rigoureux, l'abbaye fut transférée, en 1142, dans la haute vallée de l'Arros, sur le territoire de Bonnemazon (canton de Lannemezan) où le prieur de Sainte-Christine (Marca, *Hist. de Béarn*, l. v, chap. 24) possédait des terrains qu'il céda à l'abbaye avec le consentement des seigneurs qui les lui avaient donnés pour l'établissement d'un hôpital. Pour favoriser les débuts de l'abbaye de l'Escaladieu, les Bénédictins de Sarrancolin lui donnèrent à la même époque leur grange de Pinas.

Sa dotation fut encore augmentée par Pierre de Marsan et la comtesse Béatrix sa femme. Favorisée par leurs successeurs et enrichie par les seigneurs du voisinage, elle ne cessa pas de prospérer jusqu'à la fin du XIVe siècle. Elle possédait alors 17 villages ou hameaux, 5 églises particulières, 2 abbayes laïques, 30 métairies ou maisons, 4 moulins et plusieurs forêts. (*Essai géographique sur la cité et le diocèse de Tarbes — Le Monastère de l'Escaledieu*, par M. Le Josne, professeur au lycée impérial de Bourg. — *Revue d'Aquitaine*, an. 1866, t. x, p. 164.)

Elle avait aussi le patronat des cures de Bordes, de Bourg, d'Artiguemy, de

d'assez bonne heure pour la visitter. Elle est assise sur un vallon fort enfoncé, fort serré et fort couvert, toutes les montagnes qui l'environ-

Bonnemazon, de Mérilheu, de Lutilhous; l'ordre de Calatrava, fondé par Raymond de Saint-Gaudens, un de ses moines, était sous sa dépendance.

Ses défrichements l'amenèrent à fonder les bastides :

1° De Masseube, canton de Masseube (Gers), en paréage avec Bernard IV, comte d'Astarac (1274);

2° De Réjaumont (canton de Lannemezan), en paréage avec le lieutenant du sénéchal, Eustache de Beaumarchais (1285);

3° De Balesta ou Labastide, avec Marguerite de Moncade, veuve de Bernard de Foix, seigneuresse de Nébouzan (1305);

4° De Carsan (dans la forêt de ce nom), avec le sénéchal Guillaume de Carsan (1328).

L'abbé de l'Escaledieu avait entrée aux Etats de Bigorre et à ceux de Nébouzan.

(*Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIII[e] et XIV[e] siècles* par M. A. Curie-Seimbres. Toulouse, Privat, 1880.)

La centralisation et l'émancipation des communes diminuèrent au xv[e] siècle le prestige et l'influence du monastère auquel les guerres de religion ne tardèrent pas à faire subir les plus grands dommages matériels. (Bascle de Lagrèze, *Hist. religieuse de la Bigorre* — *Les Huguenots en Bigorre*, par C. Durier et de Carsalade du Pont.) Néanmoins, et malgré une décadence encore aggravée par le régime des commandes, il continua à exercer autour de lui une action salutaire par ses aumônes, son expérience administrative et le soin avec lequel il veilla à la conservation des forêts.

Nationalisée pendant la Révolution, l'abbaye de l'Escaledieu est devenue une habitation particulière.

Inventaire des Hautes-Pyrénées, série H. 1 à 77; *Supplément de la série H*, n° 368 à 371.

Arch. du Parlement de Toulouse; Réformation de Comminges, E. 7.

Le plan des forêts de l'abbaye de l'Escaledieu, dressé en avril 1668 par Rey, arpenteur de la *Réformation*, mérite d'être consulté.

Origine du monastère de l'Escala Dieu, traduit par l'abbé Charles Laffitte dans le *Souvenir de la Bigorre*, t. IX, p. 75.

L'Abbaye de Citeaux, fondée le 21 mars 1098, eut 28 filles. La 4[e] fut l'abbaye de Morimond, fondée le 25 juin 1115 et qui en eut aussi 28 parmi lesquelles l'abbaye de l'Escale-Dieu, fondée le 14 octobre 1137 occupe le 14[e] rang et celle de Bonnefont, fondée le 10 novembre 1139, occupe le 16[e].

Les filles de l'Escale-Dieu sont :

1° Fiterium — Fitero, Navarre, diocèse de Tirason., 29 octobre 1141.

2° Mons-Salutis — Monsalud, Nouvelle Castille, diocèse de Conch., 10 novembre 1141.

3° Sacramœnia—Sagramenia, Vieille Castille, diocèse de Ségovie, 21 mars 1142.

4° Verola — Veruela, Aragon, diocèse de Tirason., 1146.

5° Oliva, la Oliva, Navarre, diocèse de Pampelune, 1150.

6° Portaglonium Bouillas (Les chroniques ecclésiastiques de Dom Brugèles donnent pages 292 et 328 les notices de Bouillas et de Flaran), diocèss d'Auch, 1151.

7° Flaranum — Flaran, diocèse d'Auch, 5 mai 1151.

8° Buxetum Bujedo, Vieille Castille, diocèse de Burgos, 1172.

Petites filles de l'Escale-Dieu. — Sacramœniæ filia :

S. Prudentius — S. Prudencio, Vieille Castille, diocèse de Calagur, 19 avril 1162. — Verolæ filiæ :

1° Ferraria-Herrera, Vieille Castille et D. Calagur., 12 mai 1171.

2° Saya, Catalogne et D. Dertus., 1174. — Olivæ Navarrensis filiæ :

nent estant plantées de bois. La rivière de la Rosse (1) bat un costé de

1° S. Salvator de Leyra. S. Salvador de Leyre. Navarre, D. de Pampelune, 1269.

2° Marcilla N. S. la Blanca de Marcilla. Navarre, D. de Pampelune, 1407.

(Man. 1137, VII, 1, 3, tome IV. 552. — Jong. I. 53, N. 74; id. Orrig. — Douschon. Mirœi chron. 171. — Robertus 646. — Beaunier, I, 105. — Samm. IV, 818. — Gallia chr. I, 1260; Cart. 192. — Oïhenart, 508. — Annuaire hist., 1838. — Dubois, Morimond. Ersch, I. S. t. 38, p. 8. — Espagna Sagrada, L. 41, 392. — Monlezun, I, 184. — Lagrèze, l'Escale-Dieu.)

Originum Cisterciensium, tomus I, pp. 48-319. P. L. Janauschek Vindobonæ, 1877.

(1) La région de côteaux formant la Bigorre orientale est connue sous le nom de Rustan qu'elle doit à l'Arros, rivière dont la source ou, comme disent ses riverains, l'Oueil (l'œil) apparait au pied du mont Arneilhe (1,272 m.) (dans les Baronnies d'Esparros et d'Asté), dernier contrefort du massif pyrénéen dominé par l'Arbizon et dont la plupart des villages dépendaient de la viguerie de Mauvezin, annexée au Nébouzan en 1377.

Le Rustan proprement dit bordait les deux rives de l'Arros de Tournay à Saint-Sever. Il dépendit successivement de la viguerie de Goudon, du quarteron de Rabastens et du district de Tarbes.

Ses barons portaient des noms célèbres, mais leurs châteaux de Barbazan, de Castelbajac et d'Antin ont depuis longtemps disparu, comme ceux de plusieurs damoiseaux, parmi lesquels figuraient les de Mun. Cependant on y voit encore celui d'Ozon, reconstruit au XVII° siècle d'après les plans du célèbre mathématicien Saguens, religieux minime, et celui de Marseilhan, ancienne résidence des évêques de Tarbes. L'église de Marseilhan avait été donnée en 1088 au chapitre d'Auch par une veuve nommée Palumina.

Parmi les habitations seigneuriales disparues de ce pays, il faut citer celle de Philippe de La Roche-Fontenilles, second mari de la belle Paule de Viguier. Il était seigneur de Cabanac et de Pouyastruc où naquit le célèbre et charitable chirurgien Jean Bazillac, religieux feuillant, connu sous le nom de Frère Côme, mort à Paris en 1782.

Sur les bords de l'Arros, un pittoresque moulin porte encore le nom d'Andouins, rendu célèbre par Corysandre, dont la famille posséda le château et la seigneurie de Castelviel après les Barbazan et avant son premier baron Bégole, l'ami d'Henri IV. Ce fief appartenait, au moment de la Révolution, aux d'Aignan d'Orbessan; dont les titres, expédiés à Toulouse pour y être brûlés, sont restés intacts dans le donjon du capitole.

Les hospitaliers de Saint-Jean (1056-1099), chevaliers de Rhodes en 1310 et chevaliers de Malte à partir de 1330, établis près de Tarbes, dans la commanderie d'Aureilhan, transférée à Bordères après la suppression des templiers, avaient des biens ou exerçaient des droits en plusieurs endroits du Rustan. Ils étaient patrons et coseigneurs de Peyriguères avec le roi de France et de Sarrouilh avec les Montespan. Ils étaient seigneurs fonciers de Peyroton, quartier du village de Marquerie; de Bazillac, quartier de celui de Pouyastruc, et seigneurs spirituels de Soyeaux. Ils parcevaient la moitié des dimes de Rist avec les Bénédictins de Saint-Sever, la moitié de celles de Thuy avec le recteur de Cabanac, et une portion de celles de Bernadet-Dessus.

Les rois de France s'introduisirent dans la vallée de l'Arros par Saint-Sever en concluant un paréage avec les Bénédictins en 1297. De là ils remontèrent le cours de cette rivière en fondant la bastide de Tournay avec Bohémond d'Astarac Fontrailles (1306), les villages de Peyriguères avec les Chevaliers de Rhodes (1324), de Saint-Luc avec Bernard de Castelbajac (1323), et de Kersan avec les Cisterciens de l'Escaladieu (1328).

Un simple gentilhomme, Oger de Villembitz, tenta aussi d'agrandir son vil-

ses murs et d'autre costé il y a un petit ruysseau (1) qui descendant des montagnes voisines, passe devant la porte de l'abbaye et y fait tourner quelques moulins. Les bastimens n'en sont pas fort grands; l'eglise qui est construite de briques est assez belle pour la contrée et mesme assez bien entretenue; le cloistre y est fort beau, tous les pil-

lage de Sère en lui octroyant des privilèges semblables à ceux de Rabastens dont la charte avait servi de modèle à tous les paréages conclus dans le Rustan.

Le rattachement des justices de Tournay et de Saint-Sever à la judicature de Rivière augmenta l'influence de la couronne dans ce pays où elle acquit à la longue plusieurs terres nobles dont l'ensemble fut désigné sous le nom de pays des Fittes et Refittes ou sous celui des Affittes. C'étaient, dans les Baronnies : la baronnie d'Esparros, la seigneurie de Lanespède, et dans le Rustan : la bastide de Tournay, la ville de Saint-Sever avec les deux villages de Chelles et de Senac, appartenant aussi aux Bénédictins, enfin l'une des baronnies de Barbazan, composée des villages d'Estampure, Fréchède et Mommoulous. Huit autres communautés dépendant des pays des Fittes et Refittes étaient dispersées hors du Rustan dans les vallées du Boués, de la grande Baïze et de la Losse.

Les barons d'Antin portaient le titre de barons des Affittes.

La portion du comté de Bigorre, traversée par l'Arros, dépendait au spirituel des archidiaconnés de La Barthe et de Rustan.

Au midi s'élevait l'abbaye de l'Escaladieu, dont nous venons de parler, et à l'extrémité opposée celle de Saint-Sever, moins importante, mais beaucoup plus ancienne.

Il y avait dans les Baronnies, sur le territoire de Bonnemaison, un hôpital dit de Sainte-Christine, déjà abandonné au moment de la translation de l'abbaye de l'Escaladieu.

Raymond de Cardaillac Sarlabous, fonda un couvent de Minimes hors des murs de Tournay.

Les seigneurs de Lanespède et de Collongues, commune de Brouilh, prenaient le titre d'abbé.

La petite ville de Saint-Sever passait pour être la capitale du Rustan. Grégoire de Tours rapporte que le prêtre Severus desservait les deux églises qu'il avait fait construire sur ses domaines d'Abiacum et de Sexiacum.

Il mourut et fut enseveli sur les bords de l'Arros, à Abiacum, où de très bonne heure un monastère Bénédictin s'éleva près de son tombeau miraculeux. Les moines de Saint-Sever, placés en 1080 sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, appelèrent Philippe le Bel en paréage en 1297. Depuis cette dernière époque leurs villages de Saint-Sever, Sénac et Chelles furent sencés ne plus appartenir à la Bigorre et figurèrent administrativement dans l'Astarac et le pays de Rivière. L'abbé de Saint-Sever cessa même de prendre rang aux Etats de Bigorre.

En 1573, les Huguenots détruisirent la ville de Saint-Sever et son abbaye dont ils emportèrent les titres en Béarn où ils ont disparu.

Le cloître de son abbaye restaurée en 1574 fut remplacé par celui de Trie dont le couvent avait été également détruit en 1571 par les troupes de Montgomerry.

L'abbaye de Saint-Sever fut affiliée en 1646 à la congrégation de Saint-Maur.

Le Rustan avait de petits Etats qui se réunissaient à Saint-Sever. Ils ne furent pas convoqués à l'Assemblée préparatoire des Etats généraux et en firent leurs doléances par l'organe de Barrère de Vieuzac.

La municipalité de Saint-Sever, devenue récemment propriétaire de l'abbaye, l'a affectée à ses écoles, Le cloître, heureusement acquis par la ville de Tarbes, a été reconstitué dans son beau jardin Massey.

(1) Le Luz.

liers en marbre; l'ancien dortoir estoit apparamment fort chétif, mais le prieur qui y est aujourd'hui en a faict un nouveau assez beau et bien basty, avec un pavillon au bout dans lequel il s'est fait un appartement fort agreable et fort commode que l'on achève incessamment. Le logement de l'abbé ayant esté destruit pendant les guerres de la religion n'a point esté relevé, de sorte qu'il n'y en a point. Au reste cette abbaye a beaucoup de renom tant parce qu'elle vaut près de dix mil livres de rente à l'abbé que parce qu'elle se trouve au voisinage de Bagnieres et de Capbern où les eaux sont fort salutaires; l'on y passe fort fréquemment et l'on y boit d'excellent vin. Je ne dois pas obmettre de vous dire aussy que le plus bel endroit de la maison est la cave qu'on me fit voir par rareté. C'est monsieur l'Evesque d'Aire qui est de la maison de Sariac (1) et lequel vous cognoissez qui en est abbé. Il y doit avoir quatorze religieux que l'abbé pentionne pour parler aux termes du pays, c'est à dire qu'il donne pour chacun certaine pention tant en argent qu'en vivres et autres denrées. Mais il n'y en a ordinairement que huit ou dix, et ce qui se donne pour les religieux qui manquent s'employe aux depenses extraordinaires qui se font pour recevoir les hostes. Ils vivent en communauté, et j'ajouterai, avec assez de régularité et d'ordre, si vous n'aviez ouy parler d'un pendard de moine nommé Penne, qui, pour se maintenir en la charge de sindic et d'argentier et pour se conserver la liberté de la campagne que cet office luy donnoit a fait mil maux dans cette maison et l'a presque renversée. En l'absence du prieur je fus reçu par le soubs-prieur qui me fit très bonne chère en vin blanc et clairet; et le gout que je trouvay au vin blanc m'en fist tant boire, que j'en eus la goutte toutte la nuit. Panebeuf et Agède voulurent le lendemain matin m'empescher d'en boire, mais je l'avois trouvé si bon, que malgré eux je voullus reprendre du poil de la beste. Je m'en fis gaillard et me mis dans la plus belle disposition du monde pour prendre les eaux. Le lendemain matin 21[e] du mois, j'en partis pour aller à Bagneres. Nous traversasmes un chemin fort bossu et passasmes par un village appelé La Cioutat (2) qui est sans

(1) Le village de Sariac, canton de Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées) avait dépendu de l'abbaye de Simorre qui l'inféoda à des seigneurs laïques.

Bernard de Sariac, évêque d'Aire, abbé de l'Escale-Dieu et de Loc-Dieu mourut à Sariac, le 12 octobre 1672, dans le château qu'il venait de faire construire.

(2) Cieutat, M. Longnon en a fait le chef-lieu de la *Civitas Bigorra*. Il a eu pour contradicteurs MM. Rosapelly et de Cardailhac dans *la Cité de Bigorre*, et M. G. Balencie dans un compte-rendu de ce livre publié par la *Revue de Gascogne* en 1892.

En 1257, cette communauté, désignée sous le nom de Ciutat de Navarrest,

contredit un des mieux bastis et des plus beaux villages du Royaume (1). Nous nous y arrestasmes quelque temps pour faire ferrer un de nos chevaux qui s'estoit deferré pendant quoy ayant jetté les yeux vers la campagne j'y apperceu quantité de personnes portant de grands capuchons noirs, blancs, gris et bleus que je pris d'abord pour des moines; mais j'appris que c'estoit des femmes qui labouroient la terre avec cette sorte de coiffure. Et je le reconnus à voir d'autres femmes du lieu coiffées de mesme; ce capuchon leur couvrant tout le corps jusques aux genouls, ce qui leur est très commode à la campagne pendant l'hiver qui est assez long en cette contrée voisine des Pirénées, mais fort incommode pendant l'esté. La coutume de ce lieu est que les femmes y exercent le labourage et en ont toutte la conduitte et l'employ des hommes est d'aller achepter du beurre aux marchez de Campan et de Bagnieres pour le revendre à Toulouse et en d'autres villes de sorte qu'ordinairement on ne trouve en ce lieu que de miserables artisans.

De ce lieu je suis arrivé à Bagnieres d'où je vous ay fait cette lettre que je finis pour prendre le bein, me promettant qu'à mon premier loisir je vous donneray une ample relation de tout ce que j'ay ai remarqué et y remarqueray pendant le temps que je dois y estre.

Je suis cependant de tout mon cœur, mon cher compère, Votre très-humble et très-obeissant serviteur.

A Bagnieres de Bigorre le 23e septembre 1667.

reçut des privillèges d'Esquivat, comte de Bigorre. (Marca, *Histoire de Béarn*, livre IX, paragraphe VII.)

D'après Froissart qui le traversa en novembre 1388; ce village aurait été jadis « une puissante cité » détruite par les Vandales. Son territoire dépendit de la viguerie de Mauvezin-Nébouzan de 1377 à 1607.

Le 6 août 1569, Mongonmery pilla et brûla son église. (*Les Huguenots en Bigorre*, par Ch. Durier et J. de Carsalade du Pont.)

Les habitants de Cieutat jouissaient du privilege de ne payer aucun péage dans les terres voisines du vicomte d'Asté. (*Histoire du droit dans les Pyrénées*, par Bascle de Lagrèze, page 357.)

(1) Il ajoute même ailleurs: il y a cinq ou six maisons qui pourraient orner une ville.

Mémoire du pays et des Etats de Nébouzan, publié par M. J. Bourdette dans la *Revue des Pyrénées*, 1891, 1er trimestre.

APPENDICE

I

LA VALLÉE DE LARBOUST[1]

La vallée de Larboust, dont le nom basque signifie *prairie humide*, renfermait treize communautés, où sept gentilshommes étaient hommagers des vicomtes de Larboust, vassaux eux-mêmes des comtes de Comminges qui leur avaient confié la garde des ports.

Oo était le chef-lieu de leur seigneurie et ils y possédaient un château dont la tour existe encore. Ils étaient propriétaires des montagnes et des forêts (6,000 arpents) comprises dans l'étendue de la juridiction. Diverses communautés en étaient usagères moyennant des quantités de fromages proportionnés à l'importance des concessions.

Les vicomtes de Larboust prélevaient deux têtes de bêtes à laine sur chaque troupeau conduit dans leurs pâturages par les Aragonais. Ce droit de transhumance est aujourd'hui payé en argent.

Le 17 juin 1493, le Parlement de Toulouse décida que la juridiction haute, moyenne et basse du Larboust serait exercée par le juge royal de Montréjeau pour un quart au nom du roi et pour le reste au nom du seigneur Géraud d'Aure, en vertu de cette maxime consacrée par l'Edit de Roussillon; « les coseigneurs qui ont le roi pour compagnon l'ont aussi pour maître. » C'est pour cela que le Larboust, comme d'autres portions du Comminges où le roi avait acquis à divers titres des fractions de justice, dépendait de la jugerie de Rivière.

Précédemment, le roi de France et le seigneur d'Aure avaient chacun dans le Larboust un bayle et un chatelain.

Les officiers du roi résidaient à Estarvielle et ceux du vicomte de Larboust à Saint-Aventin.

Le Larboust était la seule vallée du haut Comminges où le système féodal fut pleinement en vigueur.

(1) Nous avons connu trop tard, pour l'utiliser, en parlant du Larboust et des Quatre-Vallées, l'excellent livre de M. J. de Jaurgain, *La Vasconie*. Pau, Garet. 1898.

La tour du château de Gouaux qui appartenait aux comtes de Comminges subsiste encore. Cette place du Larboust et celles de Fronsac, Blancat et Bordères constituaient le système de défense du Haut pays au XIVe siècle. Une charte de 1314 obligeait les Communautés à payer vingt sous d'or pour la solde des hommes y faisant le guet. (Parlement, registre des Edits, volume XXII, f° v.)

De petits gentilshommes ou damoiseaux, donzels, ont laissé dans divers villages du Larboust quelques châtelets naïvement blasonnés.

Les plus connus étaient les *de Campels d'Avejan de Bossost*, habitant Billères; ils devaient aux vicomtes de Larboust l'hommage d'une paire de gants pour leurs biens nobles de Cazaux.

Les vicomtes de Larboust furent les vrais rois de la montagne et ne l'abandonnèrent pas comme leurs puissants voisins du Louron, les d'Espagne-Montespan. Une branche de leur maison posséda en même temps la seigneurie de Montauban, près de Luchon et la ville de Lannemezan.

Fondateurs, membres et bienfaiteurs des commanderies des Hospitaliers de Saint-Jean, situés à Joueou et à Frontés, etc., ils furent capitaines de Saint-Bertrand, de Luchon et châtelains de Cier, de Castel-Blancat, de Bordères et de plusieurs autres places du Haut Comminges.

Mais ils ne furent pas toujours les protecteurs de leurs vassaux. En 1493, Gailhard d'Aure fut privé de l'exercice de la justice pour excès contre ses vassaux, et en 1640, Corbeyran d'Aure fut condamné à mort pour des méfaits plus graves et plus odieux encore. Il était faux monnayeur et faisait fouetter des femmes sur la place publique. D'après la légende, il aurait eu même des rapports avec le Diable qu'il rencontrait naturellement au *gouffre d'Enfer*.

Jacques d'Aure et son frère, le vicomte Adrien de Larboust, profitant du désarroi et de la panique causés par les Huguenots quand il s'emparèrent de Saint-Bertrand en 1586, enlevèrent du trésor de la cathédrale la célèbre corne de Licorne pour la mettre en sûreté, disaient-ils, mais, en réalité, pour battre monnaie avec cet objet auquel les habitants du pays attribuaient des vertus miraculeuses et il fallut recourir au roi pour le leur faire restituer.

Nous verrons plus bas que le dernier des vicomtes de Labarthe avait épousé l'héritière de la comté d'Aure, Bertrande d'Aure. Elle était fille de Guy de Comminges, dernier vicomte d'Aure dont il transmit le nom à Bertrand, leur fils aîné, le premier des vicomtes de Larboust qui furent ainsi connus sous le nom d'Aure.

Le cadet épousa Agnès, héritière de la vicomté d'Asté; leurs descendants portèrent les noms d'Aure et d'Asté jusqu'à Antoine d'Aure qui prit celui de Gramont appartenant à sa mère, Claire de Gramont, mariée avec Menaud d'Aure, vicomte d'Asté, morte en 1534 d'après Dom Brugèles).

En 1575, Isabeau d'Aure, fille de Jean, vicomte de Larboust, apporta cette seigneurie en dot à Bernard d'Astorg de Montbartier dont la maison n'était plus représentée en 1783 que par Jeanne-Marthe-Françoise d'Astorg de Montbartier qui épousa alors Philippe-Louis de Fortisson, dont la fille unique Josephe-Gabrielle fut mariée, le 20 septembre 1809, à Antoine-Maris-Denis, baron d'Auxion.

Un arrêt, rendu par la cour de Toulouse, le 28 novembre 1846, fit perdre définitivement à la baronne d'Auxion la propriété des forêts possédées autrefois par les vicomtes de Larboust dont elle était le dernier représentant. Ses intérêts avaient été soutenus par M[es] Sapène et Adolphe Chauveau dans un Mémoire imprimé à Toulouse. (Ph. Montaubin.)

Les d'Auxion habitent aujourd'hui la terre d'Ayguetinte, près Condom. Leur généalogie a été insérée dans la *Revue de Gascogne*, tome XVIII, 1877, page 94.

Malgré son isolement, le Larboust a toujours été très peuplé. A défaut d'autres indices, la disparition de ses forêts en témoignerait suffisamment. Ses premiers habitants ont laissé à divers endroits et particulièrement sur la montagne d'Espiau et à Haontarouy plusieurs enceintes mégalithiques dont M. J. Sacaze a fait d'intéressantes descriptions dans ses *Inscriptions antiques des Pyrénées.*

Le *Caillau d'Ariba-Pardin* était, il n'y a pas longtemps encore, l'objet de singulières pratiques dont la tradition devait remonter aux époques les plus reculées. Pendant les nuits du carnaval, quelques hommes, munis d'une botte de paille, s'organisaient en monomes et, dans des attitudes inouïes, poussant des hurlements de chiens aboyant à la lune, se rendaient au *Caillau d'Ariba-Pardin* et l'environnaient de feux parmi lesquels ils organisaient une sauvage farandole. Cette bizarre cérémonie était connue sous le nom de *Procession de Cagnolis* (de chiens).

Dans certaines circonstances, et principalement la nuit, les Larboustois poussent encore le « hill » cri guttural d'une portée extraordinaire rappelant *l'irrintzina* des Basques, dont Pierre Loti a parlé dans *Ramuncho.*

Les *Icantades* étaient de blanches lavandières s'évanouissant à l'ap-

proche des hommes. Cependant elles consentaient quelquefois à se mettre en rapport avec eux et même à les épouser ou à leur procurer la fortune, mais sous des conditions qui rendaient toujours leurs faveurs précaires.

On les rencontrait principalement à *Hounthéréda* et près des fontaines d'Argent et de *Saspugna*.

D'autres divinités s'abritaient dans des grottes où à certains moments il était possible d'entrer en conversation avec elles pour les implorer. Ceux qui croient que le Larboust était habité par une race de géants, vous montrent la *Hossa de la Giganta* (la tombe de la géante) sur la montagne d'Oueil au-dessus de Bourg et les douze fosses des *douze géants* dans la gorge de Gouron.

La plupart des églises de la vallée et notamment la chapelle de Saint-Pé ou de *San-Tritous*, mentionnée dès 942 dans une charte de l'abbaye de Simorre (Dom Brugèle, *Preuves*), portent encastrés dans leurs murs des plaques funéraires et de petits autels Gallo-Romains dédiés aux divinités locales (1).

L'église de Saint-Aventin, petit chef-d'œuvre de l'art roman, renferme une grille forgée du XIIIe siècle dont M. l'abbé Canéto a fait la description dans la *Revue de Gascogne*, tome VII, page 345. Mais la plus grande partie de ses précieuses peintures murales vient d'être malheureusement badigeonnée. Celles de l'église de Cazaux, remises au jour par M. B. Bernard, ont fait l'objet d'une des meilleures études de cet artiste « Les Fresques de Cazaux » à qui l'archéologie chrétienne du Comminges doit la conservation et la description de plusieurs de ses monuments.

Des contes de veillées et des *reprouès* (proverbes) pleins de saveur, nous ont conservé les vieilles formes de l'idiome Larboustois. M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne en a publié plusieurs dans « *l'Almanac patoues de l'Ariejo*, annados 1898-1899 ».

(1) Les Bénédictins de Sarrancolin étaient coseigneurs de cet oratoire. Une légende prétend qu'ils y reviennent la nuit célébrer de macabres offices et qu'ils font le plus terrible accueil aux voyageurs attirés par leurs chants et par la lueur des cierges.

II

LA LANDE DE BOC

Le Plateau de Lannemezan, dont la formation et l'hydrologie ont souvent attiré l'attention des géologues, contient environ 9,000 hectares de landes dont 3,000 sont encore d'un seul tenant. M. Fabre, Inspecteur des forêts, vient de démontrer que, tant qu'elles n'auront pas été reboisées, de grandes inondations sous-pyrénéennes seront fatalement périodiques (1).

La grande lande porta d'abord le nom de lande de Boc (2), parce que le diable y présidait au sabbat sous la forme d'un bouc selon une croyance jadis populaire dans toute la Gascogne.

> Poscas mori, si en lana de Boc
> Tu nes estat....

dit Pierre de Garos (1567), dans ses *Poésies Gasconnes*, t. II, p. 184 de l'édition de 1895.

Au XIIIe siècle la sorcellerie avait de nombreux adeptes dans cette région. Oger II de Montfaucon, évêque de Couserans (1279-1303), après avoir interdit dans ses Statuts synodaux diverses pratiques superstitieuses, ajoute : « Qu'aucune femme n'ose se vanter d'aller la nuit » à cheval avec Diane, déesse des païens, ou avec Hérodiade ou Benzozia (3). »

En rappelant que le comte de Tholose et Amanieu de Lebret [d'Albret] rendirent, en 1232, une sentence arbitrale dans la lande de Boc, Marca ajoute : « C'est une lande qui est en Nébozan, diffamée pour ce » que l'on pense qu'elle est le rendez-vous des sorciers de Gascogne, » sans que pourtant on soit obligé de le croire ».

En 1388, Froissart, peu rassuré, y trouvait « moult périlleux pas» sages pour gens qui seroient avisés » (vol. II, p. 383 de l'édition Buchon).

1. *Les Landes de Lannemezan*, etc, par L.-A. Fabre, Inspecteur des Eaux et Forêts. Tarbes, Lescamela, 1898.

2. La Lande de Boc était contiguë, au N.-E., à une petite lande portant le nom analogue de Lande de la Folie.

3. D'après une note de M. l'abbé Couture, *Revue de Gascogne*, 1877, volume XVIII, page 324.

La voie romaine de Toulouse à Dax avait évité autant que possible de s'y aventurer. Mais depuis une époque, antérieure même à l'occupation romaine elle était traversée par le chemin dit de la Ténarèse (1), allant d'Aquitaine en Aragon par la vallée d'Aure et le port du Plan. C'est par là que communiquaient journellement les habitants du haut Aragon et des vallées d'Aure, de Neste et de Magnoac quand ils dépendaient autrefois de la même seigneurie. Ils ne cessèrent jamais depuis d'entretenir les plus amicales relations, dont les traités des Lies et Passeries sont restés les curieux témoignages; mais ils ne firent rien pour améliorer la Ténarèse et rendre plus facile la traversée des Pyrénées.

Ce ne fut qu'en 1771 qu'on tenta dans ce but de pratiquer un tunnel dans la montagne du port de Lapez. Mais il fallut abandonner ce travail dont 80 mètres seulement avait été exécutés (2).

Si, jouant le rôle de la Ténarèse et avec plus d'intensité, la nouvelle voie ferrée de Lannemezan à Arreau devenait transpyrénéenne, la Lande de Boc cesserait d'être inculte et d'alimenter les inondations; Lannemezan deviendrait une ville considérable et il y aurait bientôt, de son côté, entre la France et l'Espagne une reprise d'anciennes relations commerciales dont tout notre Sud-Ouest retirerait les plus grands avantages.

Quoi qu'il en soit, bandouliers et malfaiteurs de toute sorte infestaient impunément, au moyen-âge, la Lande de Boc, située à l'extrémité méridionale du Magnoac (3), portion de l'Astarac apportée en dot, au x[e] siècle, par Fakilène d'Astarac à Garcie-Arnaud II, comte d'Aure, dont un des descendants, Géraud d'Aure, fonda la ville de Lannemezan (4) en 1274.

Quinze particuliers jurèrent alors d'être feux allumants dans son enceinte fortifiée; ils reçurent chacun une égale contenanc de terre pour y construire une habitation et y créer un jardin et un verger con-

(1) Arbanère, *Tableau des Pyrénées françaises*, tome I, page 279. — Curie-Seimbres, *Recherches sur une voie antique des Pyrénées à Bordeaux, voie de César, Cesarée, Tenarèse*, (*Revue d'Aquitaine*. 1866, volume x, page 545). — Docteur Dejeanne, *De quelques voies anciennes de l'Aquitaine*, Dax, Justère. — Dufourcet, *Les voies Romaines et les chemins de Saint-Jacques en Gascogne*, Congrès archéologique de Dax, page 251, Paris, 1889). — A Breuils, *La Ténarèse*, (*Revue de Gascogne*, 1891, page 548.) — Labrouche, *La Grand'Route Centrale des Pyrénées, le Port de la Ténarèse*. Paris, Impr. Nationale. 1898.

(2) *Les Précurseurs du Transpyrénéen*, par F. Marsan. (*Bulletin de la Société Ramond*).

(3) Arnaud-Garcie, fils de Sanche le Courbé, duc de Gascogne et premier comte héréditaire (920-937) de l'Astarac, dont le Pardiac et le Magnoac faisaient partie, donna le Magnoac en dot à sa fille Fakilène, quand elle épousa Garcie-Arnaud d'Aure. (D'après dom Brugèles, page 534.)

(4) Milieu des landes. Il y avait déjà Lanespède : Pied des landes.

tigus. La taxe fut d'un demi sac d'avoine et d'une demi-poule par concession (1).

Moyennant une redevance de cinq écus (2), la nouvelle communauté obtint aussi la jouissance d'un vaste territoire contenant deux petits bois, mais dont le reste était stérile. Ses membres purent y faire des défrichements illimités, taxés (3) selon l'espèce, le nombre et le sexe des animaux employés au labourage. Les indigents, les serviteure et les veuves bénéficiaient de reductions ou de décharges. Il devait être perçu un droit d'une obole par tête de chèvres et de bêtes à laine (4).

Les populateurs de Lannemezan purent, à leur tour, accorder tous ces avantages, aux mêmes conditions, à quiconque les demanderait et serait agréé par un *referendum* de la communauté, « per boutz de beziaou ».

Avec divers privilèges leur garantissant la condition d'hommes libres, ils obtinrent celui de ne jamais être surtaxés. Néanmoins, le seigneur se réserva de leur demander des subsides, *dans les quatre cas*, savoir : 1° quand il marierait sa fille ; 2° quand il partirait pour la croisade ; 3° quand il serait armé chevalier ; 4° quand il serait obligé de payer rançon.

Mais les vastes terrains dont ils purent disposer si librement ne furent exploités que dans le voisinage de l'agglomération. Il eut été dangereux pour quiconque n'était pas pèlerin de Saint-Jacques, dit encore Froissart, de s'aventurer davantage dans la Lande de Boc où, en 1285, Eustache de Beaumarchais fit arrêter et pendre plusieurs bandouliers.

En 1345, la ville et le territoire de Lannemezan appartenaient à Géraud d'Aure, chevalier, seigneur de Montauban, près Luchon, dont les auteurs, vicomtes de Larboust, étaient issus d'une branche de la maison de Comminges, devenue par alliance seigneuresse des Quatre-Vallées. Ce seigneur les vendit alors (5) à Gaston, comte de Foix et vicomte de Béarn. Un des successeurs de celui-ci les unit à Pinas, Tuzaguet (6) et Escala (7) pour en former une enclave de la châtellenie

(1) Droit de capcazal, courrau ou cazalère.
(2) Droit d'albergue ou de fief.
(3) Droit de queste ou de reilhe.
(4) Droit d'oeilhade.
(5) Moyennant 1,700 livres. Doat Ve 189, f° 171. On trouve dans le même fonds, ve 212, f° 1, des renseignements circonstanciés sur l'annexion au Nébouzan de la châtellenie de Sauveterre en 1373, et de la viguerie de Mauvezin en 1377.
(6) Tuzaguet avait les mêmes privilèges que Lannemezan, en vertu d'une inféodation consentie en 1486 par Catherine, reine de Navarre.
(7) En 1493, douze paysans demandèrent à la comtesse de Foix, seigneuresse de Nébouzan, et au roi de France, baron d'Aure, co-seigneurs d'Escala, l'inféo-

de Cassagnabère en Nébouzan (1) qui, outre ce chef-lieu, comprenait les communautés de Peyrouzet, Olon, Saint-Helix, Séglan, et Ramefort (2).

A partir de cette époque, la lande de Boc fut généralemeut appelée Lane Condau (lande comtale).

La portion de la Lande de Boc appartenant au Roi, en sa qualité de baron d'Aure, passa en 1715, à titre d'échange, au duc d'Antin. Pierre de Lassus, conseiller au Parlement de Toulouse, en devint acquéreur en 1759, et la céda à la ville de Lannemezan dans une transaction du 25 avril 1773.

L'annexion du Magnoac à l'Aure avait simplifié le jeu des relations interpastorales sur les confins de ces deux pays. L'acte de 1345 au contraire les rendit presque impossible en créant l'enclave de Lannemezan. Il fut le point de départ de longs malentendus qui mirent aux prises diverses communes participant à la dépaissance de la Lande de Boc et provoquèrent même entre leurs bergers des rencontres sanglantes.

Depuis lors la question des Landes n'a jamais cessé de les passionner et de nos jours encore pèse sur leurs élections.

Le plateau de Lannemezan avait favorisé la création de plusieurs petits Etats sous-Pyrénéens dont il garantit l'intégrité et empêcha les conflits. Il sert aujoud'hui de limite à deux régions bien distinctes subissant respectivement l'influence de Toulouse et de Bordeaux.

Lannemezan fut la seule ville qui osa s'aventurer au milieu de la Lande de Boc, aux abords de laquelle, en 1272 et en 1307, s'élevèrent Montréjeau et Tournay, avec le concours du roi de France, qui aida aussi les Bénédictins à reconstruire, en 1315, Galan, détruit un siècle plus tôt par les routiers et cédé en 1455 au collège de Foix, protégé par les vicomtes de Nébouzan. La présence de leurs officiers et de ceux du roi de France dans ces parages était certainement rassurante pour les habitants des communautés exploitant la Lande de Boc, mais sa lisière était bordée de plusieurs châteaux d'un secours beaucoup plus efficace

dation de son territoire dont le village avait été détruit longtemps avant cette époque. Ils obtinrent en même temps tous les privilèges nécessaires pour le rebâtir et s'y organiser en communauté.

(1) Nébouzan, le pays de Népotianus. Géographiquement, il n'y eut ni pays de Rivière, ni Nébouzan. Ces expressions, purement administratives, désignaient l'ensemble des acquisitions faites soit par le roi de France, soit par les comtes de Foix dans le Comminges, les Quatre-Vallées, l'Astarac, le Pardiac et la Bigorre. Ne pouvant pas s'agrandir aux dépens du Languedoc, les comtes de Foix jetèrent leur dévolu sur les pays mal déterminés et mal gardés du couchant, et par les étapes du Nébouzan prirent le chemin de la Bigorre et du Béarn.

(2) Ramefort a disparu.

en cas de danger immédiat. Non seulement les communautés y avaient un droit d'asile collectif, mais encore chacun de leurs habitants pouvait y affermer des loges ou emplacements pour ses denrées moyennant des redevances en argent ou en nature.

Ces pittoresques garde-meubles coûtaient six liards dans le château de Lannemezan, et trois dans celui de Tuzaguet, qui est peut-être le Trigalet, non encore identifié, dont parle Froissart.

Un dénombrement nous fait connaître son état en 1643 :

« *Item*, disent que en lodict loc a un fort sive castet environnat de
» barats et format de murailles sens aucune couverture ni bastiment
» qu'on y posque habitar ny demourar au cubert sinon per retirar lo
» bestiar et biens en temps de guerre, et aucuns particulars deudict
» loc quy an lodges en lodict fort paguen chascun de chascune lodge
» audict seignor viscomte, son thesaurier, comis et deputat, à ladicte
» feste de tout Saints, de fiu menut la somme de tres ardys que pot
» montar chacun an jusques à la somme de nau ou deths sous bons ou
» environ, comme ez contengut en lodict libre fiutat (1) ».

Le droit de loge se payait en avoine, volailles et fogasse dans le château d'Avezac (2) dont une tour subsiste encore, mais dont on ne connaissait plus le vrai propriétaire dès 1598. Dans le dénombrement fait alors, les habitants de cette communauté disent : « . . . . . paient d'albergue
» 4 écus petits faisant 5 livres 8 sols, au mois de mai, et deux écus petis,
» 12 liards, faisant 2 livres 17 sols, à la Toussaint, et ce fief est aussi
» pour les places que ledits habitants ont et tiennent dans le chasteau
» dudict lieu d'Avezac, dans le patu dudict chasteau y ayant une tour
» laquelle ne sçauroint asseurer à quy appartient, toutefois il y a quel-
» ques années que le sieur de Soreac la fist couvrir d'ardoise, jouissant
» pour lors des droits seigneuriaux dudit Avezac (3) ».

Si les gens d'Escala n'avaient pas de château — ce qui n'est pas certain, — ils avaient en tout cas le droit de se réfugier avec leurs troupeaux dans la forteresse voisine de Labarthe qui passa des vicomtes de ce nom, leurs co-seigneurs, aux rois de France.

Du reste, le droit d'asile était une conséquence de l'obligation du guet pour tous les habitants d'une châtellenie. Il est donc inutile de citer les communautés riveraines de la Lande de Boc et dépendant de la châtellenie de Mauvezin qui avaient le droit de s'enfermer dans cette forteresse. Remarquons seulement que les habitants de Capvern de-

(1) Réformation, E. 6.
(2) Situé dans la viguerie de Mauvezin, annexée au Nébouzan depuis 1377.
(3) Réformation, G. 6.

vaient recourir à sa protection depuis qu'ils avaient cessé d'entretenir leurs *terrasses* (1).

Probablement respectés des bandouliers eux-mêmes, les Bernardins ou Cisterciens de l'Escaladieu ne fortifièrent ni Pinas, ni la Grange de la Palu; cependant ils eurent recours à des paréages pour mettre, en 1285, Réjaumont sous la protection du roi de France, et, en 1305, Labastide sous celle de Marguerite de Moncade, seigneuresse de Nébouzan.

Les seigneurs d'Esparros, de Cardaillac-Sarlabous, de Nestier-Saint-Paul, de Montaigut, de Bize, de Barèges à Tilhouse, et ceux d'Ozon, de Montastruc, de Castelbajac, etc., fesaient aussi la police aux abords de la Lande de Boc, quand ils ne l'infestaient pas eux-mêmes.

Mais la vue des fourches patibulaires dressées au lieu dit les *Justiciers*, entre Mauvezin et Capvern (2), inspirait une crainte bien plus salutaire à tous les malfaiteurs.

D'après une tradition constante, les habitants de la maison dite la *Barraque*, isolée sur le chemin de Poudge-Vieille, dans la Lande de Boc, devaient remettre sur leur chemin les voyagenrs égarés et les guider jusqu'aux lieux habités les plus voisins. La *Barraque* devait être un hôpital correspondant à ceux de Sainte Christine, près de Bonnemazon, et de Luc près du Pas de Lare rendu célèbre par le combat singulier dont Froissart a fait un si romanesque récit.

Ces gîtes étaient probablement destinés aux pèlerins de Saint-Jacques, qui pouvaient seuls traverser impunément ces pays, comme on l'a déjà vu.

Quand l'armée des Vicomtes, commandée par Mongonmerry, se jeta brusquement du comté de Foix en Bigorre et en Béarn, elle put échapper, dans la Lande de Boc, ou Lane Condau, à la surveillance dont elle était l'objet. A Lannemezan (6 août 1569), elle pilla et brûla l'église, les maisons ecclésiastiques, tout le septième enclos et le château comtal (3) dont la chapelle du Foirail, récemment démolie, marquait l'emplacement.

(1) Réformation, G. 2.

(2) Réformation, G. 2.

(3) On a trouvé dans ses ruines un pot de grès contenant 200 deniers et oboles, au coin des premiers vicomtes de Béarn. Des monnaies de même nature, mais moins nombreuses, contenues dans un vase semblable, ont été aussi trouvées dans les substructions de l'église.

Les monnaies morlanes étaient naturellement en faveur dans le pays de Lannemezan. Elles ont été décrites dans l'*Histoire monétaire du Béarn*, par J.-A. Blanchet, Paris.

En 1586, le capitaine de Sus, gouverneur du château de Mauvezin, put, de la même façon, surprendre la ville de Saint-Bertrand et s'en emparer (1).

Cet événement et ceux qui furent la conséquence de la Ligue contribuèrent à augmenter le nombre et l'audace des gens sans aveu auxquels la lande servait d'asile, et quand la guerre de Succession conduisit à cette extrémité du royaume les généraux et les intendants du roi de France, ils jugèrent indispensable, avant toute chose, d'y rétablir la sécurité (1708). Mais il ne fallut pas moins de trois régiments, assistés de tous les paysans d'alentour, pour venir à bout de la bande de malfaiteurs commandées par le célèbre Loubayssin (2).

Le nombre et l'horreur des supplices infligés dans cette circonstance jetèrent l'épouvante dans tout le pays et contribuèrent à le rendre désormais habitable (3).

Mais Lannemezan avait eu déjà assez de sécurité pour bénéficier des avantages que lui avait accordés son fondateur et pour en obtenir de nouveau des vicomtes de Nébouzan, ses successeurs.

Ses institutions municipales ressemblaient, à peu de chose près, à celles des villes ou bastides construites dans son voisinage vers la même époque.

Mais l'exploitation des landes entraînait pour ses habitants, comme pour ceux de plusieurs autres communautés, l'exercice de droits et l'observation de devoirs d'une nature particulière.

(1) *Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre*, avec Notes, par A. Communay.

(2) Cet épisode, probablement connu de Daniel de Foë, a pu lui suggérer l'idée du retour de ses personnages par le centre des Pyrénées aboutissant au Plateau de Lannemezan où toutes les aventures devaient paraitre vraisemblables.

Quand on conseilla à Robinson Crusoë de se mettre en garde contre les bandes d'animaux sauvages qui terrorisaient aussi la lande et ses environs, il répondit qu'il n'avait peur que des bêtes à *deux jambes*, qu'on y rencontrait. Il y fit, en effet, une extraordinaire tuerie de loups et Vendredi l'y récréa d'une chasse à l'ours rappelant beaucoup celle dont M. de Froidour a déjà fait le récit,

Daniel de Foë, né à Londres en 1663. composa Robinson Crusoé en 1719.

(3) *Les Guerres du* XVIII[e] *siècle sur les frontières du Comminges*, par le baron de Lassus (*Revue de Comminges*, 1893. page 241).

V

Je vous ay mandé cy devant que j'estois arrivé à Bagnieres (1) le 21e du mois de septembre dernier du matin. J'y ai sejourné le reste du mois. Dès le soir mesme de mon arrivée, j'ay pris un remede et le lendemain matin je me suis purgé (2) pour me disposer au bein. Les quatre jours suivants je me suis beigné au bein de Saint-Rocq (3) qui est fort doux premierement une fois et ensuitte deux fois par jour. L'on m'a fait prendre après un bein plus chaud qu'on appelle le bein de Lagoutte (4) où je me suis beigné deux fois chaque jour et outre cela tous les soirs en me couchant, j'ay faict verser sur ma cuisse huit ou dix cruches d'eau du grand bein qui est le plus chaud de tous, sans que j'en aye ressenti aucun soulagement. Quand j'ay souffert extraordinairement, le medecin m'a dit que le remede agissant contre le mal, il n'estoit pas possible que je n'en receusse quelque incommodité et que ce combat ne pouvoit pas faire qu'il ne m'en coutast quelques douleurs et que pour une maladie inveterée comme la mienne il falloit de la violence. Quand mes maux ont esté supportables il m'a dit que c'estoit beaucoup qu'ils n'augmentassent point et que c'estoit une marque qu'ils estoient sur leur déclin. Quand j'ay eu quelque petit relasche, aussitost j'ay veu mon medecin dire des miracles de la salubrité de ses eaux; et lorsqu'enfin il a veu que rien ne m'avoit profitté, il m'a dit que le propre de ses eaux n'estoit point de guerir promptement et que leur effet ne s'en ressentoit qu'un mois ou six semaines après qu'on s'en estoit servi. Je vous laisse à penser quel fonz je puis faire sur les parolles d'un tel charlatan. Quelque precaution que j'aye prise de ne me mettre que les jambes et les cuisses dedans le bein je n'ay pas laissé de suer très abondamment par tout le corps, la vapeur de l'eau chaude estant assez forte pour produire cet effet, mais à vous parler franchement je me suis tellement eschauffé le sang que pendant dix jours que j'y demeuré à Bagnieres je n'y ai pas eu une seule bonne nuict pour pouvoir y dormir, et que j'aurois besoing d'aller prendre

(1) Cette lettre étant inachevée, la date en est inconnue.

(2) C'était généralement à la fin de leur cure que les baigneurs de Bagnères-de-Bigorre se purgeaient et se mettaient ensuite au régime du bouillon au cochlearia.

(3) Aux Thermes.

(4) Bains du Petit Prieur.

d'autres eaux pour me rafraichir. Voila ce que je puis vous dire sur le sujet de ma santé de laquelle j'ay creu que vous seriez bien ayse de scavoir des nouvelles; je voudrois pour vostre satisfaction et pour mon bien pouvoir vous en mander de meilleures.

Du reste Bagnieres est une petite ville assise dans le comté de Bigorre sur la riviere de Ladour dans une vallée à laquelle elle donne le nom trois lieues au dessus de Tarbes ville capitale du pays. Elle est immediatement au dessoubs d'une grande montagne où sont tous ses pasturages. Ce qui regarde la ville est entierement deffriché et reduict le bas en prez et terres labourables et le reste en bruyères et brossailles.

Il y a seulement tirant vers un petit lieu appellé Baudean (1), qui est au dessus, quelque reste de bois de hestres ruinés et abroutis; les principaux bois sont plus hault au-dessus d'un petit hameau nommé la Riviere (2) qui deppend du Consulat de Bagnieres et mesme en plusieurs plis et replis ou costeaux de la Montagne dont les hauteurs sont de grands pasturages où les bestiaux vont depuis la saint Jean jusques à la saint Michel, la montagne estant presque tousjours couverte de neige le reste de l'année. C'est à l'extremité de cette montagne que se trouve cette pointe si eslevée appellée vulgairement Pic ou pech du midy. L'autre costé regarde le pays de Lavedan qui contient sept vallées qui font partie du comté de Bigorre et qui sont fort abondantes en peuples où le nom de M. Pellot et celuy d'Audijaux (3) ont faict tant de bruit dont je ne vous diray rien icy, me reservant de vous en parler en une autre occasion. En deça de la ville est la plaine du vallon qui s'eslargit à proportion que la riviere s'esloigne de sa source et que les montagnes se baissent. La riviere en cet endroit avec les eaues de quelques autres ruisseaux qui y naissent ou qui y viennent font mil differents canaux que les habitants du lieu pratiquent et conduisent à

(1) Les seigneurs de Baudéan étaient probablement des cadets de la maison de Lavedan. On trouve leur généalogie à la page 219 de l'*Histoire de la Province et Comté de Bigorre* écrite vers 1735 par l'abbé Colomez et éditée par l'abbé F. Duffau. (Paris, Champion et Tarbes, Larrieu, 1886.)

Antoine de Baudéan, gouverneur de Bagnères-de-Bigorre, périt en 1574 dans un guet-à-pens dont il faut lire le curieux récit dans la *Sommaire Description du Pays et Comté de Bigorre* de G. Mauran, publiée et annotée par M. G. Balencie dans les *Archives Historiques de la Gascogne*. (Paris, Champion; Auch, Cocharaux, Fr. 1887.)

(2) Le hameau de Lesponne, de *Spona*, qui désigne une dépression de terrain bordée de deux parois verticales.

A l'espoundo
L'iroundo,
A la paret
L'anjoulet.

(3) Voir ce que M. de Froidour en dit dans son *Mémoire du Pays et des Etats de Bigorre*, publié par M. J. Bourdette.

discretion partout où bon leur semble pour l'arrousement de leurs jardins, de leurs prez et de leurs terres. La ville en est environnée de façon qu'en quelqu'endroit il y a double et triple fossé d'eaue vive et au dedans, non seulement chaque rue est lavée par un canal qui y passe mais mesme soubs les maisons il y a de petits canaux qui fournissent à chacune de l'eau pour tous les besoings; de sorte que joignant à cela la grande quantité qu'il y a de fontaines froides, tièdes et chaudes (1) qui sont en cette petite ville, l'on peut dire avec vérité qu'il n'y a aucun lieu dans le monde où la nature se soit estudiée d'avantage à faire voir la merveille de ses eaues.

Celle qui sert pour la boisson ordinaire vient d'une fontaine appellée fontaine de Muni qui nait à cent pas de la ville soubs un rocher au pied d'une croix, allant sur le chemin de Campan. Elle est claire et froide extraordinairement et si abondante que vingt pas au dessous elle faict tourner deux moulins. On en a desrobé plusieurs canaux par lesquels ses eaues sont portées dans la ville et dans les faubourgs en divers endroits où l'on a mis des fontaines pour la commodité des habitans dont la plus considerable est à la porte de Campan (2) où il y a trois ou quatre tuyaux qui versent l'eau dans un assez beau bassin de marbre.

Tout le corps du reservoir est de mesmes materiaux parmy lesquels entr'autres on remarque une ancienne pierre de marbre entre gris et noir sur laquelle il y a une inscription en gros caracthère Romain aussy entier que sy on venait de l'escrire, *numini augusti sacrum secundus sembedonis filius vicanorum Aquensium nomine et suo posuit* (3).

Il y a deux beins (4) d'eau chaude dans la ville dont l'un est appellé le grand bein qui est le plus ancien de tous et qui, à ce que mon medecin m'a dit est chaud du 3e au 4e degré, sulphureux, alumineux et nitreux; excellent pour les paralisies et pour fortiffier les parties affaiblies en quelque maniere que ce soit, et l'on sy beigne rarement à cause de sa

(1) Elles débitent plus de deux millions de litres par jour.

(2) Fontaine publique du Portail-Dessus.

(3) M. J. Sacaze a lu:

NUMINI AUGUSTI SACRUM
SECUNDUS SEMBEDONIS FI (LIUS) NOMINE
VICANORUM AQUENSIUM ET SUO POSUIT.

Cette inscription est gravée sur un cippe de marbre blanc (*Inscriptions antiques des Pyrénées*, page 529). Voir aussi *Histoire de la Province et Comté de Bigorre*, par Colomez, publiée par M. l'abbé Duffau.

(4) Dans le *Mémoire* déjà cité, M. de Froidour en nomme trois; le grand Bain, aujourd'hui aux Neo-Thermes; le petit Bain et le Bain de Laforgue, aujourd'hui bain de Lassère, rue de la Mairie.

grande chaleur. L'autre est le petit bein dont l'eau est chaude au troisieme degré, vitriollée, alumineuse et nitreuse; elle est mesme purgative et bonne contre la paralisie, c'est pourquoy l'on en boit et l'on s'y beigne.

A l'extrémité de la ville, proche la porte du foulon, il y a un autre bein appellé le bein des chevaux (1) qui est chaud du 3e au 4e degré, sulphureux et nitreux peu alumineux. Les hommes ne s'y beignent pas mais ils boivent de son eau qui est excellente pour restablir les estomacs faibles. On y beigne les chevaux ruinez et affaiblis par le travail ou par maladie qui après avoir bien sué se restablissent.

Dans le moulin foulon, il s'est depuis 4 ans seulement descouvert une nouvelle eaue (2) fort temperée chaude au 1er et second degré, bitumineuse et fort nitreuse, excellente contre la pierre et contre la goutte. On en boit fort et l'on s'y beigne de mesme.

Sortant de la ville par la porte du foulon, on trouve à trois pas le bein des pauvres (3), ainsy appellé parce que ordinairement les pauvres s'y beignent dont l'eau est chaude au 3e degré, beaucoup alumineuse, bitumineuse et sulphureuse. Elle ouvre et nettoye les playes. Ce bein sert aussy à d'autres personnes qu'aux pauvres et l'on y faict beigner les personnes qui sont d'un tempérament fort froid.

Joignant ce bein, il y en a un que possede un particulier appellé bein de Teas, dont l'eaue est au 2e ou 3e degré, peu ferré, plus vitriolé, nitreux et alumineux. Il sert contre les paralisies et les douleurs froides, reschauffe et restablit les membres débiles et refroidis. Sur le cotteau de la montagne plus hault est le bein de la Reyne ainsi appellé parce que la feue reyne Jeanne d'Albret l'a fait bastir. Son eaue est de la mesme qualité que celle du bein de Teas, sauf qu'elle est moins alumineuse et produit le mesme effet; on en boit fort et l'on s'y beigne de mesme.

Plus bas que celuy-là est le bein des hommes (4) ainsy appellé parce qu'il n'y a que les hommes qui s'y beignent, ce qu'ils font mesme en hyver. Son eaue a les mesmes qualités que celle des deux precedents, sauf seulement que l'experience a fait voir qu'elle ne valloit rien pour les femmes. A costé de ce bein, sur le mesme cotteau, mais plus bas est celuy de Saint-Rocq, ainsy appellé à cause de la chapelle de Saint-Rocq contre laquelle il est. Son eaue est bitumineuse et nitreuse, peu sulphureuse et plus que tiède. Il sert à resoudre les humeurs et a

(1) Salies.
(2) Aux Thermes.
(3) Bain de Cazaux ou Dumouret-Cazeaux.
(4) Bain du Dauphin.

ramolir et estendre les nerfs. On en boit fort et on s'y beigne de mesme. Elle sert aussy à regler les femmes par la boisson et par les beins.

Au dessoubs de celuy là, proche la chapelle de Saint-Barthelemy et sur le bord du fossé de la ville est le bein de la goutte. Il est chaud au 3e degré, beaucoup alumineux, peu bitumineux et sulphureux. Il desseiche les humeurs et fortiffie les nerfs et les membres.

Vingt ou trente pas au-delà, entre la chapelle de Saint-Barthelemy et l'Hospital, sur le bord du chemin, il y a une petite fontaine froide inutile.

Plus loing, tournant autour des murs de la ville dans un petit jardin assez agreable, est la fontaine de lanes (1), chaude au premier degré, vitriollée et nitreuse qui est bonne pour rafraichir les reins et le foye, mais n'est propre qu'à ceux qui ont bon estomac.

La fontaine de Salut qui est proche les capucins de Medoùs est de mesme qualité, sauf qu'elle n'est que tiede et a aussy les mesmes effects.

Dans la ville, pres la chapelle Saint-Jean (2) dans un autre jardin

(1) Bain Carrère-Lanes.

(2) Elle appartenait aux Hospitaliers de Saint-Jean (Chevaliers de Malte depuis 1330) et devait être annexée, selon un usage constant de l'Ordre, à un hôpital dont le voisinage des Thermes justifiait l'existence.

Les hospitaliers avaient des rentes sur des maisons situées dans les jardins des Vigneaux.

En 1287, Guillaume Olive, commandeur d'Aureilhan, ayant voulu établir une paroisse à Saint-Jean de Bagnères et y faire un cimetière, Raymond-Arnaud de Coaraze, évêque de Tarbes excommunia les bourgeois qui avaient favorisé son entreprise.

Néanmoins la chapelle de Saint-Jean fut plus tard érigée en paroisse dont les religieux bénéficiaires portaient le titre de Recteur. Ils se firent remplacer par des vicaires vers la fin du XVIe siècle; et bientôt ils poussèrent encore plus loin l'oubli de leurs devoirs comme le prouve le récit suivant:

Frère Pierre Coture, chevalier, prêtre de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, mourut le 1er juillet 1621, après avoir été Recteur du Prieuré de Saint-Jean de Bagnères pendant 28 ou 30 ans. Quoique cette église fut paroissiale, il l'avait tellement négligée, que la voûte en s'effondrant détruisit le chœur, l'autel et les vitraux. Les Consuls ne pouvant pas le décider à la réparer, obtinrent de l'Ordre que le tiers de son revenu fut saisi pour être affecté à la restauration qu'ils demandaient. Mais Coture les ayant *repeutz* de bonnes paroles fit démolir et rabaisser de plus d'un tiers, les murailles de l'église et *aux dépens d'une quête faite parmi les habitants de Bagnères* fit couvrir le cinquième de l'église abandonnant le reste à toutes les intempéries. Il avait tellement perdu de vue les devoirs de sa charge et les droits de l'Ordre qu'en mai 1602, il disposa des biens du Prieuré en faveur de l'église de Campan son pays. Son neveu, Jean-François Coture, aussi religieux de l'Ordre, prétendit avoir la survivance du Prieuré de Saint-Jean; de sorte que lorsque Louis de Castellane d'Alluys en fut pourvu, le 5 juillet 1621, par le commandeur de Bordères, il fut obligé d'entrer en accommodement avec Coture.

Profitant de ce désaccord, Aimet Rigal avait obtenu le même Prieuré en janvier 1623. C'était un jeune homme de 15 ou 16 ans n'ayant reçu aucun ordre, et qui, grâce à la protection de son oncle, frère Rigal, receveur du Grand

appellé le bein de la Forgue qui a les mesmes qualités et effets que le grand bein et dans la basse court du mesme logis il y a une fontaine de mesme nom qui est chaude au premier degré ferrée, vitriollée et peu nitreuse; elle n'est bonne que pour en boire; elle arreste les mois des femmes reglées et guerit celles dont les pertes sont frequentes. Elle debousche la ratte.

Si je vous ay dit vray ou faux en vous escrivant la qualité de toutes ces eaues je m'en rapporte mais je vous donne la coppie d'un mémoire que j'ay escrit soubs mon medecin, de la verité duquel vous pourrez vous esclaircir vous-mesme sy jamais vous allez sur les lieux et si vous en avez la curiosité. Il y a encore quantité d'autres fontaines chaudes dont on ne fait point de cas parce que peut estre on ne s'est pas donné la peine d'en bien examiner les qualités et qu'on n'a point faict espreuve de leurs vertus; mais quoy qu'il en soit voilà tout ce que je puis vous dire sur le sujet des eaues de Bagnieres (1). Il faut maintenant que je vous parle de ses bastimens. Les edifices n'en sont pas fort spacieux ny fort superbes; mais elle est bien bastye. Le marbre y estant tres commun, tous les estages bas sont de marbre et de pierre avec du crepis d'une espece de plastre, et le haut communement est de bois mesle de briques ou d'autres pierres du pays avec du crepis semblable à celuy des estages du bas; touttes les couvertures sont d'ardoise. Dailleurs toutte la ville est fort propre, les ruisseaux qui traversent les rues emportant touttes les boues et les immondices. Elle est petite mais

Prieuré, s'était fait mettre en possession le 17 septembre 1621 d'une des places de Collégiat réservées aux prêtres dans l'église majeure de la Dalbade.

De son côté, frère Castellane d'Alluys avait mis trop de précipitation à remplir les conditions requises pour l'obtention du bénéfice qu'ils se disputaient.

Dans un long procès, les deux compétiteurs se reprochèrent de n'avoir pas les aptitudes exigées par les statuts de l'Ordre et par le droit canonique.

Ils en vinrent même aux personnalités : Frère de Castellane compara son illustre origine à celle plus humble, disait-il, de frère Rigal dont le nom cependant avait été porté par les plus anciens et les plus importants chevaliers de Gavarnie.

On le voit, la mission hospitalière et religieuse des chevaliers de Saint-Jean était déjà terminée; mais l'ordre fournit encore à la France des soldats et des marins excellents.

Le prieuré de Saint-Jean qui a conservé son beau porche est devenu le théâtre de Bagnères-de-Bigorre (Arch. de la Haute-Garonne, Malte, layette deCampan.)

L'arrêté du 15 septembre 1791 prescrivant la fermeture de toutes les églises non paroissiales fut notifié à l'abbé Dumont, dernier desservant de la chapelle Saint-Jean. Il emporta les Archives de l'Ordre de Malte dans son domicile où elles furent inventoriées après sa mort, le 31 décembre 1792, et déposées ensuite dans une des salles du district de Bagnières. (Archives de Bagnères-de-Bigorre, registre des délibérations, v, page 696 et x, page 31.)

(1) Voir *Catalogue raisonné des Ouvrages qui ont été publiés sur les Eaux minérales en général et sur celles de la France en particulier*, par J.-B.-F. de Carrère. Paris, Cailleau, 1785.

bien remplie; a de tres beaux faubourgs. Il y a dans la ville un couvent de Jacobins (1). La paroisse qui est un assez beau vaisseau basty de marbre est dans les faubourgs et est dediée à Saint-Vincent (2). Il y a hors la ville une ancienne paroisse dediée à Saint-Martin (3), delabrée et habandonnée depuis longtemps. L'hospital est sur le fossé entre la ville et la montagne il doit estre administré par le prieur de la chapelle de Saint-Barthelemy qui est tout proche et jouit du quart du revenu. Les beins n'y sont pas fort superbes; ce sont la plupart de petits bassins en assez mauvais ordre; les uns ne sont point couverts, les autres le sont, et ce sont de petits cabinets où à peine il y a place pour cinq ou six personnes. En la plupart l'eaue y vient par des tuyaux soubs lesquels on se mest pour estre dougé; en d'autres on douge avec des cruches et quoique les beins couverts ne soient qu'en de petits lieux peu commodes, on ne laisse pas que d'y suer avant que d'en sortir; et pour cela on ne faict point d'autre ceremonie que d'y porter un matelas, un drap, une couverture et quelques serviettes avec un fagot de buis pour chauffer les linges. Les promenades y sont agreables; l'une est dans le faubourg en un grand prez fermé de murs en forme quarrée (4) où feu M. le mareschal de Rocquelaure a faict planter quantité d'allées de chesnes et d'ormes les autres sont autour de la ville et dans la pleine qui est toujours agreable à cause de ses ruisseaux et de la veüe de quantité de beaux villages qui sont bastis de pierre et couverts d'ardoise comme Bagnieres mesme. Mais celle qui est sans contredit la plus belle est sur le cotteau de la montagne d'où l'on descouvre toutte la vallée qui est une chose aussy belle à voir qu'aucune autre du royaume.

Quand on peut monter à cheval on va plus loing prendre le divertissement; quelquefois à Campan que j'estime le plus beau bourg de France, quelquefois aux Capucins de Medous, quelquefois à Astay qui est une maison de M. le comte de Toulonjon (5) qui est de l'autre costé

(1) Couvent de Dominicains fondé hors des murs en 1344 et transféré dans la ville en 1367; la tour de l'horloge en dépendait.

Un de ses religieux, le P. Laspales, recueillit et mit en ordre au XVIII[e] siècle les Archives municipales de Bagnères-de-Bigorre.

(2) Les cours de justice se tenaient sous son porche.

(3) Sur la place Saint-Martin.

(4) Ce sont les Vigneaux.

Le maréchal de Roquelaure mort en 1625 fut lieutenant-général du gouverneur de Guyenne de 1610 à 1622. La terre de Roquelaure, en Armagnac, fut érigée en duché en 1652.

(5) Henri de Gramont, comte de Toulonjon, marquis de Séméac, vicomte d'Asté, lieutenant du roi dans le pays de Béarn et sénéchal de Bigorre (1668-1675), mourut à Séméac sans postérité l'an 1680.

de la Riviere et quelquefois à la chasse des bisets (1) qui est commune en cette saison.

Je vous ay desjà dit comme cette chasse se faisait; mais je ne dois pas obmettre une des beautez de Bagnieres qui est une routte d'arbres de cinq a six de front qui contient plus d'une grande demi lieue de pays et qui est faicte expres pour cette chasse. Je n'avois pas creu que cette ville fust ancienne (2), mais la tradition du pays est qu'elle estoit du temps des Romains et qu'elle a esté soubs leur domination, qu'elle estoit appellée *Vicus Aquensis* à la difference d'une autre petite ville appellée Vic de Bigorre, comme il se voit par l'inscription que j'ay trouvée à la fontaine de la porte de Campan dont je vous ay parlé cy devant. J'ay trouvé encore un autre argument de l'antiquité de cette ville en une autre inscription d'une petite pierre de marbre enchassée dans le mur de la maison d'un petit mercier qui est proche la porte du foullon qui contient ce qui suit : *Nimphis pro salute sua sever seranus* S. L. M. (3), plusieurs habitans m'ayant dit qu'ils avoient veu plusieurs autres inscriptions qui marquoient cette mesme antiquité qui se sont perdues dans les ruines du tremblement de terre qui arriva en l'année 1660 (4). Ce tremblement a esté sceu de toutte la France. Il fust general par touttes les Pirenées, mais comme sans contredit l'endroit le plus eslevé de ces prodigieuses montagnes est celuy qui est au dessus de Bagnieres où se trouve le Pic de Midy, ce fut aussy à cet endroit où le tremblement se fit remarquer davantage et où il fut plus violent. Il commença le 21[e] du mois de juin à quatre heures du matin, et chacun voyant sa maison trembler par les secousses et violentes agitations de la terre, quelques-unes ayant esté mises à bas tout le monde pour se sauver sortoit en chemise dans la crainte d'estre escrasé soubs les

(1) Ou mieux des palombes, pigeons sauvages appelés *péringués* en Couserans et en Comminges, et *Rouquets* ou *Couloums*, en Bigorre.

On donne dans le pays les noms de *pantières* ou de *tailhs* aux palomières.

D'après le P. Laspale et M. Gaston Balencie, la ville de Bagnères-de-Bigorre réglementait la chasse aux palombes et jouissait du droit de palomance au moins depuis le 20 octobre 1418. Ce droit, fixé d'abord à 1 *ramier* sur 7, fut ensuite réduit à 1 *ramier* sur 10. (Voir page 98 du *Bulletin* de février 1898.)

(2) Le 4 mai 1171, Centule III, comte de Bigorre, accorda aux habitants de Bagnères des Fors et Coutumes reproduits, confirmés et amendés le 11 septembre 1251 par Esquivat, comte de Bigorre et seigneur de Chabannes. M. Soutras et M. le D[r] Déjeanne ont publié le texte roman et la traduction de la Charte d'Esquivat dans le *Bulletin de la Société Ramond* (4[e] trimestre 1882).

Les mêmes ont publié dans le même recueil (2[e] trimestre de 1883) le texte roman et la traduction du règlement municipal de la même ville adopté le 30 mai 1260 par ses 60 jurats et ses habitants ainsi que le procès-verbal de l'Election de 39 nouveaux jurats.

(3) J. Sacaze, *Inscriptions antiques des Pyrénées*, page 531.

(4) Voir page 91.

ruines. C'estoit une chose desastreuse de voir tout ce peuple nud criant et pleurant au milieu des rues et cherchant inutilement quelque abry pour se mettre à couvert des maisons qui se renversoient, des cheminées qui se brisoient, des ardoises qui tomboient des tois. Ce renversement dura trois semaines pendant lesquelles il tomba plus de 50 maisons qui furent entierement ruinées de fond en comble. Cent autres furent presque destruittes et pas une seule ne fut exempte de quelque ruine considerable. Comme le tremblement n'estoit pas continuel, les habitans se servirent du temps de calme pour reprendre leurs habits et ce qu'ils avoient de meilleurs meubles, se retirèrent à la campagne et y sejournerent dans des loges qu'ils y firent jusques à ce que ces énormes agitations cesserent. Mais ce qui allarma davantage ces miserables fut que toutes les eaues de leurs beins cesserent de couler pendant quelque temps les secousses des montagnes ayant apparemment faict tomber de la terre qui en embarrassoit les canaux et comme leurs principaux revenus consistent au louage de leurs maisons et à la vente qu'ils font de leurs denrées à ceux qui vont à leurs beins, ils se crurent perdus, jusques a ce que quelques jours après ils les virent paroistre; mais d'une maniere bien surprenante, car elles n'avoient plus leurs premieres qualitez et il y en eut quelques-unes qui de claires qu'elles estoient furent veues touttes rouges comme du sang. On croyoit que ce fut un miracle, mais cela provenoit de ce que l'agitation des montagnes avoit fait tomber de la terre rouge dans le canal dont l'eau avoit pris la tinture, et petit à petit elle est retournée à son premier estat.

Il y a une chose remarquable à Bagnieres qui est que les serpens que nous appelons couleuvres y sont en grand nombre de mesme qu'à Bagnieres de Luchon ce qui provient de la chaleur des eaues qui les y engendre ou qui les y attire; mais les habitants du pays disent qu'ils ne leur font aucun mal et que leur venin n'y est pas mauvais.

La compagnie pendant la saison des beins y est ordinairement fort nombreuse; car comme ces beins sont d'une grande reputation, l'on y vient de toutte part. La veille de mon arrivée, M. le comte de Guiche (1) et M. le comte de Toulonjon (2) son oncle en estoient partis; M. le comte de Cursol et M° sa femme y estoient avec un très beau et très

(1) Arnaud de Gramont, comte de Guiche, fils d'Antoine II de Gramont, maréchal de France. Il fut tué au passage du Rhin.

(2) Henri de Gramont, comte de Toulonjon, fils de Antonin, duc de Gramont et de sa seconde femme Claude de Montmorency de Bouteville.

grand trein et y sont demeurez pendant le sejour que j'y ay faict.

Il y avoit quelques conseillers du parlement de Bourdeaux et de celuy de Pau. Le plus grand monde qu'il y ait ordinairement y vient du Bearn de touttes sortes de conditions jusques aux plus basses et en si grande affluence que je croy qu'il n'y a personne en cette province qui ne croye y devoir un voyage chaque année. Leurs habillements differens et extraordinaires est une chose assez plaisante à voir. Les gens les plus riches portent le chappeau et sont habillez comme tout le reste du monde du royaume et sont differentiez par des cappes de Bearn qui leur servent de manteau et qui sont beaucoup plus historiez que celles que vous voyez ordinairement. Les gens mediocres comme sont les petits bourgeois, les cocqs de paroisses de la campagne et les bons laboureurs ou ceux qui trafiquent en bestail ont de semblables cappes, portent une fraize au lieu de rabat et une tocque de laine fort large et fort pesante au lieu de chappeau, qu'ils appellent au pays berret; les gens de mestiers et autres vocations basses portent de certaines mandilles en forme de tunicques, ce qui couvre les bras estant de mesme grandeur que le corps, et outre cela il y a un capuchon semblable à celuy des cordeliers qui y est attaché, et devant et derriere il y a une banderolle en forme de scapulaire de moine, celle de derriere estant plus large que l'autre et tout cela est galonné de tous costez. D'autres n'ont que leurs simples habits de couleurs grise, verte ou violette, les haut de chausses à peu près semblables à celuy des suisses et les pourpoints ont le corps fort long avec de petites basques le tout fort galonné et portent la fraise et la tocque ou berret. Les femmes qui sont de condition à pouvoir porter une coiffe sont habillées comme les autres du royaume avec très peu de difference; leur coiffure ordinaire est un capuchon qui leur couvre le mouchoir de col, et a la beauté de l'estoffe dont il est on juge de la qualité ou des facultez des personnes. Quelques unes en ont de velours ou d'autres riches estoffes qui sont enrichis de dentelles d'or, d'argent ou de soye, et mesme il y en a qui sont brodez. Les femmes de condition mediocre portent des coiffes semblables à celles de nos dames mais avec ces deux differences qu'elles les portent à rebours et mettent devant ce que les autres mettent derriere et que ces coiffures se font de touttes sortes d'estoffes et de touttes sortes de coulleurs et souvent sont galonnées. Quelques unes portent des capes fort brodées et fort enjolivées et très commodes pour se garantir des injures du temps. J'ay faict tout ce que j'ay peü pour en avoir une pour ma femme et une petite pour ma fille et on m'a promis de m'en envoyer. Les paysannes ont des habits galonnés avec de grands

capuchons qui leur descendent à quelques unes jusques aux genouls. Les hommes sont fort grossiers et rustiques, mais fort glorieux et croyant que personne ne les vaut; aussi disent-ils en commun proverbe Bearnais est sur l'autre gent comme l'or est dessus l'argent. Ils ont beaucoup d'agilité de corps quoyque grands ivrongnes. Je ne scay point à vous dire le vray si l'ivrongnerie leur est familiere dans leur pays, mais à Bagnieres il n'y a rien de plus ordinaire que de les voir souls et sivrer jusques dans le bein mesme où la bouteille les accompagne toujours, parce que, disent-ils, que le vin les faict mieux suer et qu'il repare les forces que la sueur débilite. Les femmes ont la mesme agilité de corps se plaisent fort à la dance dont elles s'acquittent très bien et a ce sujet sont touttes, non pas magnifiquement mais proprement chaussées ce qui est très rare dans toutes ces contrées. Elles boivent au bein comme les hommes avec la mesme indiscretion et sont grandes putains; et comme on se divertit fort à Bagneres à la dance, aux promenades, aux festins et aux jeux et notamment à celuy de Venus, je croy que c'est plutost l'envie de ces divertissemens qui les y attire que celle de se beigner. Il n'a tenu qu'à moy d'en scavoir de bonnes nouvelles par ma propre experience, mais je m'en suis rapporté à Pannebeuf qui a pensé s'y perdre et a quatre ou cinq autres drolles de sa trempe qui n'y estant venus que pour se rejouyr avec les donzelles nont pas manqué de passe temps (1).

Vous serez peut estre en peine de scavoir à quoy je me suis diverti pendant les dix jours que j'ay esté en ce lieu ? Je vous advouray de bonne foy que le plus grand plaisir que je me suis donné a esté celuy de vous donner de mes nouvelles et de vous faire part de ce que j'avois veu de remarquable depuis mon depart de Castillon dont je vous escrivis ma penultiesme lettre. Le chagrin que m'a donné la continuation de mes doulleurs m'a retenu souvent au logis; je n'ay pas fact ny receü aucune visitte sauf de quelques gentilhommes qui avoient à faire à moi, du sieur Bernet juge du lieu qui a un sien neveu marié et establi à trois petites lieues de la Fère, et des consuls de la ville qui ayant manqué de me visiter à mon arrivée et estant fort allarmez à ce sujet dans la crainte de quelque reprimande furent trois jours à me faire faire leurs excuses par le juge, par un gentilhomme nommé Coubous et quelques autres, et pour prendre le temps de ma commodité pour me venir saluer. Du reste j'ay quelquefois joué au picquet

(1) On s'est toujours beaucoup amusé à Bagnères comme on peut s'en convaincre en lisant l'instructive et piquante bibliographie Pyrénéenne publiée par M. Henri Béraldi, sous le titre de : *Cent ans aux Pyrénées*. Paris, 1898.

contre Pannebeuf et Agède et ay gagné tout leur argent. J'ay veu deux fois les promenades de la ville et une fois tous les beins dont je vous ay parlé cy-devant. J'ay visité un jour le couvent des Capucins de Medous (1) basty par le père (2) de M. le marechal de Grandmont qui s'y est faict faire un petit appartement avec les offices necessaires où les personnes de sa maison qui ont de grands biens en Bearn et Bigorre vont encore assez souvent. Ce couvent est petit mais propre et agreable estant accompagné d'assez beaux jardins qui sont rares en ces contrées dans l'un desquels il y a soubs un grand rocher une très belle fontaine reccüe dans un bassin ovale d'où sort une petite riviere qui descent dans celle de l'Adour après avoir faict tourner quelques moulins. Cette fontaine, par differents canaux, donne de l'eaue par tous les jardins et dans les offices du couvent. C'est une continuelle merveille en ce pays de voir comme on se joue de l'eau.

Un autre jour pour profitter de mon sejour je montay à cheval et visitay les montagnes et bois de Bagnieres, et fus jusques à Beaudean (3) qui est un petit village au dessus, et ensuitte jusques au hameau de la Riviere. Je donnay commission à Agède et au sieur Casau mon hoste

(1) Hameau d'Asté à deux kilomètres de Bagnères-de-Bigorre. Sa chapelle miraculeuse, but de pèlerinage depuis une époque très reculée et desservie d'abord par le curé d'Asté fut confiée en 1564 aux Prébendiers de l'hôpital de Bagnères-de-Bigorre.

Une sainte veuve, connue sous le nom de Liloye, y obtint par ses prières la cessation de la peste dont Bagnères fut désolée en 1588 et 1589.

En 1616, Mgr Salvat d'Hyarse II fonda un couvent de Capucins à Médoux sur des terrains donnés par la vicomtesse Claire-Suzanne d'Aure, fille d'Antoine de Grammont d'Asté et femme du marquis des Prez de Montpezat.

Les Capucins de Médoux possédèrent à Bagnères-de-Bigorre depuis 1666 un hospice connu maintenant sous le nom de villa Bellevue.

Les bâtiments et le cloître de Médoux furent détruits au commencement de notre siècle; son église a aussi disparue, quelques portions de son autel ont été utilisées par les églises voisines de Baudéan et d'Orignac.

Au commencement du XVII[e] siècle, le duc de Gramont fit exécuter par un artiste italien une belle reproduction en marbre blanc de la vierge miraculeuse de Médoux. Cette statue a été transportée dans l'église d'Asté avec un tableau attribué à Philippe de Champaigne.

Il représente Bernard d'Aspe, juge-mage à Auch (1667-1673) et sa famille. Voir la Photographie et les notes publiées à ce sujet par M. A. Branet dans le tome XXXVIII, page 396 de la *Revue de Gascogne*.

Sur Médoux, voir *Notre-Dame-de-Médoux*, par l'abbé Alexis Théas, vicaire-général de Tarbes, 2[e] édition. Tarbes, Larrieu, 1896, et *Histoire des Capucins*, par le P. Apollinaire de Valence. Toulouse, Ed. Privat, 1897.

(2) Antonin, duc de Gramont, comte de Guiche et de Louvigni, vicomte d'Asté, seigneur de Lescun et de Hagetmau, fils de la belle Corysande d'Andoins.

De sa première femme, Louise de Roquelaure, il eut Antoine II de Gramont, maréchal de France.

(3) On y voit encore la maison où naquit en 1766 le baron Larrey, chirurgien en chef des armées Impériales.

pour visitter tout ce que je n'avois pu voir et m'en faire leur rapport.

Le 27e du mois (1), je montay aussi à cheval avec tous mes gens et fus à Campan (2) où les consuls ne s'estant pas trouvez, je manday l'un des plus notables bourgeois auquel je fis entendre le sujet qui m'y avait faict aller, et le lendemain j'eus une députation de deux consuls, du secretaire de la communauté et de six habitans qui me vinrent complimenter à Bagnières.

Chemin faisant, je vis un moulin autrement appelé martinet qui sert à battre des lingots de cuivre pour les mettre en estat d'en faire des chaudrons et autres vaissailles; c'est une belle invention. Je vis encore une chapelle (3) possedée par le sieur Cotture, archidiacre de Tarbes où quelquefois M. l'Evesque de la mesme ville vient prendre l'air; et c'est tout ce qu'il peut y avoir de bon, car le logis est très petit et n'a point de jardin.

Enfin, mon cher compère, voilà une relation assez ample de tout ce que j'ay veu et de tout ce que j'ay faict à Bagnieres en dix jours de temps. Sy elle n'est pas bien escrite, au moins est-elle bien longue et bien veritable. J'en suis party le premier jour d'octobre avec tout mon monde et me suis rendu environ les neuf heures du matin à Campan où je n'ay pas esté plustôt descendu au logis du sieur de la Font medecin et premier consul, que tous les autres en nombre de cinq avec les officiers de la communauté et trente des plus notables habitans sont venus me saluer. Campan est le lieu sy renommé dans ces provinces pour le bon beur et pour la grande quantité qu'il en fournit et qui se distribue partout. Les consuls m'ayant faict preparer à dejeuner, je mangeay pour la premiere fois aux depens d'une communauté plustôt par curiosité et pour manger sur les lieux de ce beur qu'on dit estre sy excellent que par necessité, parce que j'avois dejeuné à Bagnieres avant

(1) De septembre.

(2) Les passages relatifs à la vallée de Campan ont été reproduits et complétés par M. de Froidour dans son *Mémoire sur le pays et les Etats de Bigorre*, publié par M. Bourdette avec d'excellentes notes. Tarbes, Baylac, 1892.

Le Prieur de Saint-Paul, l'abbé de l'Escaledieu et les Chevaliers de Malte. décimateurs à Campan, devaient contribuer à l'entretien de l'église et au salaire de ses prédicateurs.

(3) Cette chapelle de Saint-Paul, fondée en 1520, fut érigée en prieuré dont le bénéfice appartint à divers Membres de la famille Cotture de 1612 à 1770.

Anastase Torné, chanoine d'Orléans, leur succéda. Après avoir été doctrinaire et prédicateur de la Cour, il devint évêque constitutionnel du Cher et représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée législative. Il abjura officiellement, se maria et mourut dans la misère en 1797.

Le prieuré de Saint-Paul, nationalisé, avait été acquis en 1793 par Barère de Vieusac, secrétaire du Comité du Salut Public.

que d'en partir. Mais, je trouvai de si beau et de si bon poisson et si bien apprestè, je trouvè aussy le vin blanc et clairet sy bon et si bien rafraischi, qu'au lieu d'un simple dejeuner je fis un très bon disner. Je n'oubliay pas de manger du beur qui est en verité excellent et esgal à celuy de nostre pays.

Je visitay ensuitte toutte la vallée et particulierement les bois qui en dependent; et comme j'estois accompagné des consuls et des plus notables habitans du lieu, je ne manquay point de m'informer de tout ce qu'on m'avoit dit de cette vallée, de ses habitans et de leurs mœurs pour pouvoir vous faire une relation juste de tout ce que j'avois veu et de tout ce que j'aurois appris.

Elle est dans la comté de Bigorre à la teste de celle de Bagnieres, mais beaucoup plus serrée et plus estroitte particulierement par bas; elle aboutit du costé de la main droitte au ruisseau de Riviere (1) qui se jette dans l'Adour, et d'autre costé au dessus du lieu d'Astay; elle s'eslargit à la teste où elle a trois differens vallons dans chacun desquels il y a un ruisseau qui viennent se joindre proche une chapelle appellée la chapelle Sainte-Marie et forment la riviere de l'Adour qui arrouse la vallée. L'un de ces ruisseaux (2) qui est à gauche, descend des montagnes qui sont communes avec la vallée d'Aure et passe dans le vallon où est le hameau de Gaichet. Celuy qui est au milieu, appellé Tourmalet (3) vient du costé de Baretge, lieu fort eslevé et fort miserable couvert de neige huit à dix mois de l'année mais fort recommandable par l'excellent bein qu'il y a et arrouse le vallon où est le hameau de Grippe. Et le dernier, appellé d'Arises (4), vient des montagnes de Bagnieres et traverse un petit vallon ou il y a quelques maisons dispersées.

Le bourg est au-dessoubs de la jonction de ces trois ruisseaux, basty de mesme que Bagnieres et presque aussy grand. Il y a une paroisse beaucoup plus grande et plus belle et ce qu'il y a de plus est que depuis le bourg en remontant le long d'un fort beau chemin jusques aux hameaux de Gaichet et Grippe sur les cotteaux; il y a à droitte et à gauche pour le moins deux cent tant granges que maisons qui en

(1) L'Adour de Lespone qui se jette dans l'Adour au hameau de la Rivière.

(2) L'Adour de Pailhole ou de la Séoube; il nait au pic d'Arbizon, traverse les Artigues de Geyx et Saint-Jean-de-Paillole. Geyx, appelé ici Gaichet était autrefois le chef-lieu d'une Commanderie de Malte, comme on le verra plus bas.

(3) L'Adour de Grip.

(4) L'Adour de Rimoula ou d'Arize nait dans une gorge voisine des cabanes de Tramezaigues au-dessous du Pic du Midi.

D'après une légende, le vieil Arize serait enseveli dans ce quartier sous un rocher qu'il suffit de heurter en passant pour causer une tempête effroyable.

dépendent et de manière que cette communauté contient plus de huit cens feux (1). Et pour la commodité des habitans qui sont dans les lieux les plus escartez il y a plusieurs chapelles (2) où tous les diman-

(1) D'après l'*Enquête de 1300*, publiée par M. G. Balencie, le château de Campan comprenait alors dans sa juridiction 100 hommes feu allumants.

(2) Une de ces chapelles appartint aux Hospitaliers de Saint-Jean (Chevaliers de Malte). Elle dépendait de l'hôpital de l'Artigue de Geyx situé sur le versant occidental de la chaîne séparant le Comminges de la Bigorre, au fond de la vallée de Campan sur l'Adour de Pailhole.

Sur son emplacement, appartenant encore aujourd'hui aux Quatre Veziaux d'Aure (Guchen, Ancizan, Cadeac, Grézian). est située l'hôtellerie portant le nom significatif de Saint-Jean.

Au sud de Pailholle, on lit sur la carte de l'Etat-Major: Artigous-Gez.

Cet endroit, inhabitable une grande partie de l'année, est situé près de vastes paturages et des célèbres carrières de marbre d'Espiadet.

Les Hospitaliers de Saint-Jean pourvoyaient de secours spirituels et matériels les pâtres et les ouvriers qui s'y trouvaient en grand nombre pendant la belle saison.

Ce point mettait en communication les vallées d'Aure, de Campan et de Barèges. Il était aussi fréquenté par les voyageurs qui allaient de Bigorre en Espagne par Aragnouet et le port de Bielsa.

La chapelle et l'hôpital de la Vierge Marie du Bouchet étaient sous la dépendance de Geyx et lui correspondaient sur le versant opposé dans la vallée d'Aure.

Geyx avait le titre de Commanderie, antérieurement à 1300. A cette époque, en effet, les habitants de Gerde et d'Asté, conjointement avec leurs seigneurs de la maison vicomtale d'Asté, confirmèrent en faveur de Frère Sole de Guchen, commandeur de Geyx, la vente faite à ses prédécesseurs du lieu d'Estingles appelé plus tard la Laurence.

Le 3 mai 1300, Guillaume Manent, donzel, et Blanche sa femme vendirent une pièce de terre, situee sur le décimaire de Sainte-Marie, à Frère Pierre de Guchen, précepteur de l'hôpital de Saint-Jean-de-Geyx et à l'hôpital de la Vierge Marie de Boxet (Bouchet).

Geyx existait encore le 6 mars 1447. A cette époque Pierre de Prunet, précepteur de Bordères, donna à bail : *Medietatem illius sarre vulgo nomine nuncupate la Sarra de l'Espitau de Sent Johan de Gees situate in montaneis et pertinensiis vallis Aure.*

Les deux hôpitaux de Geyx et Boxet, ou Bouchet, furent abandonnés vers la fin du xve siècle. Un procès, plaidé de 1558 à 1563, montre qu'à cette époque ils sont depuis longtemps transformés en simples fermes.

Arnaud Figue, tenancier de l'ordre, put alors faire entendre au Roy qu'il était le fondateur de cette *Hospitalette* et qu'elle était vacante; il en obtint même l'institution mais fut débouté sur l'opposition de frère de Doulcet, commandeur de Bordères.

Jean Sangros, son successeur, eut les mêmes prétentions en alléguant que ces deux hôpitaux avaient été fondés par les habitants et les notables de la vallée d'Aure qui les avaient dotés de toutes choses pour nourrir et entretenir les pauvres et même les enfants orphelins. Relevons les passages où il est dit que « Geys est sur le chemin de Bigorre ez montagnes » et que « De tout temps » existoit la chapelle de N. D. du Bouchet où il y avoit des prêtres pour l'office » divin, on y recevait les orphelins et autres passants. Le logis et les edifices » sont tombés en ruynes par la negligence des precedents administrateurs qui » ont usurpé ledit Hôtel-Dieu ».

Frère de Montauban, successeur de Doulcet et subrogé à son instance, après avoir démontré que Sangros ne pensait qu'à son intérêt privé, opposa la dona-

ches et festes on célèbre le service divin. J'ay remarqué dans le bourg que presque chasque maison a une petite jalousie pour regarder dans la rue sans estre veü et Panebeuf m'a dit que cela tenoit un peu de l'Espagne, peut estre à cause du voisinage, mais je vous asseure que les gens de cette contrée n'ont que cela de commun avec les Espagnols comme vous le verrez dans la suitte.

A droitte et à gauche et à l'extrémité de la vallée, sont de grandes et hautes montagnes; celles qui sont exposées au midy sont sèches et arides et la pluspart des rochers tous nuds parmy lesquels il y a quelques buis. Celles qui ont d'autres aspets et mesme quelques petits cotteaux ou pour mieux dire quelques petits plis et replis que font les montagnes qui ont le regard du midy sont ou plantés en bois ou reduitz en prez ou pasturages. Tout le vallon, estroict comme je vous l'ay dit et estant occupé par le bourg et par un grand nombre de maisons et granges escartées, ne peut pas suffir pour la nourriture d'une cinquantaines de bestes; mais les côteaux et les montagnes sont si vastes et produisent une si grande quantité de pasturages que je crois qu'il y en a suffisament pour deux mil bestes à cornes et trois fois autant de menu bestail, je crains encore de ne pas vous en dire assez pour en juger.

Figurez-vous que cette vallée contient au moins huit cens feux, qu'il ne s'y despouille pas un grain de bled, pas un grain de raisin, ni fruict quelconques que toutte la richesse ne consiste qu'en bestiaux (1) et qu'il n'y a d'autre commerce que celui du bestail et de la vente du beurre et du fromage; que le commerce s'en faict dans le lieu mesme où les marchands et pourvoieurs viennent faire leurs achaptz, sans qu'aucun habitant de la vallée s'entremette d'en transporter et d'en aller vendre en quelque lieu que ce soit; que tout le monde y est riche et qu'il n'y a personne sy miserable qui n'ait un cheval que le peuple de

tion faite par les seigneurs d'Asté.

Le nouveau Commandeur de Bordères ajoutait : S'il faut une Réformation à Boixet et Geys on y avisera. « *Les revenus de la Commanderie servent à défendre par mer et par terre contre les armées du Turc qui marche contre la terre sainte, le sieur Montauban y emploiera sa personne et son bien.*

Sangros fut débouté de ses prétentions sur l'Hospitalette à l'audience du Grand Conseil, à Pontoise, le 18 mai 1563 (3e du règne).

Après la destruction de Geyx, l'hôpital du Bouchet continua à jouir du pré sur lequel il s'élevait mais le quartier de la Laurence ou d'Estingles fut attribué au Prieuré de Saint-Jean de Bagnères. (Archives de la Haute-Garonne, fonds de Malte, Bouchet et Geyx, au dos est écrit : *Port d'Estingles.*

(1) Dans son *Mémoire du pays et des Etats de Bigorre*, page 32, de l'édition Bourdette, M. de Froidour indique les procédés usités dans ce pays pour le nourrissage des bestiaux.

l'un et de l'autre sexe y est propre et change souvent d'habits, vendent ordinairement les vieux aux pays des lieux circonvoisins pour en avoir de nouveaux, de manière que jamais on n'y voit de haillons; qu'on y mange de très bon pain et qu'on y boit le meilleur vin du royaume. Et figurez-vous après tout cela que les préries seulles donnent touttes ces commoditez et toutes ces richesses. Vous croyez peut estre qu'il faut qu'il ait sur ces montagnes de grandes plaines où soient touttes ces prairies parce que comme dans tous les pays que nous connoissons les préries sont dans les vallons et dans les plaines qui accompagnent les cours des rivieres, nous nous imaginons facilement qu'il faut qu'il en soit de mesme partout ailleurs; mais en cette vallée, les préries sont sur les cotteaux et la plus part en des precipices qui vous parroistroient inaccessibles si vous les voyiez. Mais les gens de ces contrées qui sont eslevez dans les montagnes vont partout où les chèvres peuvent aller et avec la mesme facilité. Et comme ces montagnes sont pleines de sources et de ruisseaux jusques aux extremités ils font mil petits canaux le long des cotteaux par le moyen desquels les arrosant et les tenant toujours humides ils les rendent sy fertiles et si abondans en herbes qu'ils surpassent les meilleurs prez que vous ayiez vus jusques icy.

Il y a aussi très grande quantité de bois qui sont dispersez en divers triaiges, la plus grande partye de hestre et quelques uns de hêtre meslé de sapin d'autres mesle de coudre, aulne, tilleul et autres bois blancs et peu de chesnes, mais le tout en mauvais estat le bon mesnagement des bois n'ayant jamais esté connu ny entendu en ces provinces.

Touttes les roches qui sont en ces montagnes sont de marbre. Dans le temps mesme de mon passage j'en vis 15 ou 16 grandes colonnes qu'on voituroit pour les bastiments du Louvre (1). Il y en avoit qui tiroient du bleu au vert, et d'autres du vert au gris et d'autres qui estoient jaspées, et je vis mesme la carriere (2) d'où on les tiroient à l'extremité de la vallée au-dessus de Gaichet (3).

Pour ce qui regarde les mœurs des habitants, c'est une merveille surprenante que les peuples qui habitent les montz pirénées depuis la Mediterranée jusques à l'Océan, estant brutaux, perfides, cruelz et

(1) Les marbres de Campan allaient sur des charriots à Sarrancolin et de là sur des radeaux à Toulouse où des bateaux plats les transportaient à Bordeaux. Dans ce port ils étaient embarqués pour Rouen et remontaient ensuite la Seine jusqu'à Paris.

L'Administration du Garde-Meuble les recevaient au Cours-la-Reine.

(2) La carrière d'Espiadet a fourni les huit colonnes ioniques qui décorent le péristyle du château de Trianon, 22 colonnes au palais royal de Berlin et huit colonnes à l'opéra de Pari

(3) Le hameau de Geyx dont il a été question plus haut.

nourris parmy les meurtres et les assassinats, ceux de cette vallée qui sont environnez de touttes parts d'une espèce d'hommes qui n'ont pas plus de raison que les ours, ayent conservé de l'humanité, de la bonne foy et de la douceur à tel point qu'il faut demeurer d'accord qu'il n'y a point de lieu dans le royaume ny dans le monde mesme où la police soit meilleure et mieux observée. Ces habitans, pour conserver entre eux une parfaite union et pouvoir vivre en repos dans l'exercice de leur commerce se sont eux-mêmes fait des loix qu'ils ont faict homologuer au Parlement pour leur donner plus de poids et plus d'authorité. Celles de la premiere classe regardent la religion, le service divin et marquent ce qu'il faut faire et ce qu'il faut eviter quand on porte le Saint Sacrement aux malades. Et surtout parce que les montagnes estant pleines de loups et d'ours qui y sont attirez par la nature du pays et par la grande quantité de bestail qu'il y a, les habitans sont obligez pour la conservation de leurs bestiaux, d'avoir quantité de chiens qui n'ont pas moins de férocité que les loups et les ours, ces loix en recommandent fort la garde, tant pour empescher le scandal que pour prévenir les fascheux accidents qui pourroient arriver de leur abandonnement, notamment pendant qu'on porte ainsy le Saint Sacrement.

D'autres concernent la conduitte des hommes et deffendent les querelles, les juremens, les blasphesmentz, les injures et touttes violences et voyes de faict soubz certaines peines et règlent la maniére de procéder quand il survient quelque differend entre les habitans de sorte que quand quelqu'un pretend quelque chose contre un autre, sy la partye ne la lui accorde de gré à gré, il doit s'adresser aux (1) qui à l'instant mesme mandent la partye, et ayant ouy l'une et l'autre ordonnent ce qui leur parroist raisonnable. Sy la chose dont il s'agit est au-dessus de leur connoissance, ils prennent conseil de deux ou trois advocats sur l'advis desquels ils décident; et sy elle estoit sy espineuse que les advocats y trouvassent quelque difficulté considerable, pour lors ils permettent aux partyes de plaider par devant les juges de la province; mais quoy qu'ils ordonnent, cela est ponctuellement exécuté comme un arrest de cour souveraine et avec la dernière soubmission.

Pour arrester prisonnier quelque criminel que ce soit, on ne faict que lui envoyer la clef de la prison afin qu'il ait à s'y rendre, et sy après un troisiesme advertissement il ne s'y rend pas, toutte la vallée se déclare contre lui et le contraint ou à obéir, ou à quitter le pays sans

(1) En blanc.

esperance de retour parce qu'à mesme temps qu'il en est sorty on se saisit de tous ses bestiaux et de ses autres effects et on ruine de fonds en comble sa maison et ses granges, de sorte que par ce moyen chacun est contenu dans le debvoir.

Comme toutte la richesse consiste aux préries et pasturages, ainsy que je vous l'ay remarqué, ces lois ont aussy pourveus à tous les inconveniens qui peuvent naistre à ce sujet entre les habitans soit pour la distribution des eaues et arrousement des prez, soit pour le passage, port par la route des prez et transports des foins. Et outre les consuls qui sont en nombre de six, il y a deux anciens habitans qui ont passé par ce consulat qui sont appellez gardes de la vallée, dont la fonction est de visiter les lieux pour raison desquels il y a contestations, et de la terminer ou d'en faire leur rapport devant les consuls.

Je vous ay dit qu'il y avoit quantité de bois dans cette vallée, et de plus qu'ils estoient en fort mauvais estat; mais il faut aussy que je vous dise qu'on n'a point attendu nostre reformation pour pourvoir à leur restablissement et à leur conservation. Et sy les gens de ce pays avoient sceu les ordonnances sur le faict des forests et s'ils avoient connu la bonne économie des bois, je vous asseure qu'ils y auroient pourveu aussy bien que nous le pourrions faire. Mais ils ont faict tout ce qui se pouvoit faire dans un pays où le nom de forest est à peine connu comme vous le sçavez. Premierement ils ont acquis droit d'usage dans les forest de deux ou trois seigneurs (1) particuliers qui confrontent leur territoire pour y faire pasturer en tout temps touttes sortes de bestiaux et pour y prendre du bois pour leurs bastiments, pour leurs chauffages et pour touttes autres necessitez et usages, et ensuite ont ordonné la clotture de tous leurs bois et faict desfences à touttes personnes d'y coupper, sans l'expresse permission des consuls, afin que cessant de faire des couppes, on leur donnast le temps de se restablir. Seulement dans les necessités pressantes et avec connoissance de cause les consuls ordonnent quelques couppes pour les reparations des bastimens, dont la delivrance se faict par l'un des deux gardes de la vallée qui marque les arbres du marteau de la communauté qui porte d'un costé fidelité et de l'autre Campan; et les consuls ensuitte en font le recollement pour empescher qu'on ne fasse aucun delit dans les bois. On establit tous les ans 24 ou 25 bedaliers qui sont des sergents ou

(1) En novembre 1096, à Saint-Pé de Générès, Bernard III, comte de Bigorre, fils de Centulle de Béarn, confirma les coutumes des habitants de Campan et leur affiéva les bois et les montagnes de la vallée moyennant l'albergue annuelle de 60 sous morlaas.

gardes bois qui veillent à la conservation des forest, font leurs rapports contre les delinquants par devant les gardes de la vallée qui sont annuellement choisis parmy les habitans les plus considerables et comme on ne peut faire entrer le bois dans le bourg, ny le faire sortir de la vallée que par un seul endroit, on y tient une barrière qui pendant la nuict se ferme à la clef qui est ordinairement entre les mains du premier garde; et il y a outre cela deux bedaillers qui y font santinelle pour empescher que rien ne passe. Tous les habitans de la vallée generalement sont sujets à cette garde tant des bois que de la barrière, les premières chacun à son tour d'année en année et les autres aussy chacun à son tour et jour à jour et ont pour gages les captures qu'ils font outre les amandes qu'ils appellent droits de pignore qu'ils partagent avec les gardes de la vallée (1).

Vous aurez peut estre peine à comprendre ce que signifie ce mot de bedailler ou verdailler. Je croiois d'abord qu'il vint du mot bedette ou vedette qui signiffie garde et cela vous paroistra sans doute assez conforme à la raison, mais ce n'est pas là son origine, et pour vous l'expliquer, il faut que vous scachiez qu'en ces contrées on appelle Vedat ou Bedat parce que le *b* se prononce pour le *v*, tout bois dans lequel il n'est pas permis de coupper comme qui diroit en latin *silva vetata*; et de ce mot vient celui de vedailler ou bedailler, commun dans touttes les forêts des pirénées pour signifier sergent ou garde establiy pour empescher qu'il ne s'y fasse point de délit.

La communication des habitans de cette vallée avec ceux du plat pays est facile par la vallée de Bagneres. Ils communiquent avec ceux de la vallée d'Aure par le portillon de la hourquette (2) qui a deux issues dont l'une descent à Arreus et l'autre à Ancisan; avec ceux du Lavedan par le port de Lux ou de Baretge appelé Tourmalet et avec l'Espagne par les ports de beause ou bielse qui sont les ports de la vallée d'Aure (3).

Ma visite estant achevée, nous montasmes le portillon de la Hourquette avec un aussy grand froid que nous avions souffert un grand chaud dans les vallons, laissant à main droitte de grands rochers inaccessibles, et peu au dela le Pic de midy que les nuages dont les montagnes se couvroient nous empeschèrent de voir. Nous descendismes à Arreu chef-lieu de la vallée d'Aure où arrivant la nuict nous

(1) Le sac C. 2, de la Réformation de Tarbes, renferme ce règlement rédigé par les consuls de Campan pour M. de Froidour.

(2) Le col d'Aspin est le seul passage pratiqué maintenant.

(3) La vallée d'Aure communique avec l'Espagne par les ports de Rieumajou et de Bielsa.

surprit. Nous trouvasmes là le plus mauvais giste que j'aye eu de ma vie; premierement un lcgis fort incommode, où nous nous entendions parler avec peine à cause du grand bruit des moulins et de la paissière (1) qui sont vis a vis et du fracas de l'eau contre le pont de la ville et contre quantité de rochers et de gros grez qu'il y a. En second lieu une très mauvaise chère, car tout mon monde ne mangea que du pain noir comme mon chappeau et ne beüt du vin que de mesme couleur; et pour moy, je fus bien heureux de trouver un morceau de pain que le secretaire de la communauté de Campan qui m'accompagna avoit porté dans sa poche, et bien nous (2).......

(1) Chaussée.
(2) Le manuscrit finit là.

RELATION D'UN VOYAGE FAIT AU PAYS DE LABOURD (1)

A La hontan (2) le 14ᵉ octobre 1672 a neuf heures du soir.

Samedy dernier huictiesme du courant ayant parcouru toutte la partie du Bearn qui est du costé des montagnes et toutte la plaine du Gave d'Oleron jusques a la Soulle et jusques a la basse Navarre, je me rendis a la hontan, d'ou je vous escrivis tout ce que j'avois veu depuis que jestois entré dans cette petite Province. Je fus surpris a mon arrivée dans ce lieu de n'y pas trouver M. Darce (3) qui en est le seigneur qui

(1) Du mois d'août au mois de décembre 1672, M. de Froidour visita les forêts du Béarn et de la Basse-Navarre en continuant à entretenir avec M. de Héricourt une correspondance dont nous n'avons pu retrouver encore que la lettre suivante contenue dans le manuscrit 645, p. 57, de la Bibliothèque de la ville de Toulouse.

(2) Commune du canton de Salies-de-Béarn et de l'arrondissement d'Orthez (Basses-Pyrénées), elle est le principal centre de la production des célèbres jambons dits de Bayonne :

Lou mé bet porc de la Hountan
N'es tà gras, n'a tà bone mine.
(*Lou loup è lou can*, fable v, page 9.)

Fables causides de La Fontaine en bers gascouns. (Bayonne, imprimerie de Paul Fauvet-Duhard.)

Sauvage ou domestiquée, la race porcine des Pyrénées a joué son petit rôle pendant le moyen âge. Le sanglier figurant dans le blason de Salies de Béarn prétend avoir contribué à la fondation de cette petite ville si renommée aujourd'hui pour ses bains : « se you n'ou y eri mourt arrès n'ey bibéré. »

Les seigneurs ne manquaient jamais de se réserver sur les sangliers pris dans leur juridiction ou la hure, ou la cervelle, ou le *semet* (jambe droite et épaule) *ou six costez et le costou.*

Avec les fromages, les moutons, les poules et l'avoine, les pourceaux étaient alors la monnaie la plus usuelle de ces pays.

Jusqu'au XVIIIᵉ siècle, les Andorrans payèrent un tribut de jambons aux marquis de Gudane.

Des créations de village, la conservation des forêts, leur reboisement et même leur extension furent souvent la conséquence de l'exercice du droit de panage.

Des discussions entre seigneurs et vassaux, à propos du nombre de pourceaux à introduire en forêt par les deux parties, aboutissaient quelquefois à la concession de nouveaux privilèges.

Les petits bois de chênes, réservés au nourrissage de pourceaux par les habitants de la Soule, donnent encore à ce pays un aspect très pittoresque.

(3) M. Darce, baron de Lahontan, ancêtre de l'auteur de : « *Nouveaux voyages de M. le baron de Lahontan dans l'Amérique septentrionale, qui contiennent une relation des differens Peuples qui y habitent, la nature de leur Gouver-*

en estoit party le mesme jour des les trois heures du matin pour aller a Bayonne trouver M. de Seve (1). Le lendemain j'en fis de mesme que luy. Je partis a peu près aussy matin au clair de la lune et me rendis de bonne heure en lad. ville ou je soupay avec M. Lintendant qui m'y fit tres bon accueil. Jy vis beaucoup de beau monde et entre autres le frere aisné du chevalier de Hurtebise (2) avec lequel vous estes venus de Paris dans le carrosse de Bourdeaux qui me fit mille amitiez. Cest un homme des plus qualiffies de la Province de Guyenne et le plus considerable du Labourd et qui en est mesme le bailly (3). Il est allié a touttes les meilleures familles de lespée et de La Robe, le Lieutenant General de Bayonne (4) est son beau frere et le Procureur du roy son cousin germain. Le dernier estoit nouvellement marié a une niepce de M. l'Evesque (5) de Bayonne fille de qualité et il logeait M. l'Intendant, tout estoit encore en joye chez luy le Lieutenant general me logea chez sa sœur parce que sa maison estoit occupée.

Le lundy je fus d'un grand festin avec M. l'Intendant chez M. de Cheverry vieil amy de Foucquet que je reconnu et qui me fit des caresses nompareilles aussy bien que sa femme qui est une demoiselle de Champagne.

J'employay l'apres disner qui fust le plus beau du monde aller voir avec M. le Lieutenant General tout ce qui meritoit d'estre veu dans la ville. Elle est scituée sur Ladour qui est une tres belle riviere depuis qu'elle est grossie par la jonction du Gave (6). L'abord est la plus belle

nements, leur Commerce, leur Coutumes, leur Religion et leur manière de faire la Guerre.

» *L'intérêt des François et des Anglois dans le commerce qu'ils font avec ces Nations; l'avantage que l'Angleterre peut retirer en ce païs, étant en guerre avec la France.* »

Le tout enrichi de cartes et de figures.

(1) Guillaume de Sève, seigneur de Châtillon-le-Roi, Izy et Grigneville, commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi dans la généralité de Bordeaux et pays de Béarn (6 septembre 1672-1676).

En 1673 il procéda avec M. de Froidour à la Réformation des forêts du Béarn.

(2) Urtubie.

(3) La baillie du Labour fut disputée aux Urtubie par les Saint-Pée au XVIIe siècle, et donna lieu à la querelle des *ventres blancs et des ventres rouges*.

On voit encore près d'Urugne le château bien conservé d'Urtubie; sa vue figure dans le compte-rendu du Congrès Archéologique de France tenu à Dax et à Bayonne en 1888.

(4) Le comte de Montagut, lieutenant général des armées du roi 1671-1675. Ses attributions s'étendaient à toute la Basse-Guyenne.

(5) François Dolce, neveu de Bertrand des Chaux, était devenu évêque de Bayonne en 1643 par permutation avec François Fouquet. Il mourut en 1681.

(6) De la Nive. Dans la région basque le nom générique des cours d'eau est Oura ou Ourandia.

chose que vous puissiez vous imaginer. Il y a un grand et beau faux bourg qu'on appelle le quartier du Saint-Esprit et il est habité de plusieurs gens du pays et de quantité de Juifs qui ont obtenu la liberté de s'y loger a la faveur du commerce qu'ils font, on y bastit deux grands vaisseaux pour le roy qui sont tres beaux au bout de ce faux bourg tirant vers la ville on trouve la riviere qu'on passe sur un pont de bois (1) aussy large que le pont neuf est par bas et qui est bordé a droitte et a gauche d'une grande balustrade. La porte de la ville est magnifique, elle est entre deux bastions garnis de canons, et a lentrée de la ville est une grande place d'armes parsemée d'arbres et environnée de bastiments servants pour le logement des bourgeois qui font la garde et pour resserer les canons et les munitions de guerre.

Vous n'avez pas fait quarante ou cinquante pas que vous trouvez une autre grande riviere qui vient d'Ustaritz et qui s'appelle le Gave d'Ustaritz (2) qui partage la ville en deux quartiers qui se communiquent par un beau pont semblable au precedent. Il y a à droitte et à gauche des chesnes (3) pour la fermeture de la place afin qu'il n'y entre point de vaisseaux pour y faire surprise et ce qui rend ces deux rivieres d'autant plus belles est que pour lordinaire elles sont couvertes de quantité de vaisseaux. La ville n'est pas de grande estendue, ses rues sont estroittes, ses bastiments faits de bois pour la pluspart et fort serrez. Il y a un très grand peuple que le commerce y attire et surtout qnantité de negotians et gens de marine.

Il n'y a qu'une seulle paroisse qui est l'Eglise Episcopalle (4) faite a peu près a la mode de nos Eglises de France, elle est assez exaucée a des bas costez et des chapelles au tour du Cœur et quelques unes le long de la nesf. Il y a un croisillon mais si pres du bout d'en haut de l'Eglise qu'il a fallu prendre le Cœur dans la nesf. Il y a dautres Eglises, mais de petite consideration (5). Il y a en chas-

(1) C'était un pont de bateaux remplacé en 1845 par un pont de pont de pierre reliant Saint-Esprit au petit Bayonne.

(2) C'est toujours la Nive.

(3) Ces estacades de bois, reliées la nuit par des chaînes de fer, figurent dans deux grand morceaux de peinture provenant de l'hôtel de Lesseps et décorant aujourd'hui le grand escalier des archives de la ville de Bayonne dont ils représentent très fidèlement les deux quartiers en 1750.

(4) Commencée en 1142, la cathédrale de Sainte-Marie ne fut à peu près terminée qu'au XVIe siècle. L'écusson des rois d'Angleterre figure encore sur une de ses clefs de voûte. Elle a été récemment fort bien restaurée mais son cloître est resté en très mauvais état.

(5) C'étaient les églises des Dominicains établis à Bayonne en 1225; des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes, des Augustins et des Capucins; ceux-ci furent appelés à Bayonne en 1615 par la princesse Elisabeth, fille d'Henri IV.

que portion de ville un chasteau mais de très petitte importance (1).

Mardy dernier après avoir disné du matin nous avons esté en costoyant la mer à Saint Jean de Luz, cest un bourg très grand et très bien basty, on a grande raison de dire que cest le plus beau bourg du Royaume car il tiendroit six bourgs comme Campan, et la moindre maison est plus belle que la plus belle de Campan. Il y en a vingt ou il y a plus de logement et mieux disposez qu'en celle de M. de Saintous, j'ay esté logé dans une ou j'estois en une chambre a alcove, ornée de tableaux, de tapisserie de cuivre doré et de tous les autres accompagnements. M. l'Intendant fut logé chez un bourgeois ou le roy logeoit et a cousché dans la chambre ou Sa Majesté a consommé son mariage.

Le mercredy matin nous avons en cottoyant la mer esté jusques en Lespagne. J'ay entré dans lisle de la conference et passe en Lespagne pour dire que j'y avois esté. J'ay consideré dassez prez Fontarabie qui est une très petite place environ comme Rabastens non compris les faux bourgs. Elle est sur lembouschure de la riviere de Bidassoa au dessoubs d'une montagne et rive a rive du costé de France nous avons le fort Dandaye qui n'est a proprement parler qu'un pigeonnier. C'est une tour quarrée qui n'est accompagnée d'aucun autre bastiment. Il y a au fonds une chambre pour les munitions au premier estage qui est au rais de chaussée c'est un corps de garde au dessus la chambre du commandant et des officiers, plus haut la chambre des soldats au dessus une platte forme et quatre guerittes avec des canons. Il y a en bas du costé de la riviere ou de la mer une petitte platte forme ou il y a du canon, et cela regarde Fontarabie et est comme une vedette pour voir ce qui s'y passe (2). On n'a pas manqué de nous saluer partout avec l'artillerie à Andaye avec celle du fort, à Cibour et Saint Jean de Luz avec celle des vaisseaux, ces deux bourgs qui ne sont séparés que par la riviere de Saint-Jean et qui se communiquent par un grand pont de bois sont deux ports ou pour mieux dire ont une mesme rade et un port commun. Tout le monde y est ou marinier ou marchand negotiant sur la Mer ou pescheur, leur commerce est la pesche de la baleine et de la morue. Les eglises de tous ces cantons sont très belles et presque toutes semblables. Nous en avons veu une ou le seul restable a

(1) Le Château-Vieux remonte au XI[e] siècle; ses tours du nord et de Saint-Esprit sont de la fin du XII[e] siècle.

Le Château-Neuf est de la fin du XV[e] siècle.

(2) Pendant la dernière guerre Carliste, le génie espagnol construisit dans le Guipuzcoa un grand nombre de fortins semblables mais de forme ronde.

cousté vingt mil livres, il y a un canton en chacune pour les prestres seuls, un pour les femmes et tous les hommes sont ensemble en des galeries qui sont l'une sur l'autre a droitte et a gauche et au bout de l'Eglise comme il y en a en quelques Eglises de Toulouse, mais beaucoup plus propres et mieux ordonnées. Les femmes y sont mediocrement belles. Elles sont couvertes de leurs juppes soubs lesquelles elles se cachent comme quelquefois font quelques-unes de nostre pays pendant la pluye et on ne les voit a descouvert que dans les maisons. Plusieurs ont des bandeaux a dentelles les vefves en ont de toille simple avec des ornements a peu près semblables aux guimpes des religieuses et quand elles ont leurs juppes noires sur la teste il n'y a personne quy ne les prenne pour des religieuses. Sil n'estoit pas sy tard je vous en dirois d'avantage, mais je me reserve a vous le dire à mon retour.

Je me separay hier de M. l'Intendant pour traverser le pays de Labourd quy est une portion du pays de Basque. M. de Hurtebise m'avoit donné un laquais pour me guider et pour me servir de Truchement. Ce matin j'ay passé à Bidasche (1) principauté de M. le mareschal de Grammont fort peuplée de Juifs qui depuis dix huict ou vingt ans y trouvent retraitte. Je suis retourné ce soir à la Hontan. Tout ce pays est fort bossu, n'est labouré que dans les valons. Il n'y a point de vin mais beaucoup de cidre, point de bled mais quantité de gros petit millet. La maison de Bidasche est belle. J'avois oublié de vous dire qu'on nous a diverty du mieux que l'on a peu et que nous avons eu a chasque repas les danseurs, les violons et les fifres et les tambourins de basques. Je vous dis tambourins car pour les tambours que vous avez veu autrefois appeler tambours de basques n'y sont plus en usage, ces tambourins sont des espèces de violons a sept grosses cordes qu'on touche avec une baguette comme un tambour. Si je vous disois tout aujourd huy je n'aurois plus rien a vous dire a mon retour. Cest pourquoy je finis pour m'aller coucher après vous avoir donné avis que M. de Seve et moy serons mardy au giste a Pau moyennant Dieu et que je vous embrasse tout du meilleur de mon cœur.

Signé : DE FROIDOUR.

(1) Bidache était le chef-lieu d'une principauté appartenant aux ducs de Gramont. Son château, détruit en 1522 par le prince d'Orange, reconstruit au XVIIe siècle et démoli pendant la Révolution, est encore en ruines.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

LETTRE III

LETTRE IV

LETTRE V

SUPPLÉMENT

Relation d'un voyage au pays de Labourd

TYPOGRAPHIE
G. FOIX
A AUCH